



The Greens | EFA  
in the European Parliament



etopia\_

centre d'animation et de recherche en écologie politique

Les éditions namuroises



Table des matières

#### DOSSIER 1. ALTERNATIVES ET CRITIQUES ÉCONOMIQUES

→  **Craintes et Espérances :  
La crise du modèle  
libéral-productiviste  
et son alternative verte**  
Alain Lipietz 7

→  **Limites à la croissance  
et processus aléatoires**  
Nicolas Bouleau 59

→  **Économie verte,  
la nouvelle formule  
magique ?**  
Barbara Unmussig 87

→  **L'insoutenable secteur  
bancaire européen**  
Gaspard Denis 107

→  **Faut-il faire tourner  
la planche à billets ?**  
Olivier Hubert 137

→  **Pour une (bio)diversité  
monétaire**  
Mohssin El Ghabri 149

#### DOSSIER 2. QUESTIONS DÉMOCRATIQUES

→  **Politiques de l'espérance.  
3 enseignements  
à tirer de l'élection  
présidentielle française  
de 2012** Edouard Gaudot 159

→  **Pour un renouvellement  
du fédéralisme écologiste**  
Benoît Lechat 169

→  **Démocratie directe et  
grandes manœuvres  
politiques. L'exemple  
du projet de référendum  
sur l'indépendance de  
l'Écosse** Marc Terwagne 185

→  **Quel avenir pour les partis  
pirates ?** Baptiste Erkes 191

→  **La question cachée du  
G1000 : comment refaire  
société ?** Benoît Lechat et  
Edgar Szoc 201

→  **Comment renforcer  
l'indépendance des  
décisions en matière  
de santé publique ? Un  
enjeu essentiel pour re-  
légitimer nos institutions  
de santé !** Thérèse Snoy et  
Hubert Jamart 209

→  **Journaliste et  
documentaliste : quelle  
complémentarité ?**  
Julien Lecomte et Akémi  
Roberfroid 231

→  **La Belgique, le contrôle  
démocratique et la  
prolifération nucléaire**  
Luc Barbé 243

→  **Au-delà du chahut :  
l'affaire Chichah comme  
symptôme** Benoît Lechat,  
Mohssin El Ghabri, Brunon  
Martens et Tamimount  
Essaïdi 251

#### VARIA PHILOSOPHIQUE

→  **La nature et les brisures  
du réel** Eric Clemens 259

ÉCONOMIE / DÉMOCRATIE



DIFFUSION PUN.  
TÉL. : 081 72 48 84



2012

ÉTOPIA N° 11

SEMESTRIEL  
N° 11  
2012

# ALTERNATIVES ET CRITIQUES ÉCONOMIQUES QUESTIONS DÉMOCRATIQUES



**Etopia – Revue d'écologie politique**

étopia  
 centre d'animation et de recherche en écologie politique  
 Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur  
 t. : 00 32 81 22 58 48 - f. : 00 32 81 23 18 47  
 www.etopia.be  
 info@etopia.be

**Direction de la publication :**

Edgar Szoc (coordination du dossier),  
 Benoît Lechat, Christophe Derenne,  
 Isabelle Durant et Philippe Lamberts.

**Comité de rédaction :** Groupe prospective d'Étopia

**Mise en page :** Métadesign  
 www.metadesign.be  
 info@metadesign.be

**©Editions namuroises :** 34, avenue de la Lavande  
 5100 Namur (Belgique)  
 tél. : 00 32 81 72 48 84 – fax : 00 32 81 72 49 12  
 rene.robaye@fundp.ac.be

Avec le soutien du Groupe des Verts au Parlement européen

Editeur responsable : René Robaye

Juillet 2012, N° 11  
 ISBN 978-2-87551-028-0  
 Dépôt légal  
 D/2012/9725/16

## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>DOSSIER 1. ALTERNATIVES ET CRITIQUES ÉCONOMIQUES</b>  | <b>5</b> |
| Craintes et espérances : la crise du modèle libéral-productiviste et son alternative verte                           | 7        |
| ALAIN LIPIETZ  |          |
| Limites à la croissance et processus aléatoires  | 59       |
| NICOLAS BOULEAU  |          |
| Economie Verte, la nouvelle formule magique ?  | 87       |
| BARBARA UNMUSSIG   |          |
| L'insoutenable secteur bancaire européen   | 107      |
| GASPARD DENIS  |          |
| Faut-il faire tourner la planche à billets ?   | 137      |
| OLIVIER HUBERT   |          |
| Pour une (bio)diversité monétaire  | 149      |
| MOHSSIN EL GHABRI  |          |
| <b>DOSSIER 2. QUESTIONS DÉMOCRATIQUES</b>  |          |
| Politiques de l'espérance. 3 enseignements à tirer de l'élection présidentielle française de 2012                    | 159      |
| EDOUARD GAUDOT   |          |
| Pour un renouvellement du fédéralisme écologiste   | 169      |
| BENOIT LECHAT  |          |
| Démocratie directe et grandes manœuvres politiques. L'exemple du projet de référendum sur l'indépendance de l'Écosse | 185      |
| MARC TERWAGNE  |          |
| Quel avenir pour les partis pirates ?  | 191      |
| BAPTISTE ERKES   |          |
| La question cachée du G1000 : comment refaire société ?  | 201      |
| BENOIT LECHAT <i>et</i> EDGAR SZOC   |          |

---

Comment renforcer l'indépendance des décisions  
en matière de santé publique ? Un enjeu essentiel pour re-légitimer  
nos institutions de santé ! 209

THÉRÈSE SNOY *et* HUBERT JAMART

---

Journaliste et documentaliste : quelle complémentarité ? 231

JULIEN LECOMTE *et* AKÉMI ROBERFROID

---

La Belgique, le contrôle démocratique et la prolifération nucléaire 243

LUC BARBÉ

---

Au-delà du chahut : l'affaire Chichah comme symptôme 251

BENOIT LECHAT, MOHSSIN EL GHABRI, BRUNON MARTENS  
*et* TAMIMOUNT ESSAÏDI

---

## **VARIA PHILOSOPHIQUE**

---

La nature et les brisures du réel 259

ERIC CLEMENS

# **DOSSIER 1**

## **ALTERNATIVES ET CRITIQUES ÉCONOMIQUES**



# Craintes et espérances : la crise du modèle libéral-productiviste et son alternative verte<sup>1</sup>

---

→ALAIN LIPIETZ

Ingénieur en chef des ponts et chaussées, ex-chercheur au Centre d'étude prospective d'économie mathématique appliquée à la planification (CEPREMAP) et directeur de recherche au CNRS, il fut député européen vert (F). Auteur de nombreux ouvrages d'économie et d'écologie politique.

*Ouverte officiellement par le Krach de la banque Lehman Brothers, la crise actuelle, qui tourne aujourd'hui à la crise des dettes souveraines, apparaît aussi sérieuse que la Grande Dépression des années trente. Elle mérite certainement le grade attribué par «l'Approche de la Régulation» : une grande crise. C'est à dire: la fin d'un modèle capitaliste de développement.*

Ce modèle qui s'effondre, et dont le règne s'étend de la fin de la période fordiste (autour du «tournant monétariste», 1980) jusqu'à nos jours, a été parfois appelée «néo-libéral» ou mieux «libéral productiviste». Aujourd'hui qu'il rentre à son tour en crise, ce double caractère, à la fois libéral et productiviste, semble confirmer par la double origine de sa crise, conformément à l'adage hégélien selon lequel «la chouette de Minerve prend son envol à la tombée de la nuit». Et du caractère double de sa crise résulte la double solution, à la fois sociale et écologiste, qu'il requiert.

---

<sup>1</sup> Des éléments de ce texte ont été présentés : à la conférence *Responding to the Crisis in International Development*, 20th Anniversary Conference, International Development dept, London School of Economics, 8 sept. 2011 ; comme Invited lecture to : *The Global Economic Crisis and State: Alternative Approaches for Monetary and Fiscal Policies*, 59th JSPE Annual Conference, Rikkyo Univ, Tokyo, 17 sept. 2011.

Évidemment, comme dans les années 30, il faudra bien trouver une solution à la crise de l'insolvabilité et aux désordres financiers. Pourtant, le présent texte est dédié aux aspects sociaux et plus particulièrement aux aspects écologistes des problèmes de sortie de crise. Trop souvent, une touche verte est apposée sur une analyse principalement keynésienne de la crise, comme une vertitude imposées par l'opinion publique. Au contraire, nous allons essayer d'enraciner la nécessité d'une « solution verte » dans l'analyse de l'aspect écologique de la crise. Pour ce faire, nous devons remonter à la nature du modèle en crise, et au mécanisme de sa crise.

Car « *une société a la conjoncture de sa structure* » (Labrousse [1944]), et la structure complexe du modèle libéral-productiviste détermine la complexité de la crise présente. En tant que crise d'un modèle libéral, elle a bien des traits communs avec la crise des années Trente. En tant que crise écologique, crise d'un modèle « productiviste », elle évoque pour les historiens les « crises d'Ancien régime » (Braudel, Labrousse [1979]), dont le dernier épisode déclencha les révolutions européennes de 1848.

Comme dans les années 30, la crise démarre par une crise financière et même boursière, mais révèle bientôt ses profondes racines sociales et macroéconomiques : les riches sont trop riches, les salariés trop pauvres, une crise de « sous-consommation » est inévitable. La solution à la crise des années 30 fut finalement : augmenter les salaires, et vendre une automobile à chaque travailleur, comme le recommandait Henry Ford, élargir l'offre de monnaie, et accepter le crédit de masse, comme le recommandait J.M. Keynes. Mais, comme en 1848 (et contrairement à 1930), la Terre paraissait si peu généreuse au genre humain en 2007-2008 que les prix agricoles, miniers et pétroliers s'envolaient. La demande en biens durables manufacturés fut évincée du budget des ménages pauvres et moyens par la montée du prix des biens de base (nourriture, transports). En fait, cette avarice de la Terre n'était que le résultat des gaspillages productivistes des

modèles de développement précédents. Une solution « Fordiste » à la crise ne pourrait donc enclencher aujourd'hui qu'une rechute dans la crise : un nouveau choc sur les prix alimentaires et pétroliers (et, si l'on cherche un échappatoire du côté du nucléaire, de nouveaux Fukushima...) et une aggravation de la dérive climatique.

Mais d'un autre côté, verdifier une simple politique de relance budgétaire habituelle, en attribuant plus de subventions publiques aux technologies vertes, et en ignorant la profondeur des inégalités à l'origine de la dimension libérale de la crise et la nécessité de profondes réformes sociales, serait une erreur symétrique. Les aspects financier, social, écologique de la crise sont tissés de manière si serrée qu'aucune solution partielle ne serait efficace. Nous avons besoin d'un Green Deal, à la fois écologique et social et ce, au niveau global.

D'où le plan de ce texte. D'abord nous rappelons les composantes du modèle de développement capitaliste finissant. Puis nous examinons les facteurs entrelacés de sa crise, de 2007 à nos jours. Ensuite nous développons plus précisément les éléments d'un New Deal spécifiquement Vert. Nous examinerons alors les difficultés de la mise en oeuvre d'un tel compromis. Et finalement nous donnons quelques recommandations politiques.

## I. Le modèle libéral-productiviste de développement capitaliste : une approche régulationniste.

Selon l'approche de la régulation<sup>2</sup>, un modèle de développement capitaliste assure pendant une période prolongée un sentier d'accumulation du capital relativement stable, en dépit des contradictions de ses relations sociales. On peut le définir par les dimensions suivantes :

- un paradigme technologique : la façon dont le travail salarié est organisé ;

<sup>2</sup> Cette approche est présentée par exemple dans : Boyer [2004], Jessop [2001], Lipietz [1985]

- un régime d'accumulation : la structure stable de demande sociale effective permettant la réalisation (la vente) continue de l'offre de marchandises capitalistes, et orientant les profits vers de nouveaux investissements ;
- un mode de régulation : l'ensemble des institutions et des routines qui induisent les agents à se comporter conformément au régime d'accumulation ;
- une configuration internationale : la compatibilité entre les différentes formations socio-économiques nationales, poursuivant des modèles qui peuvent être différents, et échangeant des capitaux et des marchandises sur le marché mondial.

Une telle méthodologie a été développée par l'approche de la régulation dans l'étude du modèle central de développement de l'après-seconde guerre mondiale, le fordisme, et sa crise autour de 1975-1980. Elle a permis une identification précoce des nouveaux modèles en compétition, et l'analyse de celui qui l'a emporté, le modèle libéral productiviste (LP)<sup>3</sup>.

#### *Le taylorisme répressif.*

L'une des composantes de la crise du fordisme était l'épuisement des gains de productivité qui résultait de son paradigme technologique, le taylorisme, c'est à dire : une division stricte entre les tâches de conception et les tâches d'exécution du travail, et la prescription des tâches par les ingénieurs et techniciens aux opérateurs (ouvriers spécialisés). Dans le modèle libéral productiviste, le taylorisme a été étendu aux métiers tertiaires et exacerbé par une pression sur les «résultats» (*lean management*, puis *stress* et même *crash management*). Ce tournant de la «prescription» à la «répression» a entraîné un accroissement brutal du stress, des suicides, des maladies professionnelles, etc... Une telle tendance s'est manifestée aussi bien dans les pays industriels que dans les nouvelles puissances émergentes.

<sup>3</sup> Pour une identification précoce du modèle LP : Bluestone et Harrison [1988]. Pour une analyse régulationniste du modèle à maturité Lipietz [1996].

Rappelons que, dans les années 80, une alternative semblait possible, basée sur une haute qualification des travailleurs et leur «implication négociée» (ce que, conformément au modèle, Toyota, on pouvait appeler «ohnisme»). Cette alternative, hautement prônée par le fameux livre de Piore et Sabel, *The second industrial divide* [1984], a démontré sa supériorité dans quelques pays et quelques niches (la Scandinavie, partiellement l'Allemagne et le Japon). Mais il est resté minoritaire au niveau mondial parce que la combinaison « taylorisme répressif + dumping social » s'est révélée plus compétitive que « implication négociée + salaire décent » dans la plupart des branches (Lipietz [1991]).

#### *Un « régime en retombée » et une économie de dette.*

Dans le fordisme, la demande sociale était tirée par la demande populaire, elle-même basée sur des salaires augmentant au même rythme que la productivité moyenne. Dans le modèle libéral productiviste, le ciseau entre les gains de productivité et des salaires décroissants (au niveau mondial et en moyenne<sup>4</sup>) résulte en part des profits croissante. Ces profits furent pour une part redistribués aux propriétaires des capitaux, et leurs dépenses sont retombées (*trickle-down*) vers les travailleurs salariés des biens de luxe ou de loisirs, et pour l'autre part ils ont été investis.

Tandis que, dans le fordisme, les capitalistes vivent de ce que les salariés dépensent, dans le régime libéral productiviste, les salariés vivent de ce que les riches dépensent. Mais, puisque ces retombées étaient insuffisantes pour assurer une demande sociale effective en face d'investissements exubérants, il a fallu distribuer des crédits

<sup>4</sup> Le salaire moyen est resté légèrement croissant dans la plupart des pays anciennement industrialisés, et même plus fortement dans les « pays émergents », mais presque partout moins vite que la productivité du travail. Surtout, la pondération entre ces deux groupes de pays a basculé : les « moyens salaires mondiaux » ont été évincé par les très bas salaires. Du coup, le modèle LP peut être lu comme une « Grande régression » nous ramenant à la structure d'inégalités de 1928. Pour les Etas-unis, voir les données présentées par R. Reich [2011] et les conséquences politiques qu'il en tire. Les graphiques sont impressionnants : <http://www.nytimes.com/imagepages/2011/09/04/opinion/04reich-graphic.html?ref=sunday> et <http://www.nytimes.com/2011/09/04/opinion/sunday/jobs-will-follow-a-strengthening-of-the-middle-class.html?> Le fossé ne s'est pas creusé de façon aussi dramatique dans les autres pays de l'OCDE, mais il s'est creusé presque partout : Hein [2011].

aux consommateurs insolubles. Le modèle libéral productiviste est ainsi apparu tout aussi consumériste et productiviste que le fordisme, mais ce sont des «anticipations» de croissance (plutôt que la planification ou la régulation de cette croissance) qui furent la condition même de la stabilité de la croissance !

### *Le néo-libéralisme*

Contrairement au fordisme « bien régulé » (on a parlé de « capitalisme organisé »), la régulation publique et contractuelle s'est éteinte progressivement dans le régime libéral productiviste. Comme dans la période de laisser-faire typique de l'avant-seconde guerre mondiale, la croyance dans la puissance autorégulatrice des marchés prévalut. Et comme dans la période classique du libéralisme (avant la première mondiale), les cycles des affaires revint. Pourtant, le néolibéralisme n'a pas oublié toutes les bénédictions du mode de régulation fordiste-keynésien. Non seulement les dépenses publiques sont restées à un haut niveau (financées à crédit, puisque les impôts étaient réduits). Mais même les consommateurs privés ont pu bénéficier d'une immense création monétaire, à travers le développement des crédits privés. On peut dire que le «crédit privé» est devenu une forme de monnaie privée à cours forcé, sur lesquels les banques privées levaient un seigneurage... même sur la dette publique : le *spread*. En conséquence, une part croissante de la valeur ajoutée fut captée par les banques privées, réduisant en conséquence, non seulement la part des salaires dans la valeur ajoutée, mais même la part du profit d'entreprise.

### *La Chinamérique.*

La transition du fordisme au libéral productivisme (début des années 80) put bientôt s'appuyer sur deux transformations majeures dans l'économie mondiale : la généralisation de la «nouvelle industrialisation» dans le tiers monde (qui avait débuté dans les années

70 avec les premiers nouveaux pays industrialisés - NPI) et la chute de l'empire soviétique et de son modèle (à la fin des années 80). Il en résulta une complète réorganisation de la hiérarchie des compétitivités, de la production industrielle, et des pouvoirs.

L'Allemagne et le Japon se sont maintenus en adoptant quelques variantes du modèle « à implication négociée » en tant que paradigme technologique, au moins dans certaines niches. Ils devinrent plus compétitifs que les Etats-Unis.

Dans leur transition au modèle libéral productivisme, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France acceptèrent de voir glisser leurs industries à faibles qualifications et même leurs tâches de fabrication qualifiées vers les NPI. Du coup, leur balance commerciale devint structurellement déficitaire.

La chute de l'empire soviétique accéléra l'évolution de la Chine et de l'Inde vers une forme de Fordisme périphérique au milieu d'un océan de pauvreté. La Russie ne les suivit pas, et se limita à un rôle de pays exportateur d'énergie.

Alors qu'en Asie la plupart des premiers NPI avaient ajusté leurs industries d'exportation au niveau de leur dette extérieure, les pays latino-américains durent supporter pendant les années 80/90 de sévères plans d'ajustement structurels. Toutefois, au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, après les crises coréenne et «Tequila», la plupart des NPI avaient fini de payer leurs dettes et, depuis, accumulent d'immenses surplus commerciaux. Ces «pays émergents» sont devenus les créanciers des anciennes puissances dominantes.

Ce fut rendu possible parce que les principaux agents économiques aux États-Unis restèrent en déficit (les ménages à cause de la stagnation des salaires, les administrations, à cause de la croyance reaganienne dans les effets positifs de la réduction des impôts) : et

du coup la balance commerciale nationale était aussi en déficit. Mais les crédits à très bas taux d'intérêt émis par la Banque Fédérale (la FED) ont permis le développement d'une «économie de dettes» et plus tard d'une « économie casino ».

Cette économie de dettes fut autorisée aux pays occidentaux (et tout particulièrement aux Etats-Unis) parce que les pays émergents (et notamment la Chine) n'avaient d'autre possibilité que le dollar en tant que monnaie de réserve et équivalent général international (*Dollar Exchange Standard*). Puis, l'impossibilité de vendre ces réserves en dollars (au risque d'en faire chuter la valeur) a maintenu leur taux de change à un niveau excessivement bas, améliorant encore leur compétitivité, mais autorisant les agents américains à acheter leur travail à bas prix et à crédit. Cette «équilibre de la terreur» fut la base de la configuration mondiale du régime libéral-productiviste. On l'appelle parfois «Chinamérique».

## II La crise du modèle libéral-productivisme.

On peut donner bien des explications endogènes à l'effondrement du modèle libéral productiviste, étant donné qu'il était manifestement basé sur une montagne de contradictions, déjà identifiées par les économistes classiques du XIX<sup>e</sup> siècle (dont Ricardo et Marx). Le miracle fut plutôt l'incroyable succès de la croyance superstitieuse dans la puissance auto-régulatrice des marchés, alors que le modèle libéral productiviste était précisément si semblable aux "Roaring Twenties" (les Années folles), le modèle libéral critiqué par Karl Polanyi [1944].

En effet, les explications standard à la crise de 1929 vinrent immédiatement à l'esprit lors du krach de la banque Lehman Brothers en 2008. Et bien sûr, toutes ces explications capturaient certains aspects de la réalité, puisqu'une grande crise est toujours à multiples couches. Mais dans la crise actuelle, de nouveaux aspects sont appa-

rus, invisibles dans toutes les crises du XX<sup>e</sup> siècle : le développement d'une crise écologique.

Ce n'est pas absolument «nouveau». C'était même le caractère général de toutes les crises jusqu'en 1848 ! Mais c'est nouveau pour le capitalisme développé. Si nouveau que Marx, Keynes, l'approche de la régulation, et l'approche *mainstream* ont pu l'ignorer dans leurs analyses de toutes les crises postérieures à 1848...

*Entre Minsky et Keynes : les approches dominantes.*

En tant que régime d'économie de dettes, le modèle libéral-productiviste était condamné à tomber du côté de son péché le plus évident : une crise de la dette, suivie par une avalanche de faillites, et finalement un *credit crunch*, un resserrement du crédit. La crise de la dette de développa quand les agents les plus faibles de la société américaine, les travailleurs pauvres et les couches moyennes appauvries, furent conduits à acheter leur maison à crédit à un taux subprime. Quand se révéla leur insolvabilité, tout le système bancaire se retrouva illiquide, et après une tentative malencontreuse de combattre l'«aléa moral» (refus de renflouer Lehman Brothers), les États durent voler au secours de la planète financière toute entière. La conclusion qu'en tira le courant principal chez les économistes fut : les marchés fonctionnent, mais certains agents sur le marché sont si stupides qu'ils en ignorent les signaux. C'était déjà la compréhension dominante en 1929, et ce fut de 2009 à 2010 l'analyse *mainstream* de la crise présente : « on remet ça, *business as usual*, mais cette fois on fait attention où on met les pieds ».

Les sages corrigent immédiatement et plus profondément : «Quand les choses vont bien, une bulle financière exubérante et auto-réalisatrice se forme d'elle-même, jusqu'à ce que l'excès de crédit conduise à une inflation du prix des actifs, conduisant ainsi au krach, puis à une aversion pour le risque conduisant à un assèchement du crédit. Et

c'est ce que nous avons annoncé !». Dans le jargon des économistes : une crise dans le cycle de Minsky<sup>5</sup>. La solution doit être : d'abord repartir à zéro avec une annulation (faillites) ou un rééchelonnement de certaines dettes, puis des contrôles plus stricts (organisés au niveau international, puisque la finance est internationalisée, plus que jamais), des règles prudentielles plus strictes et une supervision plus forte. Un «*Super Glass-Steagal Act*», pour filer la comparaison avec les années 30.

Aussi bien l'analyse que la solution sont correctes. Mais tout à fait insuffisantes. En effet, pourquoi les prêteurs sont-ils si voraces ? Pourquoi les emprunteurs si endettés ? Parce que les prêteurs (et notamment les fonds de pension) doivent récolter de l'argent pour leurs titulaires (les rentiers et les salariés retraités), et parce que les emprunteurs sont trop pauvres. Dans une économie de la dette, la racine du problème n'est pas la finance, mais la mauvaise distribution des revenus (avant ou après impôt). Si le modèle libéral productiviste a marché, malgré une demande effective primaire insuffisante, c'est parce que les consommateurs pauvres ont pu obtenir des crédits faciles. Mais pas tous, pas les travailleurs pauvres des pays émergents dans le sud de la planète : seulement les travailleurs pauvres et les classes moyennes dans le nord-ouest du monde. Nous avons donc besoin d'un New Deal, mais au niveau mondial, incluant les classes ouvrières chinoises et indiennes. Un «*super-Wagner Act*», et probablement une «*Super-Tennessee Valley Authority*», un super-Plan Marshall au niveau mondial : accroître les salaires, et annuler les dettes des couches populaires.

Évidemment tout cela est vrai aussi. Évidemment la Chine, qui a des réserves infinies de demande intérieure potentielle, à cause de l'incroyable fossé entre salaire et productivité qu'elle a creusé, et qui a aussi un gouvernement omnipotent et prêt à l'emploi, et qui n'a

<sup>5</sup> Voir Minsky [1982]. On ne manqua pas en 2008 de saluer la «*revanche de Minsky*» : «*The Credit Crisis: Denial, delusion and the «defunct» American economist who foresaw the dénouement*», by Michael Hennigan, [http://www.finfacts.ie/irishfinancenews/article\\_1014734.shtml](http://www.finfacts.ie/irishfinancenews/article_1014734.shtml).

pas de contraintes financières extérieures, peut activer avec succès ce *Policy Mix* super-keynésien. Et pourtant ... est-ce qu'un New Deal planétaire, la généralisation de l'*American Way of Life* à tous les êtres humains serait écologiquement soutenable ? Certainement pas, et la chose étrange est que le concept de «*soutenabilité*» inhérent au concept même de régime se soit imposé en économie seulement à ce moment-ci de l'Histoire !

### *L'émergence de la contrainte de soutenabilité dans le modèle libéral productiviste.*

La contrainte de soutenabilité a fait son apparition dans la conscience des élites mondiales avec la Conférence des Nations Unies à Stockholm en 1972, et la publication du fameux modèle *Les limites de la croissance* de Meadows et autres [1972] pour le Club de Rome. Mais, à ce moment-là, les avertissements étaient encore peu précis, et centrés sur le côté «*source*» des problèmes écologiques : la rareté des ressources. Le choc pétrolier de 1973 souligna la dépendance du modèle fordiste à l'offre en pétrole, mais cette offre semblait limitée seulement par des raisons géostratégiques. Rien de nouveau par rapport aux classiques guerres pour l'énergie et les matières premières : si vous contrôlez la réserve, le problème est résolu. Il n'y a plus grand monde pour croire que la crise du modèle fordiste à la fin des années 70 a résulté du choc pétrolier, même si celui-ci y a certainement contribué.

À ses débuts, le modèle libéral productiviste n'a pas tenu le moindre compte de quelque contrainte écologique que ce soit, pas plus d'ailleurs que les théories de l'économie dominante, ni l'approche de la régulation, ni les économistes «*radicaux*». Au contraire, le contre-choc pétrolier de 1985/1986 révéla une disponibilité en pétrole qui pouvait de nouveau paraître infinie. En réalité, tout le monde savait que cette ressource était finie, mais croyait que les limites se trouvaient au-delà de l'horizon politique ou de l'horizon des affaires.

On interprète même ce contre-choc comme un coup du président Reagan, de la CIA et de l'Arabie Saoudite pour assurer la victoire totale du modèle libéral-productiviste, en tuant le pouvoir des pays de l'OPEP, et en affaiblissant l'économie soviétique exportatrice en pétrole. Quoi qu'il en soit, la possibilité même d'un tel plan prouve qu'inonder le marché mondial avec du pétrole n'était pas un problème, durant les premières années du modèle libéral-productiviste !

Les choses commencèrent à changer avec les pluies acides, l'érosion de la couche d'ozone et avec le Sommet de la Terre (la Conférence des Nations Unis sur l'Environnement et le Développement) à Rio, en 1992. Là, les problèmes écologiques furent exposés en pleine lumière : pas seulement du côté des « sources », mais du côté des « puits ». Non seulement les ressources naturelles sont rares, mais la production de déchets, en particulier les gaz à effet de serre (GES), comme le dioxyde de carbone, et les déchets nucléaires) apparut comme une sérieuse menace à la soutenabilité d'une vie décente et même de la production capitaliste sur la planète. Une limite cette fois inhérente au modèle, et non aux hasards de la géologie.

À côté de la productivité du travail et du capital, de nouveaux concepts surgirent dans les théories de la croissance ou du développement, tels que : « le contenu en énergie ou en carbone de l'unité de PIB ». Et, à côté de la contradiction Capital / Travail, la « seconde contradiction du capitalisme » fut redécouverte (O'Connor [1997]) : Capital / Nature. Et cette fois, il n'y avait guère d'espoir qu'une nouvelle équation de Kaldor-Verdoon résoudrait le problème en assurant une croissance automatique de la productivité de l'énergie avec la croissance économique. Au contraire, toute l'affaire apparaissait comme une revanche des théories des crises chez Malthus et Ricardo : une réduction de la profitabilité pour les « fermiers » capitalistes, due aux coûts croissants des ressources naturelles et de la gestion des risques et des déchets. La différence avec la théorie ricardienne de la hausse tendancielle de la rente foncière, c'est que la

hausse de l'empreinte écologique était gratuite pour le Capital... du moins jusqu'à maintenant, parce qu'il n'y avait pas de propriétaire foncier des biens communs mondiaux comme l'atmosphère, et parce que l'incertituderadicale<sup>6</sup> sur le coût des dommages nucléaires était implicitement couverte par les États, sans cotisation d'assurance imposée au capital.

Mais une fois ces coûts explicités, peut-on imaginer un sentier de progrès technique incorporé dans l'investissement qui pourrait les réduire? Nouveau champ de recherche pour les approches de la régulation : que pourrait être un régime d'accumulation écologiquement soutenable ? Que pourrait être le mode de régulation d'un tel modèle ? Y a-t-il un paradigme technologique accroissant la « productivité de l'énergie (et des GES émis) » à un taux élevé, du moins supérieure au taux de croissance du PIB ?

En fait, le débat s'est dispersé entre de nombreux participants. Les ingénieurs et scientifiques se sont attaqués directement au problème de l'efficacité de l'énergie et des coûts des énergies renouvelables, les économistes écologistes ont bâti des modèles de régulation (des écotaxes aux marchés de permis), les militants ont insisté que l'énergie la plus sûre est celle qui ne consomme ni ne produit. Mais peu d'entre eux se sont confrontés au problème de la globalité du « modèle alternatif ». Il n'y avait pas d'urgence : les élites mondiales avaient vite oublié les avertissements de Rio, et le modèle néo-libéral se développait de plus en plus nettement comme un modèle « libéral productiviste ».

.....  
<sup>6</sup> Durant les premières années, la probabilité d'accidents nucléaires majeurs était considérée comme inconnue mais extrêmement faible. Maintenant nous pouvons considérer que l'incertitude est devenue risque mesurable. Sur les 14000 premières « années-réacteurs », la fusion du cœur du réacteur est survenue 5 fois, avec, 4 fois, d'importantes émissions de radioactivité dans l'atmosphère, en Union Soviétique et au Japon. Rien n'indique à l'heure actuelle que ce genre d'accident puisse être financièrement couvert par des États nationaux, même dans le cas de ces super-puissances mondiales...

Pourtant, de graves tempêtes dans l'Europe du Nord-Ouest commencèrent à préoccuper le secteur des assurances. Le changement climatique n'était plus une menace pour les «générations futures», mais un problème immédiat pour ce secteur professionnel. D'où le succès des conférences de Berlin (1995) et de Kyoto contre le changement climatique.

Malheureusement, le libéralisme progressait encore plus rapidement. Alors qu'un changement dans le modèle de développement aurait impliqué une énorme mobilisation du politique au niveau mondial, la création de l'Organisation mondiale du commerce, avec ses dogmes libre-échangistes, réduisait encore la capacité d'action des pouvoirs politiques. La CNUED de Johannesburg en 2002 se conclut par un match nul entre les dogmes libéraux et les proclamations écologistes. Ce qui voulait dire que la crise écologique mondiale avait une autoroute ouverte devant elle.

### C. L'éclatement des crises écologiques.

Vers 2007, la croissance «rugissante» des pays émergents rencontra les limites des capacités courantes de production pétrolière. Le prix du pétrole, qui avait commencé à monter depuis 2002, s'envola vers des pics sans précédents. Nous ne discutons pas ici de la question de savoir si la production a atteint ou pas une limite absolue (pic de Huber) : de toute façon, il y avait un pic de la demande, manifestation structurelle, qu'il y ait eu ou pas une possibilité plus ou moins limitée de croissance de la production. Les problèmes du côté des sources ou du côté des puits avaient fusionné dans une crise énergie-climat.

Mais la question de l'énergie se trouva vite enfermée dans un « triangle des riches énergétiques ». À un sommet du triangle, du côté des énergies fossiles, les risques de l'effet de serre et de l'épuisement des ressources. Si l'on se tourne vers le nucléaire, on a le risque d'accidents, l'insoluble problème des déchets, et le risque

de la prolifération vers le nucléaire militaire ou l'usage terroriste des déchets. Et si l'on se tourne vers la production de bio-masse<sup>7</sup>, il a risque de conflits sur l'usage des sols.

Car bien vite une crise de l'alimentation se joignit au problème énergie-climat. C'était aussi d'abord le résultat de la demande croissante des pays émergents. La croissance de la classe moyenne dans un pays entraîne l'adoption d'un régime alimentaire « occidental », donc carné. Et la viande nécessite 10 fois plus d'espace que les protéines végétales traditionnelles. Aussi, le « décollage » de gros NPI, comme la Chine et l'Inde, accroissait de manière décisive la pression sur les terres cultivables. Or au même moment, on assistait aux premiers effets du changement climatique. *Directement* : plusieurs années de sécheresse persistante avaient compromis les livraisons de l'un des traditionnels greniers à grains de la planète : l'Australie. *Et indirectement* : la réponse même de productivisme à la crise énergie-climat, c'est-à-dire le développement des agro-carburants, accroissait le problème alimentaire. Ce noeud est appelé le « dilemme FFFF des priorités sur l'usage des sols » : *Food* (la nourriture pour les humains), *Feed* (nourriture pour le bétail), *Fuel* (nourriture pour les machines) ou *Forest* (c'est à dire les réserves de biodiversité et de puits de carbone).

Le résultat macro-économique du noeud FFFF fut l'envolée des prix de l'alimentaire. Une tragédie pour les pays les moins avancés, qui avaient été contraints par la Banque mondiale et le FMI d'abandonner leurs récoltes vivrière traditionnelles au profit des cultures de rente : une vague d'émeutes de la faim balaya le Tiers-Monde. Mais cela voulait dire aussi une croissance du poste alimentaire du coût de la vie dans les pays du Nord-Ouest. Résultat, les ménages pauvres endettés «subprime» aux Etats-Unis durent choisir : payer pour la nourriture, pour le carburant de la voiture, ou pour rembourser leur logement. Et ils abandonnèrent leurs maisons hypothéquées aux banques, dépri-

<sup>7</sup> Traditionnellement : le bois, qui reste la source primordiale d'énergie de la majorité des humains, et maintenant les agro-carburants.

mant profondément le marché du logement... et ruinant les banques ! Pour la première fois dans l'histoire du capitalisme depuis 1848, de mauvaises récoltes déclenchaient une « crise d'Ancien régime » à la Fernand Braudel. Mais, cette fois-ci, les mauvaises récoltes ne tombaient pas du ciel, mais des réformes libérales du capitalisme agraire dans les décennies précédentes, et du modèle capitaliste de développement lui-même, dans l'industrie et l'urbanisme.

*L'état où nous en sommes (été 2011)*

Après deux ans de renflouement du système bancaire et d'injection de dépense budgétaire, une pâle reprise se manifesta dans les vieux pays capitalistes, tandis que les pays émergents poursuivaient leur expansion rugissante<sup>8</sup>. Immédiatement les mêmes problèmes de fond réapparurent en 2010. À la différence de la période 2006-2008, la dette privée avait été transformée fin 2008 en dette souveraine. Et immédiatement, les banques commencèrent à mordre les mains qui les avaient renflouées. La « crise grecque » (début 2010) signifiait que, derrière la « crise de liquidité » (provisoirement résolue), apparaissait la crise de solvabilité : les crédits engagés dans un modèle de développement caduc ne seraient jamais remboursés. Et rien n'avait été fait, ni du côté de la régulation ni du côté de la répartition des revenus : les travailleurs pauvres, les chômeurs et les retraités étaient juste un peu plus pauvres, les riches avaient perdu une partie de leurs actifs fictifs, mais avaient recouvrés leurs revenus d'avant la crise. D'où la permanence de la crise écologique, aggravée par l'échec de la conférence sur le climat de Copenhague, en décembre 2009.

Mêmes causes, mêmes effets. Un second et un troisième grenier à grains (l'Ukraine et la Russie) partirent en fumée à l'été 2010, suite à une sécheresse et une vague de chaleur sans précédent. Et im-

<sup>8</sup> C'était également le cas en Amérique Latine dans les années 30 : les pays émergents ont toujours la possibilité, lors d'une crise de « sous-consommation » dans les marchés centraux, de substituer le développement du marché intérieur aux exportations. Cette fois cependant il est probable que la Chine et le Brésil se heurteront très vite à la barrière écologique.

médiatement une nouvelle vague d'émeute de la faim se déclencha (au Mozambique). Mais cette fois, comme en 1848, les tensions sur le prix de la nourriture entraînèrent des conséquences plus intéressantes : les révolutions démocratiques arabes.

Il n'y aura pas d'issue à cette grande crise sans un changement du modèle tout entier et en particulier sans un tournant décisif dans la crise énergie-climat. Les rapports du GIEC et de Lord Stern ont fixé la fenêtre étroite pour l'action : entre 2010 et 2020. Et, tandis que la résistance des paysans et des militants écologistes a réduit les ambitions des agrocarburants, le triple accident de Fukushima (s'ajoutant à l'impossibilité de plus en plus constatée de limiter l'énergie nucléaire à ses usages civils, en Corée du Nord comme en Iran) a réduit la tendance à chercher une solution aux problèmes climatiques en accroissant les risques nucléaires.

Malheureusement, durant les premières années de la crise, les couches superficielles (la crise financière) ont rapidement évincé l'intérêt pour ces défis plus profonds. Une fois basculée des mains privées aux mains publiques, la crise de la solvabilité apparut plus clairement derrière la crise de liquidités et l'endettement des Etats se manifesta comme « Le problème ». Non seulement la Grèce, mais toute l'Europe périphérique (Europe de l'Est, Portugal, Irlande) et même toutes les économies faibles de l'Europe économiquement centrale (l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et bientôt la France) sont concernées. Mais le pire restait à venir : au début de l'été 2011, le *rating* des bons du Trésor américain fut réduit de AAA à AA.

Le *rating* de la crédibilité d'un débiteur par l'oligopole des 3 agences mondiales de notation est probablement de bien pauvre qualité. Elles n'ont pas détecté l'insolvabilité des *subprimes*, et maintenant elles donnent une meilleure note à la France qu'aux États-Unis ! Et pourtant, cette dégradation de la note signifie plus que la fin du régime libéral-productiviste : la fin d'un régime monétaire mondial

qui prévalait dans les deux derniers modèles de développement (de 1950 à nos jours), le *Gold Exchange Standard* devenu de jure en 1971 un *Dollar Exchange Standard*, l'idée que le dollar est aussi bon que l'or. C'est-à-dire, implicitement ou explicitement depuis la fin de la convertibilité dollar-or, l'idée qu'une fois échangée contre un dollar une valeur (quelque actif que ce soit) est reconnue comme une vraie valeur, socialement utile et donnant droit à une valeur équivalente au niveau mondial. Du coup, le Trésor américain et en fait toute l'économie américaine pouvaient payer leur dette avec la monnaie qu'émettait le système monétaire américain. La Fed n'avait qu'à escompter des crédits à l'économie US sous forme de monnaie qui était universellement acceptée. Mais lorsque même les bons du Trésor US deviennent douteux, où est «la vraie monnaie» ? Et plus immédiatement : si un débiteur fait défaut (comme la Grèce), qu'advient-il aux crédateurs (comme les banques françaises ou allemandes) ?

En fait, toute l'économie de dettes du modèle libéral-productiviste était basée sur une convention : que certains titres de dettes sont sûrs. Avec ces titres à leurs actifs, les banques commerciales pouvaient émettre de nouveaux crédits, en fonction de règles prudentielles acceptées (le ratio Cooke et ses développements : Bâle I, II et III). Si la communauté financière considère que les titres de débiteurs respectés ne seront plus jamais remboursés, alors la capacité de faire crédit (ce qu'on appelle la «*New Money*») se réduit, et dès lors, comment financer un nouveau modèle de développement ?

Dans les années 2010-2011 le débat commença entre économistes et responsables politiques, mais dans un premier temps (en dépit des avertissements des économistes keynésiens et même du FMI) l'opinion dominante resta que «D'abord on paie ses dettes». On proclama dans la plupart des pays la réduction des déficits publics, mais en fait la tendance générale fut de chercher à réduire le déficit plutôt en réduisant les dépenses qu'en accroissant les impôts. Résultat : la pâle reprise provoquée par les politiques budgétaires expansionnistes

de 2008-2009 agonisa à l'été 2011... D'où réduction d'activité et des rentrées fiscales et accroissement des déficits publics. Une spirale récessive, très similaire à la politique du président Hoover ou de Tardieu et Laval dans les années trente.

Le principal progrès de la période est une avancée vers la mutualisation des dettes dans le Fond Européen de Stabilisation Financière puis le Mécanisme de Stabilisation Européen (MSE) prévu pour 2013. C'est une sorte de FMI intra-européen, empruntant les fonds sur le marché mondial avec la garantie de toute l'Europe, et prêtant à ses pays les plus endettés. Mais le pas suivant (la monétisation des dettes par les opérations de la Banque centrale européenne sur le marché secondaire de la dette) crée des tensions entre les Allemands et d'autres responsables, plus keynésiens, de la direction de la BCE. Et ce mécanisme de stabilisation (indispensable pour apporter de la *New Money*) respecte le dogme selon lequel toutes les dettes doivent être payées, alors qu'elles étaient basées sur un modèle de développement qui est en crise.

Quand un modèle s'effondre, les crédits qui étaient basés sur lui doivent être annulés, et le seront de toute façon, soit à travers des faillites, soit à travers l'inflation, ou soit à travers quelques formes organisées de rééchelonnement, permettant le sauvetage des débiteurs sans ruiner les crédateurs, tout en offrant de la *New Money*, des nouveaux crédits pour un nouveau modèle. Ce fut le cas lors de la crise de l'Amérique latine dans les années 80-90 (Plan Brady), et c'est ce qui reste à inventer pour la crise présente.

### III. Feuille de route pour un Green Deal.

Trois années ont été perdues, et précisément dans des domaines où l'on ne pouvait pas attendre. Dans cette crise à multiples couches, certaines couches peuvent attendre : il vaut mieux réformer tout de

suite, mais tant que l'effondrement ne s'est pas produit, attendre une année de plus ne coûte pas grand chose. Au contraire, la même action écologique peut avoir un résultat totalement différent si elle se produit en 2010 ou en 2020. Le problème c'est qu'aujourd'hui tous les problèmes sont urgents.

*Régulation financière : nécessaire mais pas suffisante.*

On objectera que le plus urgent reste la crise d'insolvabilité. C'est vrai. Mais, comme on l'a déjà noté, le problème derrière l'insolvabilité, c'est le problème de la New Money. Les banqueroutes ou l'annulation ou le rééchelonnement des dettes ne sont pas suffisants. Nous devons offrir de nouveaux crédits au Green Deal. Donc examinons pour commencer ce nouveau modèle qu'il faut promouvoir, et après nous reviendrons sur le problème de son financement.

La plupart des débats ont jusqu'ici concerné et continueront à concerner les formes des régulations héritées du modèle libéral productiviste : la régulation du secteur de la finance. Est-ce que le pacte de stabilité de l'Union Européenne doit être renforcé, ou au contraire sa «réforme laxiste» de 2005 promue jusqu'à des politiques budgétaires discrétionnaires ? Est-ce que la BCE doit financer quelque déficit public que ce soit ? Est-ce que la réforme des règles prudentielles et de la supervision du système financier adoptés par les Etats-Unis, l'UE et la BIRD (Bâle III) sont suffisantes ? Pouvons-nous accepter que certains agents particulièrement imprudents soient «trop gros pour faire faillite» ? Ce sont des questions importantes. Mais mettre exclusivement l'accent sur elles revient à réduire la crise à une crise à la Minsky.

Oui, nous avons besoin d'un super Glass-Steagall Act, c'est à dire une séparation claire entre les banques de dépôts (la gestion de la monnaie de circulation, soumise à des règles prudentielles très strictes) et les banques d'affaires. Oui, nous avons besoin de combiner une

politique budgétaire et monétaire active au niveau européen et une surveillance accrue des dérapages nationaux, condition *sine qua non* de la solidarité européenne. Oui, nous devons neutraliser les « paradis fiscaux ». Mais ce n'est pas suffisant.

*Un repartage de la valeur ajoutée.*

Même le débat sur le partage du PIB (afin de relancer la demande effective) n'est pas suffisant. Oui, nous sommes dans une crise keynésienne, ou une crise de «sous-consommation» à la Marx, et il faut remonter la part des profits dans la valeur ajoutée nationale, européenne, mondiale. Mais :

- D'un côté, la redistribution ne doit pas impliquer seulement les espaces économiques nationaux, mais de toute la planète. Car les travailleurs sont au Sud, et les consommateurs sont au Nord. Or, il n'y a pas de gouvernement mondial pour ratifier un tel deal.
- D'un autre côté, un super Wagner Act international (ou un plan Marshall Nord/Sud) implique un choix : est-ce que l'accroissement de la part mondiale des salaires doit prendre la forme d'une croissance du pouvoir d'achat ou d'une croissance du temps libre ? La contrainte de soutenabilité écologique suggèrent que, au Nord comme au Sud, la réduction du temps de travail doit avoir la priorité (sous différentes formes : interdiction du travail des enfants au Sud pour commencer, la réduction des heures de travail annuelles au Nord et l'avancement de l'âge à la retraite partout<sup>9</sup>).

Donc le régime d'accumulation devrait être «Vert», pour autant qu'on s'intéresse au temps de travail. Mais il doit être souligné que la demande effective elle-même devrait elle aussi être Verte, et Vert aussi le paradigme technologique présidant à l'offre.

<sup>9</sup> Cette hiérarchie des priorités est cohérente avec la dynamique historique des luttes ouvrières : dans un capitalisme naissant (en Europe : au XIXe siècle), les luttes sociales visent d'abord à protéger les corps des travailleurs : interdiction du travail des enfants, création de la retraite, puis est venue la journée de 8 heures, etc. L'expérience des Pays moins avancés devenus NPI (comme la Corée) montre l'importance stratégique de la scolarisation et de l'interdiction du travail des enfants. Bien des « districts industriels du Tiers monde » fondés sur le travail infantile sont orphelins faute de l'avoir compris.

### *Un régime tiré par l'investissement vert*

Prenons l'exemple de l'Union Européenne, puisque cette Union englobe un espace économique riche d'un demi-milliard d'êtres humains, avec de grosses différences de revenus, et que l'Union s'est dotée d'un minimum d'appareil d'Etat fédéral - certes tout à fait insuffisant - pour mettre en oeuvre le Green Deal.

Dans les trente prochaines années - la durée de tout un modèle de développement - l'Union européenne devra réduire sa production de gaz à effet de serre (GES) d'un facteur 4. Cet objectif devra être le paramètre directeur de la planification et des politiques publiques. Il implique des changements au niveau du paradigme technologique, des modèles de production, des modèles de consommation, de la logique du régime d'accumulation. Il en résulte certainement que le «progrès» devra être mesuré par le temps libre dégagé plutôt que par la croissance de la consommation matérielle. Mais une telle sobriété sera loin d'être suffisante.

Nous aurons besoin d'énormes investissements dans de nouveaux équipements économisant l'énergie et les GES émis (que ce soit dans le logement et les transports) et de nouvelles sources d'énergie et de matières premières, propres et renouvelables. De plus, nous ne devons pas oublier les autres crises écologiques comme la crise alimentation / santé. Dans un modèle Vert, la demande publique (pour les systèmes de transport) ou organisée (pour l'isolation thermique des bâtiments existants) sera dominante et se substituera au rôle que jouait l'industrie automobile dans le modèle fordiste.

Donc, le modèle vert ressemblera à une «économie mobilisée» à la Kornai [1982], c'est à dire pilotée par la demande, et principalement par une demande semi-publique. Du point de vue de la régulation, cela soulèvera de nouveaux problèmes. Ils sont très similaires à ceux de la Reconstruction (période 1945-1950), mais concerneront

des agents plus décentralisés : les ménages et les entreprises luttant pour protéger leur revenu du prix croissant des énergies «sales», des autorités locales sommées de se doter de système de transports en commun...

Les écotaxes et les marchés de permis (c'est à dire la planification en prix ou en quantité) seront d'un grand secours pour réguler des processus de décision décentralisée. Mais pour une firme ou pour un ménage il n'est pas suffisant d'être «incités à investir» dans des dispositifs économisant l'énergie ou les GES. Ces agents auront besoin de crédit, car ils doivent investir maintenant pour en espérer des revenus ou des économies futures. Le modèle Vert sera aussi une économie de crédit ! Mais, contrairement au modèle libéral productiviste, les dettes contractées et les mécanismes de prêt devront être strictement orientés selon les besoins sociaux et écologiques d'investissement. Comme dans la Reconstruction et dans la période fordiste, la sélectivité du crédit et de la création monétaire sera les bienvenues. Le plus simple est d'imaginer une distribution de «monnaie bon marché» par la Banque européenne d'investissement, orientée selon des critères verts, avec la possibilité, pour cette BEI, de se refinancer au taux réel de 0% auprès de la BCE.

### *Un paradigme intensif en emplois.*

En général, les «économies mobilisées», c'est-à-dire guidées par la demande semi-publique, sont extrêmement créatrices d'emplois, à cause d'une propension à consommer et à investir qui est proche de 1 ou au-dessus de 1 (ce qui est précisément la définition d'une économie de crédit !). Des études ont déjà été réalisées pour un programme typiquement vert dans l'UE (réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2020 et obtenir un taux de 40% d'agriculture biologique locale). Rassemblant les évaluations de la Commission européenne et de la Confédération Européenne des Syndicats, Pascal Canfin [2009] a

estimé qu'il résulterait un excès de 10,5 millions d'emplois (pour toute l'UE) par rapport au simple prolongement du modèle antérieur.

Par exemple : La «destruction créatrice» accompagnant la révolution verte dans les transports supprimerait 4,5 millions d'emplois dans la production de voitures individuelles, mais en créerait 8 millions dans les transports collectifs. En effet, le nouveau modèle devra se doter de voies, de rails, de trains, de métro, de tramways, de bus, et en plus conduire tout cela, ou contrôler leurs déplacements automatiques.

C'est une évaluation très intéressante. D'abord, elle confirme que «l'écologie n'est pas ennemie de l'emploi ». Plus précisément, elle indique une décroissance de la productivité apparente du travail dans le secteur des transports. En réalité, cela résulte de deux facteurs.

- Les gains de productivité du travail, historiquement, ont été obtenus par l'accroissement des coefficients de Capital et de «Nature», la Nature désignant les dons gratuits de l'environnement (la "Terre", en l'économie classique). Comme le suggère les fonctions de Cobb-Douglas, plus on fera d'économie sur la nature, plus il faudra des techniques intensives en travail : un tournant vert dans le modèle de développement substituera du travail aux inputs «naturels» (l'énergie). Et ce travail sera moins "industriel" (comme les chaînes d'assemblage de voitures) et plus "artisanal", ou plutôt "industriel" (c'est-à-dire fondé sur le travail direct et qualifié) avec des séries plus courtes de tramways, des infrastructures dédiées, la conduite de bus, la pose du matériel d'économie ou de production d'énergie dans les immeubles. Ce tournant très important dans le paradigme technologique nécessitera la mobilisation de l'appareil de formation professionnelle.
- Plus précisément, la «Nature» (ou comme dit Marx, les conditions générales extérieures de l'accumulation capitaliste) inclut... le temps libre des travailleurs. La différence entre les voitures et les tramways, pour les trajets domicile/travail, c'est que des salariés conduisent

les tramways, tandis que le salarié qui se rend au travail conduit sa voiture gratuitement au bénéfice de son employeur. Il y a donc un travail caché et non payé dans les transports individuels.

- La même chose se produit quand une femme s'occupe gratuitement des enfants ou des personnes âgées de sa famille. Un modèle vert devra remplacer ce travail caché de reproduction dans le cadre du patriarcat par quelques formes d'économie sociale et solidaire. Cette dernière remarque est importante. Le modèle vert sera un modèle intensif en emplois « quaternaires » (services à la personne), non délocalisables et non automatisable, donc coûteux pour l'utilisateur s'ils sont offerts sur la base d'une économie de profit sans avantage fiscaux ni subventions.

De nouvelles études menées par Philippe Quirion [2010a et b] ont transposé le même programme vert européen pour 2020, d'abord pour l'économie française, ensuite pour l'Île-de-France (la région parisienne), en utilisant un modèle économique combinant une matrice input-output distinguant entre les emplois directs et les emplois indirects (pour les infrastructures et équipements) et un second tour d'effets de créations d'emploi "induits" keynésiens (dépensant moins d'argent en carburant, les ménages créent des emplois locaux avec leur pouvoir d'achat augmenté). L'étude de différentes variantes montre que le résultat est très sensible à plusieurs paramètres.

- Le prix du pétrole : il est clair qu'un nouveau choc pétrolier permanent et structurel déprimera le reste de la demande des ménages. Les emplois induits par les économies d'énergie augmenteront donc.
- Les ambitions quant à la vitesse de transition pour une économie décarbonée. Bien sûr, si on fixe un objectif de 40% de réduction des CO2 en 2020 (scénario A-1-B du GIEC), cela crée beaucoup plus d'emplois que dans l'objectif européen adopté en 2008 (-20%).
- La disponibilité de crédits. Une première variante suppose une stabilité de la dette publique. Une seconde variante fait la supposition que 50% des impératifs d'investissement post-Kyoto peuvent

être empruntés à un taux d'intérêt bas. La seconde variante crée beaucoup plus d'emplois induits car, dans la première variante, la hausse des impôts absorbe la réduction de la facture en carburant pour les ménages.

Nous voilà au problème de la New Money ! Mais d'abord, qu'en est-il des aspects internationaux du Green Deal ?

### *Un régime international coopératif.*

Bien sûr, nous avons besoin d'un Green Deal entre le Nord et le Sud (Le Sud étant lui-même divisé entre pays émergents et pays moins avancés). Les Etats-Unis et la Chine découvriront bientôt les aspects pervers de leur attitude non coopérative en ce qui concerne le changement climatique. Mais nous ne savons pas quand, et c'est la principale menace sur le futur de l'humanité. S'ils acceptent de coopérer, l'Inde et les autres pays émergents suivront. Le compromis pourrait être le suivant :

- Une dotation soutenable de quota de GES devrait être fixé à l'horizon 2050, en proportion de la population de chaque pays.
- Chaque pays dépassant sa limite de soutenabilité serait obligé d'entrer dans le programme international de réduction.
- A l'intérieur de ce cadre (c'est à dire : une fois fixées les émissions mondiales annuelles) un marché des quotas et des mécanismes de développement propre peuvent être autorisés.
- Considérant la « dette écologique » (le stock actuel de Gaz à effet de serre anthropique a été principalement émis par les vieilles nations industrialisées), les pays développés aideront les PMA à adapter leurs systèmes d'énergie et de transport.

Maintenant, si l'on se tourne vers les problèmes de redistribution capital-travail à l'échelle internationale, il est clair qu'un Wagner Act mondial est extrêmement difficile à mettre en oeuvre. Probablement, nous devons nous résoudre à attendre un sursaut majeur des luttes

sociales en Chine et dans les nouveaux pays industrialisés. Il pourrait cependant être favorisé par des clauses sociales sur le libre-échange (et la même chose est vraie pour les pays réticents à rejoindre un traité sur le changement climatique).

Ce qui nous mène au problème de la «relocalisation» de la production. L'argument contemporain n'a rien à voir avec la vague protectionniste de 1930. Il ne s'agit PAS de réserver les marchés nationaux rétrécis à la production nationale (ni même continentale). La première raison pour limiter les circuits internationaux de produits est environnementale : limiter l'énergie consommée et les GES produits dans le cycle de vie des produits (de la production à la consommation et à l'élimination), en particulier pendant le transport. Une bonne régulation possible (maintenant acceptée par la Chine) serait d'évaluer le quota de GES affecté à un pays, non à travers les émissions de sa production, mais à travers son empreinte écologique (les GES produits n'importe où pour satisfaire la consommation de ce pays)<sup>10</sup>. La deuxième raison est de lutter contre le dumping social : inciter tous les pays à converger vers les mêmes normes de répartition. Il n'y a pas de raison valable pour un protectionnisme entre pays voisins dont les coûts salariaux sont équivalents.

### *Effacer le passé*

Et maintenant, nous pouvons enfin revenir à la finance ! Le problème est d'annuler une partie des dettes pendantes, attachées au modèle caduc, sans ruiner le système bancaire, nécessaire pour avancer la « new money ». La meilleure solution, à mes yeux, est d'accepter, dans des conférences internationales, que certaines dettes ne seront jamais remboursées (au moins avant un long délai), et d'annuler ou de rééchelonner ces dettes. Les créateurs (banques et

<sup>10</sup> Lorsque j'étais rapporteur de la directive intégrant l'aviation dans le système européen des quotas, la Chine et les Etats-Unis s'opposèrent avec violence à l'idée de « faire acheter un quota d'entrée » ) lers avions se posat en territoire européen. A Copenhague, la Chine a demandé que les GES contenus dans ses exportations soient inclus dans le quota du pays importateur... Tournant qui traduit une réflexion de la Chine sur son propre rôle futur : d'atelier du Monde à principal marché du Monde.

fonds) ne doivent toutefois pas être conduits à la faillite à cause de cette décision (alors nous reviendrions à 2008 et au credit crunch !). La façon la plus douce est la « monétisation des dettes », mais avec deux obligations : geler une part de la nouvelle monnaie dans les banques centrales afin de limiter l'inflation<sup>11</sup>, et d'autre part flécher une partie de cette new money, obligatoirement, pour financer la conversion verte. Dans l'UE, voici quel pourrait être le mécanisme :

- La BCE rachèterait les dettes en cours avec une décote prenant en compte le spread préalablement prélevé sur ces dettes (car le spread est une assurance sur la dépréciation).
- 10% (par exemple) des euros accordés en échange seraient gelés dans les comptes de la BCE, à un taux égal à l'indice de l'inflation (taux d'intérêt réel à 0%).
- 10% serait gelé dans les comptes de la Banque européenne d'investissement (au même taux) et dédié à un Fond pour la conversion verte de l'économie européenne.

#### IV. Le difficile chemin du Green Deal

La possibilité d'une "prospérité sobre" Verte, assurant la sauvegarde de l'environnement et conduisant au plein emploi, avec une équité accrue entre les êtres humains, n'implique pas sa faisabilité politique. La meilleure expérience que nous ayons d'une grande crise du type de celle auquel nous faisons face est l'expérience de la Grande Dépression des années trente, parce qu'elles ont en commun à la fois la dimension globale et l'aspect "libéralisme économique". Dans les années quarante, Karl Polanyi expliqua que trois issues étaient possibles pour ce genre de crise : le fascisme, le stalinisme, ou la social-démocratie. Le résultat final fut le fordisme, sous la

<sup>11</sup> Beaucoup s'imaginent qu'une vague d'inflation permettrait de dévaloriser sans douleur les dettes en cours. Le problème, bien illustré par la fin du « modèle de substitution aux importations » dans l'Amérique Latine des années 80 est que, dans un modèle libéral, les salaires sont beaucoup moins bien indexés que les revenus financiers. Ce ne serait pas « l'euthanasie des rentiers », mais des retraités en capitalisation, et des salariés précaires.

forme de social-démocratie ou d'économie sociale de marché, dans les années cinquante.

Malheureusement, entre les années 30 et 50, le monde a dû en passer par une terrible guerre mondiale, puis accepter un demi-siècle de compromis territorial avec le stalinisme. Au début de 1941, le fascisme contrôlait la plus grande partie de l'Europe, et le stalinisme le reste. Seule la Grande-Bretagne restait libre et avait évolué sans transition du libéralisme économique à l'économie de guerre, tandis que la Suède et la Suisse neutralisées expérimentaient quelques formes de la social-démocratie. Dans le reste du monde, le Japon fasciste contrôlait une grande part de l'Asie. Seuls les Etats-Unis de Roosevelt expérimentaient sur une large échelle des éléments du modèle social-démocrate, tandis que les pays émergents d'Amérique latine se divisaient entre le Mexique pro-stalinien et l'Argentine pro-fasciste. Le Monde ne fut sauvé du fascisme que par l'attaque du Japon contre les Etats-Unis et l'attaque de l'Allemagne contre l'Union Soviétique. Et, au prix de 50 millions de morts, l'alliance de la social-démocratie et du stalinisme a vaincu le fascisme.

Le monde des années 2010 pourra-t-il éviter un détour aussi coûteux ? C'était le grand espoir de la fin 2008, après la faillite de la Lehman Brothers, alors que tout le système financier s'effondrait et que la General Motors tombait en morceaux : les élites mondiales semblèrent se révéler keynésienne et même "Rooseveltiennes vertes". Obama, Gordon Brown, Merkel, Sarkozy, Strauss-Khan, se disputaient le rôle de Franklin D. Roosevelt sauvant le stupide capitalisme des mains aveugles des marchés auto-régulés. Trois ans plus tard, Cameron a remplacé Gordon-Brown, aux Etats-Unis le Tea Party dicte sa ligne économique ultralibérale, et Sarkozy-Merkel tentent d'imposer au reste de l'Europe une « règle d'or » de zéro déficit. On en est revenu aux politiques déflationnistes de Hoover, Tardieu-Laval et Ramsay McDonall-Snowden. C'est à dire : en 1932, ce qui est cohérent avec l'ajustement de la faillite de Lehman Brothers (septembre 2008) sur le

Jeudi noir d'Octobre 1929. C'est pourquoi, avant de passer en revue les ennemis et obstacles qui s'opposent au Green Deal, rappelons brièvement la triste histoire des années Trente.

### *La terrible expérience de la Grande Dépression.*

Après onze années d'investissements exubérants, de croissance de la productivité, de salaires stagnants et d'explosion des profits, les «Années Folles» (*Roaring Twenties*) se terminent par le jeudi noir du 29 Octobre 1929. Ce krach boursier déclenche une énorme vague de faillites bancaires (plus de 5000 aux Etats-Unis) et dans tous les secteurs industriels.

La première réaction du libéralisme économique n'est pas de renflouer le secteur financier. Au contraire, la FED, alors jeune et inexpérimentée, réagit par une politique monétariste plus serrée. C'est une erreur typique sur la dynamique économique. S'il est vrai qu'une politique monétaire excessivement accommodante a permis à la bulle boursière avant le Jeudi noir, il est tout aussi vrai qu'une politique serrée ne règlera pas le problème. Au contraire, au moment où la bulle explose, une politique monétaire accommodante est nécessaire.

La seconde réaction apparaît tout aussi contre-productive : le protectionnisme, avec une course à la protection nationale déclenchée par le Hawley-Smoot Act (le 17 Juin 1930). Puisque les marchés semblent se restreindre, il apparaît "juste" de réserver les marchés nationaux à la production nationale. Mais dans la plupart des pays industriels, le secteur orienté vers l'exportation pesait plus du tiers du total de la production manufacturière. Quand on ne met en place aucun mécanisme pour accroître le marché intérieur, une réduction brutale des exportations se traduit en récession. Toutefois, la contraction du marché mondial n'est pas due à ces mesures protectionnistes, mais à la contraction préalable de la demande sur tous les marchés

nationaux (d'ailleurs les "fournitures de petit-déjeuner", tels que le café, n'ont jamais été l'objet d'un protectionnisme, ce qui n'a pas empêché leur marché de s'effondrer) et surtout à la contraction de la masse monétaire mondiale.

Ce dernier facteur est très rapidement reconnu. Les prix mondiaux tombent, réduisant l'offre et l'activité, parce que la vraie monnaie (l'or) est «trop rare», et que trop peu de crédits sont accordés. Progressivement, même les monnaies sûres abandonnent leur lien à l'or (Conférence de Londres, 1933, mais la Livre Sterling a abandonné sa convertibilité-or dès 1931, et le dollar US en 1933). Mais il n'y avait pas d'alternative<sup>12</sup>, pas de «Droits de Tirage Spéciaux» sur quelque FMI, et c'est une sérieuse différence avec aujourd'hui.

D'un autre côté, la conscience que les dettes en cours sont un problème semble avoir été plus sérieusement pris en compte à cette époque qu'aujourd'hui. En ce temps-là, l'insolvabilité des dettes privées provoquait une faillite des banques avec des effets dominos. Mais, dans les années 30, c'est accepté, car la masse monétaire émise par les banques commerciales n'est pas reconnue comme une « vraie monnaie » (juste comme un crédit) et parce qu'aucune banque n'est considérée comme occupant une position systémique. En revanche, la dette souveraine (celle des Etats) est considérée comme un problème systémique. Considérant que l'énorme dette tsariste est déjà répudiée par les autorités soviétiques (ce qui a contraint la Russie à l'autarcie), la principale dette souveraine concerne l'Allemagne. Etant donné que la Première Guerre mondiale, à l'ouest, s'est déroulée exclusivement sur les territoires français et belges, le traité de Versailles a placé tout le fardeau des réparations sur les épaules allemandes. Dès 1924, on reconnaît que c'est trop, mais la première renégociation (le plan Dawes) est insuffisante. Avec l'éclatement de la crise, la nature récessionniste d'une telle dette pendante apparaît clairement. Et le 1er septembre 1930, le plan Young rééchelonne la

.....  
<sup>12</sup> L'hypothèse de rétablir le bimétallisme or-argent a cependant été examinée puis écartée.

dette de guerre allemande jusqu'en 1988. Cela provoque de sérieux problèmes en France, et ce n'est pas suffisant pour renflouer l'Allemagne. Alors, le moratoire Hoover est approuvé en décembre 1932 : l'Allemagne cesserait de payer ses dettes à la France, et la France sa dette aux USA<sup>13</sup>.

Mais il est trop tard. En 1932, le chômage en Allemagne atteint 25-30%, le parti nazi remporte 37,4% des voix en Juillet. Son score se réduit à 33% en novembre 1932, mais à ce moment là, socialistes et communistes sont en guerre et ne parviennent pas à s'unir. Au même moment, F.D. Roosevelt est élu (le taux de chômage est le même qu'en Allemagne) : et Hitler et lui prennent la tête de leur pays en janvier 1933. La compétition entre fascisme et social-démocratie commence. Elle se terminera par la guerre.

Economiquement parlant, la supériorité immédiate du fascisme apparaît évidente, si nous considérons que la réponse réflexe à une crise du libéralisme économique est «le planisme» (c'est à dire le dirigisme). Très rapidement, le ministre nazi de l'Economie, Hjalmar Schacht, en finit avec le chômage grâce à une combinaison d'autarcie, de dépenses publiques (les autoroutes), et de répudiation de la dette de guerre. Pour la monnaie interne, il crée une pure monnaie de crédit dédiée au financement d'un secteur fléché (les industries de guerre) : les bons MEFO. À l'extérieur, il conclut un système de trocs de monnaie avec l'Amérique latine. Il est clair qu'un tel programme d'extrême nationalisme économique est cohérent avec une dynamique de guerre, mais pas pour des raisons strictement économiques. Le biais d'Hitler vers la guerre était inhérent à la forme de son hégémonie politique nationale, et pas seulement à sa politique économique.

.....  
<sup>13</sup> Avec la victoire nazie et la guerre, les réparations allemandes de 1914-18 furent finalement suspendues puis rééchelonnées jusqu'à... octobre 2010, c'est-à-dire après le commencement de l'actuelle crise de la dette souveraine grecque !

Roosevelt, respectueux lui de la démocratie, devait négocier avec l'opposition républicaine, avec la Cour suprême, avec la nature fédéraliste et décentralisée des Etats-Unis. Immédiatement, il parvient à faire voter la séparation entre les banques commerciales et les banques d'affaires (Glass-Steagall Act, 1933). Les fonctions de la monnaie de crédit, en tant que moyen de circulation et en tant que moyen de spéculation, sont donc séparées. Une réforme du secteur agricole, et divers programmes de créations d'emplois financés par l'Etat sont lancés, mais à une bien plus faible échelle qu'en Allemagne. F.D. Roosevelt croit que la création d'emplois est le boulot des patrons, et que le boulot de l'Etat est de créer les conditions macroéconomiques pour cela : la demande effective. Les dépenses publiques en sont une partie, mais, selon Ford et Keynes, la meilleure composante de la demande effective est une demande populaire aisée, et cela signifie augmenter les salaires. Et dans un pays de libre entreprise comme les Etats-Unis, cela signifie des syndicats forts. Toutefois, le «Wagner Act» sur les relations industrielles n'est adopté qu'en 1935.

En 1936, les résultats du New Deal font encore pâle figure par comparaison aux résultats déjà obtenus par Schacht. Et pourtant, en 1936, Roosevelt est réélu triomphalement, comme sont élus des Fronts populaires en France et en Espagne. Mais, alors que Roosevelt sera réélu en 1940, la social-démocratie en Europe n'a pas le temps de prouver son efficacité : avec la guerre civile espagnole, la Seconde Guerre mondiale a déjà commencé, et une économie de guerre s'installera vite dans le monde entier.

Politiquement, par la violence ou par la persuasion, des régimes autoritaires ont gagné dans presque toute l'Europe du temps, du Portugal à la Finlande. Etant donné que ce tournant fasciste est survenu avant le milieu des années 30 (sauf en Espagne), il est clair que ça ne traduit pas électoralement les "meilleurs résultats" de Schachte par comparaison avec Roosevelt. Le problème, c'est que les régimes autoritaires avaient des solutions clés en main pour d'autres peurs et

d'autres aspirations populaires : le nationalisme ou la religion, la peur du communisme et des migrants, l'antisémitisme, l'aspiration à une sécurité immédiate... De plus, la social-démocratie et le stalinisme sont restés hostiles l'un à l'autre jusqu'en 1933, et les compromis que le Front Populaire français dut concéder aux libéraux-démocrates (à l'intérieur de la coalition : les radicaux-socialistes, et à l'extérieur : le gouvernement britannique) ont ralenti son action. Il y avait aussi des oppositions au sein du camp fasciste (les nazis contre les dictatures cléricales...), mais pas suffisantes pour stopper son résistant progrès.

#### *Obstacles à un tournant vert.*

Les avertissements des années Trente sont très sérieux. Avant tout : une "bonne" solution à une grande crise n'a pas une éternité devant elle pour s'imposer. D'autres solutions peuvent s'imposer avant, comme des régimes autoritaires. Aujourd'hui, dans l'Union européenne, la Hongrie semble avoir pris la tête dans cette direction, mais partout dans le monde nous assistons à une radicalisation autoritaire des partis de droite, la Russie étant l'exemple le plus significatif. Ces solutions autoritaires font des émules, non pas parce qu'elles ont plus de succès économiques, mais pour des raisons politiques ou idéologiques tel que le nationalisme.

Si nous comparons la situation actuelle aux années 30, nous remarquons que les premières étapes vers un Green Deal, qui semble être acceptées en 2008, avortèrent devant le problème des dettes souveraines, tandis qu'en 1932, il n'y avait pas d'alternative social-démocrate sur la table, mais le problème de la dette souveraine faisait l'objet de négociations bilatérales sérieuses, s'achevant par un rééchelonnement (le plan Young, le moratoire Hoover). Par ailleurs, une fois un programme social-démocrate ou fasciste adopté sur une base nationale, il pouvait être mis en œuvre sans grand problème de contrainte extérieure.

#### *Le saut difficile vers la coopération.*

La raison de ce constat est que, tandis que la crise des années 30 était «inter-nationale», la crise actuelle est directement mondiale. Nous n'avons pas affaire à plusieurs économies nationales interconnectées face à des crises similaires, mais à une économie mondiale (avec sa dimension écologique) et ses crises systémiques, se réfractant sur de nombreux espaces politiques nationaux. Dès lors, les autorités politiques semblent impuissantes, car elles ne jouent pas au niveau mondial. Et il n'y a pas de gouvernement mondial. Nous avons besoin d'un plan Young mondial, d'un moratoire Hoover mondial, d'un Glass-Steagall Act mondial et d'un Wagner Act mondial, plus un traité post-Kyoto et un traité alimentaire mondial, mais cela paraît impossible, car il n'y a pas d'agents pour cela. Le G 20 et le FMI ont prétendu être cet agent en 2009, mais ont échoué.

D'ailleurs, le New Deal de Roosevelt s'est présenté comme un accroissement structurel de la législation et du budget fédéral, contre l'autonomie des Etats. Ce fédéralisme a été refoulé par la contre-révolution reaganienne, et aujourd'hui la droite radicale (le Tea Party) veut reculer encore plus loin. On comprend les résistances à toute forme de solidarité transnationale, avec délégation de souveraineté !

Exemples : l'Allemagne pourrait accepter un plan Young en faveur de la Grèce insolvable. Mais cela provoquerait une crise de liquidité pour les principales banques françaises. Elles retireraient leurs actifs et réduiraient leurs crédits dans le reste du monde, accroissant ainsi la crise systémique. Encore plus évident : même si l'UE coordonne une réduction majeure de ses émissions de GES ce résultat serait rapidement effacé par le manque de coopération des Etats-Unis et de la Chine. La même chose est vraie pour la crise alimentaire actuelle.

Ainsi, le premier obstacle pour un Green Deal est le problème de la coordination. Il y a encore de l'espace pour l'action locale (et d'ailleurs, de toute façon, le Green Deal requiert l'implication des

agents locaux et même individuels), mais le «local» apparaît de plus en plus gros quand on fait face à des problèmes tels que la finance ou la crise du climat. Dans bien des cas, l'État national est impuissant, et même l'UE n'y suffit pas. Parce que l'UE est encore trop petite, et parce que l'UE manque de «fédéralisme ascendant», c'est-à-dire la subordination des parties à la volonté du tout.

Or, comme la sociologie et la philosophie politique (qu'elles soient individualiste ou holiste) nous le rappellent, une délégation de souveraineté vers un "Tout" plus large implique que les "Parties" subordonnées trouvent un intérêt à cette délégation. Même si une situation fédéraliste est objectivement plus favorable que la concurrence entre États locaux (à travers le dumping fiscal, social, écologique et même prudentiel), une stratégie de "passager clandestin" peut sembler plus efficace aux intérêts locaux.

Reprenons l'exemple européen. L'Union Européenne a fait l'expérience, en 2005, d'un débat sur un pas en avant (limité mais significatif) vers un fédéralisme plus intégrée : le référendum sur le Traité Constitutionnel Européen. Les citoyens français votèrent Non parce qu'ils pensaient que leur modèle social serait mieux défendu dans le cadre de la politique nationale. Résultat : durant les sept années suivantes, ils eurent à souffrir le refoulement de leur Etat providence par leurs gouvernements nationaux. Les citoyens irlandais ont voté Non au traité de Lisbonne, avant le début de la crise, parce qu'ils craignaient qu'une Europe plus fédéraliste leur interdise de continuer à attirer les capitaux dans l'île grâce au dumping fiscal. Ensuite ils votèrent Oui, après l'éclatement de la crise, parce qu'ils espéraient la solidarité du continent. Mais ils ne réduisirent pas l'écart de fiscalité avec le continent, quand la Pologne et d'autres pays de l'Est européen rejoignaient la stratégie du dumping fiscal, réduisant ainsi les gains budgétaires d'une stratégie de passager clandestin. De l'autre côté de la crise de la dette, Mme Merkel, responsable du pays le plus riche, l'Allemagne, craint que la solidarité européenne avec les pays endettés

(les PIGs) au travers de eurobonds (emprunts directement européens) réduisent la capacité de l'Allemagne à "écrémer" (skimming) les crédits à faible taux d'intérêt. C'est certainement vrai. Mais cette tactique allemande, attendant jusqu'à la dernière minute avant d'accepter le pas suivant dans la mutualisation des difficultés financières, peut conduire à une faillite générale de ses principaux clients.

Si nous nous tournons maintenant vers la crise du climat, les Etats-Unis et la Chine ont joué bien évidemment le même jeu non-coopératif depuis la conférence de Rio (1992). En théorie des jeux, on appelle ça le "Chicken Game"<sup>14</sup> : essayer d'être le dernier à accepter la coopération et le partage du fardeau. Le résultat est tout simplement la ruine pour les deux joueurs. A la conférence de Kyoto, l'UE a accepté de prendre les devants, c'est-à-dire accepter une coopération contraignante dans la réduction des GES. À cette époque, des coalitions socialistes + verts gouvernaient la France, l'Allemagne et une majorité de pays européens, et des ministres verts étaient en charge de la négociation de Kyoto. Mais, après le «Non» de 2005, qui réduisit le pouvoir de négociation du Parlement et de la Commission européenne au profit des gouvernements nationaux, avec un durcissement de la règle de l'unanimité, tant Sarkozy que Merkel décidèrent d'abandonner les ambitieux objectifs pour la conférence de Copenhague, et abandonnèrent du coup le leadership européen sur les négociations climatiques, laissant Obama et Hu jouer à leur *Chicken Game* : la course vers l'abyme pour toute la planète.

Nous avons donc un premier bloc d'obstacles : le manque de confiance dans la coopération, le manque d'institutions transnationales pour prendre des décisions, le manque de leadership, la préférence pour le comportement nationaliste de passager clandestin et d'écramage, les paradoxes de composition. Mais d'autres obstacles existent, déjà

.....  
<sup>14</sup> Voir le film de N.Rey avec James Dean : La Fureur de Vivre (Rebels Without A Cause) où de jeunes crétins jouent au Chicken Game (« jeu du dégonflé ») en se lançant en voiture, à tombeau ouvert (c'est le cas de le dire), vers le bord d'une falaise : le dernier qui saute a gagné.

en oeuvre dans les années 30. Certains sont du côté des dominants, certains du côté des groupes sociaux dominés.

#### *Les intérêts dominants.*

Les groupes socialement dominants s'opposent au Green Deal pour deux raisons différentes. D'abord, parce qu'ils peuvent croire que leur intérêt immédiat est de continuer à se comporter comme ils le font, même si leur intérêt historique est d'accepter le compromis. Deuxièmement, parce qu'ils peuvent croire qu'ils n'ont pas de place ou une place très réduite à l'intérieur du deal.

Par exemple, beaucoup d'industriels voulaient bien croire aux prêches d'Henry Ford dans les années 20 : une classe laborieuse prospère assurait une magnifique demande effective pour leur production. Mais, jusqu'à ce que cela devienne une loi, ou une convention collective, une stratégie individuelle consistant à augmenter les salaires aurait été vaincue dans la concurrence, avant que les bénéfices macro-économiques (la croissance de la demande sociale) puissent être ressentis dans leur chiffre d'affaires.

Au contraire, les producteurs de pétrole (que ce soit les pays exportateurs ou les firmes) considèrent qu'un tournant mondial vers une économie "décarbonée" serait leur perte, et ils vont financer de la propagande et du lobbying "climato-sceptique". Cette peur est exagérée, mais il est évident que leurs bénéfices annuels seront réduits. La même chose est vraie pour l'industrie nucléaire en cas de sortie du nucléaire. Un tel tournant est acceptable en Allemagne parce que les principaux fabricants d'installations nucléaires (tel Siemens) sont aussi intéressés par le tournant vert, car ils produisent aussi des technologies vertes (trains, éoliennes ...).

Le secteur financier cumule les deux résistances. Avant la crise, ses lobbyistes refusaient toute forme de réglementation ou de renforcement des règles prudentielles. Durant la première phase de la

crise (2008-2009), ils quémèrent non seulement un renflouement public, mais aussi une réglementation obligatoire contre leurs propres «Préférence pour le risque» (avec le classique argument : «Si ce n'est pas une obligation générale, mon concurrent le fera, et je devrai suivre»).<sup>15</sup>. Mais quand la tempête sembla s'apaiser, ils retournèrent à leur comportement opportuniste. Par ailleurs, de plus en plus d'économistes et responsables politiques pensent que le Green Deal implique non seulement une forme de Glass-Steagal Act, mais une vaste socialisation du système bancaire. Donc, l'intérêt des financiers est probablement de s'en tenir à la situation actuelle, dangereuses mais incroyablement profitables (pour eux), d'autant qu'ils sont couverts par l'aléa moral : ils tirent profit de comportements risqués, et, comme ils sont "trop gros pour faire faillite", ils bénéficient d'une assurance d'État gratuite. La faible existence de l'Europe politique est une protection pour leurs intérêts, c'est pourquoi le *Financial Times* et le *Wall Street Journal* ont soutenu le Non en 2005, comme le fit le secteur financier luxembourgeois.

Mais il serait naïf de croire que les classes populaires sont unanimes à « tous les rejeter » et adopter un New Deal et, encore plus difficile, un Green Deal.

#### *Les réticences populaires.*

En règle générale, l'idéologie dominante est l'idéologie des groupes dominants. On a rencontré des situations différentes dans le passé, quand la classe ouvrière était enchâssée dans une contre-culture collective, avec ses partis, ses syndicats, ses systèmes mutualistes, ses fêtes. Alors, la "Solidarité" était une valeur à opposer à la « libre entreprise ». Aujourd'hui cela n'existe plus que dans le feu de l'action, d'une grève. Dès lors se développent une acceptation générale du consumérisme (le libéralisme économique des pauvres) et les identités négatives : « Nous ne Leur faisons plus confiance » (« Leur »

<sup>15</sup> En tant que membre de la commission économique et monétaire du parlement européen et rapporteur de la directive «Supervision et règles prudentielles pour les conglomérats financiers», l'auteur eut à écouter les deux discours successifs des lobbyistes.

signifiant tous les politiciens, y compris du Parti socialiste français ou New Labour britannique), « Nous n'aimons pas les étrangers », et plus précisément « Nous n'aimons pas les musulmans ». Alors que l'antisémitisme et l'anticommunisme ne sont plus tellement d'actualité, l'islamophobie et le nationalisme nourrissent le succès des partis de droite dans les classes ouvrières désespérées et classes moyennes appauvries. Les discours de solidarité émis par les partis issus de la classe moyenne (y compris les Verts) sont suspects de ne pas prendre en compte les difficultés de la «vraie vie» dans les quartiers populaires. Et comme les plus spectaculaires de ces difficultés sont l'insécurité et la délinquance, il est aisé pour les politiciens de droite, eux-là même qui accroissent ces difficultés et cette délinquance à travers leur propre politique sociale et économique, de se présenter comme les meilleurs défenseurs de la sécurité, avec un discours «tolérance zéro».

Résultat : les mobilisations sociales tendent à se réduire à des mouvements de protestation « contre », comme les déclinaisons variées des *Indignados* : «*Que se vayan todos*» en Amérique latine ou «*Dégage !*» dans les révolutions arabes. Ce qui prouve la réalité de la crise du modèle, mais qui n'exprime pas une alternative en faveur de laquelle il vaille la peine de se mobiliser.

Ces identités négatives, quand ce sont des partis extrémistes qui les mobilisent, sont aujourd'hui appelées «populisme». Ce terme est justifié précisément quand il colle aux peurs du «Peuple», par opposition à l'alternative plus complexe que les théoriciens et les militants peuvent proposer. Le rationnel dans ces peurs est exactement le même que celui des dominants : d'abord, une attitude sceptique à l'égard des solutions coopératives, ensuite l'idée que le modèle alternatif remettrait en cause certains intérêts immédiats.

Le premier aspect clive le populisme en deux sortes de partis politiques. Beaucoup d'individus, dans les situations populaires difficiles, peuvent croire qu'il y a encore de la place pour plus de solidarité à leur égard, si et seulement si cette solidarité se restreint à eux, ou un groupe proche d'eux (les blancs culturellement chrétiens de leurs pays ou régions). Ils écouteront donc les slogans «Nous d'abord ». Mais les situations des différents «Nous» sont différentes. Certaines couches populaires sont encore relativement à l'abri, et c'est la base des partis s'opposant à la solidarité avec d'autres pays ou même d'autres régions du même pays : la Lega de l'Italie du Nord, l'UDC en Suisse, le PVV aux Pays-Bas, le NV-A dans la Belgique flamande, le parti des Vrais Finlandais (qui s'oppose au renflouement européen de la Grèce), et bien sûr le Tea Party... Ces partis défendent la Partie contre le Tout, et ils acceptent le libéralisme économique («Que le meilleur gagne»).

Mais d'autres partis populistes ont une base sociale différente, leur cible électorale représente les fractions abandonnées ou en déclin des classes ouvrières et des petites classes moyennes. C'est une situation très générale dans l'Europe de l'Est post-communiste, mais aussi dans les anciens pays dominants comme la France où le Front national, dirigé maintenant par Marine Le Pen, adopte des slogans socialisants et réclame le soutien de l'Etat-Providence... mais réduit aux «vrais nationaux». «Les Français d'abord», c'est-à-dire : pas les immigrés, et par dessus tout pas les musulmans. Ces partis représentent une Partie réclamant la solidarité de la part du Tout, à l'exclusion d'autres parties.

Cette fracture est une bonne nouvelle, car, contrairement aux fascistes des années 30, les populistes d'aujourd'hui sont incapables de former une alliance. Typiquement, dans le Parlement européen, les populistes, qui sont tous nationalistes et anti-européen, doivent se répartir entre trois groupes parlementaires différents. Mais tous ont une capacité de chantage envers les partis de gouvernement de

centre-droit, pour les pousser vers des attitudes anti-fédéralistes et anti-solidarité.

Et quand on parle plus précisément d'un Green Deal, les réticences populaires s'accroissent. Certes, au niveau mondial, les plus pauvres ont intérêt à un meilleur environnement, car tout ce qu'ils peuvent se procurer (de la nourriture, de l'eau saine...) ils ne le peuvent que grâce à un environnement gratuit et de bonne qualité. Pour ces raisons, des leaders Verts obtiennent d'importants succès dans le Tiers Monde. Mais ce n'est pas toujours le cas dans les pays industrialisés, parce que les classes populaires considèrent comme des conquêtes sociales un accès précaire aux schémas de consommation des riches, alors même que cet accès ruine leur propre environnement. Ils peuvent percevoir les nécessités d'une révolution verte comme un retour sur ces conquêtes (les libres promenades automobiles, un steak par jour...) et l'idée même "d'internaliser dans les prix les coûts de pollution" est considéré comme une véritable agression contre leur pouvoir d'achat.

## V. La Conquête de la majorité.

En dépit des obstacles sur la route du Green Deal, les partis Verts ont obtenu un succès croissant dans plusieurs élections (pas toutes) depuis le commencement de la crise présente. Dans certains pays, ils ont conquis une forme de majorité culturelle, en ce sens que même les autres partis admettent quelque forme de Green Deal comme "LA" solution (mais "pas si radicale...", mais « pas tout de suite »). Aux élections européennes, la liste Europe-Ecologie a obtenu la quasi égalité (16%) avec la liste socialiste, derrière le parti dominant de droite à 28%. En Allemagne, Die Grünen ont conquis le Land de Bade-Wurtemberg traditionnellement chrétien-démocrate, incitant Mme Merkel à abandonner l'énergie nucléaire. Et la possibilité que le prochain chancelier de l'Allemagne soit un Vert n'est pas exclue.

À quelles conditions peut-on parvenir à transformer cette hégémonie culturelle en majorité politique en faveur du Green Deal ? Je résumerai mon expérience en dix commandements.

*D'abord et avant tout, être clair sur le projet.*

La crise exige de nombreux et profonds changements, et il vaut mieux annoncer tout de suite que ces changements auront lieu. Ce n'est ni une thèse radicaliste, ni un romantisme de "la sueur, du sang et des larmes". Il serait bien plus agréable d'annoncer que le changement ne sera pas difficile, et comme nous allons d'ailleurs le voir, il n'y a pas vraiment de quoi pleurer dans le tournant vert. Cette insistance sur «l'engagement de changer» est basée sur la précédente analyse des difficultés. Bien des gens, qu'ils soient dominés ou dominants, sont prêts à accepter le changement si tous les autres acceptent de changer, c'est à dire quand le changement devient «obligatoire». Les stratégies "attendre et voir" sont basées sur une mauvaise expérience des politiques timorés et par à-coup, comme ce fut le cas depuis 1992 dans la lutte contre le changement climatique. C'est d'ailleurs un bon exemple, car presque que tous les autres obstacles au Green Deal sont présents dans la lutte contre les changements climatiques. Et par exemple, ce fait qu'une victoire électorale nationale des Verts n'inciterait pas automatiquement les autres pays à agir dans la même direction. Donc :

*Deuxièmement : accepter et promouvoir la coopération supranationale, et spécialement le fédéralisme européen.*

Le plus haut score des Verts français fut atteint quand ils adoptèrent le titre Europe-Ecologie aux élections européennes de 2009, à peine quatre ans après la victoire du "Non". En 2009, même les « nonistes » de 2005 étaient prêts à accepter l'idée que toute politique de sortie de crise est plus efficace quand on la mène au niveau européen. Cela ne veut pas dire que les partisans d'un Green Deal

aient à soutenir l'attitude attentiste, selon laquelle on ne peut rien faire tant que l'UE ne l'organise pas. Au contraire, il est possible de réduire le temps de travail et d'accroître les investissements dans les technologies vertes au niveau national et même régional, une fois que des mesures spécifiques ont été prises pour protéger la compétitivité<sup>16</sup>. D'ailleurs on peut aussi faire valoir les avantages d'être le "premier partant" : quand on sait qu'une décision européenne est une nécessité historique, le premier à "bouger" localement en tire avantage dans la concurrence ultérieure. Mais il faut proclamer que, au Parlement et au Conseil européen, une coalition verte proposera toujours plus de solidarité et de coopération, et quand il le faudra une harmonisation législative au niveau européen.

*Troisièmement : Combiner les réformes institutionnelles et les réformes substantielles.*

Les électeurs n'accepteront pas une Europe plus forte s'ils ont le sentiment que cette Europe travaille contre eux. Ils ne vont pas voter pour le fédéralisme "au cas où", ou parce que «ce qui est grand est beau». Une des faiblesses du TCE fut qu'il ne prenait pas clairement en compte l'imminence pourtant prévue de la crise du modèle libéral-productiviste (encore qu'un «spécialiste», mais seulement un spécialiste, pouvait évaluer que le TCE représentait un pas important dans la bonne direction, en comparaison avec les traités en vigueur, ceux de Maastricht et de Nice). Roosevelt a accru le pouvoir de l'Etat fédéral de manière à réguler la finance et renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs, pas l'inverse.

*Quatrièmement : Utiliser l'Apocalypse avec modération.*

L'hégémonie culturelle est atteinte quand les propositions d'un parti apparaissent "nécessaires" à la majorité. D'où le recours fréquent à l'argument «Il n'y a pas d'alternative». L'expérience britannique, celle

<sup>16</sup> Exemple de la réduction du temps de travail au niveau de la retraite : financer celle-ci par un prélèvement général, et non attaché à la masse salariale des entreprises, notamment exportatrices.

de Mme Thatcher à l'aube du modèle libéral-productiviste, montre qu'un tel argument peut marcher. Les militants verts croient d'ailleurs fermement que les effets apocalyptiques des modèles libéral-productivistes sont déjà vérifiés par la réalité, et sinon, par les prédictions des "sciences dures". Pourtant, l'argument d'absence d'alternative ("Le Green Deal ou la fin du monde") doit être manié avec précaution. Sa principale faiblesse est qu'il n'explique pas clairement ce qu'est «l'alternative» et en quoi elle impliquera chaque individu. Et quand il n'y a pas déjà une claire perception des effets de l'Apocalypse, il se heurte au mur de la stratégie attentiste. C'est pourquoi, l'argument de l'Apocalypse est plutôt manié par les politiques autoritaires («Laissez-moi vous sauver contre vous-même»). Pourtant, il n'y a pas de raison de ne pas utiliser l'argument de l'Apocalypse... quand l'Apocalypse survient : c'est une façon de contrebalancer la "peur du changement" par la "peur du non-changement". Les Verts français ont obtenu un succès mitigé aux élections cantonales de 2011, au moment même où les Verts allemands emportaient le Bade-Wurtemberg, juste pendant les premières semaines de la catastrophe de Fukushima. Les Français n'osèrent pas utiliser l'argument Fukushima, comme si c'était "sale" de tirer profit de l'infortune d'autrui comme un avertissement pour nous tous. Au contraire, les militants allemands eurent intensivement recours à l'argument de Fukushima et gagnèrent.

*Cinquièmement : Mettre en lumière le coût du "non-changement".*

Une forme douce d'argument de l'Apocalypse est l'évaluation du coût présent des stratégies attentistes. Le problème, avec l'Apocalypse, c'est que, avant qu'elle n'arrive, elle ne convainc pas, et quand elle arrive c'est trop tard. Mais, contrairement au risque nucléaire, toutes les Apocalypses n'épousent pas la forme du naufrage du Titanic, ou l'iceberg surgit sans qu'on s'y attende autrement que « statistiquement ». La plupart des pollutions (les pollutions locales, la malbouffe, et même le changement climatique) envoient des signaux précurseurs que recueillent les « éveilleurs ». Une bonne information sur

ces “Apocalypses rampants” permettrait de renverser la charge de la preuve sur le coût de “ne rien faire”. L’attitude attentiste est aussi basée sur l’idée que « Un bon tient vaut mieux que deux tu l’auras », ou comme disent les Anglais «Un oiseau dans ma main vaut mieux que deux oiseaux dans le ciel”. Mais quand l’oiseau vous mord la main, le bilan peut changer. D’où la tendance des économistes écologistes à promouvoir l’«internalisation des coûts», à la Pigou [1912], de façon à inciter les gens à changer leur comportement.

*Sixièmement. Mobiliser Pigou avec sagesse.*

Les économistes font référence à Pigou comme l’inventeur des taxes incitatives à la protection de l’environnement. Une écotaxe permet d’envoyer des informations sur les dommages imposés aux tiers et à l’environnement qui, sinon, sont ignorés dans une interaction vendeur/acheteur. Si vous achetez un litre de gasoil, vous devez savoir qu’il vous faudra payer aussi pour les dommages que vous faites à la planète. Mais où va l’écotaxe ? Elle va à l’Etat, et suivant le dogme fiscal, aucune taxe ne doit pas être affectée à un usage plutôt qu’à un autre. La taxe sert à avertir le consommateur, rien d’autre, et son “second dividende” (le revenu de la taxe) est juste une aubaine pour l’Etat. Ce dogme révolte le «consommateur-pollueur», et les économistes feraient bien de lire Pigou dans le texte. Il n’a pas inventé une écotaxe non affectée, mais une assurance contre les dommages aux tiers et à l’environnement, avec bonus malus ! Si l’on veut qu’elle soit acceptée par la majorité, une taxe énergie-carbone doit être dédiée en priorité à la lutte contre le changement climatique, y compris dans le Tiers-Monde. Ce qui ne veut pas dire qu’il faille ignorer l’équité et la redistribution.

*Septièmement. Combiner mesures sociales et environnementale.*

Un grand problème dans la politique verte est que, pour interdire l’abus de l’usage d’un bien commun, elle risque de priver de tout accès à ce bien ceux-là même qui en ont le plus besoin : les pauvres qui peuvent ne pas avoir d’autre moyen de satisfaire leur besoin ou leur plaisir. D’où le risque qu’une politique verte apparaisse «anti-populaire». C’est pourquoi, une fois qu’on a redistribué l’accès à une quantité soutenable de biens communs, à travers une forme de système de quotas, l’équité doit être garantie dès la dotation initiale. En général, cette idée équivaut à : un accès universel au bien commun (l’eau, l’énergie, l’atmosphère) distribué gratuitement en quantité restreinte, et le reste vendu (aux enchères) à un prix assez élevé. Le même principe vaut pour les écotaxes : si la majorité de son rapport est utilisé pour financer une offre alternative, correspondant au même besoin (le transport...), conformément au 6<sup>e</sup> commandement, une part doit être réservée à accroître le revenu des plus pauvres, au moins en proportion de l’écotaxe qu’ils ont à payer.

*Huitièmement. Présenter l’intérêt commun comme conforme aux intérêts individuels.*

Conduire moins et moins vite, manger moins de viande, mettre un pull plutôt que pousser la température dans une pièce (ou l’inverse en été) : autant de nécessités pour la Planète. Mais c’est aussi l’avantage de chacun. Beaucoup d’objectifs de réduction de l’“empreinte écologique” sont bons pour la santé individuelle, pour la sécurité, et même pour le pouvoir d’achat. Certes, l’argument «je suis concerné par la planète” convaincra et flattera un public éduqué ; il peut passer pour du snobisme antisocial devant un public populaire. Il n’y a pas de raison de sous-estimer l’argument de “l’intérêt bien compris individuel” au nom d’une écologie plus radicale. Une mère préfère cuisiner de la bonne nourriture pour ses enfants : pourquoi ne pas

prendre en compte cette aspiration quand on propose de réformer le système des prix agricoles?

*Neuvièmement. Etre équitable.*

Quelquefois (pas toujours, mais vraiment quelquefois) la réduction de l'empreinte écologique et une plus grande solidarité avec le Tiers Monde, dans le cadre d'un Green Deal global, réduira réellement le pouvoir d'achat de certains biens au «Nord» de la planète. Ce sera le cas dans la lutte contre le changement climatique, parce que le Nord consomme déjà le quota soutenable de deux planètes et demie. Même les classes ouvrières et les classes moyennes appauvries auront à sentir le poids du «partage et fardeau», c'est la condition même d'un compromis mondial. Maintenant, la condition pour qu'un tel compromis soit éligible dans les pays les plus riches, c'est que les riches de ces pays supportent la plus grande part du fardeau. Si ce n'est pas le cas, la politique Verte sera battue par la vision plus traditionnelle d'une politique "socialiste", ou plus probablement par le populisme.

*Dixièmement. Pas de larmes, mais des roses.*

Je suis bien persuadé que si aucun pas en avant vert un Green Deal n'est accompli d'ici 2020, et même 2019 (l'équivalent de 1940), les défis que le monde aura à affronter réclameront réellement « de la sueur, du sang et des larmes»<sup>17</sup>. Ce n'est pas encore le cas. La plupart des réformes qu'il faut mettre en œuvre immédiatement pour réduire les inégalités et l'empreinte écologique sont relativement légères, alors que les effets des crises sont de plus en plus sévères. Mais cette argumentation n'est pas suffisante, si les citoyens ne sentent pas que la mobilisation en faveur du Green Deal n'est pas seulement une nécessité, pas seulement bonne pour eux-mêmes, leurs enfants et pour la planète, mais un plaisir : intéressant, passionnant, et pourquoi pas amusant. Le plaisir de participer à la sauvegarde d'une vie décente

.....  
<sup>17</sup> W. Churchill, discours d'investiture, 13 mai 1940.

sur notre planète n'est pas seulement une nécessité électorale ; elle répond aussi à une crise anthropologique profonde de notre temps : trop d'individualisme, pas assez de sentiment de la communauté. D'où l'importance décisive du développement du tiers-secteur dans le Green Deal. Rappelons-nous que, dans les années 30, Hitler a gagné quand les fêtes nazies sont apparues plus enthousiasmantes et séduisantes que celles des socialistes ou communistes. La noire cause qu'elles exaltaient était une forme de fausse communauté (le Volk, le peuple). Nous, économistes ou militants, devront souligner que le Green Deal est une célébration de notre commune humanité.

## CONCLUSION

Le modèle de développement après-crise ne peut pas être réduit à une réforme des règles prudentielles et de supervision de la finance, même ambitieuse. À cause de ses caractères communs avec les années trente, la crise présente exige un New Deal plus rooseveltien entre le capital et le travail. Mais cette crise n'est pas une simple reproduction de la Grande Dépression. Comme dans les crises d'ancien régime à la Braudel, le nœud "humanité / nature" est au cœur du problème, et cette fois de manière structurelle. Aucun New Deal ne peut mener à un régime soutenable si ce n'est pas un Green Deal.

Le Green Deal implique des changements spectaculaires par rapport au modèle libéral-productiviste, mais il ne peut pas être un retour au bon vieux fordisme ou au bon vieil Etat-providence (même au niveau mondial), si par *Etat-providence* on entend la simple redistribution d'un pouvoir d'achat. La soutenabilité écologique est aujourd'hui un caractère décisif requis par tout régime futur. Certains traits du modèle de développement vert apparaissent déjà :

- Un paradigme technologique économe en input, intensif en emploi, basé sur des formes de travail industrielles, qualifiées, avec une implication négociée des travailleurs.

- Un régime d'accumulation distribuant des gains de productivité plus généreusement aux salariés, en priorité sous la forme de temps libre, et tiré par la demande semi-publique d'investissements verts et de promotion des biens communs.
- Un mode de régulation basée sur des relations plus stables capital-travail et le développement de l'Economie sociale et solidaire, avec des incitations à la planification environnementale, à travers les écotaxes, les permis négociables, et une création de monnaie directement dédiés aux investissements verts.
- Une configuration internationale basée sur la coopération entre les vieilles puissances et les nouvelles puissances émergentes dans la promotion de règles communes sociales et environnementales, probablement organisée en blocs économique-politique de taille continentale, avec un Super Plan Marshall vert en faveur des Pays Moins Avancés.

Certains penseront que ce schéma est un conte de fée. Rappelons-nous que Karl Polanyi, qui identifia correctement la Grande Dépression comme un effondrement “du marché autorégulé” qui n'avait su que détruire Nature, Travail et Machines, a correctement prédit que l'alternative serait plus dirigiste. Mais ce dirigisme pouvait prendre trois formes : fasciste, stalinienne ou social-démocrate. En réalité, dans les premières années qui suivirent le Jeudi noir, les politiques libérales récessionnistes sont restées intactes, avec Hoover, avec Laval... À la fin des années 30, le dirigisme avait gagné partout, mais en général sous les formes les plus totalitaires, le fascisme et le stalinisme. Seule la victoire antifasciste permit le triomphe de l'économie social-démocrate de marché à l'Ouest, alors que le stalinisme progressait à l'Est.

Un saut direct vers un Green Deal est possible, évitant le tragique détour des années 40. Mais il n'est pas suffisant de démontrer sa cohérence, car le manque de confiance et le poids d'intérêts en place s'y opposeront. Un modèle Vert est nécessaire, mais la voie

démocratique pour y parvenir nécessitera plus de subtilité politique que de démonstration scientifique. La base de tout pas en avant est de construire la confiance dans la possibilité de changer les choses, tous ensemble, à travers la coopération...

## Bibliographie.

- BLUESTONE B., HARRISON B. *The Great U-turn: Corporate Restructuring And The Polarizing Of America*, Basic Books, New York, 1988.
- BOYER R., *La théorie de la régulation. Les fondamentaux*, Coll. Repères, La Découverte, Paris, 2004
- BRAUDEL F., LABROUSSE E., *Histoire économique et sociale de la France*, Puf, Paris, 1979.
- CANFIN P., *Le contrat écologique pour l'Europe*, Les Petits Matins, Paris, 2009.
- HEIN E., « *Redistribution, déséquilibres mondiaux et crise économique et financière : plaidoyer pour un New Deal keynésien* », J. International de Recherche Syndicale, n°1, vol 3, 2011
- JESSOP B., *Regulation Theory and the Crisis of Capitalism*, vol 1, Elgar, Cheltenham- Northampton, 2001.
- KORNAIJ J., *Growth, Shortage and Efficiency*, Basil-Blackwell, Oxford, 1982.
- LABROUSSE E., *La Crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, P.U.F, 1944.
- LIPIETZ A., *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers-Monde*, La Découverte, Paris, 1985 (foreign trad. étrangères : <http://lipietz.net/?article348> )
- LIPIETZ A., “*Les rapports capital-travail à l'aube du XXIe siècle*”, in *Les limites de l'inéluctable. Penser la liberté au seuil du 3ème millénaire*, JM CHAUMONT et P VAN PARIJS eds., De Boeck Université, Bruxelles, 1991 (foreign trad : <http://lipietz.net/?article522> ).
- LIPIETZ A., *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, La Découverte, Paris, 1996.
- LIPIETZ A., “*Economie politique des écotaxes*”, Conseil d'Analyse Economique n°8, La Documentation Française, 1998.
- MINSKY H. *Can "It" Happen Again? Essays on Instability and Finance*, M.E. Sharpe, 1982.
- PIGOU A. C. *Wealth and Welfare*, Macmillan, 1912
- PIORE M., SABEL C., *The Second Industrial Divide*, Basic Books, New-York, 1984.
- POLANYI, K., *The great transformation*, Rinehart, New York, 1944
- QUIRION P. [2010a] *-30% de CO2 = 684 0000 emplois. L'équation gagnante pour la France*, [http://www.centre-cired.fr/perso/quirion/quirion\\_emploi\\_wwf.pdf](http://www.centre-cired.fr/perso/quirion/quirion_emploi_wwf.pdf)
- QUIRION P. [2010b] *Impact sur l'emploi de la réduction des émissions de CO2 en Ile-de-France*, [http://europeecologie.eu/IMG/pdf/EtudeIDFEmploiReductionCOSVPC\\_VersionFinale.pdf](http://europeecologie.eu/IMG/pdf/EtudeIDFEmploiReductionCOSVPC_VersionFinale.pdf)
- REICH R.B., « *The Limping Middle Class* », New-York Times, 4 sept. 2011
- MEADOWS D. ET AL., *Limits to Growth*, Universe Books, New York, 1972.
- O' CONNOR J., *Natural Causes: Essays in Ecological Marxism*, Guilford Press, 1997.

# Limites à la croissance et processus aléatoires

---

→NICOLAS BOULEAU

Mathématicien et épistémologue, professeur de mathématiques et directeur de recherche à l'École nationale des Ponts et Chaussées(F). Philosophe des risques, auteur de Mathématiques et risques financiers (O. Jacob, 2009) et Risk and Meaning, Adversaries in Art, Science and Philosophy (Springer, 2011).

## Introduction.

L'objectif poursuivi dans cet article est d'approfondir grâce à la pensée probabiliste la réflexion prospective basée sur des hypothèses et des modèles, mais sans utiliser le calcul d'Ito, sans écrire d'équation différentielle stochastique, sans même écrire une seule formule. Il s'agit de tirer de la phénoménologie des processus aléatoires des traits qualitatifs qui ont des répercussions philosophiques fortes pour la décision politique.

Nous devons en effet considérer que le fonctionnement actuel de l'économie vis à vis de l'environnement n'a pas du tout un résultat de tempérance et d'amortissement des variations naturelles, mais au contraire que l'économie — en plus de tendances de fond dues à la croissance — est une source majeure de perturbations par les fluctuations aléatoires que les anticipations des agents engendrent sur la formation des valeurs et des prix. Il en résulte qu'il est essentiel de se pencher sur les effets additionnels que l'aléa superpose aux raisonnements sur la finitude du monde et des flux énergétiques.

J'entends mener cette discussion sans technicité qui, j'explique pourquoi, ne ferait qu'obscurcir le débat. Je ne pourrai éviter néanmoins de faire appel à une certaine culture mathématique de la part

du lecteur d'où seront tirés les concepts, en m'efforçant de les limiter à des traits fondamentaux bien connus.

Commençons par un retour sur les travaux du Club de Rome pour en resituer la signification aujourd'hui.

### I. Autour du rapport de Rome : modèles simples et perfectionnements

La question du perfectionnisme en matière de modélisation est un piège classique. D'un côté les modèles simples sont faux parce que loin des lois physiques, biologiques et économiques des phénomènes mais sont faciles à calibrer, d'un autre côté les modèles complexes semblent refléter mieux les connaissances mais ils ont tant de paramètres qu'on ne dispose pas des mesures pour les renseigner correctement, de plus leur perfectionnisme fait illusion d'exhaustivité : on n'est pas sûr qu'ils ont pris en compte tous les phénomènes. Finalement le choix le plus pertinent dépend de l'entité sociale qui va se servir du modèle et des moyens de connaissance et d'action dont elle dispose<sup>1</sup>. Le cas du rapport du Club de Rome est en l'occurrence typiquement une référence globale, une proposition de discours «pour tout le monde».

*Sur la valeur philosophique des travaux du Club de Rome.*

Après la parution de la première version du rapport [Meadows et al. 1972] des critiques très nombreuses ont soulevé diverses faiblesses du mode de raisonnement adopté. D'abord c'est simpliste : comment capter la réalité du monde avec un algorithme dont les équations ne représentent guère plus que quelques centaines de lignes de code ? Ensuite et surtout c'est fermé : cela ne prend pas en compte l'innovation, les transformations dues à la recherche scien-

<sup>1</sup> Cf. [Bouleau 1999] Partie III.

tifique et technique et, plus généralement la créativité de l'homme. Celle-ci est susceptible de tout modifier, y compris le sens des mots utilisés dans le modèle. La projection prospective est fondée sur les connaissances actuelles. Par exemple à propos du nucléaire elle ne prend en compte que les ressources de combustible, la difficulté du stockage des déchets et les zones neutralisées par les accidents, sans envisager la réussite des technologies de fusion dont les avantages et les inconvénients sont encore mal connus<sup>2</sup>.

La nouvelle version du rapport, publiée 30 plus tard [Meadows et al. 2008] plaide que ce qui a été dit n'a pas été démenti par les faits [Turner 2008], et maintient dans le nouveau modèle World3-03 les mêmes principes méthodologiques. Les bilans établis par l'équipe Meadows sont relativement indépendants des interprétations économiques subjectives parce que fondés sur des grandeurs en quantité, énergie reçue par ensoleillement, surfaces cultivables, population, etc., ce qui a amené les auteurs à s'exprimer en termes d'indicateurs spécifiques que sont le «bien-être humain» (human welfare) et «l'empreinte écologique» (ecological footprint). Plusieurs scénarios sont étudiés suivant les hypothèses de politiques économiques. La conclusion générale est bien connue : sans une politique collective très vigilante on arrive toujours à un schéma «overshoot-collapse» c'est-à-dire croissance excessive suivie d'un effondrement.

La valeur de vérité de ce rapport ne se situe pas dans les détails mais dans la thèse — qui heurte la plupart des philosophies du passé et plusieurs croyances religieuses — qu'on a le droit de prendre scientifiquement au sérieux le fait que la finitude du monde et des ressources impose des changements radicaux pour éviter l'effondrement. C'est une modification du décor dans lequel l'économie et la politique se déroulent habituellement qui peut être vue comme un tournant de civilisation. Cela autorise la prise de conscience que beaucoup d'idées anciennes sur le progrès ne sont fondées que sur des envies de puissance

<sup>2</sup> Cf. les discussions autour du projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor).

spontanées, sans prise en compte des limites, aménagées en théories rationnelles par la suite. A ce niveau de préoccupation, on ne peut évidemment convaincre que par un discours simple.

*La force de la simplicité vaut pour toute modélisation sous intérêts conflictuels.*

Prenons maintenant le changement climatique et les travaux du GIEC avec ses trois groupes, sur la physique du phénomène, sur les impacts et les politiques d'adaptation, et sur les modèles économiques pour l'atténuation. Quoique les travaux du troisième groupe soient a priori les plus délicats et les plus éloignés de l'objectivité des sciences de la nature, ce sont les conclusions du premier groupe sur la responsabilité anthropique que les climato-sceptiques ont attaquées, et on se trouve encore aujourd'hui dans une situation d'opposition entre une large communauté scientifique et des contestataires qui se targuent d'appliquer la controverse conformément à la démarche scientifique pour récuser l'hypothèse que l'augmentation de gaz à effet de serre est due à l'activité humaine.

La responsabilité anthropique ne peut être prouvée avec une certitude absolue car ce qui se serait passé sans l'intervention de l'homme ne peut pas être décrit avec une précision mathématique. Ce que dit le GIEC va à contre sens de l'intérêt économique consommateur d'énergie. On est ici dans un cas épistémologiquement délicat qui ébranle plusieurs doctrines philosophiques récentes. Le 20<sup>ème</sup> siècle, a en effet insisté sur les liens entre connaissance et intérêt, déjà soulignés par Nietzsche, retravaillés à leur façon par Habermas d'une part<sup>3</sup> et Feyerabend d'autre part<sup>4</sup>. Une nouvelle conception de la connaissance s'est fait jour, définitivement non-positiviste, dans laquelle le réel ne parle pas sans qu'on l'interroge et où les communautés de chercheurs (Thomas Kuhn) et les groupes concernés (Callon) sont des constructeurs de préoccupations, de représentations, et finalement de réel. Egalement

<sup>3</sup> J. Habermas *Erkenntnis und Interesse* (1968).

<sup>4</sup> P. Feyerabend *Dialogues sur la connaissance* (1991), Seuil, coll. «Science ouverte», 1998.

la vogue des Sciences Studies (Latour, Callon, etc.) et leur lien avec le grand courant du pragmatisme qu'on peut tracer avec Bentham, Mill, Alexander Bain, John Dewey, Peirce, William James, Rorty, suggèrent que la connaissance est socialement construite et tire sa pertinence du social. La confrontation avec le discours collectif universaliste et quasi-positiviste de l'IPCC n'est pas évident. Bien des textes des nouveaux courants laissent entendre — ou du moins n'excluent pas — que la négociation économique sera finalement la clé des comportements les plus positifs, c'est-à-dire les plus efficaces, convaincants et pacifiques.

Pourtant même sans preuve absolue la raison est du côté de la responsabilité anthropique pointée par l'IPCC, même si cela heurte et accuse la logique économique. Pourquoi ? Est-ce à cause du sérieux du travail des équipes des divers pays fondés sur des modèles différents ? Est-ce à cause du fait que parmi ceux qui ont contribué au travail il y a beaucoup de laboratoires des pays riches dont ce n'est pas l'intérêt immédiat de soulever ce problème et que beaucoup des leaders du climatoscepticisme sont liés à des intérêts économiques puissants ? Il ne s'agit certainement pas d'un argument d'autorité (le nombre des scientifiques du même avis, ou le prestige de certain d'entre eux) ou d'un retour à une vision positiviste de la vérité. Mais le relativisme de la connaissance — eu égard aux enjeux qui sont abordés — semble une préoccupation trop subtile, du second ordre en quelque sorte. Finalement, ici aussi c'est la simplicité de l'argument qui a la plus forte signification. La courbe des émissions de CO<sub>2</sub> en fonction du temps à l'échelle historique avec la marque de la période post-industrielle jointe d'une part au fait physique de l'effet du CO<sub>2</sub> sur l'absorption suivant les longueurs d'ondes, d'autre part à la courbe historique des températures de la basse atmosphère avec la rupture d'ordre de grandeur de ce qui advient justement à partir de l'époque industrielle.

*C'est un piège de complexifier la modélisation prospective de l'environnement.*

L'excès de mathématisation est un travers naturel du monde académique, dû à de nombreux facteurs institutionnels<sup>5</sup>. Il est la façon la plus convenable dans le monde universitaire d'esquiver tout engagement. On parle de self-organisation, de systèmes complexes chaotiques sensibles aux conditions initiales et, à force de parler de modèles multi-agents, et autres sujets de thèse possibles<sup>6</sup>... le message éthique du propos devient progressivement, sans qu'on y prenne garde, que c'est la recherche scientifique qu'il faut seulement perfectionner. Le productivisme et l'égoïsme des catégories favorisées sont oubliés. L'économie est durement touchée par cette tendance.

*Conserver la simplicité du discours du Club de Rome mais en pensant en probabiliste.*

Dans la version mise à jour, l'équipe Meadows fait plusieurs scénarios (11 scénarios sont expliqués). D'une certaine façon c'est déjà un début de raisonnement probabiliste, mais sans tenir compte des conséquences du stochastique sur la dynamique temporelle.

Dans ces scénarios on retrouve l'idée générale d'une évolution d'abord en croissance exponentielle (30p du chapitre 2) qui se trouve au bout d'un certain temps tempérée par des contraintes dues aux limites matérielles et énergétiques de la planète (80p du chapitre 3). Ce qui se passe après le «peak» est juste esquissé, les auteurs soulignant que cette zone de décroissance entraîne des modifications sociales si importantes que la modélisation précise n'y aurait pas de sens. En simplifiant pour parler en dimension un, on peut dire

.....  
<sup>5</sup> J'ai approfondi ailleurs ces questions sur l'excès de mathématisation: sur le plan philosophique cf "On Excessive Mathematization, Symptoms, Diagnosis and Philosophical bases for Real World Knowledge" Real World Economics n57, 6 September 2011, 90-105 (<http://www.paecon.net/PAERreview/>) et en ce qui concerne la finance «Mathématiques et autoréférence des marchés» (<http://cermics.enpc.fr/~bouleau/publications.htm>).

<sup>6</sup> On évoquera ainsi les «complex adaptative systems», les systèmes «self-organized critically», la «agent-based» ou «self-generated» complexity, la «highly optimized tolerance» etc. cf par exemple [Rosser 1999] [Harris 2007].

qu'on a une équation logistique plus ou moins perfectionnée qui entraîne des courbes avec asymptotes horizontale pour les bilans cumulés de ressources minérales et fossiles, et des courbes en cloche avec des pics puis décroissance pour les tendances et les grandeurs marginales, c'est à dire pour les dérivées.

Notre plan sera comme il est naturel le suivant : d'abord nous dégagerons les traits nouveaux des processus aléatoires par rapport aux évolutions déterministes (partie II), puis nous tirerons des conséquences de l'incertain sur la vulnérabilité de l'environnement soumis à la «rationalité» économique (partie III) et nous conclurons en soulignant les points les plus importants.

## II. Qualitatif des processus aléatoires

Alors qu'une grandeur déterministe est complètement décrite par l'évolution d'un nombre en fonction du temps, un processus aléatoire est, en quelque sorte, une musique à plusieurs voix.

*Les «logiques» probabilistes.*

Pour toute évolution (croissance, décroissance, convergence) il y a lieu de préciser si on raisonne en loi, en moyenne, ou trajectoire par trajectoire.

Les raisonnements «en loi» et «en moyenne» (moyenne quadratique ou dans les espaces de p-ième puissance sommable) auxquels on peut ajouter les arguments «en probabilité», font intervenir les compensations que le calcul des probabilités permet de faire entre les événements où il y a augmentation et ceux où il y a diminution. Les évolutions ainsi décrites sont en général assez régulières parce que les causes qui attribuent certaines probabilités à certains phénomènes ont souvent une certaine permanence.

Mais on est aussi intéressé à ce qui va se passer pour chaque trajectoire que le hasard dessine, car c'est une de ces trajectoires qui va se produire effectivement, ou du moins que le modèle propose comme réalité possible. Et l'enseignement le plus fondamental que fournit l'étude des processus aléatoire est que le comportement des trajectoires peut être très différent de ce que la dynamique donne comme image lorsqu'elle est appréhendée en loi ou en moyenne.

*Les trajectoires des processus aléatoires sont agitées, souvent très agitées.*

Il peut y avoir des processus aléatoires bien polis (smooth) mais uniquement dans le cas où le hasard n'agit que sur la dérivée ou les dérivées lointaines de la grandeur. Dans le cas général les processus aléatoires sont très agités. Une bonne image en est donnée par les cours de bourse ou la silhouette d'un massif montagneux escarpé.

Ce qui se passe sur les marchés financiers — en oubliant pour l'instant le rôle économique de ces institutions — est intéressant car cela montre comment l'incertitude et l'ignorance des agents sur ce qui va se passer dans l'avenir se traduit par de l'agitation de la grandeur sur laquelle ils agissent. Lorsque l'évolution d'une devise ou d'une action est incertaine — et que donc les agents économiques ne sont pas d'accord sur son évolution vraisemblable — la grandeur ne va pas prendre une trajectoire intermédiaire qui représenterait une sorte de barycentre des avis, non, elle va s'agiter, et s'agiter d'autant plus que l'incertitude est grande. Cette agitation, que les financiers appellent volatilité, sera considérée comme la mesure la plus objective de l'incertitude qui affecte la grandeur économique concernée [Bouleau 2004].

Autrement dit, en général, un processus aléatoire n'a pas de tendance instantanée claire (pas de vitesse ou de dérivée au sens mathématique), à partir de la valeur actuelle à l'instant suivant il peut monter ou descendre.

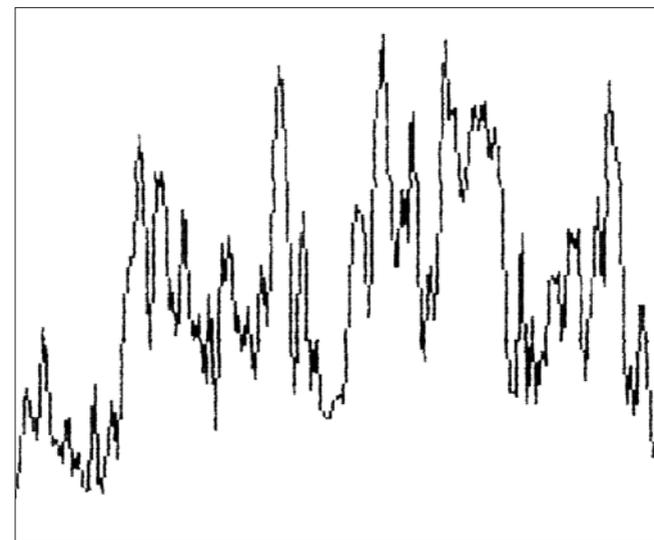


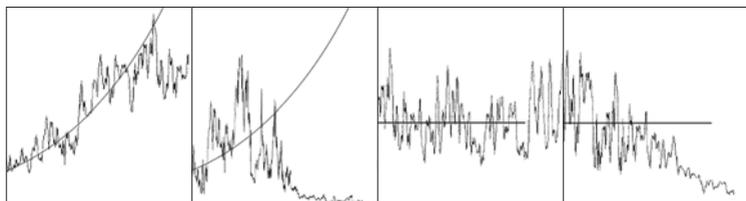
figure 1

### *Phénoménologie de la famille exponentielle.*

Le cœur de l'argumentation du Club de Rome est de considérer les phénomènes à croissance relative constante et de montrer que tôt ou tard ils «vont dans le mur». Ce sont des grandeurs dont la vitesse est proportionnelle à la valeur actuellement atteinte avec un coefficient positif. Dans le cas de plusieurs grandeurs cela s'écrit matriciellement et fait intervenir les signes des valeurs propres permettant de dire quelles sont les combinaisons linéaires qui vont s'évanouir et celles qui vont exploser. Cette croissance exponentielle ne peut durer et se trouvera nécessairement contrecarrée par un phénomène dont le rôle de frein va s'amplifier progressivement. D'où l'apparition d'un terme supplémentaire dans l'équation conduisant dans le cas le plus simple à une équation logistique ou apparentée, engendrant une saturation et dans le cas des modèles du Club de Rome un phénomène d'effondrement (collapse).

Un point phénoménologique fondamental est que ceci est complètement modifié dans le cas où la grandeur présente de l'aléa. Si une grandeur suivant une dynamique exponentielle est soumise à un aléa constant relativement à la grandeur, deux cas peuvent se produire. Si l'aléa est faible l'allure générale de la trajectoire sera ce qu'on attend : elle va suivre la courbe exponentielle avec des fluctuations vers le haut et vers le bas qui vont aller en s'amplifiant, c'est le cas illustré par la figure 2. Mais si l'aléa dépasse un certain seuil (très souvent atteint sur les marchés financiers par exemple) le comportement des trajectoires sera complètement différent de ce qu'on attend intuitivement : elles finiront toutes après des oscillations par tendre vers zéro, c'est le cas de la figure 3.

Ce phénomène est bien connu dans le cas des martingales qui sont des processus d'espérance mathématique constante<sup>7</sup>. Il existe des martingales positives dont toutes les trajectoires tendent vers zéro (figure 5). Dans ce cas l'étude du phénomène «en loi» ou «en moyenne quadratique» ne donne pas du tout ce qui va se passer en vérité. Et, il ne s'agit pas là d'une pathologie mathématique, de tels cas sont extrêmement courants, en particulier dans les grandeurs économiques.



figures 2, 3, 4, 5

Par exemple si vous placez votre argent dans un fonds qui rapporte 4,5% et y réinvestissez vos dividendes en permanence, vous réalisez une croissance exponentielle. Si, en plus, il y a de l'incertitude qui vient ajouter de la volatilité et que cette volatilité dépasse 3% les

<sup>7</sup> La figure 4 correspond à ce qu'on imagine intuitivement être une martingale. C'est le cas particulier d'une martingale dite «uniformément intégrable».

oscillations sont telles qu'on s'approchera parfois de valeurs très faibles et qu'à la longue vous allez sûrement à la ruine.

Autre exemple, si vous placez votre argent à 10% et que chaque année vous jouez la moitié de votre fortune à pile ou face, l'effet cumulé de ce gain et de cet aléa vous mène irrémédiablement à la ruine. Les martingales positives qui tendent vers zéro sont habituelles dans les jeux équilibrés et ont une signification majeure en terme d'effondrement.

Les mêmes remarques s'appliquent évidemment si nous considérons une limitation de la dynamique exponentielle engendrant un frein conduisant à une équation de type logistique avec une courbe en cloche au lieu d'un comportement indéfiniment croissant.

Le point philosophiquement le plus significatif de cette phénoménologie, c'est que dans le cas où il y a de l'aléa, et que celui-ci dépasse le seuil dont nous avons parlé, il est impossible au vu de la trajectoire de mesurer ce qu'aurait été celle-ci sans l'aléa<sup>8</sup>. Autrement dit la dynamique exponentielle ne se voit pas sur ce qui est objectivement observable. Donc une observation telle que celle de la figure 1 ne permet pas de déceler une éventuelle dynamique exponentielle sous-jacente.

*Stationnarité ne signifie pas «toujours pareil».*

Une remarque un peu de même nature doit être faite à propos des processus stationnaires. Le plus souvent, et en particulier dans le cas gaussien, ils dépassent au bout d'un certain temps tout niveau donné à l'avance<sup>9</sup>. De sorte qu'une situation qui a l'air durable «sustainable» si on la considère «en loi», ne l'est pas dans les faits pour chaque trajectoire.

<sup>8</sup> La question générale de savoir si on peut connaître la tendance déterministe sous un processus aléatoire a fait couler beaucoup d'encre. La réponse négative est une conséquence du théorème dit de Girsanov, cf [Bouleau 2004] p37, et pour une formulation mathématique précise cf par exemple [Lamberton et al. 2008].

<sup>9</sup> Ceci est vrai même pour les processus strictement stationnaires dont les lois marginales d'ordre  $n$  sont invariantes par translation.

Cela est dû au fait que la grandeur n'est pas bornée (sa loi marginale n'est pas à support compact) et que le hasard va la «promener» partout.

On pensera donc que ce phénomène ne peut pas se produire dans un monde fini. Mais comme nous le verrons la logique économique nous oblige à considérer que les prix ne sont pas bornés.

*Dans un monde incertain, il y a des événements rares, et en général leur probabilité est inconnue.*

Nous abordons maintenant des questions moins descriptives et plus sémantiques.

Si la connaissance nous vient des statistiques par expérimentation, les queues de distribution sont mal connues, c'est évident, et cette remarque est très souvent faite. Si la grandeur représente un niveau (d'eau, de température, etc.) les événements extrêmes sont mal probabilisés.

Mais il faut aller plus loin que ce constat, il y a le rôle de la signification dans le concept de rareté qui est liée à l'incertitude non probabilisable chère à Keynes. Qu'est-ce que ça veut dire «un événement rare»? Un événement c'est n'importe quel sous-ensemble (borélien) des nombres réels. Les événements dont le design est complexe ont en général une probabilité mal connue, pour les mêmes raisons que celles qui concernent les événements extrêmes. Et le point philosophiquement central est que notre intérêt (au sens le plus général de ce à quoi nous portons de l'attention) est gouverné par la signification de l'événement, c'est à dire par l'impact de cet événement sur le reste du monde, impact qui n'est pas dans la modélisation étudiée mais dans, précisément, ce qu'elle ne modélise pas. Le transport de cette préoccupation dans le langage probabiliste du modèle est une opération difficile que le plus souvent on ne sait pas faire.

Décrire avec précision la forme mathématique des événements que nous craignons est particulièrement ardu pour un processus aléatoire. Un événement c'est alors une région dans l'espace des trajectoires. Pourquoi parler de celles-ci ou de celles-là ? On parle de celles qui nous intéressent, celles qui signifient quelque chose en terme de conséquences sur ce qui nous concerne, sur l'économie ou sur l'environnement. Mais l'intérêt que nous portons à tel ou tel phénomène n'est pas toujours objectif et même le plus souvent subjectif. C'est la raison pour laquelle les *formes* des familles de trajectoires temporelles qui ont une signification, qui peuvent être interprétées, ont en général une probabilité mal connue, car la rareté qui s'y attache est une rareté le plus souvent, au moins partiellement, subjective. C'est lié au fait que cela nous concerne particulièrement, nous ou d'autres.

Explicitons un peu ce point délicat mais important. En quoi le fait qu'un événement soit perçu comme rare par certains et pas par d'autres rend sa probabilité plus mal connue ? Le modèle est un résumé et nous le prolongeons par différentes interprétations, ce qu'il dit est précis sur ce qui est commun à ces diverses interprétations, car le modèle ne «parle» clairement que dans cette zone commune. Exception faite de quelques phénomènes purement physiques (émission de particules alpha, mouvement brownien, etc.) pour la plupart des situations intéressantes qui nous concernent (en environnement, en économie, etc.) le hasard des modèles probabilistes est une façon de représenter notre ignorance, une sorte de convention que l'on s'arrête à un ensemble de faits et d'interprétations et que l'on ne va pas pour l'instant au delà car ensuite les opinions divergent<sup>10</sup>.

10 On pourra consulter sur ces questions mon livre *Risk and Meaning. Adversaries in Art, Science and Philosophy*, (Springer 2011) en particulier les chapitres II (Cournot's «Philosophical Probabilities») et XI (Jacques Monod's Roulette).

### III. Vulnérabilité de l'environnement soumis à la «rationalité» économique

Ce recueil de traits marquants de la phénoménologie des processus aléatoires a-t-il des conséquences sur la lecture que nous pouvons faire des travaux du Club de Rome et plus généralement de la question des limites de la croissance ?

La première question est de savoir si nous devons considérer qu'il y a de l'aléa et si oui d'où il vient.

*C'est l'économie qui ajoute de l'aléa.*

Toutes les grandeurs cotées, les matières premières et matériaux qui ont des prix, les sources d'énergie, les terrains et l'immobilier, fluctuent dans l'économie libérale actuellement pratiquée. Nous allons en approfondir les raisons dans un instant. Mais disons déjà que raisonner comme le fait l'équipe Meadows, sans utiliser de valeur monétaire, construit une modélisation qui est déconnectée des forces qui représentent les intérêts des agents (ou du moins des forces qui aux yeux des agents représentent leurs intérêts). Le fait majeur que l'économie est là — particulièrement dans la période néolibérale mondialisée où nous sommes — entraîne que le lien entre la lecture économique du monde, qui est très aléatoire, et les courbes déterministes du rapport Meadows ne se fait pas.

*Le mécanisme d'obtention d'un prix de marché fabrique nécessairement de l'aléa.*

On peut d'abord se poser la question de savoir si la formation des prix sur les marchés est de nature véritablement stochastique ou bien si elle suit un mécanisme chaotique complexe ? Cette question peut éventuellement intéresser les quants dans les salles des marchés, en revanche pour notre propos l'enjeu de cette question est faible. Les deux représentations ne

sont que des modélisations. Ce qui compte c'est que ça bouge et qu'on ne soit pas capable de dire à l'avance de quelle façon ça évolue.

Sur les marchés organisés pour qu'un prix s'établisse il faut que l'organisme de cotation fasse un travail permanent sur le cours spot qu'il affiche. En effet si la population des agents se partage en deux : les haussiers qui pensent que ça va monter et que le prix actuel est trop bas, et les baissiers qui pensent le contraire, que se passera-t-il si on laisse les haussiers acheter ? Les prix vont monter. Et si on laisse les baissiers vendre les prix vont baisser. L'organisme qui fournit le prix spot va donc donner la parole tantôt aux uns tantôt aux autres pour qu'il y ait toujours du monde dans les deux camps. Techniquement il va chercher à maintenir *une bonne liquidité* autrement dit à réduire le plus possible la différence bid-ask (sur le détail du fonctionnement des marchés cf par exemple [Cont et al. 2010]).

On comprend ainsi que lorsque nous disons que la volatilité représente l'incertitude sur l'évolution du prix de la grandeur, nous pourrions aussi bien dire que cette agitation traduit la difficulté, pour l'organisme de cotation, de parvenir à partager les agents en acheteurs et en vendeurs afin de maintenir la permanence de la cotation.

*Le prix d'une denrée qui se raréfie ne suit pas la courbe logistique du Club de Rome mais une courbe en «coiffure de punk»*

Regardons cela plus au détail. Si nous prenons le prix du cuivre, ou le prix du bois de teck, la caractérisation première de la trajectoire temporelle est qu'elle est agitée, et que personne n'est capable à coup sûr de dire si ça va immédiatement monter ou descendre, encore moins pour le prix dans un an.

L'exemple le meilleur est celui du prix des ressources énergétiques fossiles. La pensée économique néo-classique au dix-neuvième siècle a proposé des modélisations déterministes. Dans cet ordre d'idée le

plus connu est le modèle de Hotelling et ses perfectionnements. Sans entrer dans le détail des équations, une modélisation tenant compte de l'aléa donnera plutôt pour le prix une trajectoire telle que celle de la figure 3. Disons simplement que la perspective de l'épuisement des ressources jointe au fait que les agents économiques anticipent grâce à l'arsenal des produits à terme sur les marchés dérivés font que ces modélisations n'ont pas de sens sans un terme aléatoire *prépondérant*. Sinon les anticipations feraient exploser les prix dès maintenant. Pour que les prix n'explorent pas il est absolument indispensable que les agents croient qu'ils peuvent encore baisser avec une probabilité positive. Et ceci ne peut avoir lieu que si les prix sont aléatoirement agités. C'est ce qui se produit sur les marchés financiers pour la plupart des grands pour des raisons similaires. Nous pouvons même comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'un petit peu d'aléa qui viendrait comme une brise apporter un peu d'agitation, *il s'agit nécessairement d'une forte agitation qui vient effacer complètement la courbe déterministe sous-jacente*. Ceci renforce la nécessité de raisonner comme si nous ne savions pas du tout quand se situerait le «peak oil» [Helm 2011].

*Le «signal prix» des ressources épuisables fonctionne très mal.*

La conséquence de ce fait est que la «réaction sage» à l'épuisement progressif des ressources par augmentation des prix qui devrait inciter les agents à développer d'autres sources d'énergie et des substituts aux minéraux manquants ne va pas se produire spontanément, par le seul effet des prix, car il sont trop changeants<sup>11</sup>. La chute, depuis un prix très élevé vers un prix bas, d'une ressource énergétique va tuer les investissements longs sur les technologies nouvelles.

Il est clair en effet que l'ampleur des incertitudes financières devant lesquelles on se trouve empêche de prendre de nouvelles orientations. Si on se fonde sur les estimations du GIEC, pour un objectif de sta-

11 L'étude [Boyce 2011] qui porte sur le pétrole, le charbon et 78 minerais montre l'absence de corrélation entre la variation des prix et la variation des quantités extraites. Quant à l'impact de la variation des prix du pétrole sur l'économie il est complexe et variable cf. par exemple [Lescaroux et al. 2010].

bilisation à 550 ppm<sup>12</sup> de CO<sub>2</sub>eq, le coût marginal de la réduction se situerait en 2030 entre 5 et 80\$ la tonne soit un écart de 1 à 16. Dans ces conditions, l'industriel attentif au calcul énergie-carbone de son entreprise, doit évaluer des investissements dont la rentabilité, même avec certaines aides, est extrêmement incertaine, à comparer à un taux d'intérêt à long terme qui lui est fourni aujourd'hui par les marchés financiers. Plutôt que de se lancer le premier parmi ses concurrents dans une aventure, il est quasiment obligé d'attendre que les fourchettes se resserrent.

Ceci explique aussi qu'un système de droits négociables comme en Europe ou de taxe sur les produits pétroliers ne peut être efficace pour ce qui est de susciter des techniques de décarbonisation et d'efficacité énergétique que s'il aboutit à une prévision annoncée quasi-déterministe de ce que sera le prix sur une période suffisante<sup>13</sup>.

*Les usages agricoles vernaculaires sont secoués et acculés à des comportements destructifs.*

En matière d'agriculture et d'élevage, aux aléas météorologiques la mondialisation vient ajouter de forts aléas de prix [Daviron et al. 2011], qui par le fait que le gagnant prend la majeure part du marché (the winner takes all), finit par ruiner les pratiques traditionnelles durables et réactiver des comportements destructeurs et à courte vue. Ces comportements de survie peuvent d'ailleurs faire appel à des coutumes ancestrales d'agriculture ou de nourriture qui sont alors menées avec les technologies motorisées disponibles (brûlis de forêts, pêche et capture d'espèces menacées)<sup>14</sup>.

12 ppm signifie parties par million, CO<sub>2</sub>eq signifie équivalent en gaz carbonique.

13 Les courbes montrent que la TIPP en France ou la taxe italienne qui majorent pourtant beaucoup le prix à la pompe ne satisfont pas ce critère.

14 Sur le jeu complexe des interactions cf [Warren 2011]. Par ailleurs l'impossibilité à occuper l'espace par des usages durables conduit aussi les régions pauvres à accepter les déchets mal recyclés des pays à forte production technique.

*La valuation économique des biens communs non marchands va les grignoter implacablement.*

Une conséquence majeure du caractère aléatoire des prix économiques est que toute la logique théorique de l'analyse coût-bénéfice (cost benefit analysis) en ce qui concerne l'environnement s'effondre.

Pour préserver l'environnement les économistes disent le plus souvent qu'il faut attribuer une valeur, donc un prix, à sa préservation. Cela présente des difficultés de diverses natures technique et politique ou juridique. Sur le plan strictement technique l'analyse coût-bénéfice (ACB) parvient à attribuer un prix à des biens non marchands de telle sorte qu'une certaine cohérence avec des biens marchands comparables soit respectée<sup>15</sup>. Les méthodes de l'ACB sont souvent expliquées dans les manuels<sup>16</sup>, nous ne les reprenons pas ici de façon détaillée. De quelque façon qu'elle s'y prenne l'analyse coût-bénéfice ne peut construire cette évaluation de prix qu'à partir des informations passées et présentes. Or les prix économiques sont fluctuants. Il se trouvera forcément un moment où l'aléa de l'évolution des prix économiques fera que le service rendu par le bien collectif sera estimé plus bas que ses substituts marchands qui pourront donc le remplacer. Certes on peut considérer que la préservation de l'environnement est une préoccupation d'importance croissante dans l'opinion et qu'à cet égard une ACB bien faite doit être mise à jour pour en tenir compte. Mais il s'agit de biens non marchands, par définition il n'y a pas de marché, l'estimation de prix du service écologique est forcément calme et quasi-déterministe, elle ne peut que suivre une courbe régulière (une convolution) et donc viendra un temps, tôt ou tard, où le service rendu par des moyens artificiels sera meilleur marché.

Cela est particulièrement grave en matière de biodiversité. Une démarche typique suivie par les économistes partisans de l'économie de marché consiste à mener l'évaluation grâce à un partage en

.....  
<sup>15</sup> De graves défauts de cette méthode vis à vis de l'environnement ont été déjà relevés cf [Hanley 1992] et [Ackerman et al. 2002]. Mais le point que nous soulevons ici est encore plus grave à notre avis.

<sup>16</sup> Pour ces méthodes on pourra consulter [Pearce et al. 2006] document sans aucune discussion critique.

deux catégories d'espèces<sup>17</sup>. D'une part *la biodiversité remarquable* regroupant celles qui sont considérées par les instances *ad hoc* comme *menacées*, on calcule pour elles les frais de maintenance et d'entretien comme cela se passe pour les monuments historiques. D'autre part *la biodiversité ordinaire* qui comprend les autres espèces pour lesquelles on calcule *le service écologique* qu'elles rendent, depuis les procaryotes (bactéries) jusqu'aux eucaryotes (espèces supérieures) par les méthodes classiques de l'analyse coûts-bénéfices. On est alors en mesure d'acheter et de vendre toute partie de la nature ou de l'échanger contre des biens ou services déjà quantifiés par l'économie.

Il est clair que sur chaque question précise, sur le moyen de préserver telle espèce dans telle condition, les fluctuations des coûts légitimeront des substituts artificiels et la destruction irréversible de sites. Prenons une zone humide marécageuse spécifique en compétition destructive avec un gisement d'énergie fossile, les deux raretés n'évoluent pas de la même façon. Il y a d'un côté des fluctuations vives et aléatoires pour le cours de l'énergie fossile (dues aux anticipations spéculatives) et de l'autre des ajustements progressifs des calculs de «services écologiques». Le gisement sera un jour ou l'autre coté au dessus des estimations savamment calculées pour le marais. *Cette méthode est pour l'environnement le bulldozer de la substituabilité.*

*Considérer la valeur économique comme une référence morale correcte pour décider dans l'incertain, revient à jouer la préservation de l'environnement au casino, tôt ou tard c'est la ruine.*

La valeur fournie par le marché est encore considérée non seulement par les économistes orthodoxes mais par les décideurs politiques comme le reflet de l'effort que les gens sont prêts à consentir pour l'usage d'un bien, une fois fait le bilan des critères personnels et leur mélange dans le jeu collectif des échanges sociaux. Il y a en arrière

<sup>17</sup> Cf par exemple en France «Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Contribution à la décision publique», Centre d'Analyse Stratégique avril 2009.

plan l'image d'un monde harmonieux, en équilibre qui évolue lentement au gré des améliorations de performance des entreprises et des goûts des consommateurs. Cette image est héritée de la pensée néoclassique de Léon Walras et d'autres au 19<sup>ème</sup> siècle qui pensaient l'économie en terme inspirés du principe de moindre action de la mécanique et en décrivaient les états d'équilibre par des méthodes d'optimisation mathématique. Elle est complètement dépassée par les pratiques actuelles qui, tout en s'appuyant sur elle, se heurtent à de grandes difficultés pour penser sans croissance [Jackson 2009], en particulier à cause du marché des créances et la titrisation et à cause du «debt-based monetary system» [Sorrell 2010].

Mais en plus les prix fluctuent. Dans ces conditions la compétition entre un bien non marchand et une denrée commercialisée est inégale. Sous les coups des vagues les plus fortes des fragments de la falaise tombent dans la mer, mais ils ne remontent pas quand la mer est calme<sup>18</sup>. Le point fort de cette remarque réside dans le fait que sur le long terme, notre organisation économique actuelle, avec les marchés financiers qui régissent les prix les plus importants, est incapable d'assigner des bornes aux prix qui fluctuent. *Autrement dit le monde est fini, borné, sauf les prix.*

*Des prix cotés sur les marchés financiers  
aux prix de la vie quotidienne.*

Faisons d'abord une remarque qui complète les arguments ci-dessus. Les cours des actions, les cours de devises et des matières premières fluctuent sur les marchés financiers comme nous l'avons dit. Mais le fonctionnement de l'économie dans la réalité sociale installe des sortes de «valves» qui font que certaines quantités stagnent ou croissent de façon aléatoire mais ne descendent jamais. C'est généralement le cas des prix immobiliers en centre ville en Europe, également le

.....  
<sup>18</sup> Parmi les exemples récents typiques citons l'exploitation des sables bitumineux au Canada, du charbon en Australie et le barrage de Belo Monte qui vient d'être décidé par la présidente du Brésil qui inonde 400000 ha de forêt et chasse 40000 personnes.

niveau des salaires pour certaines professions etc. Sans entrer dans les détails mathématiques le lecteur comprendra que l'existence de paliers et d'accroissements crée une situation aléatoire imprévisible dont les conséquences sont similaires à celles d'un processus qui monte et qui descend, dans la mesure où on ne sait pas du tout de combien cela va augmenter dans un laps de temps donné<sup>19</sup>.

Il apparaît ainsi que la source première de l'agitation qui se propage dans l'économie vient des marchés financiers<sup>20</sup>. Nous aboutissons ici à l'idée que l'agitation qui est dévastatrice sur la zone frontière entre l'économie et l'environnement est là pour permettre aux marchés financiers d'exister. De là irons-nous jusqu'à dire qu'il suffirait de les supprimer ? Oui à condition de mesurer combien cette idée bouleverse nécessairement de fond en comble le libre échange. Car si les marchés financiers sont le principal fournisseur d'aléa, ils ne sont pas les seuls (il y a aussi de l'aléa dans les entreprises, dans les transports, dans les décisions de politique économique, etc.) et, en attendant qu'on sache penser, globalement et dans les détails, une économie durable qui ne restreigne pas trop nos habitudes de liberté, dans laquelle l'évolution temporelle des prix serait lisse, il est indispensable de réglementer et de résister de façon vigilante aux assauts aléatoires de la logique économique.

## Conclusion

*L'aléatoire cache les tendances.* C'est pour cette raison précisément qu'il y a de l'aléatoire sur les marchés financiers, parce que si les tendances étaient claires, elles y seraient immédiatement exploitées et leur clarté disparaîtrait. En cachant les tendances l'aléatoire affaiblit les arguments qu'on peut tirer de la finitude

.....  
<sup>19</sup> Une façon de le comprendre est par exemple de raisonner sur la courbe des variations relatives de la grandeur comme le font souvent les médias économiques où l'aléa des accroissements est plus visible.

<sup>20</sup> Plus précisément l'agitation vient de ce qu'un marché qui révélerait sans ambiguïté une tendance temporelle par rapport à un placement sans risque de référence est instable dès lors que les achats et les ventes font resp. monter et descendre le prix.

du monde et des limites. C'est une des raisons pour lesquelles les alertes du Club de Rome n'ont pas été suivies d'effet : *les courbes en cloches — quasi-exponential growth, overshoot, peak, decay or collapse — on ne les voit pas sur les prix*. On a vraiment l'impression en regardant les cours des matières premières et des actions que l'économie est dans l'ensemble toujours dans la même situation. Comme les comportements des agents sont conditionnés par le paysage économique bien plus que par des considérations morales, le business as usual continue de plus belle.

Chez les Grecs l'aléa était du côté de la nature, on craignaient tant les fureurs de Poséidon qu'on était prêt à lui sacrifier une jeune fille. Jusqu'au 18ème siècle ce sont les «éléments» qui étaient aléatoires, les hommes n'occupaient réellement qu'une petite partie de la planète. Maintenant la situation s'est retournée, une des pires catastrophes comme le tsunami de Tōhoku fait 20000 morts, soit trois millièmes de la population mondiale, beaucoup moins que le risque annuel de mourir d'un accident de la route. L'homme occupe la majeure partie de la planète et c'est lui, par ses raisonnements économiques et sa logique de marché qui est la principale source d'aléa. *L'économie est maintenant l'environnement de l'environnement. L'économie néolibérale est devenue la tempête*. C'est contre elle qu'il faut protéger le monde. Cela veut dire clairement que relayer les informations sur l'état physique présent et futur du monde n'est pas suffisant, on ne convaincra pas ainsi un agent économique qui voit les prix fluctuer. Il est indispensable d'attaquer le mal à la racine qui est cette façon qu'à l'économie de marché de «parler» en interposant l'écran de la volatilité sur le déterminisme de l'effondrement.

## Appendice

A) *Sur l'origine de la volatilité des prix sur les marchés*. Robert J. Shiller commence son livre de 450 pages *Market Volatility* [Shiller 1989] par cette phrase «The origin of price movements are poorly known in all speculative markets for corporate stocks, bonds, homes, land, commercial structures, commodities, collectibles and foreign exchange».

Dans sa version la plus simple la théorie financière dit qu'un actif ne peut avoir une évolution prévisible que s'il est déterministe et varie comme le placement de base sans risque, le «bond». Elle dit aussi que sous certaines hypothèses souvent énoncées en termes d'information parfaite — quoique cette notion d'information ne soit simple que du côté de son écriture mathématique mais pas du côté de ce qu'elle représente — les actifs incertains sont des martingales c'est-à-dire des processus ayant «the center of gravity property» [Bouleau 2004]. On sait mathématiquement que ces processus sont très agités. On a donc une théorie qui justifie l'agitation des cours de bourse. Mais ceci ne constitue pas une véritable explication du comportement réel des cours car les marchés fonctionnent le plus souvent avec une information partielle, ils sont incomplets.

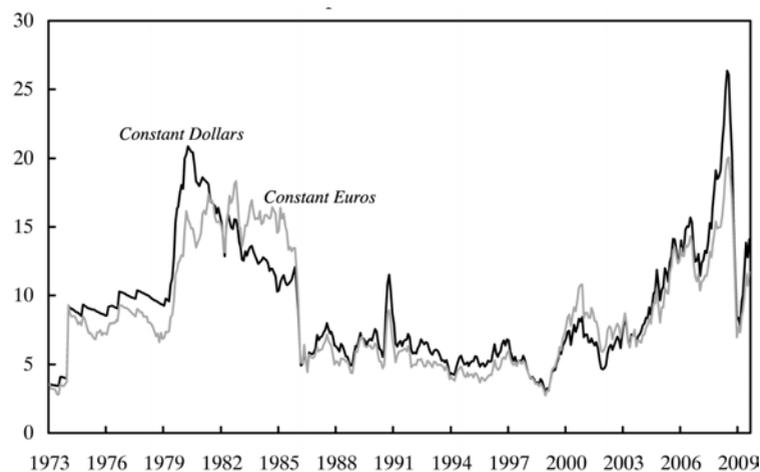
L'ensemble des études concluent à deux familles de raisons. D'une part l'effet de chocs véritables qui changent le paysage de l'activité : innovation technique, préférences des consommateurs, changements sociaux et politiques, modification des taux monétaires fondamentaux, etc. D'autre part des facteurs psychologiques dus à des variations d'opinion, changements dans la confiance, dans le goût du risque, etc.

Dans l'article nous avons esquissé une forme simplifiée d'argument de non arbitrage : un actif ne peut être prévisible si son évolution est différente de celle du «bond» car sinon il autoriserait des profits sans risques ce qui modifierait sa valeur. Cet argument n'explique

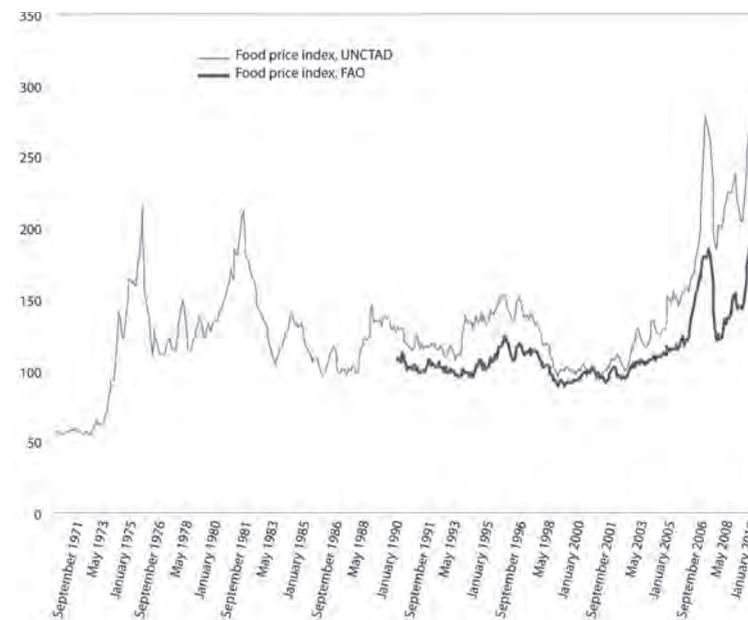
pas le phénomène plus précis que l'agitation du cours (la volatilité) est d'autant plus grande que l'évolution de l'actif est plus incertaine.

Pour discuter ce dernier phénomène il faudrait disposer d'une définition de l'incertitude autre que celle donnée par la volatilité. Cela constitue un véritable programme de recherche avec un grand risque d'interprétations subjectives. On en est donc réduit à constater que la volatilité est en général plus basse dans les économies très diversifiées et très structurées des pays avancés et plus grande sur les actifs des pays émergents où les ignorances sur le futur sont grandes.

B) *Nous choisissons deux graphes* comme support visuel complémentaire de cet article parmi de très nombreux disponibles.



Prix réel du pétrole. Prix en Dollars et en Euros, normalisés au niveau de 1973.  
Source : EIA, Département US de l'énergie



Evolution mondiale du prix de l'alimentation, 2000=100. Source FAO

C) Si l'on rapproche les réflexions précédentes sur l'agitation indispensable des marchés à des événements récents concernant les stratégies politiques sur l'environnement tels que la vigueur du courant climato-sceptique, on peut légitimement se demander s'il n'y aurait pas un lien économiquement structurel qui, par les influx incitatifs du fonctionnement même du libéralisme, *pousserait à la contradiction sur toutes les prédictions même les plus scientifiques*, cf [Michaels 2008] [Oreskes et al. 2010].

Je ne dispose pas actuellement des analyses sociologiques qui permettraient d'apporter des faits là-dessus ni en Europe ni aux Etats-Unis, c'est la raison pour laquelle je laisse cette remarque hors texte en appendice comme une hypothèse.

Cette hypothèse donnerait une signification plus forte au terme de «merchants» dans le titre du livre de Naomi Oreskes puisque qu'il faudrait alors parler de «doute de marché».

## Références

- ACKERMAN F. AND L. HEINZERLING «Pricing the priceless : Cost-Benefit Analysis and Environmental Protection» Univ. of Pennsylvania Law Review Vol 150 (2002) 1553-1584.
- BOULEAU N., *Philosophies des mathématiques et de la modélisation*, L'Harmattan 1999.
- BOULEAU N., *Financial Markets and Martingales*, Springer 2004.
- BOYCE J. B., «It Happened Too Early: Prediction and Inference in the Hubbert-Deffeyes Peak Oil Model» Dec. 2011 (en ligne).
- CONT R. AND A. DE LARRARD «Price dynamics in a Markovian limit order market» December 2010. <http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/68/17/62/PDF/ContLarrard2010.pdf>
- DAVIRON B., DEMBELE N. N., MURPHY S. AND RASHID S., «Report on Price Volatility» Draft report by the HLPE Project Team, 11 May 2011.
- LESCAROUX F. AND MIGNON V., «La transmission de la variation du prix du pétrole à l'économie» in *Les effets d'un prix du pétrole élevé et volatil*, P. ARTUS, A. D'AUTUME, PH. CHALMIN, J.-M. CHEVALIER, Rapport du CAE 2010
- HANLEY N., «Are there Environmental Limits to Cost Benefit Analysis ?» *Env. and Resource Economics* 2 (1992) 33-59
- HARRIS G., *Seeking Sustainability in an Age of Complexity*, Cambridge Univ. Press 2007.
- HELM D., «Peak oil and energy policy—a critique» *Oxford Review of Economic Policy*, Vol27, Nr 1, 2011, pp. 68–91
- JACKSON T., *Prosperity Without Growth: Economics for a Finite Planet* Earthscan 2009.
- LAMBERTON D. AND LAPEYRE B., *Introduction to Stochastic Calculus Applied to Finance*, Chapman and Hall 2008.
- MEADOWS D. H., D. L. MEADOWS, J. RANDERS AND W. BEHRENS III, *The Limits to Growth*, Universe Books, 1972
- MEADOWS D. H., J. RANDERS AND D. L. MEADOWS, *The Limits to Growth, the 30-year Update*, Earthscan 2008.
- MICHAELS D., *Doubt is their product*, Oxford Univ. Press 2008.
- ORESKE N. AND CONWAY E. M., *Merchants of Doubt : How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming*, Bloomsbury Press 2010.
- PEARCE D., G. ATKINSON AND S. MOURATO «Analyse Coûts-bénéfices et environnement, développements récents» OCDE 2006.
- ROSSER J. B. JR., «On the Complexities of Complex Economic Dynamics» *Journal of Economic Perspectives*-Volume 13, Number 4-Fall 1999-Pages 169-192.
- SORREL ST., «Energy, Growth and Sustainability : Five Propositions» SPRU Electronic Working Paper n185 (2010).
- TURNER G. M., «A Comparison of The Limits to Growth with 30 years of Reality» *Global Environmental Change* 18 (2008) 397-411.
- WARREN R., «The role of interactions in a world implementing adaptation and mitigation solutions to climate change» *Phil. Trans. R. Soc. A* (2011) 369, 217–241 doi:10.1098/rsta.2010.0271



# Economie Verte, la nouvelle formule magique ?<sup>1</sup>

---

→BARBARA UNMUSSIG

présidente de la Fondation Heinrich-Böll à Berlin.

*La thématique de l'économie verte a tenu le haut du pavé au sommet de la Terre, Rio +20. Mais quel en est le contenu politique ? La controverse n'est pas prête de s'achever. Cet article qui a été écrit avant la tenue de la Conférence en dresse les potentialités et les limites.*

« La Conférence des Nations-Unies sur l'économie et le développement (CNUED) doit être le commencement d'un modèle économique basé sur la croissance sous les principes d'un développement durable, dans lequel la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont d'une importance capitale. » Cette citation est extraite de la Résolution 44/228 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies du 22 décembre 1989, qui est considérée comme le fondement du premier sommet de Rio en 1992. Vingt ans plus tard, le chemin vers une « économie verte dans le contexte d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté » devait être une nouvelle fois emprunté lors de la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable (CNUDD) du 20 au 22 juin 2012.

---

<sup>1</sup> Article traduit de l'allemand par Jonathan Peuch

La refondation de l'architecture institutionnelle des Nations Unies pour le développement durable et l'environnement devait être la principale préoccupation des délégations des gouvernements, qui devaient aussi redonner un élan au « développement durable » tout en se mettant d'accord sur la situation environnementale et sociale actuelle. Néanmoins, on pouvait déjà entrevoir que ce sommet Rio+20 ne bénéficierait pas du rayonnement et du dynamisme qu'avait eu celui de 1992. Les processus de préparation se sont en effet déroulés de manière franchement molle sans mobilisation exceptionnelle de la société civile. Cette dernière a certes accompagné le processus mais a constaté à raison que le contexte d'une conférence des Nations Unies et d'affrontement politique et économique ne permettait pas une réelle discussion de fond sur un nouveau paradigme économique et social de nature à répondre aux crises que nous connaissons (financière et économique, climatique, alimentaire, sociale).

La critique de la croissance et les appels pour un autre paradigme économique, le souhait d'un nouveau modèle de prospérité ainsi que celui d'autres modes de vie sont autant de thématiques qui ne sont plus seulement développées à certains milieux sociaux et aux cercles universitaires. De nouvelles recherches ont été lancées afin de poursuivre les analyses et les conceptualisations commencées durant les années 1970 et 1980 sur les limites de la croissance et sur la décroissance. Elles cherchent à découvrir des alternatives sociales et économiques aux marchés et au capitalisme financier actuellement en place. Les nouvelles et anciennes propositions comme celle de « la prospérité sans croissance » ou celle d'en finir avec « le mythe de la croissance sans fin » sont à nouveau discutées largement. De plus, ces discours dépassent les frontières des pays industrialisés. Le concept du « Buen Vivir », originaire d'Amérique Latine, les recherches sur les mouvements sociaux ou les publications d'économie critique sont de plus en plus débattus dans les pays émergents et en développement, ce qui indique que la critique fondamentale du productivisme et du

modèle consumériste s'étend, et que la conjoncture est mûre pour leur approfondissement.

C'est au cœur de ces discussions fondamentales que se déploie, depuis quelques temps, le débat sur l'économie verte. Il est repris par les organisations régionales et internationales comme l'Union Européenne, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et plusieurs organisations du système de l'ONU, pour apporter des réponses aux défis du changement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles, et même des crises alimentaires. Les propositions du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'OCDE sont interprétées comme des signaux pour Rio+20. Elles seront analysées plus bas.

La conférence Rio+20 de juin 2012 devait constituer l'espace scénique pour ces créations conceptuelles, dont beaucoup craignent qu'elle ne devienne le lieu d'une subversion du mot clé « développement durable » hérité de 1992. Une nouvelle « feuille de route verte » (*Green Economy Roadmap*) devait surgir des négociations de Rio+20 – tel sont l'objectif et les vœux de l'Union Européenne.

Des controverses hautement politiques subsistent à propos de ce que l'économie verte est et doit être, et aussi à propos des indicateurs et instruments à partir desquels elle devrait être érigée – comme elles existent depuis le sommet de 1992 sur les trois dimensions du développement durable (NdT : équité sociale, efficacité économique, prudence écologique).

Le PNUE joue un rôle clé dans la conceptualisation de ce qu'est l'économie verte. Avec le « Global Green New Deal », il appelle depuis 2008 à la création de programmes nationaux d'investissements, pour impulser une transition économique visant une réduction mondiale des émissions de carbone. Par ailleurs, il mène depuis des années un débat concernant la protection des écosystèmes par les instruments

du marché. Les cas de la protection des forêts et de la biodiversité illustrent cette vision : le PNUE veut protéger les écosystèmes tout en préservant les « services écosystémiques » qu'elle offre à l'humanité et aux populations locales (en intégrant sa valeur dans le calcul du Produit National Brut (PIB)). Le PNUE veut donner aux écosystèmes une valeur marchande pour favoriser les investissements : « A green economy recognizes the value of, and invests in, natural capital ».

L'OCDE, qui regroupe les pays industrialisés, discute depuis 2009 une stratégie de croissance dans le cadre d'une économie verte. En résumé, les conditions initiales de négociations ne sont pas mauvaises, et peuvent permettre aux états membres de l'ONU de fixer des priorités pour une économie verte. Et il est plus que temps de se pencher politiquement et publiquement sur ces orientations.

### Une économie verte « à la PNUE »

Depuis 2008, le PNUE propose la principale initiative pour enclencher une transition vers une économie verte, sous le titre « Green Economy Initiative ». A côté des travaux d'évaluation économique des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB-Studie) menées par Pavan Sukhdev, a été présenté un volumineux rapport en février 2011 qui est la pièce maîtresse de cette initiative : « Towards a Green Economy – Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication ». Ce document est clairement l'un des apports essentiels à la conférence Rio+20, et ses retombées étaient visibles dans le communiqué de préparation du Secrétariat Général. Il regroupe des analyses et des recommandations pour le développement durable et l'économie verte. Le rapport table grandement sur le fait que les investissements verts, bien plus que les investissements « classiques », promettent des effets vertueux sur l'emploi, l'efficacité énergétique, les émissions de gaz et finalement l'environnement en général.

Le PNUE cible des objectifs pour des investissements dans dix secteurs clés (dont l'énergie, l'agriculture, l'urbanisme, la gestion de l'eau, du bois, et la protection des écosystèmes), qui permettraient une mise en place rapide et effective d'un développement vert et social – le tout appuyé par des faits précis et des démonstrations économiques.

Ces investissements pourraient être financés avec 2% de la richesse mondiale produite par an (environ 1 300 milliards de dollars ou 1000 milliards d'euros). Le prix pour une impulsion efficace d'une transition vers une économie mondiale sans CO<sup>2</sup>, gérant de manière optimale ses ressources. Le principal secteur bénéficiaire serait celui de l'énergie avec environ 360 milliards de dollars, centrés sur les énergies renouvelables et une production énergétique écologique favorisant la réduction de la pauvreté. Suit le secteur des transports et de la construction (respectivement 190 et 134 milliards de dollar), puis celui de la pêche et de l'agriculture (110 et 108 milliards). Ces investissements devraient davantage favoriser la création d'emplois, que les investissements classiques – c'est du moins le pronostic du PNUE.

Ces investissements devraient être promus à l'intérieur d'un paquet comprenant une série d'indicateurs, d'instrument et de cadres politiques. On retrouve ici, de manière générale et condensée, sans aucun rapport avec les Etats, les instruments que l'on retrouve depuis 40 ans sous les labels de la modernisation écologique et de l'économie de marché. Tout ce « Policy Mix » d'interdictions, de standards socio-économiques et d'instruments économiques comme l'impôt, les taxes et les contrats négociables se retrouvent appliqués à chaque secteur. Ce sont les gouvernements qui sont chargés d'établir les conditions générales de cadre (enabling conditions) et de montrer l'exemple dans les commandes publiques en prenant en considération, en tant qu'investisseur, la durabilité des produits achetés.

Le PNUE met l'accent sur la suppression des subventions écologiques et sociales, nuisant à une utilisation optimale des ressources naturelles et à la mobilisation de moyens financiers en vue d'un développement écologique et social. L'ensemble des subventions mondiales annuelles pour les matières fossiles atteignent 600 milliards de dollars. Dans le secteur de la pêche, elles sont de 27 milliards de dollars – une grande partie étant destinée à la pêche intensive. Les subventionnements de l'eau, de l'énergie ou de la pêche ne profitent, d'après le PNUE, ni aux pauvres ni aux très pauvres. Si la suppression des subventions devait quand même entraîner des disparités sociales, le PNUE plaide pour des indemnités pour les groupes de populations touchées (ce qui implique cependant l'existence d'institutions étatiques capables de les organiser).

Le PNUE définit l'économie verte comme une économie amenant à une amélioration du bien-être de l'humanité et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux ainsi que l'épuisement des ressources. Le découplage de la consommation de matières premières et de la croissance économique est explicitement énoncé comme un objectif à atteindre (sans égard pour la question de savoir si cela est purement et simplement possible).

« Dans une économie écologique de marché, il ne s'agit pas de freiner la croissance et la prospérité, mais de réexaminer ce que signifie réellement le bien-être », comme que le fait, au PNUE, Pavan Sukhdev, coordinateur de la « Green Economy Initiative » et détaché pour cette tâche de la Deutsche Bank. Dans l'économie de marché écologique « à la PNUE » se retrouve des recommandations et des incitations à investir dans ce qu'on appelle les services écosystémiques. Ces derniers sont, d'après la vision du PNUE, largement sous-évalués : « Ces services éco-systémiques sont très souvent des services publics et des biens communs que leur invisibilité économique a contribué à sous-estimer et à mal gérer, jusqu'à leur perte. » Ce « capital naturel » est considéré comme le levier de l'économie

verte. REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Degradation), qui est depuis les négociations sur le climat à Bali (2007) un instrument très discuté visant la protection des forêts, constitue une occasion unique de transformer une utilisation non-durable des forêts (déforestations dues au commerce du bois et à l'élevage) en une utilisation verte, en rémunérant les forestiers et les paysans pour leurs services écologiques.

Le rapport met en exergue les effets positifs sur la croissance, l'emploi et l'environnement des investissements verts dans les secteurs clés et les services écosystémiques. Le PNUE veut surtout combattre le préjugé voire le mythe présent dans les gouvernements du sud de la planète selon lequel les investissements environnementaux se feraient sur le dos de la croissance économique et selon lequel l'écologie et l'économie seraient en contradiction. L'économie verte ne serait pas un luxe que seul les pays industrialisés pourraient se permettre mais un moteur de croissance, plus efficace dans la lutte contre la pauvreté que les investissements « bruns » et « business as usual ».

### Un concept à portée limitée

Ce qui est ici proposé et envisagé n'est pas un nouveau paradigme économique qui se demande à quoi devrait ressembler l'économie pour s'intégrer à un écosystème limité, et contribuer au bien-être tout en réduisant la pauvreté. Il n'est pas question d'interroger fondamentalement l'impératif -récurrent- de la croissance. Au contraire, les investissements sont explicitement considérés comme des facteurs de croissance. « Avec l'aide des technologies environnementales et une gestion efficace des ressources, le capitalisme peut s'assurer un avenir viable. » Le concept d'une « économie verte 'à la PNUE' » ne contient rien qui soit de nature à révolutionner l'économie mondiale, ni de concept général capable de transformer les paramètres macro-économiques fondamentaux (politiques monétaire, budgétaire et

commerciale) dans un sens éco-social. Au contraire, le PNUE ne fait preuve d'aucun courage quand apparaît la question des sources de financement capables de fonder une économie verte. Le PNUE aurait pourtant pu saisir une belle occasion de promouvoir son plaidoyer en faveur d'une synergie entre économie et écologie. Par exemple, le transport aérien, maritime et leurs redevances, d'une part, peuvent adopter une orientation écologique, et d'autre part, contribuer à un fond qui pourrait être destiné à des projets écologiques d'habitation ou de développement dans les pays du Sud.

*Les principaux défauts des rapports soumis sont les suivants :*

Le PNUE ne fonde pas sa définition sur des principes de droit international, de droits ou de normes (droits de l'homme généraux, le droit à l'eau, le droit à l'alimentation, le droit de l'environnement) que devraient respecter une économie verte. Le seul renvoi aux trois dimensions du développement durable n'y suffisent pas. Depuis le sommet de Rio de 1992, des progrès résultant d'un travail de relecture et de codification ont été pourtant faits concernant la codification des droits de l'homme liés à l'environnement et à l'équité sociale. La dimension sociale est exclusivement considérée dans le contexte du marché de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. Les droits sociaux et politiques englobent plus que cela. Une prise en compte des différences de genre est totalement absente.

Le rapport du PNUE ne se soucie pas d'ajouter à sa définition de l'économie verte une exclusion progressive des activités non-durables, polluantes et dangereuses à l'aide de priorités claires. C'est ainsi que l'économie verte est « verte » malgré le nucléaire civil, les sables bitumineux, les organismes génétiquement modifiés, ou les monocultures. Le PNUE s'en tient au mythe de la stratégie « Win-Win » et évite une transition politique clairement favorable à la protection de l'environnement et à une exploitation des ressources naturelles. Aucun secteur d'investissement n'est ciblé comme de-

vant être arrêté. Ainsi comprise, l'économie verte est davantage un additif stratégique qu'une approche fondamentale de l'économie.

Les contradictions entre le libre échangeisme et une transformation écologique ne sont que survolées. La question de savoir comment le système financier international peut être radicalement reformulé, en vue d'un développement vert, durable et social, n'est pas envisagée comme un horizon, ni pensé dans cette perspective.

Le PNUE présente les instruments de régulation basé sur le marché comme une panacée, à l'instar du commerce des émissions de carbone ou du programme REDD+. Ceux-ci sont pourtant depuis longtemps la cible des critiques en ce qui concerne leurs impacts sociaux et écologiques, et fondamentalement en ce qui concerne leur mise en pratique (comme une réforme de fond du marché des émissions de carbone). La critique la plus vive concerne la marchandisation des ressources naturelles, qui les rend attirante pour les entreprises et les abandonne à la marchandisation. Dans la mesure où elle instaure une nouvelle étape de privatisation et de commercialisation, la « valorisation » des services environnementaux comme le PNUE les appelle ont été violemment critiqués par certains gouvernements comme le gouvernement bolivien et des organisations de la société civile. Au lieu de gérer en commun ces ressources avec les populations et les protéger contre la commercialisation, la nature serait transformée en marchandise ce qui peut mener parfois au déplacement de populations. Les controverses relatives à ce concept entre les groupes de défense des populations locales, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les administrations particulières ne sont pas prêtes de s'éteindre.

Le PNUE oriente son programme d'investissement quasi-exclusivement vers les pays du Sud. Son champ d'action en est logiquement déduit. Convaincre du bien fondé, d'un point de vue économique, des investissements verts pour favoriser le développement est certes

une stratégie adéquate. Cependant, de toute évidence, les pays industrialisés considèrent que le projet d'une économie verte du PNUE ne s'adresse pas directement à eux, mais aux programmes environnementaux et de développement des pays du Sud (avec toutes les opportunités d'investissement qu'ils induisent). Ainsi l'image du PNUE se cimente comme celui d'un acteur tourné exclusivement vers les problèmes environnementaux des pays du Sud, plutôt que celui d'un prescripteur de priorités (de normes et de principes) pour les pays industrialisés.

Le concept d'économie verte du PNUE est étroitement limité. Il s'agit d'un programme d'investissement (incluant d'utiles recommandations pour les cadres de gouvernance) qui est destiné à peindre de touches de vert le PIB mondial, à réduire légèrement les émissions de carbone et l'exploitation des ressources naturelles. Malgré ses lacunes, cette initiative peut certainement être encouragée. Pour le PNUE, qui n'est qu'un programme des Nations-Unies et non pas l'une de ses organisations autonome, ces propositions sont audacieuses et de grande portée. Simultanément, le PNUE est la seule organisation du système de l'ONU qui ait proposé et pensé un projet construit autour de priorités économiques. Il pourrait bien constituer, s'il reçoit l'attention des Etats participants, l'un des principaux documents propositionnels des négociations de Rio+20.

### **'Economie verte = croissance verte' : le débat à l'OCDE**

Lors de la réunion du conseil de l'OCDE de juin 2009, mandat a été donné par 34 ministres de réfléchir aux conditions d'une stratégie pour une croissance verte. En mai 2011, l'organisation en expose le concept. Il s'agit là aussi de l'une des contributions majeures aux discussions de Rio+20. Le point de départ de ces réflexions est constitué par le risque du changement climatique et par l'inquiétude quant aux réductions drastiques des ressources naturelles et des matières

premières, la perte de la biodiversité, la surpêche, la raréfaction de l'eau et des sols. « Nous avons besoin d'une croissance verte, parce que les risques qui menacent le développement augmentent quand la croissance économique continue de se nourrir du capital naturel », est-il dit dans le rapport. De nouvelles sources de croissance doivent être viabilisées à travers l'augmentation de la productivité (efficacité énergétique et dans l'utilisation des ressources), les innovations (nouvelles formes d'évaluation pour affronter les problèmes environnementaux), et de nouveaux marchés (favoriser la demande en technologie, produit et service écologiques). La stratégie pour une croissance verte doit fonctionner comme une lentille optique, « à travers laquelle la croissance doit être regardée » et elle doit empêcher « que les seuils critiques environnementaux soient dépassés aux niveaux locaux, régionaux et globaux ». Les innovations permettent de toujours faire reculer ces seuils, et contribuent même à « découpler la croissance économique et l'utilisation du capital naturel ». Les investissements destinés à optimiser l'utilisation du capital naturel sont considérés comme essentiels pour sécuriser les apports en matières premières et en ressources à l'économie. L'internationalisation des coûts environnementaux incite à l'innovation (en fixant le prix du carbone à un haut niveau), tout comme la réduction des subventions aux activités néfastes à l'environnement. L'expansion des énergies renouvelables et des nouvelles technologies environnementales permettra la création de millions de nouveaux emplois ; dans le domaine de la production et de la distribution des énergies renouvelables, l'OCDE prévoit que « d'ici à 2012, jusqu'à 20 millions de nouveaux emplois pourraient être créés ».

Il est remarquable de constater que dans cet appel pour une croissance compatible avec l'environnement, et en particulier en ce qui concerne l'appel à une internalisation des coûts environnementaux, il est observé que les instruments basés sur le marché « ne sont pas la meilleure solution dans toutes les situations », et que « dans bien des cas un règlement bien conçu est un instrument mieux approprié ». Le

bon vieux principe ordo-libéral affirmant l'importance d'un cadre général stable garantissant la confiance, la sécurité et la prévisibilité se trouve confirmé, sans surprise, dans la stratégie de l'OCDE.

Si, comme prévu, cette stratégie devait trouver sa place dans les rapports nationaux de l'OCDE et donner plus de précision à d'autres études sectorielles, cela constituerait un petit progrès par rapport à la stratégie de la « croissance par-dessus-tout ». L'inquiétude concernant l'épuisement de facteurs importants de production constitue une véritable menace économique. Elle apparaît surmontable.

Conformément à la stratégie de l'OCDE, le « MacKinsey Global Institute » a publié un document consacré à la révolution des ressources naturelles. Ce rapport met en garde contre les conséquences de l'épuisement des ressources sur une augmentation dramatique de la volatilité des prix et à une réduction importante de certains facteurs de production. La réponse exclusive est toujours la même : productivité, efficacité, innovation et investissement en milliards avant tout dans le « système de ressources » pour assurer la demande future de ressources. Aux grands « défis » (hausse des coûts pour l'énergie et les matières premières) correspondent des « opportunités » économiques qui doivent faire saliver.

Comme dans la stratégie du PNUE, les technologies et les choix d'innovations restent au premier plan de l'OCDE. L'espoir réside dans le découplage absolu ; il fait partie de la profession de foi, alors que la plupart des recherches montrent clairement qu'un découplage entre le PIB et l'utilisation des ressources n'a pas été constaté. Si le découplage est absolument nécessaire, « la réduction absolue de la consommation de ressources est une urgence. La question est : comment l'atteindre ? Quel niveau de découplage peut-il être est réalisable technologiquement et économiquement ? ». Il est donc juste de considérer la révolution de l'efficacité comme un champ d'activité économique et d'en faire la promotion.

Premièrement, malgré le fait qu'elle soit présentée comme une panacée, il est maintenant clair que nous ne pouvons pas, sans nous autolimiter (et aussi efficient que nous soyons) soutenir nos économies et nos modes de vie à l'intérieur des limites écologiques. Deuxièmement, la révolution de l'efficacité est décrite comme quelque chose ne produisant que des effets « win-win », sans conséquences sociales négatives. Depuis que les cultures de masse de biocarburant remplacent les cultures alimentaires, il est clair que les prétendus investissements verts ont besoin d'une évaluation sociale et technique crédible, sous contrôle démocratique et avec la participation de la population. L'économie verte exige une boussole sociale pour les opérations de redistribution au bénéfice de la population en générale, et en particulier celui du cinquième le plus défavorisé. Dans les pays les plus pauvres, l'aide doit être plus élevée et sous contrôle démocratique et participatif. Aucune des conceptions, ni celle du PNUE ni celle de l'OCDE ne propose ce contrôle et cette redistribution de manière approprié.

### L'économie verte dans la négociation de Rio+20

Le PNUE et l'OCDE ont élaboré leurs concepts d'économie verte pour servir de base propositionnelle lors des négociations de Rio+20. Ces approches, recommandations et propositions trouveront-elles un écho lors du sommet ? Comment seront-elles considérées et évaluées ?

Prolégomènes : Si les Etats membres de l'ONU pouvaient se mettre d'accord sur une feuille de route, avec des objectifs et un calendrier en vue d'un développement vert, respectueux du climat et de l'environnement, cet exemple pourrait devenir un pas en avant vers la « décarbonisation de l'économie mondiale ». Pour les Nations Unies, qui disposent d'une grande force normative dans le domaine du développement durable, ce serait une victoire significative. De véritables réformes institutionnelles se réaliseraient si elles visaient le renforcement de l'architecture des Nations-Unies pour

l'environnement. Un consensus pour une mise à niveau du PNUE est à même d'apparaître. En revanche, le processus de préparation du sommet de Rio+20 ne laisse entrevoir qu'un faible espoir pour des accords ou des mesures concrètes.

Parmi les négociateurs un scepticisme à l'égard du concept d'économie verte se laisse observer, en particulier parmi ceux des pays émergents. L'économie verte n'est-elle pas un obstacle à la croissance et à l'élimination de la pauvreté ? La croissance verte n'est-elle pas plus lente que la « normale » ? N'est-ce pas là encore une invention des pays industrialisés pour ouvrir de nouveaux marchés mondiaux ? Un protectionnisme vert est-il à redouter ? Qui sont les gagnants et les perdants d'une économie verte ? Toutes ces questions ont été posées dans le rapport invitant à la seconde réunion de préparation du sommet de Rio+20 en mars 2011, et se retrouvent dans le premier projet de document final rédigé en janvier 2012, et risquent, dans le même temps, de ralentir les préparations régionales et globales. Sur-tout, comment faire en sorte qu'une feuille route pour une économie verte, appuyée par les représentants de l'UE, ne se résume pas à une vaine conjuration ? Ni un consensus ni une définition commune de ce qu'une économie verte serait et devrait être, ne se laisse entrevoir.

Martin Khor, directeur du groupe « Centre Sud », qui représente une cinquantaine de pays émergents et en développement à Genève, a dès le mois de mars 2011 fait connaître ses vues sur le concept d'économie verte. Sa critique est également présente dans l'ébauche du document final du sommet de Rio+20.

La critique de Khor comprend de nombreuses bonnes et importantes suggestions en faveur du développement durable, notamment lorsqu'il aborde la dimension sociale d'une approche des droits de l'homme basée sur le développement et la réduction de la pauvreté, et fondée sur une stratégie économique. Le « Centre Sud » n'a, malheureusement, pas encore produit de rapport détaillé sur le rapport du PNUE concernant

l'économie verte. Au moment de la publication de l'avis en question, le rapport du PNUE était pourtant bien connu, ainsi que la stratégie de la « croissance verte » de l'OCDE, qu'il ne couvre pas non plus.

La critique que Martin Khor porte est dépassée en plusieurs points, et s'oriente encore vers un questionnement sur les rapports de forces entre le politique et l'économie qui avait été largement abordé au sommet de la Terre de 1992. Au lieu de définir de manière cohérente une économie verte ayant un potentiel pour un développement écologique et juste, il s'étend sur une exposition des vieux schémas du conflit Nord/Sud. L'économie verte est critiquée pour être une couverture protectionniste au service des intérêts du Nord. Khor souligne à juste titre que l'économie verte ne doit pas être un ensemble de mesures produisant des distorsions de concurrence et des nouvelles barrières à l'importation à l'encontre des produits provenant de pays en développement. Il est juste d'identifier les accords bi- et multilatéraux dans ce domaine. Cependant, il n'y a pas que les pays industrialisés qui veulent vendre leurs technologies au monde entier (sinon y porter leurs investissements). Les fabricants chinois de panneaux solaires sont les leaders du marché mondial.

S'il est vrai que les pays industrialisés du Nord portent une large responsabilité quant à la pollution, à la perte de biodiversité et au changement climatique, devant conduire dans l'immédiat à des échanges et à des compensations, il est irresponsable, compte tenu du dynamisme économique du Sud, de protéger les gouvernements et de rejeter toute responsabilité, dès lors que les ressources nécessaires aux générations actuelles et futures ne sont pas assurées.

Le PNUE a ciblé dans son rapport des secteurs à haut potentiel pour l'économie verte. A aucun moment ce programme d'investissement ne semble pouvoir réaliser un consensus avec les pays émergents. Il aurait été souhaitable que le « South Centre » critique de manière constructive les lacunes de la proposition du PNUE, et favorise la

formation des conditions d'acceptation d'un développement vert, sans émission de carbone et gérant sagement les ressources naturelles.

### Remarques conclusives

Le document de préparation de Rio+20 reprend la définition du développement durable qui avait émergé de l'Agenda 21 et de la conférence du sommet de Rio de 1992 – et l'élargit. Il est juste de mettre l'accent sur l'équilibre des générations, et sur les dimensions sociales du développement. Le discours de Rio+20, ainsi que les réflexions et les recommandations pour une économie verte émanant du PNUE et de l'OCDE, sont mis en relation avec les crises climatique, alimentaire et celle des ressources naturelles. Rio+20 pourrait être une grande chance de fixer des priorités et de proposer des solutions. Des propositions sont posées en vrac sur la table. Celui qui veut empêcher la surpêche doit en limiter les quotas. Celui qui veut remédier au changement climatique doit réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre. Celui qui veut nourrir l'humanité trouvera dans l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement (IAASTD) une aide pour concevoir une agriculture sociale et écologique. Celui qui veut arrêter la déforestation doit adopter une législation appropriée et s'attaquer avant tout à l'exploitation illégale du bois.

Les mesures politiques amenées en réponse aux défis à relever sont modestes. Plusieurs politiques nationales minimales déjà enclenchées se poursuivront dans le domaine des énergies renouvelables, en Chine ou en Europe, car elles se retrouvent en filigrane dans les textes de préparation de la conférence de Rio+20. Heureusement qu'il existe, un peu partout dans le monde, des pionniers du durable.

Rio+20 ne doit pas être la répétition des sommets mondiaux précédents, mais un véritable point de départ pour un monde social, juste, sans émission de carbone et assurant une gestion saine de ses ressources naturelles. Une volonté politique ambitieuse ne se trouve ni au Nord, ni plus au Sud. Les approches du « Business as usual » et d'un développement exploitant les ressources naturelles continuent de dominer. Rio+20 ne connaîtra pas de grand remous, quand même la proposition « verte », limitée, du PNUE n'a qu'une chance minime de s'élever en programme d'action ou en feuille de route pour une économie verte.

Toutefois, aussi longtemps qu'il y aura des acteurs politiques dans le monde qui ne feront pas que discuter, mais agiront, vivront, et produiront par delà les errements politiques, sociaux, économiques et écologiques, il y aura quelque chose à défendre. Cela donne de l'espoir.

Une évaluation du premier sommet de Rio par l'auteure : Barbara Unmüßig, « *Entre espoir et déception. La conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) : une estimation* », Nations-Unies, 40. Jg., 4/1992, S117-122.

Voir : Document de l'ONU, A/RES/64/236 v. 24.12.2009.

TIM JACKSON, *Wohlstand ohne Wachstum – Leben und Wirtschaften in einer endlichen Welt*, Heinrich-Böll-Stiftung, Munich, 2011 [NdT : *La prospérité sans la croissance. La transition vers une économie durable*, Etopia, édition De Boeck, avril 2010.]

THOMAS FATHEUER, *Buen Vivir – Recht auf gutes Leben*, Schriftenreihe Ökologie der Heinrich-Böll-Stiftung, Band 17, Berlin 2011.

Par exemple, CHANDRAN NAIR, *Consumptionomics. Asia's Role in Reshaping Capitalism and Saving the Planet*, Oxford 2011.

Voir : THE ECONOMICS OF ECOSYSTEMS AND BIODIVERSITY (TEEB), *Mainstreaming the Economics of Nature : A synthesis of the Approach, Conclusions and Recommendations of the TEEB*, 2011.

PNUE, *Towards a Green Economy. Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, Nairobi, 2011.

Voir : HYPERLINK «<http://www.unep.org/greeneconomy/>»[www.unep.org/greeneconomy/](http://www.unep.org/greeneconomy/)

Voir : HYPERLINK «<http://www.earthscan.co.uk/?tabid=102480>»[www.earthscan.co.uk/?tabid=102480](http://www.earthscan.co.uk/?tabid=102480)

PNUE, *Deutschsprachige Presseerklärung anlässlich der Präsentation des 'Green Economy Report'*, 21.02.2012, HYPERLINK «[http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER\\_press\\_de.Pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_press_de.Pdf)»[www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER\\_press\\_de.Pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_press_de.Pdf)

PNUE, *Towards a Green Economy*, Ibid, (Anm. 7), S. 22.

REDD+ AND A GREEN ECONOMY: *Opportunities for Mutually Supportive Relationship*, UN-REDD Programme, Policy Brief, Issue n° 01, 2011.

Voir JACKSON, Ibid.

NILS SIMON, SUSANNE DRÖGE, *Green Economy : Vision mit begrenzter Reichweite*, SWP-Aktuell 19, mars 2011.

CHRISTA WICHTERICH, *The Future We Want. Eine Feministische Perspektive*, Heinrich-Böll-Stiftung, Berlin, 2012.

THOMAS FATHEUER, *Dollars, Hoffnungen, und Kontroverse. REDD in Amazonien*, Blog 'Klima der Gerechtigkeit', 8.11.2010, en ligne : HYPERLINK «<http://www.klima-der-gerechtigkeit.boellblog.org/>»; et, *Die Waldfrage in Durban. Hoffnung, Furcht und kleine Schritte*, 16.12.2011.

La Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement en présente la substance récemment : *The Road to Rio+20. For a Development-led Green Economy*, New-York et Genève, 2011. Du côté de l'UNESCO : *From Green Economy to Green Societies. UNESCO Commitment to Sustainable Development*, Paris, 2011.

OCDE, *Vers une croissance verte, mai 2011* : HYPERLINK «<http://www.oecd.org/dataoecd/37/49/48224700.pdf>»[www.oecd.org/dataoecd/37/49/48224700.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/37/49/48224700.pdf).

OCDE, *Vers une croissance verte*, p. 4.

OCDE, *Vers une croissance verte*, p. 8.

OCDE, *Vers une croissance verte*, p. 12.

OCDE, *Vers une croissance verte*, p. 19.

OCDE, *Vers une croissance verte*, p. 11.

DANIEL MITTLER, *Vorwärtz zur Green Economy ?*, Rundbrief Forum & Entwicklung, 3/2011.

MCKINSEY GLOBAL INSTITUTE, *McKinsey Sustainability & Ressource Productivity Practice. Ressource Revolution : Meeting the World's Energy, Materials, Food, and Water Needs*, November 2011.

TIM JACKSON, Ibid, p. 88.

WBGU, *Welt im Wandel, Gesellschaftsvertrag für Grosse Transformation, Hauptgutachten*, Berlin 2011.

Voir la contribution de Steffen Bauer, Nations-Unies, 1/2012, p. 10-15.

Document de l'ONU. A/CONF.216/PC/7 v.22.12.2010.

*The Future We Want, Zero Draft Outcome Document*, 10.1.2012.

MARTIN KHOR, *Risks and Uses of the Green Economy Concept in the Context of Sustainable Development, Poverty and Equity*, Centre Sud, Research Paper 40, Genève, Juillet 2011.

Voir : HYPERLINK «<http://www.weltagrabericht.de/>»[www.weltagrabericht.de/](http://www.weltagrabericht.de/)



# L'INSOUTENABLE SECTEUR BANCAIRE EUROPÉEN

---

→GASPARD DENIS

Attaché parlementaire européen et  
chercheur-associé à Etopia.

gaspard.denis@europarl.europa.eu

## Le contexte

*Plusieurs éléments témoignent du climat d'extrême tension dans lequel sont plongées actuellement les banques européennes.*

*Tout d'abord, depuis juillet 2011, les titres de nombreuses banques ont fortement chuté (voir le graphique ci-dessous), s'approchant de leurs plus bas niveaux historiques.*



Source : Reuters<sup>1</sup>

Deuxièmement, les établissements bancaires sont confrontés à de sérieux problèmes de financement. En effet, depuis le début de l'été 2011, les investisseurs institutionnels (fonds de pension, sociétés d'assurance, etc.) rechignent à acheter de la dette bancaire.

Selon les données compilées par le cabinet d'études Dealogic<sup>2</sup>, les banques européennes ont enregistré un déficit de financement de près de 113 milliards d'euros en 2011. Elles ont en effet émis pour 581,3 milliards d'euros d'obligations, contre 694 milliards d'euros de dettes arrivant à maturité fin de l'année 2011<sup>3</sup>. Selon le *Financial Times*, il s'agirait de la première fois depuis au moins cinq ans que les établissements bancaires européens ne sont pas en mesure de refinancer en totalité leurs dettes arrivant à échéance<sup>4</sup>. L'année 2012

1 Graphique de l'évolution comparée de l'indice Stoxx 600 et du sous-indice sectoriel des banques depuis juin 2008 : [fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL5E7MU3DQ20111130](http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL5E7MU3DQ20111130)  
 2 ALLOWAY, Tracy, November 27, 2011, "Europe's banks feel funding freeze", [www.ft.com/intl/cms/s/0/40f27e5c-177f-11e1-b157-00144feabdc0.html#axzz1fVO6OQfS](http://www.ft.com/intl/cms/s/0/40f27e5c-177f-11e1-b157-00144feabdc0.html#axzz1fVO6OQfS)  
 3 Parallèlement à la baisse de leurs émissions obligataires, les banques européennes ont également été affectées en 2011 par un retrait des fonds monétaires américains (en anglais, les « money market funds » (MMF)). Entre juillet et septembre 2011, ces fonds ont en effet retiré un peu plus d'un quart (27 %) de leurs placements.  
 4 Idem

s'annonce d'ailleurs encore plus difficile, dans la mesure où près de 700 milliards d'euros de dettes bancaires arriveront à maturité<sup>5</sup>.

Compte tenu du problème de refinancement de leurs dettes, les banques européennes ont donc accru leur dépendance à l'égard de la Banque centrale européenne (BCE). Le 29 février dernier, plus de 800 d'entre elles ont ainsi emprunté à la BCE près de 529,5 milliards d'euros à un taux d'intérêt de 1% et pour une durée de trois ans. Il s'agit d'un nouveau record par rapport aux opérations de refinancement à long terme (LTRO) de décembre 2011 (489 milliards d'euros à trois ans) et de juin 2009 (442 milliards à un an)<sup>6</sup>. À ces opérations de soutien aux banques s'ajoutent en outre d'autres programmes d'injection de liquidité mis en œuvre par l'institut monétaire de Francfort.<sup>7</sup>

Enfin, le démantèlement de Dexia – approuvé par le conseil d'administration du groupe le 10 octobre 2012 – constitue le troisième facteur illustrant l'extrême fragilité du secteur bancaire européen<sup>8</sup>. Il laisse en effet craindre le risque d'une nouvelle crise systémique, par le jeu d'un effet domino de faillites bancaires.

5 ALLOWAY, T., 5 January 2012, « Europe's banks rush to sell bonds », [www.ft.com/intl/cms/s/0/a73b7ac8-37bf-11e1-9fb0-00144feabdc0.html](http://www.ft.com/intl/cms/s/0/a73b7ac8-37bf-11e1-9fb0-00144feabdc0.html)  
 6 Notons que, pour de telles opérations à volume illimité, les banques peuvent demander et obtenir autant d'argent qu'elles ont de garanties (« collatéral ») à fournir en échange à la BCE.  
 7 En effet, parallèlement à ses opérations de refinancement à volume illimité (LTRO) la BCE a, par exemple, accordé ces derniers mois des prêts d'urgence sur 24 heures à un taux d'intérêt de 1,75% (facilité marginale de prêt) à plusieurs banques européennes en difficultés. L'institution de Francfort a également décidé de maintenir au moins jusqu'en juillet 2012 l'octroi aux banques européennes de prêts hebdomadaires, sans limite de montant et à taux fixe. La BCE met en outre à disposition des banques des liquidités en dollars dans le cadre d'opérations sur trois mois. Enfin, elle a lancé début novembre un programme d'achats d'obligations sécurisées de 40 milliards d'euros.  
 8 Le même jour, le groupe bancaire autrichien Erste Bank a annoncé des pertes de près de 800 millions d'euros pour cette année. Erste Bank a dû comptabiliser en juste valeur et non plus au coût amorti les quelque 5,2 milliards d'euros d'assurances contre le risque de défaut de pays ou d'institutions (CDS) qu'elle détenait. Cette manœuvre a grevé les résultats de la banque autrichienne de 180 millions d'euros et ses fonds propres de 310 millions d'euros.

## Les causes de la crise bancaire

La mauvaise santé des pays périphériques de la zone euro (Grèce, Portugal, Irlande) est généralement présentée comme la cause principale de la chute des valeurs bancaires. Selon cette grille d'analyse, l'exposition des banques européennes aux dettes souveraines entraîne en effet une forte défiance des marchés à leur égard.

Bien que le risque souverain joue un rôle d'accélérateur dans la crise bancaire actuelle, il n'en constitue cependant pas l'origine. Selon nous, la chute des valeurs bancaires découle avant tout de la poursuite d'un modèle de croissance non soutenable dans le secteur financier. De fait, en dépit des aides publiques colossales qui leur ont été octroyées depuis 2008 (voir Tableau 1), les banques européennes n'ont pas été contraintes par les autorités de supervision de réduire drastiquement leurs prises de risques excessives.

Tableau 1. Les aides publiques au secteur bancaire européen

*Dans un rapport de 2011 sur les aides d'État accordées au secteur financier<sup>9</sup>, la Commission européenne note que ce dernier a bénéficié sur la période 2008-2010 de plus de 303 milliards d'euros sous la forme de mesures de recapitalisation, auxquels s'ajoutent 104 milliards d'euros liés aux opérations de rachats d'actifs douteux ainsi que 77 milliards d'injections de liquidité. En outre, les États membres ont accordé des garanties sur les prêts interbancaires à hauteur de 757 milliards d'euros. Bien que ce dernier dispositif n'ait pas engendré de coût jusqu'à présent pour les États membres, il pourrait en aller autrement en cas de défaut des banques bénéficiaires de ces garanties<sup>10</sup>.*

<sup>9</sup> European Commission, 2011, « The effects of temporary State aid rules adopted in the context of the financial and economic crisis », Commission Staff Working Paper.

<sup>10</sup> Notons que, dans le cas de la Belgique, la crise financière a nécessité de la part des pouvoirs publics des injections de capital dans le secteur bancaire pour un total de 20,64 milliards d'euros. En plus de cet apport, les pouvoirs publics ont accordé des garanties pour un montant de 329 milliards d'euros. Selon François Sana et Eric Toussaint (Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde), environ 45% de l'augmentation de la dette publique belge (qui est passée de 84,2% du PIB en 2007 à 96,2% en 2009) serait imputable au sauvetage des banques par l'État, in « Les contribuables belges payent la facture, 12 octobre 2011, [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be). Notons que ces calculs ont été effectués avant la nationalisation de Dexia banque Belgique pour un montant de 4 milliards d'euros.

*Ceci étant, le montant global des aides allouées aux banques européennes dépasse largement les chiffres avancés par la Commission. En effet, cette dernière ne comptabilise pas dans ses calculs les mesures non conventionnelles prises par la Banque centrale européenne (BCE) pour aider le secteur bancaire. Les montants en jeu sont pourtant colossaux : le 24 juin 2009, la BCE a procédé à une injection illimitée, à taux fixe et à un an, de 442 milliards d'euros pour pallier les difficultés du marché interbancaire. Depuis, la BCE a renouvelé à plusieurs reprises ses opérations d'apport de liquidité aux banques (voir le point 1 ci-dessus). Or, une part non négligeable des liquidités fournies par la BCE constitue un subside pur et simple au secteur bancaire.*

*Empruntant des liquidités à des taux très faibles auprès de la BCE (entre 1 et 1,5 %), les banques les utilisent en partie pour acheter des actifs à haut rendement. Par exemple, pour les obligations à dix ans italiennes, les rendements atteignent près de 7%.*

*De même, en échange de ces liquidités bon marché, les banques fournissent à la BCE des garanties – appelées « collatéraux » – dont la qualité plus que douteuse est dénoncée par de nombreux experts. Ces opérations non conventionnelles de la BCE sont d'autant plus interpellantes qu'elles se font en l'absence totale de transparence.*

*Parallèlement à ces aides directes massives, l'industrie bancaire européenne bénéficie en outre largement des plans de sauvetages concédés à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. En l'absence des prêts accordés par le Fonds européen de stabilité financière (EFSSF), celle-ci s'exposerait en effet à des pertes conséquentes, dans la mesure où l'encours des créances bancaires sur ces trois pays s'élève à plus de 500 milliards d'euros.*

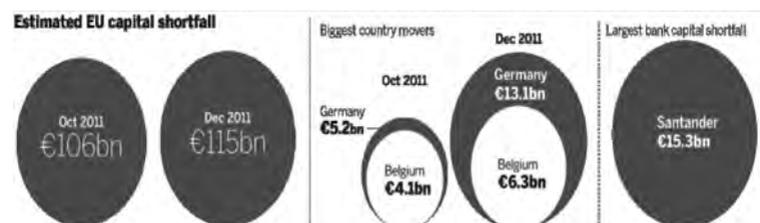
Au contraire, celles-ci ont largement contribué au retour des profits bancaires observés dès 2009. C'est cet excès porteur de vulnérabilités pour le secteur qui est aujourd'hui sanctionné par les marchés.

Plus précisément, la crise actuelle met en lumière trois principales sources de vulnérabilité propres aux banques européennes.

### Des banques sous-capitalisées

Tout d'abord, nombre d'entre elles demeurent encore largement sous-capitalisées. Autrement dit, elles ne disposent pas de capitaux propres<sup>11</sup> (appelés également « fonds propres ») suffisants pour absorber des pertes éventuelles sur leurs créances publiques et privées.

Selon l'Autorité bancaire européenne (ABE), les banques européennes présenteraient un déficit de capital de 115 milliards d'euros. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les deux pays dont les banques ont vu leurs besoins de fonds propres réévalués le plus fortement à la hausse par l'ABE entre octobre et décembre 2011 sont l'Allemagne et la Belgique. En effet, les banques allemandes (pour l'essentiel Commerzbank et Deutsche Bank) et belges feraient face à un déficit de capital respectivement de 13,1 milliards d'euros et de 6,3 milliards d'euros.



Déficit de fonds propres estimés des banques européennes. Source : Financial Times<sup>12</sup>

11 Les capitaux propres (ou « fonds propres ») désignent les fonds que la banque n'a pas eu à emprunter, et qu'elle n'aura donc pas à rembourser. Ces fonds proviennent soit des actionnaires, qui les ont versés pour devenir copropriétaires (capital social et primes d'émission éventuelles), soit des bénéfices non distribués aux actionnaires et accumulés dans la banque (réserves, déduction faite des pertes éventuelles), soit des provisions faites en prévision de charges à venir.

12 JENKINS, P., ATKINS, R., 8 December 2011, « European banks have 115 bn euros shortfall », [www.ft.com](http://www.ft.com)

Ceci étant, les calculs réalisés par l'ABE sont probablement en deçà de la réalité. En effet, le Boston Consulting Group estime les besoins en capital des banques européennes à 200 milliards d'euros<sup>13</sup>. Quant à l'hebdomadaire britannique *The Economist*, il évalue un manque de fonds propres de l'ordre de 100 à 250 milliards d'euros, suivant les hypothèses et la méthodologie retenues pour estimer la résistance des établissements bancaires à divers chocs systémiques<sup>14</sup>.

Ces différentes études démontrent combien il aurait été nécessaire de contraindre les banques ayant bénéficié d'aides d'État durant la période 2009-2010 (voir le Tableau 1 ci-dessus) à ne pas verser de dividendes et de bonus. Une telle mesure aurait en effet permis de relever le niveau de fonds propres des banques.

### Des banques surendettées

Une deuxième source de fragilité pour les banques européennes provient de leur forte dépendance aux financements à court terme. Nombre d'entre elles - en particulier les banques françaises - financent en effet une part conséquente de leurs opérations à l'aide, non pas, des dépôts de leurs clients, mais d'emprunts sur les marchés de capitaux à court terme.

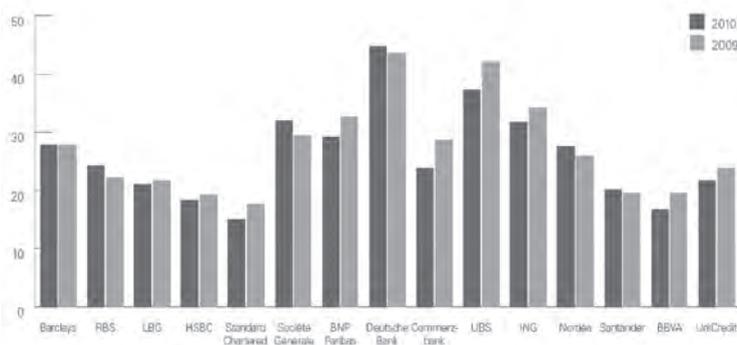
Ainsi, le volume total des capitaux empruntés par les banques de la zone euro sur les marchés de gros et interbancaire s'élève à près de 8000 milliards d'euros. Près de 47% de ce financement est de court terme : il doit être remboursé dans une échéance inférieure à un an<sup>15</sup>.

13 MASTERS, Brooke, December 15 2011? « Banks face 350bn euros Basel III shortfall », [www.ft.com/intl/cms/s/0/42c58562-2657-11e1-9ed3-00144feabdc0.html#axzz1iyw179EB](http://www.ft.com/intl/cms/s/0/42c58562-2657-11e1-9ed3-00144feabdc0.html#axzz1iyw179EB)

14 En partant de l'hypothèse d'un taux de recouvrement de 30% sur la dette grecque et en se basant sur le scénario de crise pour 2012 élaboré par l'ABE dans ses stress tests, *The Economist*, « évalue un déficit de fonds propres pour les banques européennes de 248 milliards d'euros (dans le cas où le ratio prudentiel est fixé à 9%) », in *The Economist*, Oct 15th 2011, « Cushion calculations », [www.economist.com/node/21532294](http://www.economist.com/node/21532294)

15 TETT, Gillian, 26 August 2011, « US funds show true state of eurozone banks », [www.ft.com/home/europe](http://www.ft.com/home/europe)

Certes, une telle stratégie d'endettement permet aux grandes banques européennes d'accroître substantiellement leurs profits. En effet, en empruntant massivement sur les marchés, les banques sont en mesure de prendre beaucoup de paris spéculatifs en ayant peu d'argent à elles (fonds propres). Néanmoins, leur utilisation abusive de l'effet de levier<sup>16</sup> (voir le graphique ci-dessous) les expose également à des risques de liquidité<sup>17</sup> très élevés, lorsque les marchés de capitaux se paralysent en période de forte incertitude, comme c'est le cas aujourd'hui.



Ratio de levier calculé (Total actifs / Total capital Tier 1). Source : KPMG<sup>18</sup>

### Des banques « intoxiquées »

Enfin, troisième facteur d'instabilité : de nombreuses banques pâtissent toujours de leurs créances douteuses, dans la mesure où elles n'ont pas suffisamment mis à profit ces deux dernières années pour nettoyer leur bilan.

Selon un rapport récent du Crédit Suisse, seize grandes banques européennes détiendraient dans leur bilan un montant total de 386 milliards d'euros d'actifs immobiliers ou liés au marché du crédit (CDOs<sup>19</sup>, etc.) dont la qualité serait fortement suspecte. À ce montant s'ajoutent les quelques 339 milliards d'euros de créances détenues par ces mêmes banques vis-à-vis de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne.



Source : The Wall Street Journal (2011)<sup>20</sup>

16 Nous entendons par « effet de levier » la capacité des banques à prendre des positions qui excèdent leurs fonds propres.  
 17 Le risque de liquidité consiste à se trouver incapable de générer suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses obligations de paiement au moment où elles deviennent exigibles.  
 18 KPMG, 2011, « Défi pour la transparence », www.kpmg.com

19 « Collateralised debt obligation » (CDO) : titres représentatifs de portefeuilles de créances bancaires ou d'instruments financiers de nature variée. Le mécanisme est le suivant : au lieu de conserver un titre de crédit, une banque le transforme en titre financier pour être vendu sur les marchés financiers (via une opération dite de titrisation). Ces produits financiers adossés à des créances sont ensuite regroupés dans des portefeuilles, les fameux CDO. Ces derniers sont proposés aux investisseurs en différentes tranches, qui ont chacune un niveau de risque en adéquation avec leur rémunération. La titrisation consiste donc en une opération financière qui consiste à transformer des prêts bancaires illiquides en titres aisément négociables sur des marchés, par l'intermédiaire d'une entité juridique ad hoc.  
 20 ENRICH, D., STEVENS, L. November 7 2011, « Old Debts Dog Europe's Banks », online.wsj.com/article/SB10001424052970203716204577017863239915378.html

En résumé, l'extrême vulnérabilité à laquelle l'industrie bancaire européenne est confrontée actuellement est avant tout le fruit d'une mauvaise gestion. N'ayant tiré aucune leçon de la crise de 2008, de nombreuses banques ont en effet continué à augmenter la taille de leurs actifs<sup>21</sup>, au prix d'un endettement excessif sur les marchés de capitaux et d'un déficit de fonds propres conséquent. La faillite du groupe Dexia constitue à ce sujet un cas d'école (voir Tableau 2).

Tableau 2. La faillite de Dexia : un cas de mauvaise gestion

*Le 10 octobre 2011, le conseil d'administration de Dexia a approuvé le démantèlement du groupe bancaire, une véritable « faillite organisée »<sup>22</sup>. Pourtant, trois mois auparavant, la banque franco-belge avait passé haut la main les tests de résistance européens : en cas de stress, cette dernière conservait un ratio de solvabilité de 10,4 %, soit le double du minimum requis. Comment expliquer un tel paradoxe?*

*Selon Willem Pieter de Groen<sup>23</sup>, chercheur au CEPS (Centre for European Policy Studies), les tests de résistance - réalisés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) - n'ont pas dévoilé les vulnérabilités de Dexia pour quatre raisons principales.*

*Tout d'abord, les stress tests n'ont pas pris en compte les risques de liquidités des banques. Or, Dexia était fortement dépendante du financement à court terme sur le marché institutionnel et interban-*

21 Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus et/ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Il y en a de très nombreuses sortes, des plus simples : actions, obligations, aux plus complexes – options, swaps, dérivés de crédit etc.

22 Plus précisément, le CA a marqué son accord pour la reprise par l'État belge de la totalité du capital de Dexia Belgique, pour un montant de 4 milliards d'euros. En outre, la Belgique garantira, pour une durée de dix ans, le financement, à hauteur de 60,5 %, de la banque résiduelle, dans laquelle seront logés 90 milliards d'euros d'actifs risqués de Dexia. Quant aux garanties apportées par les gouvernements français et luxembourgeois, ces dernières atteindront respectivement 36,5 et 3 %, conformément à une clé de répartition similaire à celle utilisée lors du premier plan de recapitalisation du groupe.

23 PIETER DE GROEN, Willem, 19 October 2011, « A closer look at Dexia : the case of the misleading capital ratios », [www.ceps.eu/book/closer-look-dexia-case-misleading-capital-ratios](http://www.ceps.eu/book/closer-look-dexia-case-misleading-capital-ratios)

*caire. En effet, contrairement à la branche belge de Dexia (l'ancien Crédit communal de Belgique), la branche française (Dexia Crédit Local) ne disposait pas d'une structure de collecte de dépôts. Une telle asymétrie a dès lors contraint le groupe bancaire à financer ses prêts à long terme au secteur public en empruntant à court terme sur les marchés. Comme le souligne l'économiste Paul De Grauwe : ce modèle de gestion a rapidement transformé Dexia en « une sorte de hedge fund qui exploite l'écart entre taux à court terme très bas et taux à long terme élevés »<sup>24</sup>. Cependant, lorsque la crise de 2008 a éclaté, la paralysie des marchés de capitaux qui en a résulté a fortement ébranlé le business modèle de Dexia. Malgré le sauvetage de la banque par les gouvernements français et belge (via un plan de recapitalisation de 6,4 milliards d'euros), celle-ci n'est pas parvenue par la suite à réduire suffisamment son exposition aux risques de liquidité.*

*Second biais des tests de résistance : ils n'ont pas pris en compte le ratio d'endettement (appelé également « ratio d'effet de levier ») des banques comme outil supplémentaire de mesure du risque. Or, dans le cas de Dexia, ce ratio était particulièrement élevé : pour chaque euro de fonds propres, le groupe bancaire était en effet engagé à hauteur de 59 euros. À titre de comparaison, les 26 plus grandes banques européennes ne sont actuellement « leviérisées » en moyenne qu'à hauteur de 22. En outre, entre 2009 et 2011, l'effet de levier de Dexia a augmenté (de 48 à 59), contrairement à celui de ses consœurs, qui a diminué.*

*L'évaluation extrêmement limitée de l'exposition des banques aux risques souverains constitue le troisième écueil des stress tests. En effet, ces derniers n'ont appliqué des décotes substantielles qu'aux obligations souveraines disponibles à la vente (c'est-à-dire intégrées dans le portefeuille de négociation des banques - « trading book »).*

24 L'Echo, 11 octobre 2011, « Paul De Grauwe : 'il fallait renvoyer les actionnaires avec zéro euro' », [www.lecho.be/nieuws/archief/Paul\\_De\\_Grauwe\\_Il\\_fallait\\_renvoyer\\_les\\_actionnaires\\_avec\\_zero\\_euro.9114102-1802.art?ckc=1](http://www.lecho.be/nieuws/archief/Paul_De_Grauwe_Il_fallait_renvoyer_les_actionnaires_avec_zero_euro.9114102-1802.art?ckc=1).

*Or, dans le cas de Dexia<sup>25</sup> (mais également de la plupart des autres banques européennes), la majeure partie des obligations souveraines se trouvait dans son portefeuille de crédit (« banking book ») où celles-ci étaient détenues jusqu'à l'échéance<sup>26</sup>.*

Enfin, dernier point faible des stress tests : ils se sont appuyés sur une méthode de calcul du ratio de fonds propres durs des banques relativement trompeuse. D'une part, les pertes non réalisées de Dexia (soit près de 10 milliards d'euros en 2010) n'ont pas été déduites des fonds propres durs (numérateur du ratio prudentiel) de la banque. D'autre part, le groupe franco-belge a été autorisé à appliquer à ses prêts au secteur public une très faible pondération par le risque. Résultat : les actifs pondérés par le risque (dénominateur du ratio prudentiel) de Dexia n'ont plus représenté qu'un quart du total des actifs du groupe bancaire. Or, le ratio « actifs pondérés par le risque/actifs » est en moyenne de 40% pour la plupart de grandes banques européennes.

### Une réponse officielle inadéquate

Aux termes de l'accord entériné le 27 octobre dernier à l'issue du Sommet européen, les dirigeants européens ont demandé aux banques de renforcer leur solvabilité financière pour atteindre un ratio de fonds propres de 9% d'ici à la fin 2012 après avoir valorisé leurs obligations souveraines de la zone euro au prix de marché<sup>27</sup>. Les efforts de recapitalisation correspondant avaient été estimés fin octobre 2011 à 106 milliards d'euros par l'Autorité bancaire européenne (ABE)<sup>28</sup>. Depuis, l'ABE a revu à la hausse les besoins de

25 Au total, l'exposition de Dexia au risque de crédit vis-à-vis de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne (PIIGS) était de 100 milliards d'euros, dont 20 milliards sous forme d'emprunts d'État.

26 Dans la mesure où les titres correspondant à la dette souveraine des pays européens en difficulté ne trouvent plus guère aujourd'hui d'acquéreurs, la majorité d'entre eux sont actuellement intégrés dans les portefeuilles de crédit des banques (« banking book »).

27 Plus précisément, les banques auront jusqu'au 20 janvier pour présenter leur plan de recapitalisation qui devra ensuite être mis en œuvre et bouclé d'ici la fin juin 2012.

28 Les chiffres avancés par l'ABE correspondent aux besoins de recapitalisation de 71 banques européennes.

recapitalisation des banques européennes, en les estimant désormais à près de 115 milliards d'euros.

Selon la feuille de route des gouvernements européens, les banques devront d'abord essayer de se recapitaliser par leurs propres moyens, ensuite - si ce n'est pas possible - faire appel à leurs gouvernements nationaux, et enfin en dernier recours au Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Ce plan de recapitalisation est néanmoins contestable pour trois raisons principales. Tout d'abord, le seuil minimum de 9% exigé n'est pas suffisant pour renforcer la capacité de résilience des banques européennes aux chocs systémiques. En effet, bien que Dexia ait pu se targuer d'un ratio de fonds propres durs de 12,1% en 2010, cela ne l'a pas empêché de faire faillite un an plus tard.

Deuxièmement, en reportant à mi-2012 l'échéance pour atteindre le niveau de recapitalisation requis, les dirigeants européens prennent le risque d'entretenir la nervosité des marchés par rapport aux valeurs bancaires. Enfin, le montant de 115 milliards d'euros annoncé pour recapitaliser les banques est probablement en deçà de la réalité (voir le point 2.1 ci-dessus).

### Quelles alternatives ?

Selon nous, une stratégie en deux temps est nécessaire pour résoudre la crise bancaire actuelle.

## Mesures d'urgence

Dans l'immédiat, la résolution de la crise bancaire passe, non seulement, par la recapitalisation des banques européennes, mais également, par l'adoption de mesures visant à mettre un terme à la crise de la dette des États membres de la zone euro.

## Recapitaliser les banques

Afin d'évaluer au mieux le déficit de fonds propres des banques européennes, de nouveaux tests de résistance devraient tout d'abord être mis en œuvre par l'Autorité bancaire européenne (ABE), sur base des éléments suivants :

- Un ratio de fonds propres durs supérieur au seuil de 9% à atteindre d'ici à la fin 2012 devra être pris en compte par les nouveaux stress tests ;
- L'exposition des banques au risque souverain devra être correctement évaluée, via l'application d'une décote substantielle sur les obligations souveraines détenues par ces dernières, non seulement, dans leur portefeuille de négociation (« *trading book* »), mais également dans leur portefeuille de crédit (« *banking book* ») ;
- La méthode de calcul du ratio de fonds propres durs des banques devra être profondément remaniée, ce qui implique, d'une part, de déduire les pertes non réalisées des banques de leurs fonds propres durs et, d'autre part, d'appliquer aux dettes souveraines une pondération par le risque adéquate ;
- Les risques de liquidité ainsi que l'effet de levier des banques devront être pris en compte par les nouveaux stress tests ;
- À l'issue de ces tests de résistance renforcés, les banques défaillantes seraient en premier lieu contraintes de se recapitaliser par leurs propres moyens, en procédant notamment à une suspension du versement des bonus et dividendes et à une réduction progressive de leur bilan.

Dans l'hypothèse où, néanmoins, un soutien public s'avérerait nécessaire, celui-ci devrait s'accompagner d'une prise de contrôle et de propriété par les États. Dans ce dernier cas, la nationalisation des banques recapitalisées devrait être mise à profit pour les réorienter vers leur métier de base, à savoir : le financement de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

## Résoudre la crise souveraine

De toute évidence, la crise de la dette dans la zone euro tend à aggraver la crise bancaire. Comme le souligne l'économiste Paul De Grauwe<sup>29</sup>, le déclin continu du prix des obligations souveraines a pour effet de plomber le bilan des banques. En outre, la crise de la dette souveraine génère des problèmes de liquidité pour ces dernières, qui se voient menacées d'être purement et simplement exclues du marché interbancaire<sup>30</sup>.

Il apparaît dès lors crucial d'enrayer la crise souveraine afin d'éviter qu'une faillite désordonnée de plusieurs États membres de la zone euro n'entraîne consécutivement un effondrement du système bancaire. Dans cette perspective, les trois mesures suivantes devraient être adoptées au plus vite :

- Tout d'abord, il est essentiel de contraindre les créanciers officiels et privés de la Grèce à prendre une perte substantielle (au minimum 60%) sur leurs créances. Or, dans le plan proposé par les Chefs d'État et de Gouvernements européens le 21 février 2012, les créanciers officiels de la Grèce (la Banque centrale européenne, le FMI, ainsi que les États membres de la zone euro) ne participent pas à l'effort de restructuration de dette. En effet, seuls les créanciers privés (banques et fonds d'investissement) ont été invités à accepter - sur une base volontaire - une décote de 53,5% sur leurs obligations

<sup>29</sup> DE GRAUWE, Paul, 28 November 2011, « Why the ECB refuses to be a Lender of Last Resort », VoxEU.org

<sup>30</sup> Les banques utilisent en effet leurs obligations souveraines comme garanties – appelées « collatéraux » – pour obtenir des prêts à court terme sur le marché le marché institutionnel et interbancaire. Les dépréciations sur les obligations souveraines accroissent dès lors les coûts de refinancement des banques sur ces marchés.

grecques, soit un effort accru par rapport à l'objectif initial qui était de 50%. Par conséquent, du fait de l'absence d'implication des créanciers publics, l'opération de restructuration n'équivaut en réalité qu'à une réduction de moins de 30% de la totalité dette grecque existante<sup>31</sup>. En outre, dans leur analyse de la soutenabilité de la dette grecque, les experts de la "troïka" (Commission européenne, Fonds monétaire international et Banque centrale européenne) reconnaissent que le scénario de référence retenu par l'Eurogroupe (ministres des Finances des États membres de la zone euro) - à savoir, la réduction de l'endettement grec à hauteur de 120,5% du PIB d'ici à 2020 - est trop optimiste. Ce dernier se fonde en effet sur des projections de croissance de l'économie grecque qui sont tout simplement irréalistes, compte tenu des effets récessifs résultant de l'application des plans d'austérité et des réductions de salaire. Enfin, quand bien même la Grèce parviendrait à ramener son ratio dette publique/ PIB à 120% d'ici à 2020, ce niveau d'endettement demeure encore largement insoutenable<sup>32</sup>.

- Un deuxième impératif vise à octroyer une licence bancaire au Fonds européen de stabilité financière (FESF) - principal instrument mis en place pour enrayer la crise de la dette dans la zone euro. Il s'agit en effet de la seule solution crédible qui permettrait au FESF de procéder à l'achat illimité d'obligations émises par des États membres en difficulté, en se refinançant directement auprès de la Banque centrale européenne (BCE).
- Enfin, l'émission d'euro-obligations - c'est-à-dire la mutualisation d'une partie de la dette européenne - constitue également une mesure décisive à adopter. Une telle disposition ne fait cependant l'objet à l'heure actuelle que d'un document de consultation de la part de la Commission européenne, et non d'une véritable proposition législative. En outre, la chancelière allemande Angela Merkel continue toujours de s'y opposer fermement.

31 En effet, la dette de la Grèce s'élève actuellement à plus de 350 milliards d'euros, dont 70 milliards sont liés aux prêts des États membres et du FMI et 80 milliards d'euros sont liés aux obligations détenues par la Banque centrale européenne (BCE). Les 200 milliards d'euros restants correspondent à des créances détenues par le secteur privé (banques et fonds d'investissement).

32 DAS, S., February 21 2012, «It's all Greek to me», [www.nakedcapitalism.com](http://www.nakedcapitalism.com)

## Mesures structurelles

Parallèlement à la nécessité de recapitaliser les banques, des réformes structurelles doivent également être mises en œuvre à moyen terme afin de mettre un terme à leurs prises de risque excessives.

Dans cette perspective, la Commission européenne (CE) a adopté le 20 juillet dernier des propositions<sup>33</sup> - sous l'appellation « CRDIV » - visant à transposer dans la législation européenne les nouvelles règles prudentielles entérinées en Septembre 2010 par le Comité de Bâle (Forum rassemblant des représentants des Banques centrales et des autorités prudentielles de 28 pays)<sup>34</sup>. Celles-ci sont néanmoins extrêmement faibles (voir Tableau 3, ci-dessous).

### Tableau 3. Régulation bancaire : les propositions limitées de la CE

*L'examen des propositions de la Commission européenne en matière de régulation bancaire (CRDIV) révèle combien le lobby bancaire - surreprésenté dans les 19 groupes d'experts qui conseillent la Commission sur les matières liées au secteur financier - est parvenu à limiter fortement la portée des réformes.*

*Sa première victoire est d'avoir convaincu la Commission de proposer un rehaussement relativement modéré des fonds propres réglementaires des banques. En passant de 8 % à 10,5 %, leur niveau est en effet encore nettement inférieur à celui de 16-20 % préconisé - entre autres - par les experts de la Banque d'Angleterre. Selon ces derniers, il s'agirait pourtant du niveau de fonds propres optimal*

33 [europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/915&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/915&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en)

34 Pour rappel, les principales mesures envisagées par Bâle III sont : (1) l'augmentation de la qualité (définition plus stricte du capital des banques) et de la quantité des fonds propres des banques (7% de fonds propres durs), afin de renforcer leur solvabilité; (2) l'adoption de standards de liquidité (LCR et NSFR), en obligeant notamment les banques à détenir un stock d'actifs sans risque facilement négociables, afin de résister pendant 30 jours à une crise; (3) l'adoption d'un ratio levier, qui permet d'évaluer la taille des engagements des banques par rapport à la taille de leur bilan (Pour une définition du « bilan », voir Annexe 1). Néanmoins, contrairement au ratio de solvabilité, le ratio levier n'implique pas de pondération des risques. Autrement dit, il ne permet pas aux banques de diminuer leurs exigences de fonds propres en sous-évaluant leurs risques.

*permettant de prévenir la survenance de nouvelles crises bancaires, tout en garantissant une distribution du crédit aux ménages et aux entreprises à un coût raisonnable.*

*Second succès du lobby bancaire : les standards de liquidité proposés par la Commission feront l'objet d'une longue période d'observation, sans aucune garantie de réglementation contraignante à la fin du processus. Autrement dit, en remettant à plus tard l'introduction éventuelle de tels ratios, la Commission préjuge qu'aucune crise de liquidité ne frappera le secteur bancaire au cours de la décennie actuelle. Or, les difficultés de refinancement sur le marché que rencontrent actuellement les banques françaises témoignent de l'urgence de contraindre le secteur à privilégier un financement de long terme de leur bilan.*

*La troisième victoire du secteur bancaire concerne l'absence de mesures spécifiques limitant les opérations financières entre le système bancaire régulé et le système bancaire dit « parallèle ». Ce dernier – qui englobe la plupart des acteurs financiers non régulés tels que les véhicules hors-bilan, les fonds spéculatifs, etc. – constitue pourtant un mécanisme clé à travers lequel la crise s'est propagée.*

*Enfin, le fait d'armes le plus cinglant du lobby bancaire est d'être parvenu à exclure du champ d'application du projet de réformes de la Commission tout type de mesure posant les prémices d'une séparation stricte des métiers bancaires. La Commission aurait pourtant pu au minimum s'inspirer de la proposition de la commission bancaire britannique – présidée par l'économiste John Vickers – qui vise à introduire un cloisonnement des activités de banque de détail à l'intérieur des grandes banques universelles.*

Les matières liées à la régulation financière étant soumises à la procédure législative de codécision, il revient désormais au Parlement européen et au Conseil de négocier le règlement final qui jettera les bases du nouveau cadre prudentiel de l'Union européenne. Dans

cette perspective, le groupe des Verts au Parlement européen a produit un document de position, dont nous présentons ci-dessous les principaux linéaments :

### *Séparer les métiers bancaires*

Les verts européens sont favorables à la mise en œuvre d'une séparation stricte entre les activités de banque commerciale<sup>35</sup> et de banque d'investissement<sup>36</sup>.

Il s'agit en effet d'une condition sine qua non pour éviter à l'avenir de nouvelles crises bancaires. En l'absence d'une telle mesure, les banques universelles - qui agrègent les différents métiers bancaires - continueront à répercuter une bonne partie des pertes boursières générées par leur division « banque d'investissement » sur leur division « banque commerciale », en limitant leurs prêts aux ménages et aux entreprises. Il est en outre urgent de mettre un terme aux garanties d'État implicites dont bénéficient les activités de marché des banques.

Jusqu'à présent, seule la commission bancaire britannique – présidée par l'économiste John Vickers – a pris des mesures fortes dans ce sens, en proposant d'introduire un cloisonnement des activités de banque de détail à l'intérieur des grandes banques universelles<sup>37</sup>. Plus précisément, l'entité cloisonnée – dont les activités se résumeraient essentiellement à la collecte de dépôts et la distribution de crédits – ne serait pas autorisée à réaliser des opérations de marché (achat/vente de produits financiers tels que des actions, obligations, dérivés, etc.). En outre, elle devrait se conformer aux normes prudentielles (exigences de fonds propres, standards de liquidité, etc.) sur une base autonome et gérer ses relations avec les autres entités

35 Les banques commerciales – dénommées également banques de dépôt – récoltent l'épargne et accordent des prêts aux particuliers, ou aux entreprises.

36 La banque de financement et d'investissement est active sur les marchés financiers. Elle se charge des opérations financières telles que les émissions d'emprunts obligataires, les souscriptions d'actions, l'introduction en bourse, les fusions-acquisitions, etc. En outre, elles exécutent des ordres sur les marchés pour le compte de client ou pour compte propre.

37 ICB, September 2011, "Final report : Recommendations", [bankingcommission.independent.gov.uk/](http://bankingcommission.independent.gov.uk/)

du groupe bancaire sur une base similaire à celle qui prévaut pour des tierces parties.

Pour les verts européens, il est crucial que la Commission européenne s'inspire au plus vite de l'exemple britannique, en explorant des dispositions similaires garantissant une étanchéité optimale entre les activités de banque commerciale – qui ont une réelle utilité sociale – et les activités de banque d'investissement, qui se résument essentiellement à des opérations purement spéculatives.

### *Donner la priorité à l'utilisation de fonds propres durs*

Idéalement, les superviseurs européens et nationaux devraient privilégier une définition stricte des fonds propres des banques, en y intégrant uniquement du capital dit « dur », c'est-à-dire : les actions ordinaires et les bénéfices mis en réserve.

La crise de 2008 a en effet démontré combien les titres dits « subordonnés » - appelés également « dettes hybrides » - n'ont pas joué leur rôle d'absorption des pertes des banques, dans la mesure où « les États [...] ont préféré ne pas risquer la défaillance de leurs établissements bancaires et leurs aides ont comblé les pertes »<sup>38</sup>.

Pour les verts européens, les seuls types de dettes hybrides qui pourraient être éventuellement inclus dans les fonds propres des banques sont les obligations à conversion contingente<sup>39</sup> - dites « Coco ». Des conditions contractuelles claires et précises devraient néanmoins être attachées à ce type d'obligations. En particulier, leur conversion en capital devrait être déclenchée dès que la valeur de marché des actions de la banque concernée descend en dessous d'un seuil préétabli reflétant un niveau de stress modéré. Un tel mécanisme

38 BERTHAT, Florent, 19/05/2011, « La dette hybride financière a encore de beaux jours devant elle », [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr).

39 Une obligation convertible (convertible bond) est une obligation à laquelle est attaché un droit de conversion qui offre à son porteur le droit et non l'obligation d'échanger l'obligation en actions de cette société, selon une parité de conversion préfixée, et dans une période future prédéterminée.

garantirait une recapitalisation automatique de la banque et ce, à un stade où celle-ci est encore en bonne santé financière.

### *Accroître les exigences de fonds propres*

Les Verts européens considèrent qu'une plus large fraction – entre 15 et 20 pourcents - du total des actifs pondérés par le risque des banques devrait être financée par des fonds propres « durs » (actions ordinaires et bénéfiques mis en réserve)<sup>40</sup>.

Selon nous, un rehaussement substantiel des fonds propres durs des banques n'entraînerait pas un accroissement de leurs coûts de financement. Au contraire, une telle mesure contribuerait à diminuer l'« effet de levier » des banques, ce qui, en retour, réduirait le risque lié à leurs capitaux propres et, par conséquent, le taux de rentabilité exigé par les actionnaires.

Afin d'éviter que les banques européennes ne réduisent l'encours de leurs crédits aux entreprises et aux ménages pour se conformer à des exigences de fonds propres plus élevées, il est néanmoins essentiel de leur accorder une période de transition adéquate. Celle-ci devra toutefois être accompagnée de conditions strictes imposées au secteur bancaire, en particulier : la mise en œuvre de restrictions sur le paiement des bonus et des dividendes afin de conserver des ressources pour renforcer les exigences de capital réglementaire.

### *Abandonner la pondération en fonction du risque*

Pour les verts européens, il convient de cesser d'ajuster le niveau de fonds propres des banques en fonction du calcul du profil de risque de leurs actifs<sup>41</sup>. Deux raisons principales justifient une telle position.

40 Pour rappel, le Comité de Bâle ainsi que la Commission européenne proposent un rehaussement de 8 % à 10,5 % des fonds propres réglementaires des banques.

41 Pour rappel : pour calculer le ratio de capital, les différentes activités des banques ne sont pas prises en compte à leur valeur faciale mais pondérées selon le niveau de risque qu'elles portent. Dans le langage technique, nous parlerons d'« actifs pondérés en fonction du risque » (en anglais : « risk weighted assets » (RWAs)).

Tout d'abord, les normes prudentielles actuelles autorisent les banques à utiliser leurs propres modèles de calcul des risques pour déterminer leur niveau de fonds propres. Or, un tel système génère des conflits d'intérêts, dans la mesure où les banques n'ont aucun intérêt à révéler leur exposition réelle aux risques. La crise de 2008 a en effet démontré combien les banques ont très clairement sous-évalué leurs risques de crédit<sup>42</sup> et de marché<sup>43</sup> afin de mettre moins de fonds propres en réserve pour couvrir leurs pertes potentielles, et d'en mobiliser d'autant plus pour financer leurs opérations spéculatives. L'agence de presse Bloomberg a par ailleurs dénoncé récemment le fait que de nombreuses banques européennes n'hésitent pas actuellement à diminuer le niveau de pondération des risques de leurs actifs afin de respecter les nouvelles exigences de fonds propres (9%) décidées lors du sommet européen du 27 octobre 2011<sup>44</sup>. L'impact est en effet impressionnant : les banques espagnoles BBVA et Santander, ainsi que la britannique Lloyds sont parvenues à comptabiliser respectivement près de 2, 4 et 19 milliards d'euros de capitaux propres additionnels en sous-évaluant délibérément leurs risques de crédit et de marché<sup>45</sup>.

La deuxième raison justifiant l'abandon du système de pondération en fonction du risque découle du fait que ce dernier repose sur une hypothèse fallacieuse selon laquelle les risques financiers encourus par les banques peuvent être calculés. Or, aucun modèle statistique utilisé par les banques ne peut anticiper la réalisation d'événements extrêmes<sup>46</sup> (« tail risks » en anglais) tels que l'éclatement de bulles

.....  
42 Le risque de crédit ou risque de contrepartie est le risque que l'emprunteur (un ménage ou une entreprise) ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée.

43 Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Le risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêts, les taux de change, les cours de matières premières, etc.

44 VAUGHAN, Liam, Nov 9, 2011, "Financial Alchemy Foils Capital Rules as Banks Redefine Risk", [www.bloomberg.com/news/2011-11-09/financial-alchemy-undercuts-capital-regime-as-european-banks-redefine-risk.html](http://www.bloomberg.com/news/2011-11-09/financial-alchemy-undercuts-capital-regime-as-european-banks-redefine-risk.html)

45 CHAVAGNEUX, Christian, 16 novembre 2011, "Les banques à la manoeuvre pour contourner les contraintes en capital", [alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux](http://alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux)

46 Un risque extrême (tail risk) est l'exposition à un événement improbable qui, s'il survenait, conduirait à la perte quasi totale du portefeuille.

spéculatives. Autrement dit, comme le note l'économiste Paul De Grauwe : « les événements improbables ne peuvent être quantifiés »<sup>47</sup>.

Par conséquent, comme le suggère Martin Wolf, il conviendrait d'augmenter sensiblement les exigences de fonds propres des banques, « sans la pondération en fonction du risque »<sup>48</sup>.

Ceci étant, le consensus politique actuel ne permet pas une remise en cause fondamentale de l'idée d'actifs pondérés en fonction du risque. Par conséquent, outre l'adoption d'un ratio d'effet levier contraignant (voir ci-dessous), il serait utile dans l'immédiat d'autoriser les superviseurs nationaux et européens à développer leurs propres modèles de calcul des risques pour évaluer le niveau adéquat de fonds propres des banques.

#### *Introduire un ratio d'effet levier contraignant*

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus (voir point d), les banques peuvent aisément contourner les contraintes en capital en manipulant le niveau de pondération des risques de leurs actifs. Une telle manoeuvre leur permet en effet de réduire d'autant le montant total de l'actif en face duquel elles doivent mettre du capital et, par conséquent, le montant total de capital dont elles doivent disposer pour se conformer aux contraintes réglementaires<sup>49</sup>.

D'où la nécessité de soutenir l'adoption au niveau européen d'un indicateur plus fruste, mais moins manipulable, à savoir : la ratio d'effet levier (« leverage ratio » en anglais). Ce ratio est obtenu en divisant le capital « dur » par le total des actifs non pondérés. En le fixant à un niveau adéquat, il permet de limiter la part des actifs de la banque qui est financée par de la dette.

.....  
47 DE GRAUWE, P., 2009, « Lessons from the banking crisis : a return to narrow banking », CESifo DICE Report

48 WOLF, M., « Bâle a accouché d'une souris », Le Monde Economie, mardi 21 septembre 2010.

49 CHAVAGNEUX, Christian, op. cit.

Selon les verts européens, il conviendrait d'imposer aux banques un ratio d'effet de levier minimum de 6%, ce qui correspond à un « *leverage multiple* »<sup>50</sup> de 16.

À titre de comparaison, les grandes banques européennes telles que Deutsche Bank, UBS, ING, Société Générale et BNP Paribas ont un « *leverage multiple* » égal ou supérieur à 30 (ce qui correspond à un ratio d'effet de levier égal ou inférieur à 3,3% - Voir le graphique concernant l'effet de levier).

Autrement dit, la mise œuvre d'un ratio d'effet de levier de 6% au niveau de l'Union européenne contraindrait les grandes banques universelles à réduire de près de moitié la proportion de leurs actifs qui sont financés par la dette. Pour y parvenir, ces dernières devraient soit augmenter substantiellement la part de leurs actifs financés par les apporteurs de capitaux (c'est-à-dire les actionnaires), soit procéder à une réduction de la taille de leur bilan, en accélérant la cession de leurs actifs toxiques.

### *Démanteler les banques « trop grandes pour faire faillite »*

Lors du sommet du G20 à Cannes le 4 novembre 2011, le Conseil de stabilité financière<sup>51</sup> (CFS) a rendu public une liste de 29 banques<sup>52</sup> considérées comme des institutions financières d'importance systémique ("SIFIs" en anglais), c'est-à-dire: dont l'éventuelle faillite aurait de lourdes conséquences sur le système financier et l'économie

50 Le « *leverage multiple* » constitue une autre façon de calculer l'effet de levier d'une banque. Ce ratio est obtenu en divisant le total des actifs non pondérés par le capital « dur ».

51 Le Conseil de stabilité financière (en anglais Financial Stability Board ou FSB), est un groupe économique informel créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009. Il succède au Forum de stabilité financière (Financial Stability Forum ou FSF) institué en 1999 à l'initiative du G7. Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrales, ministères des finances, ...), plusieurs organisations internationales et groupes élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière.

52 La liste des « SIFIs » est la suivante: Bank of America, Bank of China, Bank of New York Mellon, Banque Populaire Caisses d'épargne (BPCE), Barclays, BNP Paribas, Citigroup, Commerzbank, Credit Suisse, Deutsche Bank, Dexia, Goldman Sachs, Group Crédit Agricole, HSBC, ING Bank, JP Morgan Chase, Lloyds Banking Group, Mitsubishi UFJ FG, Mizuho FG, Morgan Stanley, Nordea, Royal Bank of Scotland, Santander, Société Générale, State Street, Sumitomo Mitsui FG, UBS, Unicredit Group, Wells Fargo.

réelle, notamment en raison de leur taille, leur complexité et leur interdépendance.

Pour les verts européens, l'introduction d'une séparation stricte des métiers bancaires, voire d'un ratio d'effet levier contraignant et suffisamment élevé (voir le point e ci-dessus), sont autant de mesures qui contribueraient de manière effective au démantèlement des banques « trop grandes pour faire faillite ».

Une autre mesure envisageable - proposée notamment par le CFS - consisterait à appliquer une surcharge en fonds propres aux institutions financières d'importance systémique (SIFIs). Ceci étant, cette dernière disposition ne constitue pas la panacée contre un risque de faillite. En effet, comme l'a très bien souligné Mervyn King, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, « les banques qui sont trop importantes pour faire faillite sont trop importantes pour exister ».

L'introduction d'une surcharge en fonds propres devrait donc être considérée comme une mesure temporaire, parallèlement à la mise en œuvre d'autres dispositions visant à réduire la nature systémique des banques. Rendre les surcharges punitives pour les 20 établissements financiers systémiques les plus importants pourrait faciliter un tel processus.

### *Limiter les risques de liquidité*

Comme nous l'avons vu (voir section 2.2), les banques européennes sont fortement dépendantes de financements à court terme obtenus sur les marchés de capitaux, ce qui les expose à des risques de liquidité<sup>53</sup> et de refinancement<sup>54</sup> importants.

53 Le risque de liquidité consiste à se trouver incapable de générer suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses obligations de paiement au moment où elles deviennent exigibles.

54 Le risque de refinancement est le risqué de se retrouver dans l'incapacité de lever des fonds sur le marché à un prix acceptable pour refinancer des engagements envers la clientèle.

Afin de limiter cette source de fragilité, les verts européens sont favorables à l'instauration au niveau de l'UE des deux nouveaux ratios de liquidité adoptés par le Comité de Bâle en décembre 2010, à savoir : le « *liquidity coverage ratio* » (LCR) et le « *net stable funding ratio* » (NSFR).

Le premier est un ratio à court terme dont le respect exigerait la détention par la banque d'un montant d'actifs liquides de haute qualité qui permettraient de faire face, en cas de scénario de crise, aux sorties prévisionnelles de cash pendant 30 jours. Quant au second ratio (NSFR), il vise à inciter les banques à recourir à des ressources stables pour financer leurs activités<sup>55</sup>.

À défaut d'une application immédiate de ces nouveaux ratios de liquidité, les verts européens sont favorables à l'adoption de mesures intermédiaires visant à rendre plus coûteuse la dépendance des banques aux financements à court terme. De telles mesures auraient pour principal objectif de soutenir les institutions financières qui s'appuient sur des sources de financement stables (essentiellement les dépôts) telles que les banques d'épargne, tout en pénalisant celles qui dépendent de sources de financement plus volatiles, telles que les banques d'investissement.

Enfin, les verts européens appellent également à une transparence accrue concernant la position des banques en matière de liquidité. Plus précisément, la nature des sources de liquidité des banques devrait être publiée afin de les soumettre à une réelle discipline de marché.

### *Réguler le système bancaire parallèle*

Le système bancaire dit « parallèle » ou « de l'ombre » (en anglais « *shadow banking* ») englobe la plupart des acteurs financiers non régulés tels que les véhicules hors-bilan (conduits, SPV (*Special*

<sup>55</sup> Plus précisément, le NSFR met en regard le montant des ressources stables à moins et plus d'un an pour faire face aux différents profils d'actifs.

*purpose vehicle*), SIV (*Special Investment Vehicle*)), les fonds spéculatifs, ou encore les fonds monétaires (en anglais, les « *money market funds* » (MMF)).

Dans la mesure où ce système « parallèle » constitue un mécanisme clé à travers lequel la crise s'est propagée, il est indispensable de réguler strictement les interactions entre ce dernier et le secteur bancaire régulé. En particulier, il conviendrait d'adopter diverses dispositions prudentielles visant à limiter les transactions suivantes :

- les dépôts et financements provenant d'établissements bancaires parallèles;
- les transactions dites de « repo »<sup>56</sup> entre les établissements bancaires parallèles et les banques régulées;
- les lignes de crédit ainsi que les garanties octroyées par les banques régulées aux établissements bancaires parallèles;
- les collatéraux octroyés par les établissements bancaires parallèles aux banques régulées;
- les produits titrisés octroyés par les banques régulées aux établissements bancaires parallèles;

### *Accroître la transparence bancaire*

Le bilan des banques manque cruellement de transparence. Bien que la deuxième phase d'amendement de la directive sur les fonds propres réglementaires (CRDIII) ait donné lieu à des nouvelles dispositions portant sur la divulgation d'informations relatives aux politiques de rémunération et de titrisation, l'accès public à des données bancaires demeure encore très parcellaire, notamment concernant le degré d'exposition aux risques auquel sont confrontées les banques.

Par conséquent, les verts européens entendent promouvoir l'adoption de mesures visant le double objectif suivant :

<sup>56</sup> Appelée aussi réméré sur obligation, la pension livrée (« repo » en anglais) est un contrat par lequel un investisseur institutionnel ou une entreprise peut échanger, pour une durée déterminée, ses liquidités contre des titres financiers (réméré acheteur).

Tout d'abord, renforcer les contraintes réglementaires en matière de divulgation des données des banques en ce qui concerne, d'une part, leur exposition aux risques de crédit, de marché et de liquidité et, d'autre part, leurs engagements hors-bilan (voir le point h ci-dessus);

Deuxièmement, créer de nouveaux standards permettant aux superviseurs européens et nationaux de comparer adéquatement les données intégrées dans le bilan des banques;

### Annexe. Qu'est-ce que le bilan d'une banque?

Un bilan de banque présente, de manière schématisée, les grandes rubriques suivantes **avec des montants qui peuvent varier fortement**<sup>57</sup> :

| ACTIF                | PASSIF                  |   |
|----------------------|-------------------------|---|
| Prêts interbancaires | Emprunts interbancaires | 1 |
|                      | Dépôts clientèle        | 2 |
| Crédits clientèle    | Divers                  |   |
| Divers               | Certificats de dépôts   | 3 |
| Portefeuille titres  | Obligations             |   |
|                      | Fonds propres           | 4 |
| Immobilisations      |                         |   |
| Hors bilan           |                         |   |

Source : « La Finance pour tous »<sup>58</sup>

Le passif informe sur l'origine des ressources, c'est-à-dire les fonds collectés par la banque. L'actif informe sur l'utilisation des fonds collectés.

Les actifs et les passifs de la **classe 1** se réfèrent aux opérations interbancaires, c'est-à-dire celles que la banque réalise avec d'autres institutions financières, dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Les actifs et les passifs de la **classe 2** correspondent aux opérations avec la clientèle. À l'actif les crédits accordés, au passif les dépôts collectés.

Les actifs et les passifs de la **classe 3** retracent les opérations sur titres. A l'actif, les placements de la banque sur le marché des capitaux pour son propre compte (portefeuille de titres, classés selon leur durée de conservation). Au passif, les titres de dettes que la banque émet pour se refinancer.

Les actifs et les passifs de la **classe 4** contiennent les valeurs immobilisées, c'est-à-dire à l'actif les biens et valeurs censés demeurer durablement dans le patrimoine de la banque et à l'actif les provisions constitués et les fonds propres y compris les bénéfices non distribués.

57 [www.lafinancepourtous.com/Le-bilan-d-une-banque.html](http://www.lafinancepourtous.com/Le-bilan-d-une-banque.html)

58 Idem.



# FAUT-IL FAIRE TOURNER LA PLANCHE À BILLETS ?

---

→OLIVIER HUBERT

Conseiller politique à Ecolo et  
chercheur-associé à Etopia.

olivier.hubert@ecolo.be

## Un peu de théorie et d'histoire

Que veut-on dire lorsque l'on parle de « faire tourner la planche à billets » ? Cette expression désigne la création de monnaie par une Banque centrale. Aujourd'hui, les Banques centrales (BC) créent la « monnaie centrale ». Cette monnaie reste sur les comptes des banques commerciales auprès des BC. Elle joue le rôle de réserves obligatoires, dont le montant est déterminé par les BC, et sert à la compensation des paiements entre les banques<sup>1</sup>. Une autre forme de monnaie centrale est constituée des billets et les pièces émises par les BC.

Ce sont les banques privées qui créent la monnaie courante utilisée. En effet, celles-ci créent de la monnaie en octroyant du crédit, ces crédits génèrent à leur tour des dépôts. Pour éviter que les banques privées ne créent de la monnaie en surabondance, elles sont obligées de détenir de la monnaie centrale dans une certaine proportion (variant en fonction du taux de réserves obligatoires) sous forme de réserves.

En créant la monnaie centrale à la disposition des banques commerciales, la BC joue bien un rôle dans la création monétaire, mais elle n'est pas pour autant l'émettrice de la monnaie existante (à

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une présentation très simplifiée de la réalité de la création monétaire. Pour obtenir la monnaie centrale, une banque cède des titres à la BC ou à une autre banque. Comme la BC doit jouer le rôle de prêteur en dernier ressort (c'est sa raison d'être), elle doit fournir la quantité de monnaie centrale que les banques demandent. Pour influencer sur la masse monétaire, la BC peut alors jouer sur la proportion des réserves obligatoires et le coût d'acquisition de la monnaie centrale.

l'exception des pièces et billets), celle que l'on trouve sur les comptes courants des clients. La monnaie relève donc d'un processus de création propre aux banques commerciales, et sans ce processus cette monnaie n'existerait pas. La BC peut influencer sur la masse monétaire globale en modulant son offre de monnaie centrale.

Créer de la monnaie est très facile pour une banque commerciale, car cette opération se limite à un simple jeu d'écriture. La comptabilité d'une banque se décompose en un actif et un passif :

- l'actif est ce qu'on doit à la banque, ce sont des « actifs financiers », des titres de créance, de la monnaie que la banque a prêtée et qui lui rapporte des intérêts.
- le passif est ce que la banque doit à ses déposants, la monnaie qu'on lui a confiée et qui est inscrite sur les comptes de dépôt.

Que se passe-t-il quand une banque prête 5.000 € à un emprunteur ?

- L'opération crée un titre de créance de 5.000 €, comptabilisé en actif pour la banque.
- Ces 5000 € sont inscrits sur le compte de l'emprunteur, comptabilisés au passif de la banque.
- Au final, on peut constater que la banque inscrit la même somme à son actif et à son passif, et que sa comptabilité reste équilibrée. Y compris si la banque ne possédait pas ces 5.000 € au préalable, et a profité de l'opération pour les créer. La masse monétaire est donc un flux et non un stock, puisqu'à mesure que les crédits sont remboursés la monnaie est détruite. Ce sont les renouvellements des crédits qui déterminent l'ampleur de la masse monétaire.

Cette création monétaire est parfois appelée « création ex nihilo », c'est à dire création à partir de rien. Cette qualification repose sur le fait que la monnaie ainsi prêtée à l'emprunteur n'existait pas au préalable.

Divers économistes ont mis en évidence le lien entre masse monétaire et inflation. Aux 19e et 20e, lorsque la politique monétaire était encore balbutiante les désordres monétaires et l'inflation étaient un sujet de préoccupation importante. C'est à Irving Fisher que l'on doit la théorie quantitative de la monnaie (TQM):  $MV = PT$  (Avec  $M$  = stock de monnaie en circulation,  $P$  = niveau des prix,  $V$  = vitesse de circulation de la monnaie et  $T$  = volume des transactions). On traduit donc  $MV$  = flux de monnaie dépensé, et  $PT$  = valeur nominale des paiements (transactions). Sous certaines hypothèses particulières (plein emploi des facteurs de production, donc  $T$  fixé ; habitudes de paiements stables, donc  $V$  fixé ;  $T$  indépendant de  $M$ ), on obtient que les variations de prix sont proportionnelles aux variations de la masse monétaire. Si la BC décide d'augmenter la masse monétaire de 5%, les prix devraient augmenter également de 5%. L'équation de Fisher est à la base du monétarisme remis au goût du jour et affiné par Milton Friedman<sup>2</sup>. Ce courant de pensée affirme que l'inflation est partout et toujours un phénomène monétaire (à long terme). Il est le fondement de l'idée actuelle que faire tourner la planche à billets serait le pire de maux, car cela génère de l'inflation.

Des économistes tels que John Kenneth Galbraith (qui a été en charge du contrôle des prix durant la seconde guerre mondiale aux États-Unis) ont étudié la relation entre croissance, inflation et monnaie au cours de l'histoire. Galbraith a montré que les milliers de banques américaines qui émettaient de la monnaie de manière non coordonnée, avant l'introduction du dollar américain, ont permis de générer une croissance inégalée de l'économie<sup>3</sup>.

La Grande Dépression des années 1930 a eu un impact considérable sur l'évolution de la pensée économique et des diverses théories. De nombreux économistes de l'époque se sont attachés à comprendre les causes et les origines de la déflation, qui est une baisse généralisée et

.....  
<sup>2</sup> Friedman préconisait une variation constante du stock de monnaie de manière à permettre aux agents d'établir des anticipations avec plus de certitude.

<sup>3</sup> J.K. Galbraith, L'Argent, Gallimard, Paris, 1976

continue des prix des biens de consommation. Il s'agit d'un danger bien plus grand encore que l'inflation. Irving Fisher, à qui l'on doit la TQM, a publié en 1932 la *Théorie des grandes dépressions par la dette et la déflation* qui décrit en 9 étapes successives le mécanisme de déflation cumulative. L'origine de cette spirale déflationniste se trouve dans l'endettement excessif des agents économiques ou dans tout autre choc qui conduit à une baisse de la demande agrégée. Pour se désendetter, ceux-ci réduisent leurs dépenses et les banques réduisent l'offre de crédit (on a donc une contraction de la masse monétaire).

Comme les ménages réduisent leurs dépenses et thésaurisent, les prix commencent à baisser. La baisse des prix entraîne une augmentation de la valeur réelle des dettes, ce qui les rend difficilement remboursables<sup>4</sup>.

### Crise des dettes souveraines

Aujourd'hui nous pourrions tomber dans la même situation que dans les années 1930. Les banques ont en effet réduit l'octroi de crédit, car elles sont obligées de réduire drastiquement la taille de leur bilan. Les entreprises retardent leurs investissements pour améliorer leur situation financière. Les ménages thésaurisent en raison des risques de pertes d'emploi. L'inflation n'est entretenue que grâce à la montée des prix des matières premières en raison de la demande dans les économies à forte croissance (Chine, Inde, Brésil). L'inflation chez nous n'est certainement pas causée par des facteurs internes, compte tenu de la sous-utilisation des facteurs de production, mais par des causes externes. Si un pays comme la Chine connaissait des difficultés, ce qui n'est pas exclu compte tenu de la situation délicate de son secteur bancaire et du déséquilibre de son produit intérieur brut (surinvestissement massif dans des projets immobiliers inoccupés et des infrastructures inutilisées ; part très

<sup>4</sup> Pour une analyse de la crise des années 1930 et l'évolution des théories monétaires voir O. Hubert et R. van Breugel, *L'anticapitalisme démocratique*, Bénévent, 2009.

faible de la consommation intérieure dans le PIB), nous basculerions très rapidement dans la déflation.

Les États membres de l'Union ont vu leur endettement et leurs déficits fortement augmenter en raison de la crise de 2008. Sous la pression de la Commission européenne et des marchés financiers, les États vont être contraints de mener des politiques d'austérité budgétaire. La réduction des déficits publics sera très difficile, car elle affectera la croissance économique et pourrait s'avérer impossible à atteindre. Le cas de la Grèce est frappant : à chaque nouveau plan d'austérité le PIB s'enfonce un peu plus et le déficit public s'accroît.

Rappelons également que les États se financent sur les marchés financiers. Ce sont les acteurs privés qui déterminent les taux d'intérêts auxquels les États se financent. Si notre pays devait payer 18% d'intérêt sur sa dette publique, l'ensemble du budget équivalait à la sécurité sociale serait affecté au remboursement des charges d'intérêt. Un tel taux d'intérêt est tout à fait insupportable pour n'importe quel État.

Ce qui est révoltant est que cette situation aurait facilement pu être évitée<sup>5</sup>. L'intransigeance allemande empêche une intervention efficace de la Banque Centrale européenne (BCE). Jusqu'ici les dirigeants européens n'ont fait que reporter les problèmes en adoptant des demi-mesures.

L'Union a mis en place le Fonds de stabilité financière afin de soutenir les pays en difficulté. Ce fonds se finance en partie sur les marchés financiers et bénéficie de garanties des États membres. Fondamentalement cela ne fait que déplacer le problème, car la dépendance vis-à-vis des marchés financiers demeure.

<sup>5</sup> Le péché originel est d'avoir fondé une monnaie commune avec des pays dont les économies ont continué à diverger. On pensait que l'euro allait permettre cette convergence nécessaire, or c'est le contraire qui s'est produit. Les pays peu compétitifs ont vu leur déficit extérieur exploser (Grèce, Portugal, Espagne, Italie, Irlande) et ont pu profiter de la monnaie unique pour emprunter à bon marché. L'Euro est donc une des causes de l'endettement excessif actuel de certains pays et donc de la crise.

Le Traité de l'Union interdit à la Banque Centrale européenne de financer directement les États ainsi que la solidarité entre les États membres. Ces deux interdictions ont pour conséquence que les États membres sont les jouets des marchés financiers, car ils n'ont d'autre recours pour financer leur dette. Quand les marchés financiers auront ruiné les États, qui viendra à la rescousse des institutions financières ?

Il semble que les décideurs européens n'aient pas pris la pleine mesure de la crise. Ce n'est que très timidement que la BCE a racheté des titres publics sur le marché secondaire, afin d'éviter un emballement des taux d'intérêts. Cette mesure contraire au traité a d'ailleurs suscité la démission du Président de la Bundesbank Axel Weber. Le Fonds européen de stabilité financière qui octroie des prêts aux pays en difficulté – qui ne respecte pas non plus l'esprit du Traité – reste très insuffisant.

Sans céder au catastrophisme, il nous semble que le défaut de paiement de certains États pourrait entraîner la faillite de plusieurs grandes banques européennes. En raison des liens opaques entre les banques européennes (les engagements hors bilan dépassent pour certaines d'entre-elles cinq fois la taille de leur bilan), un effet domino est à craindre. Rappelons au besoin que les CDS (Credit Default Swap : assurance contre le défaut de paiement) sur plusieurs pays portent sur des montants inconnus. Le défaut de paiement d'un État européen doit donc être évité à tout prix. Tel qu'esquissé actuellement, le « défaut partiel accompagné » de la Grèce semble d'ailleurs une mauvaise mesure<sup>6</sup>. Il reporte sur les banques privées, déjà nettement fragilisées par la crise de 2008, des charges qu'il n'est pas raisonnable de leur faire supporter. N'oublions pas qu'avec la récession qui se profile à l'horizon, les défauts de paiement des agents privés risquent de croître et de détériorer encore un peu plus le bilan des banques. La combinaison de tous ces facteurs pourrait être fatale aux banques privées.

<sup>6</sup> Pour rappel, Dexia détient pour 6 milliards de dette publique grecque. Une remise de 50% représente donc un coût direct de 3 milliards. D'aucuns affirment que Dexia aurait vendu des CDS sur la dette grecque et devrait donc indemniser les clients qui en ont acheté. Nous ignorons pour quel montant. Il est fort à craindre que ces milliards seront à charge des contribuables belges.

Ben Bernanke, Président de la Réserve fédérale américaine (Fed), a tenu en novembre 2002 un discours remarqué au sujet de la déflation<sup>7</sup>. Déjà en 2002, le risque de déflation se profilait à l'horizon. L'exemple du Japon, qui est tombé dans la spirale déflationniste au début des années 1990 et n'en est toujours pas sorti, a de quoi faire peur : le taux d'endettement public y avoisine les 200% du PIB<sup>8</sup>. Dans son discours, Bernanke envisage les moyens dont dispose la Fed pour lutter contre la déflation, pour maintenir les taux d'intérêts de la dette publique à un niveau faible et pour soutenir la consommation des ménages.

Il rappelle que dans les années 1940 et 50 la Fed avait fixé un plafond de 2,5% aux taux d'intérêts à long terme des bons du Trésor. Pour y parvenir, la Fed n'a eu besoin que de démontrer sa détermination dans la poursuite de cet objectif et n'a jamais eu besoin d'acheter des volumes importants de titres publics<sup>9</sup>.

En vérité la Fed n'a jamais abandonné cette politique. En juillet 2011 (derniers chiffres disponibles), la Fed détenait pour 1600 milliards de dollars de titres publics américains sur un total de 23.500 milliards<sup>10</sup>, soit un peu moins de 7%. Malgré la dégradation de la note de la dette américaine par les agences de notation, le taux d'intérêt payé par les Trésor américain s'élève à 1,6 (en juin 2012) pour des durées supérieures à dix ans ! Au Royaume-Uni, la banque centrale détient approximativement 14% de la dette publique, ce qui permet de maintenir les taux à long terme autour de 2,5% en dépit d'une dette publique qui a plus que doublé en quatre ans à peine !

<sup>7</sup> <http://www.federalreserve.gov/boardDocs/speeches/2002/20021121/default.htm>

<sup>8</sup> La banque centrale du Japon détient approximativement 18% de la dette publique du Japon. En outre la dette japonaise est essentiellement domestique. Ces deux facteurs expliquent pourquoi les taux restent aussi bas.

<sup>9</sup> La Fed détenait entre 7 et 9% de la dette publique américaine, dont l'essentiel sous forme de papier à 90 jours. Il a donc suffi que la Fed achète des titres à court terme pour également maintenir à un niveau très bas les taux à long terme. Cette intervention était évidemment vitale pour assurer le financement de l'effort de guerre, ce qui a permis de sortir le pays de l'ornière de la Grande Dépression.

<sup>10</sup> Compteur en temps réel de la dette américaine : <http://www.usdebtclock.org/2015-current-rates.html>

Au premier trimestre 2012, la BCE détenait quant à elle pour un montant de 290 milliards d'euros de titres publics de la zone euro (dont 60 milliards de dettes grecques), autant dire très peu. Faut-il rappeler les taux d'intérêts élevés sur les dettes publiques imposés à de nombreux pays de la zone euro : Grèce 28%, Portugal 12%, Espagne 5,8%, Italie, 6,5%<sup>11</sup>, France 3,6%, Belgique 4,5%, Irlande 8%. Des taux aussi élevés ne peuvent conduire qu'à des cures d'austérité cruelles. Soulignons que de tels taux d'intérêt relèvent de la prophétie auto-réalisatrice : les acteurs financiers se méfient et demandent des taux plus élevés. Les États ont dès lors des difficultés à assumer le service de la dette en raison de intérêts exagérés, légitimant ex post la méfiance des acteurs financiers !

Par ailleurs, la crise de liquidité des banques semble s'aggraver depuis la mi 2011. Les CDS sur les banques de la zone euro ont atteint le niveau record de 500 points de base (contre 200 en 2008). Les banques éprouvent actuellement de grandes difficultés à se financer à long terme (l'émission de *covered bonds*<sup>12</sup>). Le marché obligataire qui finance les banques est à l'arrêt depuis septembre 2011. Ceci renforce d'autant leur problème de financement à court terme. Le retour à un fonctionnement normal de ces marchés ne peut se faire que par des achats par la BCE de *covered bonds*.

Pourquoi donc la BCE n'applique pas les mêmes recettes que la Fed, de la Bank of England et de la Nippon Ginkō ?

L'argument avancé le plus souvent est que les banques centrales ne peuvent pas détenir trop d'actifs risqués parce que cela détériore la qualité de leur bilan. Ce raisonnement relève au mieux de la stupidité, au pire de l'aveuglement (la première maladie est plus facilement

curable que la seconde). La BCE s'applique les règles de la comptabilité privée : si elle réalise des pertes en capital, elle perd ses fonds propres et doit être recapitalisée. Ceci n'a aucun sens : une Banque Centrale n'a pas d'engagements (de passif) exigible ; au passif d'une Banque Centrale, il y a essentiellement des billets et les comptes de réserves des banques commerciales. Or, les détenteurs de billets ne peuvent plus exiger la conversion de leurs billets dans un autre actif (abandon de la convertibilité de la monnaie scripturale en or).

Un autre argument souvent avancé est l'aléa moral. Une intervention de la BCE, permettant aux acteurs financiers d'échapper aux conséquences de leur comportement, aurait un effet déresponsabilisant sur ceux-ci. Cet argument est valable, mais doit être mis en balance avec l'enjeu actuel : l'évitement d'une catastrophe financière. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser les banques faire faillite, sous prétexte que cela exonère les banquiers de leur responsabilité.

Le seul effet indésirable d'une telle détérioration par une BC de son bilan consiste à induire une méfiance vis-à-vis de sa devise. Dans ce cas une dépréciation du change peut survenir, car les investisseurs tentent de se débarrasser de cette devise. C'est ce qui s'est produit cette année avec le dollar qui a recommencé à baisser depuis le début de 2011. Mais comme avait déclaré John Connaly, alors Secrétaire des Finances, à une délégation européenne : « It's our money, but it's your problem », ce n'est en rien un problème : la faiblesse du dollar aide l'Amérique à réduire son déficit extérieur<sup>13</sup>.

## Quel nouveau rôle pour les banques centrales ?

Pendant de nombreux siècles, la quantité limitée de monnaie métallique était un frein aux échanges et au développement économique. Aujourd'hui nous sommes débarrassés de l'étalon-or, qualifié par

11 Le taux à long terme sur la dette italienne a dépassé le seuil de solvabilité qui est de 5,3%. Au-delà de ce taux, l'Italie n'est plus en capacité de rembourser sa dette, compte tenu de sa croissance potentielle.

12 Les *covered bonds* (obligations sécurisées) sont des obligations garanties par des cash flows de prêts aux particuliers, entreprises et pouvoirs publics. Cette technique proche de la titrisation, s'en distingue en ce que l'émetteur conserve les risques de crédit.

13 Certains analystes pointent le danger d'une résolution de la crise de la zone euro qui entraînerait une appréciation telle de l'Euro que cela causerait des dommages considérables à notre industrie.

Keynes de relique barbare, et nous avons les moyens illimités de financer le développement futur grâce à l'invention des Banques centrales.

Pourquoi l'Europe s'impose-t-elle alors une cure d'austérité sévère qui pourrait être facilement évitée ? Rappelons que cette cure d'austérité touchera particulièrement les travailleurs et les bénéficiaires de notre système social. La contraction conjointe des dépenses publiques dans tous les pays de l'Union aura pour conséquence une contraction économique importante. Une certaine technocratie européenne voudrait-elle porter le coup de grâce à ce qui reste de l'État social ?

Le premier objectif de la BCE devrait être aujourd'hui de plafonner les taux à long terme des titres publics des pays de la zone euro à 3% pour une longue période.

Les moyens pour y parvenir sont simples (affirmation de sa détermination à poursuivre cette objectif et rachat de titres publics sur les marchés) et déjà largement utilisés aux États-Unis. Cette politique aura comme effet indirect positif une détente de l'Euro par rapport aux autres devises. Un autre effet positif serait d'éviter aux banques privées de nouvelles pertes sur les titres publics.

Le deuxième objectif de la BCE devrait être de soutenir le marché obligataire sur lequel les banques se financent à long terme. Il faut solutionner rapidement la crise de liquidité bancaire afin d'éviter qu'elle n'entraîne le rationnement du crédit et l'effondrement de l'activité comme en 2008 (faillite de Lehman Brothers).

Le troisième objectif de la BCE devrait être aujourd'hui de faire monter le niveau d'inflation à 4 ou 5% pour une longue période<sup>14</sup>. L'inflation permet aux agents économiques de rembourser plus facilement leurs

14 Cela permettrait d'atteindre ce que Keynes appelle « l'euthanasie du rentier et par la suite la disparition progressive du pouvoir oppressif additionnel qu'à le capital d'exploiter la valeur conférée par sa rareté ». Keynes soutenait que la politique la plus avantageuse consistait à faire baisser les taux d'intérêts jusqu'à ce que le plein emploi soit réalisé. J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Paris, 2005, pp. 368 et ss.

dettes. Les États ont besoin de cette inflation pour se désendetter. Comme objectif secondaire, les pouvoirs publics devraient veiller à ce que la monnaie centrale complémentaire apportée aux banques (réserves) ne soit pas utilisée à des fins spéculatives (rachat d'actifs toxiques par les banques) ou simplement mise en dépôt auprès de la BCE. La monnaie centrale complémentaire devrait être mise à profit par les banques pour augmenter l'octroi de crédit aux ménages et aux entreprises.

Le quatrième objectif de la BCE devrait être de financer des investissements visant à assurer la transition écologique de l'économie. La BCE devrait pouvoir agir directement en tant que banque commerciale en prêtant, éventuellement par l'intermédiaire de la BEI, des sommes limitées à 2,5% pour des projets d'investissement de grande ampleur visant à produire de l'énergie verte (éolien offshore, centrales électriques solaires, etc.) ou à réduire la consommation énergétique (isolation des bâtiments).

## Conclusion

L'orthodoxie monétaire qui sévit sur le continent européen risque de porter le coût fatal à une économie déjà souffrante. Le spectre de la déflation refait à nouveau surface. La réduction coordonnée des dépenses publiques à l'échelle de l'union risque de provoquer une récession de grande ampleur<sup>15</sup>. Combinée à la spirale déflationniste, ce nouveau recul de la production risque d'entraîner une crise économique d'une ampleur inégalée. La poursuite des mesures actuelles conduira simplement à une aggravation de la crise. Le renforcement du Fonds européens de stabilité financière ou l'émission d'eurobonds<sup>16</sup> ne sont que des variantes de la politique actuelle : émission

15 Pour approfondir la question de la crise de la zone euro et de la responsabilité des institutions et politiques européennes dans cette crise voir : Les économistes atterrés, 20 ans d'aveuglement. L'Europe au bord du gouffre, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2011.

16 L'émission d'eurobonds présente l'avantage d'harmoniser les taux différents applicables aux dettes souveraines. Ce taux devrait être la moyenne pondérée des différents taux nationaux. Cela n'est donc pas une garantie de taux bas permettant un remboursement plus aisé de la dette.

de dettes sur les marchés financiers. Rien n'empêchera les acteurs de ces marchés d'exiger des taux d'intérêt excessifs qui ruinent les États. De plus, ces mesures ne font que reporter les échéances, car les dettes du FESF devront aussi être remboursées. Comme le disait Albert Einstein : « La folie est de toujours se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent ».

Il convient donc d'adopter une politique monétaire non-conventionnelle. La solution aux problèmes des banques privées et des finances publiques ne peut-être que monétaire, car c'est le seul moyen de libérer les États de la dictature des marchés financiers. Les États-Unis l'ont compris et ont mis en œuvre cette politique avec un certain succès d'ailleurs.

À la question de savoir s'il est souhaitable de faire tourner la planche à billets, nous répondons donc oui sans hésitation. Il est même devenu urgent de le faire !

# POUR UNE (BIO)DIVERSITÉ MONÉTAIRE

---

→MOHSSIN EL GHABRI

Attaché à la prospective à Etopia.

mohssin.elghabri@etopia.be

*L'enfermement de la science économique dans le paradigme néo-classique hypothèque toute possibilité de réponse structurelle à la crise financière. Cette représentation court-termiste a érigé l'économie en une technique aux allures scientifiques, seule capable d'identifier les solutions « qui marchent » et ce par-delà les logiques délibératives de la démocratie. L'économie est désormais affranchie : l'« expert » a triomphé de l'homme et de la femme politique. La suprématie des marchés se substitue à la volonté démocratique comme référent incontournable de l'action politique. Cette hégémonie prend notamment le visage de gouvernements technocratiques en Italie et en Grèce où les réformes commanditées par la Troïka valent désormais plus que les résultats des élections.*

*Partout en Europe, la montée du populisme renforce la confiscation de la décision démocratique par la pensée économique orthodoxe. Le ré-enchantement de la démocratie que nombreux appellent de leurs vœux ne pourra se matérialiser que par une reconquête politique de l'économie, par une emprise plus grande des citoyens sur ce qui détermine leurs conditions de vie. Cette reconquête doit commencer par un renforcement de la (bio)-diversité monétaire.*

## La monnaie comme enjeu de la réappropriation démocratique

La crise de la zone euro charrie depuis plusieurs mois son lot de difficultés. Mais comme toutes les crises fondamentales qui ont émaillé notre histoire, cette crise constitue une fenêtre d'opportunité pour amorcer un changement structurel de notre système économique. Replacer l'économie au sein de la délibération politique afin de créer les conditions d'une prospérité durable et partagée suppose une approche progressive. Commençons par lever le voile sur la question monétaire. Une grande majorité de nos concitoyens n'y comprennent rien ou pas grand-chose. Il y a semble-t-il à cet égard une « organisation intentionnelle de l'ignorance » dont le but est de préserver les privilèges d'une communauté d'intérêts privés sur une problématique centrale pour le devenir collectif.

La plupart des citoyens est généralement très étonné d'apprendre que ce ne sont pas les gouvernements ou les banques centrales qui créent l'argent. En effet, la création monétaire relève de la volonté et de l'action – par l'octroi d'emprunts et la contraction de dettes – des banques privées. Or, la monnaie est tout sauf un bien privé et notre histoire économique récente nous a bien montré que les banques ne sont pas des opérateurs particulièrement éclairés ou bienveillants. Ce privilège accordé aux banques est problématique sur le plan de la légitimité démocratique : comment peut-on sous-traiter aux banques privées, animées par l'unique et immédiat désir de maximiser leurs profits, des leviers qui déterminent aussi directement notre prospérité collective ? Par ailleurs, notons que ce processus privatisé de création monétaire a des conséquences intrinsèquement néfastes sur le plan social et environnemental. Comme le note Bernard Lietaer<sup>1</sup>, « *Quand une banque prête 300, il faut lui rendre 600. La croissance est nécessaire pour créer les 300 supplémentaires* ». Une croissance – peu importe laquelle – est donc nécessaire pour créer

<sup>1</sup> [www.lemonde.fr/societe/article/2009/08/18/creer-des-monnaies-par-millions\\_1229556\\_3224\\_1.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/08/18/creer-des-monnaies-par-millions_1229556_3224_1.html)

la différence. Ainsi, la création monétaire par la dette encourage une suractivité économique superflue qui a tendanciellement pour résultat de concentrer les richesses, d'appauvrir la majorité des citoyens et d'accélérer la destruction de l'environnement.

Aujourd'hui, nombreux sont celles et ceux qui plaident pour une (re) nationalisation de la création monétaire. L'argent étant un bien public, le droit d'émettre de la monnaie doit appartenir au gouvernement. En réalité, cette solution n'est pas nouvelle<sup>2</sup>. Une telle renationalisation relèguerait les banques au statut de simple courtier de l'argent qu'elles ont en dépôt. En pratique, et ce n'est pas nouveau non plus<sup>3</sup>, cette décision se heurterait au puissant lobby bancaire dont on a pu notamment mesurer l'influence déterminante lors des multiples épisodes de la crise grecque (et avant cela, lors de la crise de 2008). A cette objection de fait s'ajoute une objection d'opportunité quand à la portée de l'efficacité d'une telle mesure. En effet, si la nationalisation de la création monétaire est susceptible de constituer une solution durable à la crise bancaire, elle ne résoudra pas l'instabilité structurelle<sup>4</sup> de notre système monétaire. Le passage d'un monopole monétaire à l'autre n'est que le premier pas d'une sortie de crise, le dernier passera nécessairement par une diversification des monnaies.

## Ne pas quitter l'euro mais le compléter

Une économie écologique, juste et durable, requiert la fin du monopole monétaire et la floraison de monnaies complémentaires. La question de la diversité monétaire nous apparaît aussi déterminante pour la durabilité du système économique et monétaire que ne l'est

<sup>2</sup> Abraham Lincoln (1809-1865) affirmait que « le gouvernement devrait créer, émettre et faire circuler toute la monnaie et les crédits nécessaires pour satisfaire le pouvoir de dépenser du gouvernement et le pouvoir d'achat des consommateurs. Par l'adoption de ces principes, les contribuables économiseront d'énormes sommes en intérêts. L'argent cessera d'être le maître et deviendra le serviteur de l'humanité »

<sup>3</sup> James Madison (1751-1836) affirmait que « l'histoire a enregistré que les marchands d'argent ont eu recours à chaque forme d'abus, d'intrigue, de tromperie, de moyens violents possible pour maintenir leur contrôle sur les gouvernements en contrôlant la monnaie et son émission »

<sup>4</sup> En 1996, Caprio et Klingebiel, reprenant des chiffres de La Banque Mondiale, ont identifié 176 crises monétaires depuis l'introduction par Nixon du mécanisme d'échange flottant au début des années 70.

la diversité entrepreneuriale pour le tissu économique ou la diversité des espèces dans un écosystème naturel. Une prospérité durable nécessite un système monétaire plus résilient<sup>5</sup>, et cette résilience ne pourra se matérialiser autrement que par un pluralisme des monnaies<sup>6</sup>.

Concrètement, cela implique de compléter un euro, contrôlé de façon centralisée et hiérarchique par des monnaies non-spéculatives, complémentaires, régionales ou locales créées directement par les entreprises, les citoyens ou les pouvoirs publics régionaux ou communaux. C'est donc un double système constitué d'un côté par une monnaie conventionnelle, top-down, arrimée à un taux d'intérêt et utilisée pour les échanges « longue distance » (en l'occurrence l'euro) et de l'autre par une ou plusieurs monnaies d'échanges, sans intérêts et créée(s), bottom-up, par ses utilisateurs.

### Une floraison de monnaies complémentaires

Aujourd'hui, il existe environ 5.000 monnaies complémentaires à travers le monde. Certaines d'entre elles constituent des systèmes très importants tels que le *Regiogeld* allemand, le *WIR* suisse ou le *Fureai Kippu* japonais tandis que d'autres monnaies, de moindre ampleur sont développées par des communautés plus localisées (le *Ropi* à Mons ou l'*Eco-Iris* à Bruxelles). Stimulée par la dégradation du contexte économique, cette floraison de monnaies locales est également favorisée par le développement des nouvelles technologies : Internet et les téléphones portables constituent désormais des moyens de paiements qui ouvrent de nouvelles perspectives.

5 La résilience peut se définir schématiquement comme la capacité pour une organisation ou un système endommagé d'absorber les impacts négatifs pour les dépasser et se restaurer.

6 Certains économistes orthodoxes argueront que l'usage de monnaies multiples réduira l'efficacité des échanges parmi les opérateurs économiques. Or, nous savons aujourd'hui que cette obsession de l'efficacité est précisément ce qui a dégradé la résilience du système.

Il n'est pas toujours facile de voir clair dans ce foisonnement. Comment pourrait-on catégoriser ces innombrables monnaies ? En réalité, il est difficile d'enserrer cette diversité instable dans une typologie conceptuelle précise. Bernard Lietaer et Margrit Kennedy s'y sont risqués en proposant une classification qui embrasse une part importante de cette réalité mouvante et complexe que sont les monnaies complémentaires. Lietaer et Kennedy ont défini une typologie en cinq niveaux :

1. la finalité de la monnaie : l'objectif poursuivi par les promoteurs de la monnaie est-il commercial, social ou environnemental ?
2. le support : cette monnaie est-elle fiduciaire, scripturale, électronique ?
3. la fonction : cette monnaie sert-elle de moyen de paiement générique, de moyen d'échange, de dépôt de valeur ?
4. le processus de création : comment la monnaie est-elle créée ? Est-elle adossée à la monnaie nationale ? Se présente-t-elle sous la forme d'un crédit mutuel ?
5. le recouvrement des coûts : cette monnaie est-elle porteuse d'intérêts (positifs ou négatifs) ? Charrie-t-elle des frais de transactions ? Des frais fixes ?

Ces cinq points permettent une classification générale des monnaies. Tentons d'appliquer sommairement cette grille d'analyse à trois monnaies dont les différences illustrent l'hétérogénéité et la complémentarité des monnaies complémentaires.

### Du national au local : le *WIR* (Suisse) et le *Ropi* (Mons)

Le *WIR* est une importante monnaie complémentaire suisse à laquelle participent 56.500 entreprises. Le système a été créé en 1934 par un groupe d'entrepreneurs que la Grande Dépression avait privé d'accès au crédit bancaire conventionnel. Il s'agissait alors d'éviter la faillite en contournant les banques traditionnelles dont les lignes de crédit

disparaissaient ou s'amenuisaient. La finalité des coopérants du WIR est demeurée commerciale. Le principe de cette monnaie est simple : une entreprise X a besoin d'argent pour acquérir des marchandises chez l'entreprise Y qui, elle aussi, a besoin de liquidités pour payer ses fournisseurs. Pour contourner le système bancaire traditionnel, X et Y vont mettre en place un système alternatif de crédit – qui s'institutionnalisera sous la forme d'une coopérative bancaire. Désormais, quand X achète à Y, le premier est le débiteur d'une créance du second. Ce jeu d'écriture correspond à un processus de création monétaire à l'origine du WIR. Il s'agit donc d'une monnaie scripturale adossée au franc suisse mais sans intérêts. Aujourd'hui encore, les taux pratiqués par la coopérative se limitent au recouvrement de ses coûts.

Le Ropi est quant à lui une monnaie créée en octobre 2011 et qui rassemble aujourd'hui quelques dizaines d'utilisateurs parmi les professeurs et les élèves d'une école secondaire à Mons qui joue le rôle de banque – et quelques commerçants du quartier. La finalité poursuivie par les promoteurs de cette monnaie complémentaire et locale est triple : redynamiser l'économie locale, lutter contre la concurrence des grandes enseignes et favoriser l'entraide entre élèves par l'apprentissage mutuel. Le principe de cette monnaie consiste pour les élèves à acheter des Ropis avec 3% de remise (5 Ropis valent 4,85€) et pour les commerçants partenaires du système à revendre les Ropis avec 5% de taxes afin de financer des cours de soutien scolaire. Le Ropi est donc un moyen de paiement générique sous la forme d'une monnaie fiduciaire (des billets) adossée à l'euro.

### ...Et l'Eco-Iris

L'Eco-Iris devrait être le dénouement d'une réflexion sur une monnaie complémentaire pour Bruxelles. Impulsée par la Ministre de l'Environnement de la Région bruxelloise, cette monnaie complémentaire a été conçue en partenariat avec les habitants de quelques quartiers-pilotes de la capitale. Ainsi, l'Eco-Iris participe d'une volonté

politique de développement d'une monnaie permettant de promouvoir comportements écologiques. Plus spécifiquement, la finalité poursuivie par l'Eco-Iris consiste à soutenir et inciter à l'éco-comportement, à la consommation durable et dynamiser le tissu économique local en ouvrant le système aux PME bruxelloises. Le principe de fonctionnement est simple : sur base d'une liste préalablement définie, le citoyen qui adopte un comportement positif pour l'environnement reçoit un nombre d'Eco-Iris définis pour chaque action réalisée. En contrepartie, le citoyen peut utiliser ses points en échange d'un ensemble de produits et services du quartier (des biens et services de l'économie verte et sociale, d'aller au théâtre, à la bibliothèque ou au cinéma ou payer son électricité verte ou son ticket de transports en communs, etc.). Les partenaires du système que sont les petits commerçants, les centres culturels et les associations de quartiers acceptent les Eco-Iris comme moyen de paiement. Ils peuvent soit les réutiliser dans le réseau, soit les échanger contre des euros moyennant le paiement de 5% du volume échangé. L'Eco-Iris pourrait être dans un premier temps une monnaie scripturale sous la forme de billets avant d'être dans un second temps disponible en format électronique via téléphone portable. Les échanges pourront à terme être réalisés via internet. Cette monnaie sera adossée à l'euro : un Eco-Iris vaut 0,1 €.

### Les Régions et les communes comme facilitateurs

Face à cette émergence de monnaies complémentaires, les Régions et les communes ont un rôle majeur à jouer comme l'illustre l'initiative Eco-Iris portée par Evelyne Huytebroeck en Région bruxelloise. En effet, à l'heure où les Etats sont exsangues, pieds et poings liés par la dictature des « experts » et des marchés, la diversité monétaire apparaît comme une voie privilégiée de la reconquête politique de l'économie. Les monnaies complémentaires apparaissent comme de nouveaux leviers de changement social et environnemental à disposition des autorités locales. Elles permettent par ailleurs une

dynamisation de la démocratie par la participation citoyenne. Si elles s'en saisissent, ces monnaies peuvent permettre aux Régions et aux communes de conjurer la relative impuissance que l'Etat a fait sienne face à aux puissances économiques.

Les communes et les Régions ont tout intérêt à être proactives et innovantes en matière de politique économique. En effet, elles portent et porteront (et les communes en particulier) le fardeau des effets sociaux de la crise économique et financière sans disposer des leviers fondamentaux pour améliorer les conditions de vie de leurs administrés. Le transfert croissant de personnes exclues du chômage – conséquence de la politique d'austérité du gouvernement fédéral – vers les CPAS est emblématique des difficultés à venir pour les budgets des communes (et donc en dernière instance pour la Région). Dans ce contexte, les monnaies complémentaires offrent de nouvelles perspectives et de nouveaux leviers d'action pour les Régions et communes qui voudront bien s'en saisir. Peut-être demain, les communes décideront-elles d'accepter le paiement partiel des taxes locales dans les monnaies complémentaires qui correspondent à ses priorités politiques ? Redynamiser le tissu économique local, construire une plus grande solidarité intergénérationnelle ou réduire des émissions de carbone sont autant de fins pour lesquelles les monnaies complémentaires constituent des moyens indiqués. En admettant certaines monnaies comme moyen de paiement de taxes locales ou régionales, le pouvoir politique créera des incitants déterminants en matière d'orientation positive des comportements. Aujourd'hui, ces monnaies complémentaires qui se multiplient dans nos villes et nos campagnes revitalisent la démocratie en permettant aux citoyens d'avoir une emprise plus ténue sur leur condition économique. Au pouvoir politique local et régional désormais d'entrer dans la danse des monnaies complémentaires, de ramener l'économie dans le giron politique et d'accroître l'échelle du changement sur nos territoires.

# **DOSSIER 2**

## **QUESTIONS DÉMOCRATIQUES**



# POLITIQUES DE L'ESPÉRANCE

## 3 enseignements à tirer de l'élection présidentielle française de 2012.

→EDOUARD GAUDOT

Historien et politiste, il a travaillé au Collège d'Europe de Natolin, à Varsovie, où il coordonnait la Chaire de Civilisation européenne. Après un bref passage à la Représentation de la Commission européenne à Paris, il a rejoint Bronislaw Geremek au Parlement européen, puis Daniel Cohn-Bendit en tant que conseiller de campagne. Il est actuellement conseiller politique au Groupe des Verts au Parlement européen. Chercheur-associé d'Etopia.

[edouard.gaudot@europarl.europa.eu](mailto:edouard.gaudot@europarl.europa.eu)

« *L'espoir. Quintessence des illusions humaines, simultanément la source de votre plus grande force et de votre plus grande faiblesse* »

L'Architecte à Neo in *The Matrix reloaded*, dirigé par les frères Wachowski, 2003

« *L'espérance pour moi est fasciste* »

Lucien Rebatet, *Les Décombres*, 1942

### L'alternance, enfin !

Le 6 mai 2012 sur la place de la Bastille à Paris, dans le remake édulcoré de la grande fête populaire porteuse d'espérances qui avait accompagné l'élection du premier Président de la 5e République française issu de la gauche, le soulagement plus que l'exubérance était palpable. Après avoir manqué l'immanquable et reconduit un président Chirac démonétisé à la faveur d'une élection tronquée par le traumatisme du 21 avril 2002 et l'impossible choix imposé aux 13 millions d'électeurs de gauche or-

phelins d'un champion. Après avoir laissé passer le train de la rupture en 2007, malgré une candidate originale et porteuse de renouvellement mais totalement plombée par ses insuffisances politiques (et son propre parti). Après avoir gagné quasiment toutes les élections intermédiaires depuis 2004 et échoué à transformer l'essai au niveau national, la gauche revenait enfin à l'Élysée. Le grand balancier historique de l'alternance politique reprenait sa course. La parenthèse délétère des outrances du pouvoir sarkozyste avait eu au moins cet effet bénéfique : la détestation cristallisée par ce Président suractif, transgressif, agressif et destructif avait suscité suffisamment de dynamique négative pour porter son adversaire à la victoire, pourvu que celui-ci ne fit pas d'erreur grossière.

Le 22 avril 2012, exactement 10 ans après la dramatique élimination du candidat socialiste Lionel Jospin par celui d'extrême-droite Jean-Marie Le Pen, les électeurs plaçaient en tête son successeur, François Hollande (28,6%), juste devant Nicolas Sarkozy (27,1%). Pour rester au pouvoir, le Président sortant devait alors tenter de résoudre l'impossible équation de séduire un maximum d'électeurs de « Marine » (17,9%), la fille de Jean-Marie Le Pen, sans effrayer trop ceux du centriste François Bayrou (9,1%). En comparaison, la tâche de Hollande semblait plus simple, dans la mesure où il pouvait compter sur le soutien univoque de la verte Eva Joly (2,3%) et de la gauche radicale de Jean-Luc Mélenchon (11,1%) ; il ne lui manquerait donc qu'une fraction des électeurs centristes pour finir en tête.

A l'arrivée ce ne sont que 3 points et environ 1 million de voix qui séparent les deux adversaires – preuve que malgré la difficulté de la tâche, Nicolas Sarkozy a pu bénéficier d'une réelle droitisation de la société française, à laquelle il a lui-même fortement contribué ces dernières années. Difficile de juger avec certitude ce qu'il aura manqué à cette bête de campagne pour renverser complètement la tendance et renvoyer la Gauche à ses doutes. Un électoral centriste déboussolé par l'illisible inconstance de son leader qui trouve ses dernières certitudes dans l'antisarkozysme ? La frange particulièrement stratégique de l'électorat frontiste, attaché à sa perte ?

## 1er enseignement – l'enracinement de la droite extrême

Galvanisée par un résultat qui a dépassé toutes les anticipations, la candidate de l'extrême-droite et de l'anti-euro se vante désormais d'être la « seule et réelle opposition » en France, poursuivant sa dénonciation du système incarné par les deux finalistes. Elle misait à l'évidence sur la défaite de Sarkozy pour initier une recomposition de la droite à son profit autour de ses positions nationalistes et radicales, à commencer par les élections législatives. De fait, les discours et le positionnement de la majorité sortante démontrent à l'envi que les cloisons entre la « vilaine extrême-droite » et la « droite républicaine » sont en train de s'effondrer. La stratégie de « dédramatisation » de Marine Le Pen semble avoir fonctionné à plein – certes bien aidée par la radicalisation constante de Sarkozy depuis 2010 et son terrible discours de Grenoble.

Peut-être est-il effectivement justifié de répéter à l'envi, comme tant d'experts et de sociologues, que rien n'a changé en profondeur au FN, ni dans ses valeurs fondamentales ni dans le cœur de son électoral, et qu'il est toujours ce qu'il était aux origines. Néanmoins, il faut mettre au crédit de Marine Le Pen au moins une chose très réussie : le parti dont elle a hérité de son père était en quelque sorte une vaste coalition réactionnaire d'opposants au système, agrégeant toutes les survivances des perdants des grandes batailles politiques de l'histoire du pays, contre la République, Dreyfus, de Gaulle, la décolonisation (surtout l'Algérie), l'Europe, « Mai 68 » etc. Elle est parvenue en à peine deux ans à faire évoluer ce parti réactionnaire vers une forme politique plus républicaine, tournée vers le futur et moins confite dans la rumination des défaites passées, engagée dans le jeu démocratique pour le gagner et non plus seulement le perturber. Marie-Christine Arnautu, vice-présidente du FN insiste même : « Ceci était une campagne professionnelle en comparaison avec 2002. En 2002 c'était un vote protestataire. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. » C'est un vote d'adhésion clament tous les cadres frontistes.

Difficile de dire avec certitude en quelle proportion ce vote était un vote d'adhésion ou tout de même de protestation. Les 15% environ d'électeurs FN qui ont choisi de voter pour le candidat de gauche rassemblent aussi des électeurs de gauche « égarés » au premier tour, mais avec les 30% environ qui ont délibérément voté blanc, ils sont plus clairement dans une démarche protestataire que ceux qui finalement auront choisi la version « parlementaire » de leurs priorités politiques. Mélange de stratégie (faire exploser une droite abattue par l'échec de son champion) et de jeu (défier le système et ses classifications), cette frange-là de l'électorat FN est dans une démarche affirmative de conviction.

Dans sa stratégie comme dans ses propositions, même les plus exotiques, dans son électorat et dans ses succès présents et à venir, ce FN newlook s'apparente à une sorte de parti post-fasciste, populiste et trendy, très proche de ce que Gianfranco Fini a accompli avec les héritiers de Mussolini dans l'Italie des années 1990 – et alors que Sarkozy a démontré encore une fois son habileté et sa détermination à récupérer le FN, le parallèle avec l'Italie berlusconienne s'impose avec encore plus d'évidence.

Certes, comme l'extrême droite classique, cette nouvelle extrême-droite continue de jouer sur des mécanismes d'exclusion et de différenciation pour se faire entendre. Le bouc émissaire est changeant, mais le principe immuable. Tout « élément étranger » est assimilé à un parasite ou à un envahisseur contre lequel il s'agit de se prémunir. Juif hier, désormais généralement musulman : l'islamophobie est devenue le point de convergence de l'extrême-droite et progressivement de la droite conservatrice. Fi de la religion, l'Islam est compris comme une idéologie conquérante et forcément destructrice, contre laquelle il est possible de lutter en se réclamant du libéralisme politique et de principes universalistes comme la laïcité : habile tour de passe-passe qui permet de dénoncer une nouvelle « trahison des élites ». Car le point focal où se rejoignent mouvements d'extrême-droite et « populismes » divers, c'est l'usage du même discours très réducteur pour opposer élites et peuple.

## 2ème enseignement – la victoire des discours conquérants

« N'ayez pas peur ! » L'injonction de Jean-Paul II aux Polonais de Solidarnosc en 1981 avait déjà orné le discours de Jean-Marie Le Pen au soir du 21 avril 2002. Nicolas Sarkozy l'a reprise à son compte, sans vergogne. N'ayez pas peur d'espérer, en somme.

« Compatible avec la République » comme le clamait sans vergogne le candidat Sarkozy entre deux tours ? Disons que 6,5 millions d'électeurs, et une frange significative de la jeunesse, démontrent surtout que le FN est devenu séduisant. On s'étonne de voir le score du FN chez les jeunes Français – mais on a trop insisté sur l'embrigadement de la jeunesse dans les régimes fascistes, jusqu'à oublier combien cette révolte, cet engagement, ce sens profond de la fidélité à un ordre idéaliste supérieur et renouvelé est profondément ancré dans la mentalité adolescente. Souffrance, désorientation, perte des repères, colère... Curieusement, personne ne semble admettre parmi les observateurs, commentateurs et politiques que l'émotion qui domine dans le choix de voter pour un parti fascisant comme le FN puisse être une émotion positive : l'espérance. Ce ressort puissant de l'engagement politique. Cet aiguillon, cette foi qui transporte les montagnes.

Il n'est pas inutile de méditer un instant les débuts historiques du fascisme, quand il n'était alors que la doctrine mal dégrossie d'un journaliste socialiste milanais déçu et frustré devant les blocages du système politique de son pays incapable de faire respecter sa participation à la victoire de 1918. Il faut se souvenir de l'inspiration révolutionnaire, du souffle ravageur des transformations radicales ; cette volonté d'aller de l'avant, plus vite, plus fort, de faire table rase d'un ordre social établi, figé et honni. Les espoirs des origines, lorsque le fascisme italien représentait la seule force politique capable d'abattre la bourgeoisie et son règne détesté sans lui substituer la dictature du prolétariat. L'apparition de mouvements fascistes sur nos scènes politiques européennes, c'est un coup de pied brutal dans le château

de carte de notre confort post-matérialiste qui dénie à la politique sa dimension onirique. Ce rêve peut bien nous sembler cauchemardesque, fait de bruit et de fureur xénophobe et raciste, de pulsions répugnantes et de colère destructive. Certes. Et nous aurons sans doute raison. Mais il ne s'agit pas de raison ici. Les électeurs du Front national se trompent peut être de colère. Ils se trompent probablement d'ennemi. Mais ils ne se trompent pas sur un point : on a toujours raison d'espérer. Ce qui rend la réponse vraiment compliquée.

François Hollande a su formuler un début de réponse positive à ce défi. Le discours de la croissance a beau être une évidence – le gouverneur de la Bundesbank Jens Weidmann s'est récemment moqué publiquement de cette naïveté équivalant à un vœu pieu de paix mondiale – il était devenu plus rare de l'entendre à gauche, prise au piège de son approche protectrice et défensive. Privilégiant l'emploi sur tout le reste et en particulier le rôle de la puissance publique dans la création d'emplois, la gauche s'est progressivement repliée dans la défense : défense des « acquis sociaux » qu'elle considère à juste titre comme menacés par des politiques qui démantèlent au nom de la réforme et de la modernisation ; défense de telle ou telle catégorie de population, stigmatisée ou maintenue dans une situation d'inégalité... et selon les sensibilités, défense de l'intégration européenne menacée par la crise ou défense des frontières nationales menacées par l'intégration européenne et la mondialisation ; éventuellement, quand elle y pense, défense de l'environnement...

La seule véritable originalité du discours de François Hollande – et ce, dès la primaire socialiste – c'est d'avoir choisi au contraire un discours de mobilisation offensif et non pas défensif. Choix de la croissance, de la jeunesse et de la réorientation européenne. Pour flou ou modeste, ultra-réaliste ou carrément technocratique qu'il paraisse, le discours hollandien a su s'inscrire dans une dynamique conquérante. La politique pour faire ensemble, pour avancer et non pas se replier derrière d'improbables lignes Maginot toutes finalement perméables.

### 3ème enseignement – l'occasion manquée des écologistes français.

L'espérance – mais pas trop. Le message d'optimisme raisonné de Hollande souligne surtout que le changement promis se conçoit d'abord par rapport à la politique et au style du président sorti. La véritable transformation en profondeur de la société, l'économie et la politique française n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

Dans cet ordre d'idée, le résultat médiocre des écologistes français à l'élection présidentielle de 2012 est une formidable occasion manquée. Après les succès remarquables des Européennes en 2009 et dans une moindre mesure des Régionales en 2010, le pari et l'espoir d'installer l'écologie politique durablement comme une force structurante pour la gauche et une force de renouvellement pour l'ensemble de la politique française s'est fracassé sur les logiques particulières de l'élection présidentielle et le cumul des fautes politiques d'un parti pas vraiment à la hauteur de ses ambitions.

Il serait trop long d'entrer dans l'analyse détaillée de cet échec. Signalons seulement que :

- L'ultra-personnalisation du combat politique imposé par la présidentielle française ne convient pas bien à la culture politique des écologistes et à leur préférence pour la substance des discours plutôt que leur musique, si entraînant soit-elle.
- La définition du périmètre de la primaire des écologistes en juin 2011 a eu un effet paradoxal sur l'ouverture de la procédure. Certes, élargi à l'ensemble des coopérateurs et sympathisants éventuels, sous condition d'une adhésion réduite et d'un engagement signé, le corps électoral de la primaire n'a pas permis de dégager une réelle dynamique dans la société française au-delà du champ du parti. Conséquence, les deux principales personnalités en lice (E.

Joly et N. Hulot), bien qu'issues de la société civile et « hors-parti », sont devenues par la force de la primaire des candidats « plein-parti ».

- La personnalité de la candidate a posé problème aussi. Les risques d'une candidature de la société civile ont été particulièrement mis en lumière par les errements d'une candidate qui ne maîtrise pas avec assez d'habileté les codes médiatiques et le jeu politique. Certes, E. Joly représente une grande figure exceptionnelle dans le paysage politique français, respectée et admirée pour son parcours et son passé, mais sa transformation en femme politique à part entière n'a pas été concluante.
- La conséquence de cette insuffisance, c'est la prise en main de la ligne politique de la campagne par l'entourage et non la candidate, rendant l'absence de ligne politique identifiable encore plus criante et menant à une campagne de coups et de réactions à l'actualité au début, puis de niches par la suite.
- Enfin, à la confluence de ces différents handicaps, il faut noter la progressive dégradation du prisme médiatique dans lequel la campagne et la candidate étaient perçues. Cette spirale négative a alors mis en exergue les dissensions et critiques, justifiées ou inopportunes, venues des propres rangs des écologistes.

### Sortir de l'impasse : notre politique de l'espérance

C'est une occasion manquée. Mais pour autant, y'avait-il une réponse écologiste au désenchantement de la politique en général et au Front National en particulier ?

On pourrait considérer que c'est un combat inutile pour les écologistes. Que c'est d'abord le travail des sociaux-démocrates ou des partis de la gauche traditionnelle de ramener les classes populaires et la jeunesse dans le giron du camp progressiste. Que le diagnostic écologiste de la complexité du réel est trop sophistiqué. Que nos réponses aux déséquilibres locaux et globaux sont trop éloignées du

quotidien de la base électorale. Comment répondre avec la même force de la simplicité à Marine Le Pen quand elle définit la mondialisation comme le fait de « faire fabriquer des objets pas chers par des esclaves ailleurs pour les vendre ici à des chômeurs » ? Tout se passe comme s'il fallait renoncer à penser la complexité du monde pour lui préférer un simplisme tout à fait assumé et plus ou moins généreux comme le prouve la tentation exercée par Mélenchon sur une partie de l'électorat écolo. La réponse écologiste existe pourtant. Elle prend la forme d'une double question posée à ceux qui ont mis leurs espérances dans un populisme malveillant.

#### 1. L'écologie est un projet industriel

Qui va faire la révolution industrielle verte que nous appelons de nos vœux ? Les ingénieurs et fonctionnaires de la transformation écologique ne suffiront pas – et en outre beaucoup se sont laissé séduire par les discours sur la planification en vogue au Front de Gauche. Exemple éloquent : contrairement à ce qui s'est passé dans les mines, jadis, l'acier européen n'est pas mort. Ses processus de production se diversifient encore et la demande pour des produits à la technologie de plus en plus fine existe. Eoliennes, trams, trains, voitures électriques... la révolution industrielle verte ne se fera pas sans acier – mais un acier produit aux normes environnementales et sociales européennes et non au rabais ; un acier sobre en énergie, à l'empreinte écologique soutenable, bien inséré dans un tissu industriel national compétitif, et intégré à un espace européen protégé par une taxe carbone et une forme d'accès qualifié au marché. Ce sont les ouvriers et employés de l'industrie, ainsi que les entrepreneurs innovants et créatifs, qui sont les acteurs indispensables du développement des énergies renouvelables, de la conversion de l'automobile, de la rénovation urbaine et de la lutte contre la précarité énergétique, des activités de dépollution et de tous les nouveaux emplois, qualifiés ou non, que porte la réindustrialisation des territoires européens.

## 2. La qualité de vie n'est pas un privilège

Qui défend que la santé et l'alimentation ne dépendent pas des moyens de chacun ? Au cœur de la question sociale se trouvent les inégalités écologiques : il y a ceux qui ont les moyens, matériels ou éducatifs, de choisir ou non s'ils prennent leur voiture, s'ils habitent plutôt ici que là, s'ils mangent sainement ou non, s'ils peuvent échapper au stress, à la malbouffe, aux cancers professionnels, etc. Combattre les inégalités sociales c'est combattre aussi les inégalités écologiques – dans le logement, dans l'environnement urbain et rural et les conditions de travail, etc.

En fin de compte, il est peut être temps de s'attaquer aux populismes d'extrême droite autrement que sur le plan des valeurs et de la morale. Articuler des propositions écologistes autour d'un imaginaire alternatif, porteur d'une autre forme d'espérance révolutionnaire que celle qui sous-tend ce revival fascisant. Il s'agit de récupérer le ressentiment et l'énergie, nés des conséquences indésirables de la mondialisation, en les dirigeant non pas contre telle ou telle population, mais en les canalisant de manière positive. La tâche c'est de donner à espérer. Et d'incarner cette espérance.

*« Le conformisme dès l'origine inhérent à la social-démocratie n'affecte pas seulement sa tactique politique, mais aussi ses vues économiques. C'est là une des causes de son effondrement ultérieur. Rien n'a plus corrompu le mouvement ouvrier allemand que la conviction de nager dans le sens du courant. »*

Walter Benjamin, Sur le concept d'histoire, 1942

# POUR UN RENOUVELLEMENT DU FÉDÉRALISME ÉCOLOGISTE

---

→BENOIT LECHAT

Responsable des publications d'Etopia.  
Rédacteur en chef du Green European Journal.

[benoit.lechat@etopia.be](mailto:benoit.lechat@etopia.be)

## Introduction

La sixième réforme de l'Etat n'est qu'une étape. Les écologistes doivent préparer la prochaine en partant de leur double préoccupation pour la démocratie et l'écologie. Celle-ci doit présider à une refondation de leurs conceptions en matière de fédéralisme.

Quels que soient les superlatifs employés pour le caractériser, l'accord institutionnel conclu le 8 octobre 2011 entre partis flamands et francophones ne constitue qu'une étape dans le long processus évolutif des institutions belges. Le déblocage du fonctionnement de l'État fédéral dans une période de crise systémique n'est pas un résultat mineur et les écologistes peuvent être fiers du rôle qu'ils y ont joué. Le respect de leurs balises - le maintien de la solidarité, une plus grande cohérence dans l'attribution des compétences, des progrès en matière de gouvernance démocratique et écologique, le refinancement de Bruxelles – est garanti, du moins si la mise en œuvre législative et politique de l'accord ne donne pas lieu à quelques remises en question.

Celle-ci requerra la plus grande vigilance. Mais il importera tout autant de relancer la réflexion collective sur l'avenir de la Belgique, de ses régions et de leurs institutions. Les Rencontres de l'Écologie Politique offrent un cadre idéal pour réinscrire ce débat crucial dans la seule perspective qui peut réellement compter pour des écologistes,

celle de la transformation progressive de la Belgique fédérale en une démocratie écologique, à savoir d'une démocratie qui respecte les droits des générations futures et qui met en œuvre une redéfinition de la prospérité allant dans le sens du renforcement de la participation effective de chacun de ses citoyens à la vie politique et sociale.

### Juste une étape dans l'évolution belge

À la différence des phases antérieures de la réforme de l'État, chacun s'accorde, au Sud comme au Nord de la Belgique, à considérer que l'équilibre atteint est éminemment fragile. Fondamentalement, la Belgique fédérale reste un État binational dont la principale communauté est constamment sur le point de basculer de son inscription plus ou moins centripète dans le cadre belge vers la constitution d'un État nation autonome. Du côté francophone, les choses sont moins claires qu'il n'y paraît : les proclamations d'attachement à la Belgique de presque toute la classe politique francophone coexistent avec le maintien d'un désintérêt relatif pour tout ce qui se passe de l'autre côté de la frontière linguistique et des déclarations plus ou moins catastrophistes sur la fin de la Belgique, tenues par des électrons désormais libres, comme l'ancien président du Parti socialiste Guy Spitaels.

### Les faux problèmes sont les vrais problèmes

Ce que d'aucuns au sein de la classe politique et de la population francophones ont longtemps appelé des « faux problèmes » risquent dès lors d'encore occuper celle-ci pendant un certain temps... Il est donc démocratiquement essentiel d'inverser la formule et de considérer que les « faux problèmes » sont des « vrais problèmes », non seulement parce qu'ils sont complexes, mais également parce qu'en réalité ils concernent le cœur de l'activité politique, celui des conditions à la fois sociales,

culturelles et institutionnelles suivant lesquelles des groupes d'individus – qu'ils s'agissent de communautés, de régions ou de nations – font « société », et mettent en œuvre des solidarités concrètes, développent des projets en commun et s'inscrivent collectivement dans une histoire.

Il est temps en particulier de reconnaître que les « faux problèmes » ont eu pour résultat de bloquer complètement une réelle prise en charge politique d'enjeux aussi « secondaires » que la préparation du choc du vieillissement démographique ou l'écologisation de l'économie belge, quels que soient les mérites des politiques que les entités fédérées belges ont menées sur ces plans.

Le répit laissé par la conclusion de l'accord sur la sixième phase de la réforme de l'État doit par conséquent être mis à profit pour développer le débat démocratique sur ce que pourrait être la septième phase.

D'un point de vue écologiste, celui-ci devrait notamment porter sur les institutions dont nous avons besoin à la fois pour développer la participation et pour transformer nos sociétés dans un sens écologique. Il impliquera également une réflexion sur le lien oublié entre l'égalité sociale (la redistribution matérielle) et l'égalité politique (la participation du plus grand nombre à l'exercice de la liberté collective), ainsi qu'une prise en compte plus grande de la place centrale qu'occupent les enjeux de reconnaissance au cœur des mécanismes de solidarité.

Cette réflexion collective – qui peut d'ores-et-déjà commencer au sein de la famille écologiste – pourrait éventuellement contribuer à refonder un « pacte des Belges » qui déterminerait ce que les habitants de toutes les régions belges souhaitent construire ensemble et qui redéfinirait les contours d'un projet fédéral refondé pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce projet devrait ensuite pouvoir être soumis à référendum, au

risque pour la région qui le rejetterait de sortir de la fédération et de choisir la voie de l'indépendance ou du rattachement à un autre pays.

### Des plombiers aux architectes

Vaste projet ! Infiniment plus facile à préconiser qu'à mettre en œuvre, évidemment. Mais même en Belgique, il n'y a pas d'autre choix que de continuer à souhaiter que les « plombiers », ces experts en compromis institutionnels, se muent de plus en plus en « architectes ». En outre, il faut militer pour qu'un maximum de citoyens participent à ce travail de redéfinition et n'en laissent pas le soin exclusif à ceux qui en font profession, contrairement à ce qui s'est presque toujours passé depuis près de quarante ans. Même s'il reste éminemment minoritaire, le processus du G1000, porté de part en part, par des citoyens en dehors de tout encadrement partisan ou syndical, a déjà montré qu'il existe parmi les Belges une disposition à s'engager dans une telle démarche.

Car quelle serait l'alternative ? La poursuite de l'actuel pilotage à vue, sans perspectives claires, sans orientations d'avenir partagées ? Ceux qui murmurent que la Belgique n'a pas d'avenir doivent prendre politiquement au sérieux cette intuition. Soit elle est fondée, et alors il faut l'anticiper démocratiquement en préparant une indépendance éventuellement (bi)régionale ou un rattachement à la France. Soit elle ne l'est pas et alors il faut se remettre au travail et redéfinir un nouveau projet qui ne soit pas guidé par la nostalgie de l'État-nation mais par la volonté de poursuivre dans la voie fédéraliste.

### Retour sur le fédéralisme écologiste

Quel pourrait-être l'apport des écologistes en la matière ? Quelles expériences et quelles conceptions du vivre ensemble pourraient-ils y faire valoir ? On l'a entretemps un peu oublié, mais la bonne collaboration qui a, de tous temps, caractérisé les relations entre écologistes flamands et francophones, n'a jamais tenu à un quelconque attachement à la nation belge. Là où les socialistes, les chrétiens démocrates et les libéraux flamands ont dû entamer le difficile chemin de la scission de leurs partis nationaux en ailes communautaires ou sous-nationales, les partis écologistes belges ont, dès leur création au début des années 80, été organisés sur une base fédéraliste.

Leur fédéralisme, ils l'ont d'emblée conçu comme un antidote contre le poison du nationalisme. De Démocratie Nouvelle en 1973 à Namur jusqu'à la création d'Ecolo en 1980 en passant par les Amis de la Terre en 1976, la doctrine du Fédéralisme intégral se proposait de permettre la coexistence d'appartenances multiples au sein d'un même État. Elle traduisait aussi une double préoccupation que l'on trouve à la racine de la plupart des partis écologistes apparus dans les années 70 : la volonté « radical-démocratique » de renforcer la participation de chacun à la vie politique et le projet de transformation de l'économie dans un sens écologique.

Comme le résumait la formule de Paul Lannoye « pas de fédéralisme sans écologie, pas d'écologie sans fédéralisme ». D'une part, la décentralisation politique propre au fédéralisme ne pouvait véritablement marcher sans le respect du cadre de vie des quartiers et des communes. D'autre part, ce respect ne pouvait être garanti qu'en octroyant aux communes le droit de s'opposer par référendum aux projets des technocraties d'État et des entreprises privées.

À Ecolo, comme dans l'ensemble des partis verts, la participation à la vie politique était conçue comme une valeur en soi. Et le programme institutionnel commun à Ecolo et Agalev devait en garantir l'effectivité, tant sur le plan institutionnel et démocratique, que sur le plan écologique.

On l'a aussi entretemps un peu oublié, le slogan « faire de la politique autrement » exprimait d'abord une exigence démocratique. Il était presque plus important de renforcer la participation citoyenne que d'obtenir un comportement vertueux de la part des professionnels de la politique. L'insistance contemporaine des écologistes sur la bonne gouvernance est donc à resituer dans cet ancrage qui est davantage de nature politique que morale.

### L'histoire d'une dissociation

Dès 1981 et l'entrée d'Ecolo et d'Agalev dans les parlements, cette double exigence a été mise à l'épreuve, dans le fonctionnement interne des partis verts comme dans le cadre de leur fonctionnement dans la démocratie représentative. Très vite, les premiers écologistes se sont rendu compte que la participation n'était pas possible en permanence. Erigée en dogme, elle pouvait générer frustration et inefficacité. Il fallait donc l'équilibrer avec davantage de représentation et de délégation de responsabilités, en acceptant des encoches dans l'exigence de transparence.

Parallèlement, la dimension des problèmes écologistes s'est progressivement élargie, légitimant des approches plus centralisées. Ainsi, avec l'émergence de l'enjeu climatique et du concept de développement durable à la fin des années 80, le consensus sur la nécessité d'introduire l'éco-fiscalité semblait de plus en plus large. La mémoire collective des écologistes se souvient de l'expérience cuisante des écotaxes: une solution à laquelle tout semblait conférer les traits du

bon sens et de la rationalité s'était heurtée aux conservatismes et aux intérêts des lobbies industriels belges.

Mais cette même mémoire ne porte quasiment pas trace de la disjonction qui s'est produite à la même époque entre les programmes institutionnel et écologique. Dans les années 90, Ecolo défendait le projet d'éco-développement contre ce qu'il appelait l'« environnementalisme », qui désignait à l'époque ce qu'en 2011 on appelle le green-washing. Ce projet tablait sur la valorisation des « ressources culturelles régionales » afin de permettre un développement endogène (relocalisé) des économies régionales. Cependant, le programme institutionnel (par exemple celui de 1995) ne disait quasiment rien sur la manière dont ces ressources pouvaient être valorisées au niveau régional.

Et pour cause, il était de plus en plus centré sur le sauvetage de la Communauté française de Belgique et de ses travailleurs, les enseignants, qu'Ecolo n'allait pas cesser de soutenir au travers de la revendication du refinancement. Les communautés qui ne faisaient pas partie du premier programme institutionnel d'Ecolo<sup>1</sup> y étaient timidement apparues en 1985. Elles allaient y occuper une place de plus en plus grande, au nom de la défense de leurs compétences et du secteur non-marchand. Le lien entre le fédéralisme intégral, la décentralisation maximale au niveau des communes et des régions et l'écologie, se distendait peu à peu, au fur et à mesure de la prise en compte de la complexité de l'organisation institutionnelle due aux réformes successives de l'État et de leur impact sur les secteurs.

.....  
<sup>1</sup> Les 90 propositions du programme électoral de 1981

## Crise démocratique – crise écologique

Le bilan de cette évolution reste à effectuer collectivement, en particulier, au moment où de plus en plus de questions sont posées quant à la capacité réelle des démocraties représentatives à empêcher la survenue des crises et en particulier des crises écologiques<sup>2</sup>. On pourrait dire que ce qui est en cause, c'est autant la durabilité (au sens initial du mot durable, à savoir de 'destiné à durer') que la soutenabilité (sa capacité à garantir les droits des générations futures) de la démocratie.

L'enjeu est à la fois de sauver la démocratie et de la rendre éco-compatible. L'intuition initiale des fondateurs de l'écologie politique semble ainsi se répéter dans un contexte tout à fait différent : la démocratie et l'écologie ne sont-elles pas réunies dans la même menace de se fracturer sous les coups d'une conception obsolète du social et de l'économique ?

### Cause et effets

Les facettes de la crise contemporaine de la démocratie sont multiples. Mais ont-elles vraiment quelques racines communes avec les crises écologiques auxquelles nous sommes confrontés en ce XXI<sup>e</sup> siècle ? De prime abord, il apparaît que les dispositifs de concertation mis en place à partir des années 70 et 80 pour empêcher des projets industriels polluants ont débouché sur des processus administratifs parfois lourds qui mobilisent une part importante des énergies des associations de défense de l'environnement ou du cadre de vie.

Ces mêmes processus peuvent désormais être utilisés contre la mise en œuvre de politiques écologiques, lorsque par exemple des comités de riverains s'opposent à l'implantation d'éoliennes ou d'infrastructures de transport en commun. Dans un pays qui est à la fois « sur-administré mais sous-gouverné », pour reprendre la formule d'André Molitor, les processus de concertation sociale et environnementale se superposent et entrent parfois en tension. Et même lorsque les partis semblent à l'abri des contraintes de concertation (par exemple quand ils négocient discrètement des accords institutionnels), l'éclatement de la représentation politique complexifie à outrance les négociations, ce qui conforte, en retour, l'impression d'un monde politique à la fois incapable de gouverner et de plus en plus coupé des réalités sociales.

À ces traits typiques du fonctionnement politique belge – même s'ils se retrouvent dans d'autres pays européens – viennent s'ajouter des défauts que partagent la plupart des démocraties représentatives. La pression du court-terme, le vide moral des élites, la montée des populismes, l'influence des lobbies et, last but not least, le verrouillage dans un développement économique insoutenable, car de plus en plus injuste avec les générations présentes et futures, ont été bien décrits par Tim Jackson autour du concept de « dilemme de la croissance ». Les années 2010 l'illustrent de manière éloquent avec l'enchaînement paroxysmique de la croissance des inégalités, de la réduction de la prospérité au consumérisme, du surendettement privé et public et de la dérégulation financière qui ensemble concourent à placer les démocraties sous la dictature de plus en plus inflexible des marchés et du productivisme.

<sup>2</sup> BLUHDORN I, *The sustainability of democracy, On limits to growth, the post-democratic turn and reactionary democrats*, (téléchargeable sur [www. Eurozine.com](http://www.Eurozine.com)). L'article contient une bibliographie intéressante de nombre d'articles parus récemment sur la question dans le monde germanique et anglosaxon.

## Convivialisme et écologie

On peut certes se méfier des explications mono-causales, mais il est possible d'identifier à la racine de nos crises contemporaines, la réduction de l'homme à à l'homo oeconomicus qu'ont en commun, depuis leurs origines, le socialisme et le libéralisme. C'est en tous cas ce qu'explique le sociologue Alain Caillé dans son récent « Manifeste du Convivialisme »<sup>3</sup>. Dans ce très stimulant petit ouvrage, le fondateur des Cahiers du MAUSS<sup>4</sup> tente de dégager une doctrine commune pour les différents mouvements et courants de pensée qui cherchent actuellement à sortir du néo-libéralisme tout en affrontant le défi central de notre temps, à savoir celui de la finitude de notre monde.

La première étape de ce « réencastrement » de l'économie dans la société et la biosphère, consiste à situer la cause des crises actuelles dans une conception instrumentale ou utilitariste de la démocratie, considérée comme un moyen en vue d'assurer une prospérité réduite à sa dimension matérielle. A cette conception partagée par le libéralisme et le socialisme, le « convivialisme » défendu par Caillé propose de substituer une vision du monde basée sur une représentation différente de l'homme et de la richesse. La démocratie y est considérée comme une fin en soi : « l'art enfin trouvé de s'opposer sans se massacrer »<sup>5</sup> et non comme le moyen pour assurer la paix entre les hommes par la croissance de la production et de la consommation matérielle.

Prenant acte de la double impossibilité de poursuivre dans le modèle de croissance (le découplage de la croissance du PIB et de l'empreinte écologique est pratiquement inaccessible et au-delà d'un certain seuil, la croissance matérielle réduit le bien-être), Caillé balise la mise en place d'une société dont l'économie entrerait dans un état

stationnaire, à la Tim Jackson. Celle-ci devrait se caractériser par une redistribution des revenus (du capital vers le travail) et par une renégociation de la répartition de la richesse et donc des efforts écologiques au niveau global. Farouchement attaché à l'idéal de progrès, Caillé veut également préserver les grands acquis émancipateurs du socialisme et du libéralisme en évitant tout risque de dictature d'une norme de la bonne conduite qui serait imposée à tous pour sauver le monde. Son « convivialisme » souhaite certes promouvoir la participation comme une valeur en soi, mais il n'entend pas l'imposer en confondant le social et le politique, comme l'ont fait les utopies meurtrières des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

## Convivialisme, nationalisme et fédéralisme

Les écologistes qui détecteront dans l'opuscule du fondateur du MAUSS une actualisation de quelques unes de leurs intuitions originales, peuvent s'en inspirer pour renouveler leurs conceptions institutionnelles. Ils y trouveront quelques balises pour repenser les institutions afin de permettre de développer la participation sociale et politique, d'organiser la délibération sur la manière de vivre dans un monde fini et de se protéger des tendances autoritaires. Dans le cadre français au sein duquel se situe Alain Caillé, l'État-nation demeure le principal espace de la solidarité politique, dans la mesure où il continue de réunir « l'ensemble de ceux qui se reconnaissent comme alliés et associés en fonction des dons qu'ils se font et reçoivent les uns des autres ». En Belgique, nous avons depuis longtemps fait l'expérience que la dualité des langues et des cultures qui l'habitent rend l'expression de cette solidarité politique de moins en moins évidente. Nous avons aussi développé un système institutionnel pour permettre leur coexistence pacifique. Depuis plus de vingt ans, les écologistes n'y ont pas peu contribué parce qu'ils considéraient que le fédéralisme était la meilleure alternative au nationalisme. Aux origines de l'écologie politique, ce fédéralisme devait se concrétiser dans une Europe des

3 CAILLE A. „Pour un manifeste du convivialisme“, Le bord de l'eau, 2011.

4 Mouvement Anti-Utilitarisme dans les Sciences Sociales, qui se réclame de l'anthropologue Marcel Mauss ayant mis en lumière l'existence dans toutes les sociétés d'une économie du don et du contre-don au fondement du lien social et donc en amont de l'économie de l'échange marchand. ( voir [www.revuedumauss.com](http://www.revuedumauss.com))

5 Ou, pour le dire comme Paul Ricoeur, «Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée et délibère de ces contradictions en y associant chacun».

régions dans lequel des États-nations, encore clairement associés aux nationalismes et à la guerre, devaient se progressivement dissoudre.

Mais entretemps, ce projet a perdu beaucoup de sa vigueur historique. Contrairement aux attentes, l'État-nation ne s'est pas du tout liquéfié dans l'Europe fédérale. Il continue de jouer un rôle central dans le fonctionnement institutionnel européen, même si la crise actuelle se soldera inmanquablement par une nouvelle réduction de ses prérogatives et par un renforcement de l'échelon européen. La Belgique ne s'y noiera pas de sitôt et son principal défi continuera d'être encore pour un certain temps au moins notre « principal espace de solidarité politique », quelle que soit la réduction annoncée de la solidarité inter-régionale et quel que soit l'accroissement progressif du poids de la solidarité intra-régionale et intra-communautaire.

En tenant compte à la fois de ces évolutions et des spécificités belges, on pourrait renouveler la doctrine fédéraliste écologiste en suivant trois axes principaux.

### **Articuler décentralisation et centralisation**

Primo, les politiques écologiques doivent associer un renforcement de la participation locale à la mise en œuvre de plans de transition plus ambitieux, par exemple sur le plan énergétique. Dans le langage du fédéralisme intégral, on parlait de combiner le principe de subsidiarité et d'exacte adéquation. Le premier implique que les politiques soient décidées et appliquées au plus proche des citoyens sauf quand il est plus efficace et plus juste de le faire à un niveau supérieur. Le second signifie que le fédéralisme, ce n'est pas le « chacun fait ce qu'il veut », mais la mise en commun de politiques lorsqu'elles servent l'intérêt général. Articuler décentralisation et centralisation implique de renforcer la participation à tous les niveaux, du local au fédéral.

Cela requiert aussi le développement d'espaces publics de débats qui alimentent les processus démocratiques.

Mais inversement, cette décentralisation doit avoir pour contrepartie la mise en place de circonscriptions uniques au plan régional, fédéral et européen. Celles-ci doivent permettre de transcender les sous-localismes et notamment de combattre le détournement de politiques générales au bénéfice d'intérêts locaux particuliers, tout en faisant émerger des visions fédératrices, que ce soit au niveau wallon, belge et européen.

À chaque fois, ces processus de fédération doivent s'appuyer sur le dynamisme d'espaces publics animés par des médias pluralistes et qui privilégient le débat contradictoire, l'analyse au sensationnalisme ou à la polémique superficielle. Le travail démocratique est indissociable du renforcement de véritables espaces publics au niveau wallon, belge ou européen. S'engager dans un espace public fédéral belge implique notamment d'être en mesure de s'y exprimer au minimum dans les deux principales langues nationales et de s'impliquer dans les débats dans l'ensemble des régions belges. Cela requiert aussi le renforcement des liens de coopération entre partis de part et d'autre de la frontière linguistique.

### **Articuler des territoires, des cultures, des sociétés**

Secundo, il importe de revenir sur la disjonction entre le projet écologique et le projet culturel qui s'est progressivement opérée au sein du programme institutionnel écologiste depuis la fin des années 80. La transformation écologique doit mobiliser l'ensemble des ressources d'une société, en ce compris ses ressources éducatives et culturelles. Elle ne relève pas seulement du choix de techniques ou de politiques économiques, mais du lancement de dynamiques citoyennes et sociales. La culture, c'est en quelque sorte la capacité d'une société à agir sur elle-même. Les régions ne peuvent pas se transformer dans un sens

écologique sans s'appuyer sur des politiques culturelles qui articulent l'histoire, la créativité, la cohésion sociale de leurs habitants.

La relocalisation des activités économiques, la mise en œuvre de définitions renouvelées de la prospérité tablant sur la reconquête des biens communs devront immanquablement associer le système scolaire, les associations, les entreprises. La coupure que le découpage entre compétences communautaires et régionales a instituée entre le marchand et le non-marchand, et entre la culture et l'économie, doit être surmontée. D'une certaine manière, elle mime, sur le plan institutionnel, le désencastrement de l'économie hors du social, que toute visions écologiste tant soit peu conséquente se doit de dénoncer. Des régions conscientes de leurs histoires, ancrées dans leurs projets et dans leurs territoires peuvent également être plus confiantes en elles-mêmes et par conséquent plus ouvertes aux autres et capables de développer des relations de coopération.

Cela implique aussi un travail proprement politique sur la dimension symbolique de ces interrelations. Ce qui s'échange entre régions, ce ne sont pas seulement des flux financiers, de biens économiques ou culturels. Ce sont aussi des représentations, des signes de reconnaissance, de mépris ou de valorisation. Au fond des transferts nord-sud, dont la réversibilité doit être toujours garantie, il n'y a pas que des transferts d'argent, il y a aussi des demandes de reconnaissance qui ne peuvent pas seulement faire l'objet de contreparties financières. C'est d'autant plus vrai dans un pays de plus en plus multiculturel. Créer un « monde commun » à l'ensemble des Belges, des Wallons, des Flamands et des Germanophones, implique non seulement la mise en place d'une circonscription fédérale, mais aussi le développement d'un espace public fédéral dans lequel ces dimensions symboliques font l'objet d'un travail culturel et politique.

Le même genre de travail doit être mené entre Wallons et Bruxellois. La fédération Wallonie-Bruxelles est d'abord un réflexe de protection contre la montée du nationalisme flamand, qu'elle contribue en retour à renforcer. Elle est également l'enjeu d'un débat larvé entre francophones qu'il faudra bien finir par ouvrir. S'y croisent sans vraiment se rencontrer la peur de beaucoup de Wallons de ne plus bénéficier du rayonnement économique et culturel de la région bruxelloise et le ressentiment des Bruxellois francophones de ne pas disposer des leviers politiques suffisants leur permettant de surmonter les problèmes économiques et sociaux spécifiques que connaît la région capitale. Comme entre les Belges flamands et les Belges francophones, il y a également une dimension symbolique importante dans les relations entre Wallons et Bruxellois et il importe de la prendre en compte.

### Tenir compte des générations futures et des non-humains

La démocratie restera évidemment un régime anthropocentré, consacré au débat entre humains, sur la meilleure manière de « s'opposer sans se massacrer », comme dirait Alain Caillé. Mais contrairement aux premières idéologies de la modernité comme le socialisme et le libéralisme, il ne s'agira pas d'organiser cette pacification sur le dos des générations futures, des éco-systèmes et des non-humains qui l'habitent. Il ne s'agit évidemment pas de faire voter les hirondelles ou les enfants qui ne sont pas encore nés, mais de mettre en place des dispositifs démocratiques qui permettent d'intégrer davantage les signaux qui nous parviennent de la nature. Cela implique par exemple d'améliorer l'éducation à l'environnement de l'ensemble des représentants politiques et de mettre en place des dispositifs originaux permettant de mieux informer la démocratie représentative sur les conséquences écologiques de ses choix politiques.

La politisation de l'écologie peut être renforcée par la mise en place de dispositifs délibératifs confrontant les savoirs experts – notamment développés dans les associations de défense de l'environnement, mais aussi dans les industries ou les laboratoires de recherche – à l'interrogation critique des citoyens, par exemple dans le cadre de panels représentatifs<sup>6</sup>. La démocratie pourrait dans ce cadre non seulement améliorer sa prévention des crises écologiques, elle devrait également débattre systématiquement des mesures à prendre à tous les niveaux en cas de survenue de ces crises.

Dans chacun de ces cas de figure, la confrontation du savoir expert et de l'intelligence citoyenne est indispensable si nous voulons éviter la dérive vers un système où le pouvoir est détenu par les experts qui ne pourrait que susciter un rejet de la part de groupes sociaux de plus en plus larges, comme l'indique la montée du climato-scepticisme dans les partis dits populistes.

### Alliances et clarifications

Quelles que soient les pistes de réformes de nos institutions démocratiques pour réarticuler l'enjeu démocratique et l'enjeu écologique, celles-ci ne pourront être mises en place sans majorités politiques et sociales. Le plus gros défi des forces politiques qui entendent prendre réellement au sérieux l'enjeu écologique et redéfinir la prospérité dans un sens convivial, reste de nouer les alliances avec des acteurs sociaux qui peuvent partager tout ou partie de leurs objectifs.

Ici aussi un travail d'interpellation et de clarification s'impose pour établir la liste des accords et des désaccords qui peuvent par exemple exister entre les partis verts, les organisations syndicales et les nouveaux mouvements sociaux qui semblent se mobiliser derrière

<sup>6</sup> A ce sujet, voir BOURG D. et WHITESIDE K., Vers une démocratie écologique : le citoyen, le savant et le politique, Seuil, La République des idées, Paris, 2010 et Pour une 6e République écologique, sous la direction de Dominique Bourg, Odile Jacob, Paris, octobre 2011.

l'objectif d'une société conviviale. Nous n'en sommes donc qu'au début de la re-politisation de l'écologie. Qu'en Belgique, ce défi soit compliqué par la nécessité de réadapter sans cesse les structures institutionnelles ne peut en aucun cas servir de prétexte pour continuer à dissocier la réflexion sur la démocratie de celle sur l'écologisation.

# DÉMOCRATIE DIRECTE ET GRANDES MANŒUVRES POLITIQUES

## L'exemple du projet de référendum sur l'indépendance de l'Écosse

→MARC TERWAGNE

Conseiller à la formation chez Etopia.

marc.terwagne@etopia.be

*Dans l'imaginaire de nombreux démocrates, sur l'ensemble du spectre politique, le référendum apparaît parfois comme la forme idéale de décision politique, à la fois simple dans sa formulation et sa mise en œuvre et incontestable dans son résultat, l'alpha et l'omega de la démocratie à l'occidentale. Dans les pays qui le pratiquent assidûment, tels la Suisse ou les USA, contester la pertinence de cet instrument de citoyenneté serait perçu comme sacrilège. Dans notre pays aux deux opinions publiques antagonistes, où n'existe que la possibilité de consultations populaires non contraignantes au niveau local, on attribue au référendum une haute valeur démocratique « théorique » tout en rejetant l'idée d'un référendum portant sur les principes fondamentaux d'organisation de l'État, par crainte d'une partition du pays. Le souvenir douloureux de la question royale explique sans doute largement cette réticence.*

Le récent retour à l'agenda politique britannique d'un possible référendum sur l'indépendance de l'Écosse nous offre un éclairage surprenant sur l'étrange relation (oserait-on parler d'amour-haine?) que la classe politique entretient avec cet « outil parfait » de la démocratie directe.

### Le SNP prend le contrôle

Les élections écossaises de 2011 ont donné au parti national écossais (SNP) une confortable majorité absolue au parlement d'Édinbourg. A peine entré en fonction, le Premier Ministre écossais Alex Salmond a rappelé l'engagement clair – et très ancien – de son parti d'organiser sous les auspices du parlement écossais un référendum sur l'indépendance avant le terme de la législature (2016). On lui prête l'intention de tenir ce référendum en 2014, à l'occasion du 700ème anniversaire de la bataille de Bannockburn, l'une des victoires les plus marquantes des troupes écossaises lors de la première guerre d'indépendance.

Si l'indépendance de l'Écosse constitue la pierre angulaire du programme du SNP, l'opposition parlementaire, composée des branches écossaises des partis classiques, s'est quant à elle prononcée soit tout à fait contre (37 Labour + 15 Cons.) soit plutôt contre (5 LibDem + 2 Green) l'indépendance, tout en soutenant majoritairement l'idée que la décision doit revenir au peuple d'Écosse.

### Coup de tonnerre... ou coup de bluff

Étonnamment, alors que le débat semblait jusqu'ici confiné à quelques cercles restreints, c'est le Premier ministre britannique David Cameron en personne qui a rallumé la mèche en janvier 2012. Quelques jours à peine après avoir déclaré qu'il empêcherait à tout prix le SNP d'organiser un vote sur l'indépendance, il a brutalement mis au défi le Premier ministre écossais de l'organiser dans les meilleurs délais, prétextant que l'incertitude quant à l'avenir institutionnel du Royaume nuisait à l'économie écossaise !

Dans un premier temps, cette initiative décidée – certains disent : improvisée – en comité restreint de quelques personnalités très « anti-écossaises » du parti conservateur, a été jugée très maladroite,

tant par le partenaire libéral-démocrate de la coalition de Londres que par l'opposition travailliste écossaise, qu'il eût été bienvenu de consulter préalablement. La stratégie de confrontation du Premier ministre britannique a généré une belle cacophonie dans des rangs « unionistes » totalement pris par surprise.

Cependant, cette sortie médiatique permit aussi à M. Cameron de rappeler qu'au terme des accords de 1998, c'est bien Westminster seul qui a la main sur toute matière pouvant affecter la position constitutionnelle du Royaume-Uni (c'est une « reserved power »), et que c'est donc bien au gouvernement de coalition de Londres qu'il revient de définir le calendrier et les termes d'une consultation du peuple écossais. Même si, dans les faits, c'est à l'administration écossaise qu'il reviendra de l'organiser (il est en effet politiquement impensable qu'un PM britannique prenne l'initiative de l'organiser depuis Londres), sous le contrôle d'une commission électorale dépendant de Westminster. Toute initiative émanant du gouvernement ou du parlement écossais, sans l'accord de Londres, même pour un scrutin purement consultatif, serait illégale, affirment les plus hautes autorités judiciaires du royaume. Certains parlementaires libéraux-démocrates seraient favorables à une dévolution temporaire de pouvoirs permettant au parlement écossais de Holyrood d'endosser la responsabilité de l'organisation d'un tel référendum, mais cela reste impossible sans l'accord d'une majorité au parlement de Westminster, et donc très improbable.

### Jeu complexe

On s'en doute, la proposition de M. Cameron a été immédiatement rejetée par M. Salmond, qui s'en tient au mandat clair reçu de ses électeurs écossais en mai dernier. Mais au-delà de la question centrale de savoir qui organise le référendum et qui en porte la responsabilité politique, d'autres questions font l'objet d'un solide bras de fer.

Ainsi, M. Cameron souhaite qu'une seule question simple et claire soit posée. De son côté, M. Salmond souhaite qu'une question « de rattrapage » puisse être posée en cas d'un non majoritaire à la question de l'indépendance. Cette proposition, connue sous le nom de « devo max », consiste à demander au peuple écossais s'il souhaite voir de nombreuses compétences nouvelles transférées – « dévolues » – de Londres à Édimbourg. Un oui à cette question mandaterait en quelque sorte le gouvernement écossais pour une négociation institutionnelle directe avec Londres.

La question de l'âge minimum pour participer au vote est aussi capitale : Londres s'en tient au plancher légal de 18 ans, Édimbourg souhaite permettre aux jeunes de plus de 16 ans, très majoritairement acquis à la cause de l'indépendance, de s'exprimer. Plus largement, Westminster a légalement le contrôle des registres électoraux ; M. Salmond est contraint à la négociation sur ce point. La question de savoir si les écossais vivant hors d'Écosse pourraient voter a également été soulevée. Certaines voix isolées demandent que le référendum soit soumis à l'ensemble des électeurs britanniques. Arguments et contre-arguments s'échangent en pagaille dans la presse sur toutes ces questions.

Enfin, la date du référendum constitue un enjeu important, qui justifie sans doute à lui seul la sortie de M. Cameron. Le oui à l'indépendance est actuellement crédité de 28 à 38 % selon les sondages. La volonté de M. Salmond de retarder l'échéance jusqu'en seconde partie de législature suscite la crainte du gouvernement britannique de voir le SNP utiliser sa confortable majorité à Holyrood pour organiser une campagne de conviction et grappiller mois après mois les quelques pour cents qui lui manquent encore.

Mais la stratégie de M. Salmond, tout en rappelant son attachement à la couronne afin de ne pas effaroucher un électorat populaire assez volatil, est aussi d'utiliser la menace d'un vote couperet pour

négociier en temps voulu un nouveau « Scotland Bill » qui élargirait les pouvoirs écossais par rapport aux accords de 1998.

### Remue-ménage

Dans les semaines qui suivirent l'annonce fracassante de M. Cameron, pas un jour ne passait sans que la presse ne publie analyses, opinions, avis d'experts, etc., confrontant leurs scénarios qui confinent parfois à la politique-fiction. L'économie écossaise est-elle vraiment menacée par la partition ? Quelle part de la dette britannique serait reprise par l'Écosse ? Jusqu'à quand l'Écosse peut-elle compter sur les revenus du pétrole de la mer du Nord, le pic de production étant largement dépassé ? A quoi serviront ces revenus ? Certains prêtent même au futur gouvernement écossais indépendant l'intention de vendre les droits du pétrole à la Chine afin d'effacer d'un trait la dette écossaise !

Cette effervescence médiatique, où chaque camp accuse l'autre de manipuler les chiffres, les règles du jeu, les opinions..., est aujourd'hui quelque peu retombée, mais chacun sait que le débat s'enflammera de plus belle à la moindre étincelle. D'autant que M. Salmond et son parti maintiennent imperturbablement leur cap et leur calendrier.

Si cette question agite le monde politique, force est de constater qu'elle est reçue avec une relative indifférence par la rue en Angleterre. En effet, beaucoup d'anglais perçoivent l'Écosse comme un repaire de profiteurs bénéficiant de discriminations positives pour toute une série de services, soutiens, allocations, etc. au frais du contribuable anglais (mélodie bien connue dans nos contrées...). C'est partiellement vrai : l'Écosse, comme d'autres zones sinistrées de l'Angleterre industrielle, bénéficie d'un traitement de faveur. Mais grâce au pétrole, elle contribue aussi très largement à la richesse nationale.

### Poker menteur

Ainsi, alors que la population écossaise est très majoritairement favorable à la tenue d'un référendum, alors que personne dans la sphère politique ne conteste qu'un choix d'une telle importance doive nécessairement faire appel à une expression démocratique directe, on peut se demander qui souhaite vraiment voir se tenir un tel scrutin. Et à voir ce présumé bel outil démocratique instrumentalisé dans un jeu complexe de rapports de force, négociations de coulisses et agenda cachés, on peut se demander de quoi finalement pourra vraiment décider le peuple d'Écosse.

L'avenir nous le dira, peut-être. Mais la Belgique a tout intérêt à rester attentive à l'évolution de ce débat intra-britannique. Le cas écossais pourrait en effet faire école et titiller l'imagination d'autres mouvements autonomistes ou indépendantistes ailleurs en Europe. Rappelons ici qu'une belle amitié lie certains élus du SNP avec des mandataires... de la NVA.

# QUEL AVENIR POUR LES PARTIS PIRATES ?

→BAPTISTE ERKES

Chercheur-associé à Etopia et  
attaché de presse à Ecolo.

baptiste.erkes@ecolo.be

*Nés il y a presque six ans sur la volonté de réformer les droits d'auteurs, les brevets et de mieux protéger la vie privée, les Partis Pirates tentent d'appliquer au monde réel les principes libertaires qui leurs sont si chers sur la toile. Deux succès électoraux mettent aujourd'hui en perspective ce mouvement jeune et pas si marginal qu'il n'y paraît*

## Naissance

Le premier Parti Pirate est né en Suède le premier janvier 2006, sur base du constat que la société évolue avec les technologies et qu'il est donc crucial de l'adapter à ces évolutions. Dans sa déclaration de principe, le Parti Pirate suédois exprime la volonté de faire évoluer la législation au niveau mondial pour favoriser l'émergence d'une société de l'information caractérisée par sa diversité et son ouverture<sup>1</sup>. Les moyens d'y parvenir sont au nombre de trois : assurer un plus grand respect des citoyens et de leur droit à la vie privée ainsi qu'une réforme des droits d'auteurs et une abolition des brevets. Dans leurs intentions initiales, les Partis Pirates souhaitent libérer la société dans ses usages

<sup>1</sup> Déclaration de principes du Parti Pirate Suédois ([www.partipirate.org](http://www.partipirate.org))

des nouvelles technologies, constatant que là où Internet se développe croît aussi la volonté de contrôler l'utilisation et les pratiques des internautes. Le Parti Pirate suédois fait rapidement des émules puisque cette même année 2006 voit naître de nombreux autres Partis Pirates à travers le monde. Aujourd'hui une trentaine de Partis existent et se côtoient désormais via le Parti Pirate International.

## Quel projet politique ?

Les Partis Pirates souhaitent préserver les droits du citoyen, notamment celui de droit à la vie privée et les droits de l'homme les plus élémentaires. Les Partis Pirates reconnaissent dans leur « déclaration de principe » ne pas avoir vocation à faire partie d'un gouvernement, mais bien de se poser en arbitre au Parlement en se coalisant avec des partis qui accepteront de prendre leurs objectifs en considération. Dans les faits pourtant, le récent succès berlinois a vu le Parti Pirate refuser d'entrer en coalition, ayant peur de se dissoudre ou d'être avalé par de plus grandes formations. Ils ne souhaitent par ailleurs pas, initialement du moins, prendre position sur des questions politiques sans rapport avec leurs trois chevaux de bataille que sont la protection de la vie privée, la réforme des droits d'auteur et l'abolition des brevets. Dans les faits, on constate aujourd'hui pourtant de nombreuses prises de positions programmatiques ou participationnistes autres.

### *Une réforme du droit d'auteur*

Pour les Partis Pirates, le droit d'auteur a initialement été créé au profit de tous dans le but d'encourager la création, le développement et la diffusion des œuvres culturelles. Pour ce faire, il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre l'aspiration des auteurs à être reconnus et rémunérés et la façon dont leur travail est mis à disposition du public. Les pirates considèrent que nos sociétés bénéficieraient grandement d'un accès libre et universel à la culture et à la connaissance.

Pourtant, les droits d'auteurs, actuellement renforcés, vont aujourd'hui à l'encontre de leur fonction initiale étant donné qu'ils limitent la création et l'accès aux œuvres, et ne génèrent plus que des privilèges injustes en faveur de quelques gros industriels, aux dépens des consommateurs, des auteurs et plus généralement de la société (malgré des moyens techniques qui permettraient une grande facilité en termes de diffusion notamment). Les Partis Pirates souhaitent dès lors libérer le patrimoine culturel et rendre les œuvres accessibles à tous, déplorant que la législation actuelle applique à des valeurs immatérielles des principes de propriété appliqués aux biens matériels, alors que les idées, les connaissances et l'information peuvent par nature être partagés, diffusés et déclinés à l'infini sans exclusivité aucune.

#### *Abolition des brevets*

Les Pirates considèrent les brevets comme la reconnaissance officielle des monopoles sur les idées. Ces monopoles sont les premiers responsables des hausses des prix et des coûts faramineux supportés par les citoyens. Les brevets empêchent la concurrence d'œuvrer de façon saine et sont un outil d'imposition de conséquences dramatiques, par exemple dans l'industrie pharmaceutique ou les brevets sur le vivant, sur les gènes, ou sur les semences. D'une manière générale, les brevets, loin de leur prétendu objectif d'incitation à l'innovation, tuent tout simplement toute concurrence. C'est pourquoi les Partis Pirates souhaitent leur abolition pure et simple.

#### *Protection de la vie privée*

Les Partis Pirates souhaitent dénoncer et combattre toute atteinte ou tentative de l'Etat de restreindre le droit à la vie privée garanti par le Code civil, et dont découlent des droits de l'homme fondamentaux, comme la liberté d'expression ou le droit à la culture par exemple. Les Partis Pirates constatent une recrudescence du contrôle des citoyens (notamment dans le contexte de la lutte contre

le terrorisme, qui provoque des mesures anticonstitutionnelles). Ils souhaitent donc la mise sous tutelle de représentants élus et la connaissance de tous les moyens mis en place par l'Etat pour contrôler ses citoyens (les autorités, les systèmes, les méthodes). *Tout citoyen doit bénéficier d'un droit à l'anonymat et d'un droit de regard sur l'utilisation de ses données personnelles, qui doit être renforcé*<sup>2</sup>. Toujours dans ce sens, les Partis Pirates souhaitent appliquer les lois sur le secret postal à toute forme de communication.

#### *Réinventer la participation*

Au-delà de ces trois axes fondateurs, les Pirates souhaitent aussi réinventer la participation démocratique avec le support des nouvelles technologies. Ce point est désormais récurrent et central dans de très nombreux programmes Pirates. Pour les Pirates, il est aujourd'hui plus que jamais possible de faire participer la population activement à la vie politique et aux décisions. Car si Internet est un formidable outil d'accès à l'information, c'est aussi un outil d'accès et de collaboration entre personnes.

### **Du monde virtuel au monde réel**

On remarque que les Pirates sont les héritiers de la nouvelle société numérique : une société virtuelle, immatérielle, encore libre (car la complexité technique rend les accès à la société de l'information relativement limités) mais dont la popularisation met progressivement en péril la liberté. Dans cette société numérique, jusqu'il y a peu, la propriété n'existait pas puisqu'elle était justement immatérielle : on ne peut pas voler des données, si on copie ou on partage, les données initiales ne disparaissent pas pour autant. On retrouve cette volonté d'appliquer la liberté de la société virtuelle du net dans la vie réelle ou, à tout le moins, de garantir la liberté de cette société

.....  
<sup>2</sup> Id.

virtuelle. Cette classe qui a été habituée à un monde sans limites sur Internet souhaite la même chose dans le monde réel. Pour les Pirates, ce n'est pas à la société virtuelle de s'adapter au monde réel, mais bien le contraire. Ils se positionnent en quelque sorte comme les porte-paroles d'une génération qui a expérimenté la liberté sur le net, qui a toujours connu la culture accessible gratuitement en quelques clics, et qui a utilisé d'une façon plus générale le net comme terrain d'apprentissage de la vie en société. Liberté, ouverture, partage et transparence sont les piliers du programme du Parti Pirate. En ce sens, on se rapproche fort du libertarisme : haute estime de l'individu et scepticisme face à l'Etat et au gouvernement du moins dans sa version actuelle, puisque pour les Pirates, la démocratie est à réinventer via la technologie et la connexion des citoyens.

### Quels résultats électoraux ?

Globalement les Partis Pirates sont de toutes petites structures avec peu de moyens. S'ils utilisent les nouvelles technologies, force est de constater qu'ils ont souvent du mal ne serait-ce qu'à composer des listes électorales. Par ailleurs, les sujets qui leur sont chers ne se déclinent pas facilement à tous les étages de la représentation démocratique.

Pour le reste, les Partis Pirates sont confrontés aux mêmes problèmes que les petites formations politiques : difficulté de se faire connaître et reconnaître, difficulté de diffuser un message (qui plus est complexe), et une limite des champs de positionnement qui peut limiter aussi leur visibilité. Ils ont aussi un accès très restreint aux médias traditionnels et n'ont généralement pas de moyens financiers pour développer leur notoriété. A contrario cependant, ils maîtrisent généralement bien l'usage des nouveaux médias, mais sans un relais médiatique traditionnel. Cela leur permet cependant d'être virtuellement très proches de leur public cible, ce qui est un atout incontestable par rapport aux formations plus traditionnelles.

### Des exceptions suédoises et allemandes

Deux exceptions notables et médiatisées ont placé des Partis Pirates au centre de l'actualité politique ces dernières années. Le succès du Parti Pirate suédois aux élections européennes de 2009 (un élu au parlement européen puis un deuxième étant donné l'élargissement du nombre de représentants suédois suite au traité de Lisbonne) et le récent succès du Parti Pirate allemand à Berlin lors des élections législatives locales. Ces deux succès ne sont pas à minimiser, mais doivent avant tout être replacés dans leurs contextes respectifs. Il s'agit par ailleurs de succès de Partis Pirates ayant une militance particulièrement importante.

#### *Un succès suédois*

Le premier Parti Pirate, créé en Suède le premier janvier 2006, a rapidement connu du succès, à en croire le nombre de membres. Il faudra pourtant attendre un événement médiatique imprévu pour que cette notoriété explose réellement. En juin 2006, le gouvernement suédois procède à la fermeture d'un serveur informatique appelé « Pirate Bay » qui permettait aux internautes de télécharger illégalement des œuvres. Les médias ont réussi à démontrer que le gouvernement suédois avait été victime de pressions de taille venant de la Motion Picture Association<sup>3</sup>, à laquelle il s'était soumis, jusqu'à aller à prendre des mesures anticonstitutionnelles pour lutter contre Pirate Bay. S'en est suivie une commission d'enquête parlementaire à l'encontre des membres du ministère de la justice, offrant par la même occasion une visibilité très importante aux idées défendues par le Parti Pirate naissant. Le procès de Pirate Bay, lui aussi très médiatisé, aura lieu en avril 2009, et débouchera sur la condamnation des trois créateurs du site à un an de prison et une amende de 30 millions de couronnes (2,5 millions d'euros). Condamnation qui fera grand bruit, quelques mois avant les élections européennes qui

.....  
<sup>3</sup> Entrepris chargée de défendre les droits de l'industrie cinématographique américaine en dehors des USA

verront le « piratpartiet » rallier 7,9% des suffrages et lui permettront d'envoyer un élu - puis deux, suite au traité de Lisbonne - au Parlement européen (où ils siègent désormais dans le groupe des verts).

### *Un succès berlinois*

Du côté de l'Allemagne, le Parti Pirate essuie des revers électoraux après des essais infructueux entre 2008 et 2010. Cependant, ils bénéficient d'une visibilité croissante et d'une actualité en leur faveur en 2009, ce qui leur a permis de faire le plein de membres et de militants. En effet, suite à une polémique autour d'une loi « société de surveillance », une manifestation dégénère, images chocs qui font le tour du net et des médias plus traditionnels. Les élections législatives locales de 2011 voient le Parti Pirate marquer un score de près de 9% à Berlin, ce qui leur a offert 15 sièges (sur 150). C'est un succès inattendu et colossal. Le programme électoral du Parti Pirate pour Berlin dépassait quelque peu les balises traditionnelles des Partis Pirates, quoique conservant une certaine cohérence : gratuité des transports publics, allocation universelle...

Lors de cette élection, les Pirates ont réussi à séduire une population jeune (vote massif des 18-35 ans) particulièrement importante à Berlin à avoir grandi avec Internet, et qui a voté pour un Parti qui incarnait la contestation, face à une classe politique éloignée des gens bien souvent en manque d'inspiration. Car le Parti Pirate a compris que le web était aussi un accès à la population, une manière d'être proche de son électorat potentiel. Berlin reste cependant un succès très localisé. Le Parti Pirate allemand se tasse désormais dans les sondages, mais il continue à faire le plein de nouveaux membres et a acquis une notoriété non négligeable.

### Quel futur ?

Faut-il pourtant dire que les Partis Pirates sont condamnés à rester à la marge de la vie politique ? Difficile de l'affirmer avec certitude. L'émergence et le succès électoral d'un nouveau parti politique nécessite souvent la coïncidence de nombreux éléments. Mais les Partis Pirates ne sont pas démunis d'atouts, loin de là.

Les Pirates bénéficient de plusieurs qualités attractives pour un parti politique, notamment dans un contexte de crise généralisée et de rejet de la classe politique au sein de la population. Avec un tel nom, « Parti Pirate », ils incarnent directement une forme de contre-pouvoir, de rébellion, de rejet de toute forme d'institution, de la rupture avec l'ordre établi (on peut se demander de quel attrait et incarnation ils bénéficieraient s'ils s'appelaient « Pirates informatiques »). Les jeunes rejettent bien souvent les partis traditionnels, qui eux, axent de plus en plus leurs discours vers les plus âgés qui représentent une frange de plus en plus importante de la population.

Dans un contexte d'antipolitisme, où le « tous pareils » est devenu le mot d'ordre, une volonté de défense de libertés sur un terrain quotidien à une partie de plus en plus importante de la population, cela séduit. Le potentiel de développement est sérieux pour qui se pose en porte-paroles des jeunes sur leur premier lieu d'expérimentation de la liberté (le net), tout en s'affichant clairement différents voire contestataires (« Pirate »). Les Partis Pirates sont encore jeunes mais abordent des questions très contemporaines. Et ils se rapprochent d'une partie de plus en plus nombreuse de la population (le taux de personnes connectées ne cesse de croître) réduisant le fossé entre les citoyens et les politiques, via le net.

On constate enfin que leurs coups d'éclats aux élections ont eu lieu suite à des événements médiatiques forts. Or l'actualité n'a pas fini de parler du net, puisque celui-ci fait de plus en plus partie intégrante

de nos vies, et que les tentatives de contrôle d'Internet sont de plus en plus importantes, qu'elles s'appellent Pirate Bay, HADOPI, ou encore ACTA ... L'existence et le développement des Partis Pirates sera aussi fonction de la capacité des partis plus traditionnels à aborder des sujets qui sont au cœur du programme Pirate, et d'écouter les préoccupations légitimes qu'ils incarnent auprès d'une partie jeune et connectée de la population. Mais aussi, vaste ambition, leur volonté de réinventer la démocratie.

# LA QUESTION CACHÉE DU G1000 : COMMENT REFAIRE SOCIÉTÉ ?

→BENOIT LECHAT

Responsable des publications d'Etopia.  
Rédacteur en chef du Green European Journal.

→EDGAR SZOC

Coordinateur de la prospective à Etopia.

benoit.lechat@etopia.be, edgar.szoc@etopia.be

*En Belgique, défendre l'organisation du référendum ou remettre en question – fût-ce temporairement - le monopole de la démocratie représentative expose aux moqueries voire aux insultes. Les organisateurs du G1000 viennent d'en faire l'amère expérience. Si cela peut les rassurer, ils sont les victimes les plus récentes d'une forme de tradition dont il peut être intéressant de démêler les racines, du moins si nous voulons commencer à relever un défi crucial pour nos démocraties, celui de rétablir un lien entre l'égalité sociale et l'égalité politique.*

Du 15 octobre au 15 novembre 1963, le Mouvement Populaire Wallon créé par André Renard à la fin du mouvement de l'hiver 60 recueillit 645.499 signatures au bas d'une pétition réclamant l'introduction du référendum d'initiative populaire dans la constitution ainsi que l'abandon de la modification de la répartition du nombre de sièges de parlementaires entre la Flandre et la Wallonie que venaient d'approuver les parlementaires socialistes soutenant la coalition nationale. Le Parti socialiste encore unitaire dénonça ce pétitionnement de manière virulente en n'hésitant pas à traiter de « rexistes » les responsables du MPW<sup>1</sup>.

1 Encyclopédie du Mouvement Wallon, Tome II, p. 1141.

Le 18 janvier 1995, dans un tout autre contexte, le quotidien Le Soir publia une Carte Blanche critiquant le processus de démocratie participative que les étudiants de la FEF avaient obtenu dans leur négociation avec le gouvernement de la Communauté française au sujet de la réforme de l'enseignement supérieur. L'auteur de ce texte, un responsable syndical enseignant, n'hésita pas à voir le spectre du fascisme et du corporatisme se profiler derrière les « agoras » que les Assises de l'Enseignement allaient permettre d'organiser dans toutes les écoles de Wallonie et à Bruxelles. « Profiter d'une pseudo démocratie directe à l'athénienne pour permettre l'érection au sein des partenaires sociaux et des relations sociales, du catégorialisme, du corporatisme, de l'individualisme et du poujadisme, c'est préparer la mise en place d'une concertation de type fascisant comme Mussolini l'a appliquée », écrivait-il, manifestement ulcéré par la perspective de voir le système institutionnalisé de concertation sociale être complété par une démocratie de type participatif<sup>2</sup>.

En novembre 2011, le processus du G1000 ne semble pas avoir suscité d'accusations de fascisme, mais plusieurs réactions émanant d'intellectuels de gauche<sup>3</sup> témoignent d'une méfiance atavique à l'égard d'un projet qui se propose simplement de poursuivre l'idée que « les citoyens ont quelque chose à dire sur le fonctionnement de la société, même entre deux élections », en ce compris en-dehors de la militance dans un parti ou une association. Sans marquer de franche opposition - ou alors d'une manière aussi feutrée que condescendante - une bonne partie des critiques porte moins sur la méthode que sur la naïveté supposée d'un processus soupçonné de se fonder sur une « fiction totale », à savoir que « la politique se fait par la délibération et la discussion rationnelle », alors qu'en réalité « la politique, ce sont toujours des groupes d'intérêt et des classes sociales qui s'affrontent, des luttes, des résistances, avec parfois des grands moments de ferveur collective, mais toujours des rapports de pouvoir »<sup>4</sup>.

2 Robert Manchon, Le Soir du 18 janvier 1995.

3 Carl Devos (le 12/11/2011, Carte blanche VRT), Edouard Delruelle (Chronique à la RTBF-radio, le 15-11-2011), Henri Goldman (« Questions au G1000 », le 5 novembre 2011)

4 Edouard Delruelle, chronique RTBF, le 14 novembre 2011

Il y aurait bien des choses à dire de façon sur la méthodologie du projet - et singulièrement sur la multiplicité des sujets qu'il embrasse, le caractère démesuré de son ambition, explicable en grande partie par la ferveur citoyenne voire patriote qui, en plein blocage des négociations institutionnelle, s'est emparée des participants comme des organisateurs. Mais on se concentrera ici sur ce que les contempteurs du G1000 disent, par devers eux, de notre incapacité collective à dépasser la crise complète dans lequel se trouve enlisé le système politique belge.

Nous formulons en effet l'hypothèse que quand bien même les déficiences méthodologiques du projet n'auraient pas existé, une bonne partie des critiques formulées à son encontre auraient néanmoins été tenues. Michel de Certeau a pu dire qu'en mai 68 on a pris la parole comme en 1789, on a pris la Bastille. Il nous semble que c'est précisément cette prise de parole par des citoyens qui ont plus l'habitude d'être exprimés que de s'exprimer qui a, en elle-même, généré bon nombre des crispations ici énoncées. Il y avait dans la majorité d'entre elles comme une touche de ce que Schopenhauer appelle le « comique pédant », ce rire qui est provoqué par l'action d'un personnage effectuant une action qui n'est pas inscrite dans son concept - l'exemple qu'il prend d'un cheval de théâtre qui ferait du crottin a, en l'occurrence, quelque chose de tristement adéquat. Dans le théâtre politique, c'est souvent la condescendance surprise et légèrement dégoûtée qui accueille la parole directe du citoyen.

L'origine commune de ces critiques des tentatives belges de « contre-démocratie »<sup>5</sup>], c'est-à-dire d'un processus visant à contrôler et à compléter la démocratie représentative par le référendum ou par des exercices de démocratie directe ou délibérative en dehors des périodes électorales, c'est au fond la réduction du débat démocratique à l'expression d'un pur rapport de forces (qui réduit d'ailleurs trop souvent celui-ci au seul rapport de classes, comme si c'était là

.....  
5 Pierre ROSENVALLON, La Contre-démocratie, Seuil 2006.

le lieu unique de la domination - le reste ne constituant que des « contradictions secondaires »). Cette vision, au nom de l'efficacité, justifie souvent la revendication du monopole d'un Parti sur la représentation des travailleurs et le manque de démocratie interne qui en découle... C'est aussi la réduction tendancielle de la démocratie à n'être qu'un moyen en vue de l'émancipation comprise au sens de l'égalité matérielle. La démocratie ne doit-elle pas être vue également comme but en soi ?, comme finalité intrinsèque de l'existence sans laquelle l'égalité matérielle n'acquiert pas sa véritable dimension proprement humaine ?, comme le lieu de l'exercice collectif de la liberté, ainsi que le disait Hannah Arendt ?

Même si, dans le cadre de ce qu'on appelle la démocratie consociative à la belge, le monopole de la représentation politique des travailleurs a été élargi à d'autres forces partisans et sociales (comme la démocratie-chrétienne), il n'en reste pas moins que, dans ce système, seules ces organisations et leurs responsables sont habilités à négocier et à conclure des accords valables pour l'ensemble de la société, qu'il s'agisse du social, de l'économie ou de la culture - et que tout autre acteur qui en serait étranger se voit soit assignée une identité pilarisée par défaut, soit impitoyablement exclu du périmètre de la concertation et de la décision.

Tout ce qui s'en écarte de près ou de loin ne peut jamais durer que le temps d'une contestation ou y être intégré tôt ou tard, comme ce fut d'ailleurs le cas du Mouvement Populaire Wallon dont nombre des cadres finirent par être accueillis par ceux-là mêmes qui les avaient traités de « rexistes », deux décennies plus tôt.

L'histoire sociale et politique de la Belgique du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle a permis à ces grands acteurs de produire des compromis autour du clivage capital/travail qui s'est progressivement enchevêtré avec les clivages philosophique et communautaire. Ces compromis ont donné le jour à des institutions aussi capitales que la Sécurité

sociale, singulièrement grâce à l'introduction du suffrage universel en 1919 et en 1948, conquis par les luttes de la classe ouvrière belge. La principale réforme démocratique de l'histoire de Belgique a donc clairement été le résultat d'un rapport de forces, mais aussi d'une discipline à l'égard de l'appareil du Parti Ouvrier Belge qui eut souvent tendance à traiter la classe ouvrière en « masse de manœuvre »<sup>6</sup>.

Les acquis d'un tel système sont énormes. Et les derniers accords politiques en préservent l'essentiel, même si le prix payé est infiniment trop élevé pour notre environnement comme pour les plus défavorisés. Les partis de la majorité fédérale ont mis 541 jours pour assurer le service minimal : former un gouvernement et doter l'Etat fédéral d'un budget. Ce n'est pas rien, tout le monde en convient. Mais jamais aucun accord politique n'a fait aussi peu illusion. D'autres négociations tout aussi laborieuses viendront, qu'elles portent sur le budget, la Sécurité sociale ou sur l'avenir de l'Etat belge. Quant au passif écologique, il ne demandera pas l'autorisation des partis pour se faire payer infiniment plus cher que n'importe quelle baisse de cotation par une agence de notation. Mais il est vrai que, sans doute, il se laisse moins facilement appréhender dans les catégories d'analyse des professionnels du rapport de force – qui ont trop longtemps cru – et d'ailleurs à tort – que des questions aussi universelles touchant indistinctement les différentes classes n'étaient pas dignes de leur attention.

Il est fascinant de constater comment en Belgique, et singulièrement du côté francophone, nous nous organisons pour ne pas reconnaître que notre système de résolution des conflits est clairement arrivé au bout de ses possibilités – la dénégation pure et simple rejoignant d'ailleurs le catastrophisme si peu éclairé de coups médiatiques tels

.....  
<sup>6</sup> Marcel LIEBMAN, Les socialistes belges, 1885-1914, la révolte et l'organisation, Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, Vie Ouvrière, 1979, p. 272. « Au moment où l'engagement politique actif - l'ouvrier en grève, en grève pour le Suffrage universel, c'est l'ouvrier conquérant, dans sa prise de conscience et dans la plénitude de son devenir socialiste – les investit d'un pouvoir de changement, l'état-major les traite en masse de manœuvre. Ils sont, la même journée, ballotés entre des signes contradictoires : invités le matin à intensifier leur assaut, ils sont conviés, le soir, sans consultation ni explication, à rentrer dans leurs foyers. Surprise, désarroi et démobilité. Telles sont les conséquences de ce rapport faussé – si peu démocratique et si peu socialiste – entre le sommet du parti et sa base et entre l'ensemble de l'organisation et la classe ouvrière en lutte ».

que « Bye Bye Belgium » : du point de vue du résultat, il n'y a guère de différence entre refuser de se poser les bonnes questions ou parvenir à mal en poser de mauvaises. Pourtant, un travail colossal de réinvention collective nous attend et il ne saurait se limiter aux négociations plus ou moins secrètes entre appareils, là où officient les professionnels du fameux « rapport de forces ». L'absence de perspectives étouffe la société belge : l'absence de débat élargi sur l'horizon qu'elle entend se donner la paralysie. Se gausser de ceux qui essaient de l'affronter permet de faire l'économie de maints examens de conscience quant aux responsabilités qui y ont mené.

L'hypothèse que l'on peut faire avec Pierre Rosanvallon<sup>7</sup>, c'est qu'en Belgique, comme ailleurs en Europe, la gauche socialiste ou marxiste a depuis trop longtemps oublié que l'égalité matérielle et l'égalité politique étaient étroitement liées et qu'au lieu de se lamenter sur son impuissance à endiguer la montée des inégalités, elle devait se pencher sur les conditions à la fois sociales et politiques qui la rendaient collectivement acceptable.

Cette acceptation n'est pas seulement le résultat de la dérégulation néolibérale de ces dernières décennies, mais elle découle aussi d'une évolution du lien social dont le manque de participation à la vie démocratique est à la fois une cause et un symptôme. Dès lors, si en Belgique, nous voulons renforcer les bases sociales et politiques de l'égalité, il nous faut donc nous poser aussi la question de savoir comment y « refaire société ». Et, notamment, comment combattre un recul de la citoyenneté qui a été largement favorisé par l'emprise des partis sur la vie publique.

À cet égard, l'accusation tellement vite dégainée de « populisme » qui a pu accabler identiquement Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon et le G 1000 a quelque chose de particulièrement contre-productif dans son potentiel de déni de la crise de la représentativité. Pire, elle a parfois le don d'assigner unilatéralement cette crise aux représentés

.....  
<sup>7</sup> Pierre ROSENVALLON, La société des égaux, Seuil, 2011.

eux-mêmes. Or, face à l'incapacité actuelle du politique et des acteurs sociaux institués à engranger des avancées non seulement sur des questions de la plus haute importance (les échecs des Conférences Climat camouflés en semi-victoire), mais aussi sur des dossiers à la fois secondaires et symboliques (les bonus des traders), il paraît de plus en plus difficile de donner tort à ceux qui parviennent à la conclusion que le populisme, c'est la faute des élites et pas du peuple.

« Refaire société », cela implique aussi de se poser collectivement la question du cadre national dans lequel nous souhaitons développer nos solidarités. Cela nous impose de commencer par constater que le socle social sur lequel repose la solidarité entre tous les travailleurs belges, est clairement menacé par l'irrésistible montée du nationalisme flamand, avec pour résultat que le clivage gauche droite finit par se superposer avec le clivage communautaire.

Reconnaître que les francophones sont co-responsables de cette évolution serait déjà un pas énorme. C'est la raison pour laquelle la qualité de la gouvernance des institutions francophones doit être continuellement améliorée. Mais croire que cela n'est qu'un enjeu de « bonne gestion » serait une lourde erreur. Il n'y aura pas de plan Marshall de la gouvernance sans plan Marshall de la citoyenneté. Et il n'y aura pas de Plan Marshall de la citoyenneté tant que les institutions traditionnelles d'encadrement et de socialisation de la société belge – les piliers – et autres professionnels de la représentation ne prendront pas acte, dans leur mode de fonctionnement, de la nécessité d'une part d'adopter des modes organisationnels à la fois plus ouverts, plus transparents et plus démocratiques, et, d'autre part, des limites de leur propre représentativité. Dès lors, en Wallonie comme à Bruxelles, nous avons besoin que fleurissent 1000 « G1000 ».

# COMMENT RENFORCER L'INDÉPENDANCE DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE ?

## Un enjeu essentiel pour re-légitimer nos institutions de santé !

→THÉRÈSE SNOY

députée fédérale Ecolo et administratrice d'Etopia.

→HUBERT JAMART

collaborateur du groupe Ecolo-Groen  
au Parlement fédéral belge

therese.snoy@ecolo.be

### Historique de nos travaux

Le 20 janvier dernier, dans le cadre des rencontres de l'Ecologie politique, nous organisons un colloque sur le thème : *comment renforcer l'indépendance de l'expertise en santé publique, et en conséquence celle des décisions prises sur la base de cette expertise ?*

Cette initiative faisait suite aux fréquentes remises en cause de l'indépendance des comités d'experts en santé publique, tant au sujet de substances dangereuses pour la santé, qu'au sujet de médicaments. L'affaire de la grippe AH1N1 où il a pu être démontré que l'OMS elle-même était manipulée dans la définition de la pandémie et où les Etats ont parfois conclu des contrats d'achat de vaccins dans une précipitation peu pertinente, a secoué les institutions internationales. L'autorité européenne pour la sécurité alimentaire (EFSA) a également

été sous le feu des projecteurs suite aux conflits d'intérêt de certains de ses experts en matière d'OGM.

L'affaire du Mediator et du laboratoire Servier a récemment fait bouger la France qui a réformé ses institutions de santé. L'Inspection générale des Affaires sociales suggérait dans un rapport en juin 2011 sur la réorganisation de la chaîne du médicament : « *la pharmacovigilance doit changer de paradigme* », ce qui signifie, entre autres, ne plus attendre la certitude scientifique sur un effet négatif pour retirer un médicament du marché, et d'autre part développer une expertise interne au pouvoir public pour ne plus avoir constamment à gérer des conflits d'intérêts.

En Belgique, nous avons été confrontés également à des décisions entachées de conflits d'intérêts au sujet du vaccin HPV préconisé comme prévention du cancer du col de l'utérus. La polémique continue quant à la nécessité de faire vacciner massivement les jeunes filles. Lors de la dite « pandémie » de grippe AH1N1, le journaliste David Leloup a démontré le caractère léonin du contrat entre l'Etat belge et GSK pour la fourniture de 12 millions de vaccins et que les experts ayant rendu l'avis en faveur de la vaccination avaient également des conflits d'intérêt. (cfr enquête de David Leloup, publiée par le Soir en avril 2010). Pour rappel, seuls 1,2 millions de vaccins ont été utilisés. L'Etat belge a du payer pour 8 millions de doses, une somme tournant autour de 80 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous discutons à la Chambre sur la pertinence d'interdire le bisphénol A dans les emballages alimentaires et à nouveau, malgré la nature fondamentale des risques sanitaires, la Belgique peine à s'engager dans une interdiction, tiraillée entre l'avis « conservateur » de l'EFSA et l'avis plus alarmant de l'ANSES française.

Ces différentes crises et polémiques provoquent l'inquiétude dans l'opinion publique et une remise en cause de la légitimité des institutions de santé. Cela n'est pas souhaitable et pourtant, il faut dénoncer les failles du système.

Par ailleurs, assurant le suivi des nombreuses alertes lancées au sujet de nombreuses substances chimiques comme au niveau des rayonnements électro-magnétiques ou au niveau de la sécurité alimentaire, nous avons considéré indispensable de remonter en amont de ces évaluations et discussions sur le risque sanitaire et de nous pencher sur la façon dont les décisions étaient basées scientifiquement et portées par les experts scientifiques jusqu'à la prise de décision politique.

**La première initiative fut prise à la Chambre en obtenant des auditions en Commission de la Santé publique sur la gestion des conflits d'intérêt.** Ces auditions ont eu lieu en juin 2011 et ont permis aux députés d'écouter les représentants des plus importantes institutions de santé belges sur leur pratique des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts. Le rapport de ces auditions est publié sur le site de la Chambre.

Il en ressort que chacune des institutions auditionnées (INAMI, KCE – centre d'expertise, Conseil supérieur de la santé, Agence fédérale des Médicaments, ...) fonctionne à sa façon et a ses propres règles en matière de déclarations d'intérêt. Ainsi dans la commission de remboursement des médicaments de l'INAMI, alors même que les déclarations de conflits d'intérêt sont déposées, l'abstention du débat est plutôt rare en cas de conflit d'intérêt. « Jusqu'à présent personne n'a quitté la salle de réunion au moment du vote sur le dossier. Personne n'a été démis en cas de violation du règlement d'ordre intérieur »<sup>1</sup>. On peut se demander à quoi servent dès lors les déclarations d'intérêt demandées aux experts, d'autant plus qu'elles ne sont pas publiques. Dans les autres institutions auditionnées, le

<sup>1</sup> Audition sur l'indépendance des experts médicaux ; Rapport fait au nom de la Commission de la santé publique, de l'environnement et du renouveau de la société ; 7 et 21 juin 2011

conflit d'intérêts est géré au cas par cas. Il ressort des auditions que les dirigeants auditionnés pensent qu'il est impossible d'éviter l'existence de ces conflits d'intérêts, car l'expertise est inévitablement acquise grâce à des contacts ou études faites avec le secteur privé (essentiellement pharmaceutique). Le directeur du KCE estime qu'il faut distinguer deux niveaux dans la remise d'un avis au pouvoir politique : la phase d'évaluation qui s'appuie sur les études factuelles « evidence based », et qui est réalisée par des scientifiques ; puis la phase de décision, où les experts sont des « parties prenantes » et qui est donc plus une évaluation de l'intérêt sociétal d'un médicament, du remboursement d'un médicament ou de l'agrément d'une substance ou d'un procédé. Selon lui, la garantie de l'indépendance pour la première phase est assurée par l'absence de conflits d'intérêts, tandis que dans la deuxième phase, elle dépend d'une représentation équilibrée des choix de société. Nous reviendrons sur cette distinction intéressante dans nos propositions.

Enfin, il est ressorti de ces auditions qu'une harmonisation de la procédure de déclarations d'intérêt et de la gestion des conflits serait souhaitable. Selon nous ce serait un premier pas indispensable.

Michèle Rivasi, membre du Parlement européen, et auteur du rapport d'initiative du 9 février 2011 sur l'évaluation de la grippe AH1N1 a également été entendue par la Commission et a témoigné des conflits d'intérêts qu'elle a pu observer dans les institutions internationales comme l'OMS et l'EMEA. Elle a appelé à une plus grande transparence de ces institutions et à la représentation des intérêts des utilisateurs/usagers dans les comités d'experts.

**Suite à ces auditions** de la Commission de la Santé publique de la Chambre, et parce que nos partenaires politiques n'avaient pas voulu élargir l'analyse aux expériences étrangères et à certaines voix plus indépendantes, est venu **le colloque du 20 janvier 2012**.

Ce colloque visait, plus largement que la question des conflits d'intérêts, à se pencher sur l'ensemble du processus de l'élaboration des décisions en santé publique, à réaffirmer les balises déontologiques de l'expertise scientifique, et à améliorer les conditions et les procédures d'élaboration des avis qui vont guider l'autorité politique.

Ces questions s'appliquaient aux processus d'élaboration d'avis et de décision qui aboutissent à l'autorisation ou l'interdiction de substances présentant des risques pour la santé, à l'agrément de médicaments, au remboursement de ceux-ci, au choix de traitements thérapeutiques, préventifs, de dépistage, aux investissements dans la recherche épidémiologique... et à tout type d'avis remis aux autorités politiques de santé publique.

Plusieurs étapes et composantes de ces processus de décision ont été examinées :

- comment assurer l'indépendance de l'évaluation scientifique
- comment élaborer les critères pertinents pour la formulation des avis
- comment composer les comités d'avis ou les instances de décisions
- comment gérer les conflits d'intérêt : déclaration, publicité, incompatibilités
- comment assurer la transparence du processus d'élaboration des avis et de décision

Cet article revient sur les principales analyses et réponses que le colloque du 20 janvier a apportées et en fait une synthèse.

### La recherche scientifique sur l'évaluation des risques

*« The science assessing risky products and substances has diverged into two strands: industry studies, which are more likely to find safety, and independent studies, which are more likely to find harm »*

Selon John Fagan, de l'association Earth Open Source, les études sur l'évaluation des risques sont ainsi divisées en deux. Les études financées par l'industrie suivent ce qu'on appelle les « good laboratory practice » ou GLP et des standards fixés par l'OCDE. Selon Fagan, ceux-ci sont conçus pour répondre aux intérêts de l'économie et non de la santé publique. Ils ne sont pas plus rigoureux pour autant mais ne prennent pas en compte les incertitudes ni le long terme.

Il a donné l'exemple du bisphénol A pour lequel 94 études le déclarent dangereux, et 4 études l'estiment non dangereux (en lien avec la dose journalière estimée). C'est sur ces 4 études, faites selon les GLP, que se base l'EFSA pour déclarer qu'il n'est pas utile d'aller plus loin dans le bannissement de cette substance dans les emballages alimentaires.

Il est vrai que c'est le producteur qui réalise les tests en vue de l'agrément d'une substance ou du remboursement d'un médicament. Les données disponibles viennent de la partie intéressée par l'aspect commercial de l'innovation. Sous le prétexte du secret commercial, les données disponibles ne comprennent d'ailleurs pas toujours les tests qui se sont révélés négatifs. Les experts disposent donc d'une information de base qui est souvent orientée.

Cependant il est aussi évident que celui qui souhaite mettre une substance sur le marché doit financer ces études de risques. De plus il dispose indéniablement d'une expertise pointue qui est difficilement contestable.

Comment, dans ces conditions, éviter ce conflit d'intérêts initial ?

Reprenons la définition donnée par le professeur Denis Zmirou-Navier lors de notre colloque, de cette phase initiale :

*L'évaluation du risque est l'activité consistant à rassembler et évaluer les données scientifiques sur le danger d'un agent présent dans les milieux de vie, d'un produit destiné à la consommation ou d'une procédure de soins, par exemple, ou sur le risque sanitaire lié à la qualité des milieux, à l'usage des produits ou la mise en œuvre de cette procédure, en vue de rendre ces informations utilisables par les différentes parties prenantes, et notamment par ces autorités en charge de la décision<sup>2</sup>.*

S'il faut que le producteur fournisse les données (et toutes !) dont il dispose, l'évaluation du risque ne peut s'arrêter à examiner ce que le producteur fournit. Il s'agit d'assurer une évaluation plus large qui prenne en compte l'ensemble des recherches disponibles, l'état actualisé de la science, et puisse également poursuivre des tests plus pointus sur des effets négligés par le producteur (effets à faible dose, à long terme, effets cocktail issu de l'exposition multiple).

La solution qui a été proposée à plusieurs reprises dans nos débats est d'**assurer un financement public plus élevé**, et donc plus indépendant, **à la recherche scientifique**. Ce financement pourrait provenir des firmes productrices qui alimenteraient un **fonds public de recherches**, chargé alors de procéder à une vérification ou à une contre-expertise des données fournies par l'industrie. Il permettrait par exemple de financer publiquement des essais cliniques comparatifs permettant de situer de manière objective les médicaments dans les stratégies thérapeutiques, en termes de bénéfices et de risques. En matière de substances chimiques (pesticides, biocides, compléments alimentaires, ...), il permettrait de financer, d'une part des tests à faibles doses, et d'autre part des recherches de méthodes alternatives moins coûteuses pour la santé et l'environnement. Idéalement un tel fonds doit pouvoir se trouver au niveau européen et se loger

<sup>2</sup> Denis Zmirou-Navier, Université de Lorraine et Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Inserm U1085-IRSET, colloque REP 20 janvier 2012

au sein d'une agence publique existante, mais pour autant qu'il aie l'indépendance nécessaire.

Ensuite, pour que les recherches indépendantes soient disponibles pour les experts appelés à rendre des avis, le « cahier des charges » des méthodes scientifiques prises en considération doit être élargi.

Enfin, la **transparence des recherches effectuées par les firmes pharmaceutiques** doit être améliorée ; il s'agirait de rendre obligatoire la publication des résultats complets de tous les essais cliniques effectués avant la demande d'agrément.

### Le fonctionnement des comités d'experts et la gestion des conflits d'intérêt

Le stade suivant est de constituer et de faire travailler les comités d'avis qui vont procéder à l'évaluation finale du risque et ceux qui vont proposer une décision ou décider eux-mêmes dans certains cas. C'est là qu'interviennent non seulement des aspects méthodologiques de mise en débat et la question des conflits d'intérêts.

Tout d'abord, il s'agit d'apporter une définition forte des conflits d'intérêt, l'OCDE a défini en 2007 un conflit d'intérêts comme suit : « *Conflict of interest occurs when an individual or a corporation (either private or governmental) is in a position to exploit his or their own professional or official capacity in some way for personal or corporate benefit.* »

Selon cette définition, le simple fait d'être en position d'exploiter sa fonction officielle dans une agence à des fins personnelles ou industrielles, même si aucun acte inapproprié ou éthiquement incorrect n'en résulte, représente un conflit d'intérêts.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> David Leloup, Candide au pays des conflits d'intérêts, colloque REP 20 janvier 2012

Selon le Conseil de l'Europe, un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un agent public, ou dans une mission pour le pouvoir public, a un intérêt personnel de nature à influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial de sa mission.

Enfin, le Conseil supérieur de la santé en Belgique présente une définition assez poussée du conflit d'intérêts:

*« Par "conflit d'intérêt", on entend la situation dans laquelle une personne associée à l'émission d'avis du CSS pourrait influencer les conclusions d'un avis pour en tirer un bénéfice, financier ou non financier (tel que l'acquisition d'une certaine influence), direct ou indirect. Celui-ci peut être, par exemple, des honoraires, des indemnités, la participation aux bénéfices, des marques d'hospitalité à l'égard de l'intéressé, mais également de sa famille ou de toute autre personne ayant un lien avec celui-ci. Il peut s'agir également de bénéfices destinés à l'organisation pour laquelle il travaille (p.ex. un service universitaire) ou à laquelle il est lié (p.ex. une association professionnelle) comme par exemple des bourses d'études, la prise en charge de la rémunération d'un membre du personnel, des subventions, une chaire d'enseignement, etc.*

*Il convient de souligner que des liens avec des personnes, des entreprises, des institutions, ou des groupements susceptibles d'être en concurrence avec celles visées par un avis déterminé peuvent également constituer un conflit d'intérêts.*

*Même s'il n'y a aucun acte préjudiciable, un conflit d'intérêts peut créer une apparence de partialité susceptible de miner la confiance en la capacité de cette personne à assumer sa responsabilité. »*

La question suivante est de définir le niveau de gravité d'un conflit d'intérêts. Pour définir s'il est d'ordre majeur ou mineur, on peut se référer à deux sources :

L'AFSSAPS (agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) a établi une classification des risques de conflits d'intérêt avec des risques élevés ou des risques faibles, reposant sur trois critères :

- la prise en compte du caractère actuel ou passé des intérêts
- le degré d'implication de l'expert au sein de l'entreprise concernée par la procédure (intérêts financiers dans une entreprise, salariat ou participation à un organe décisionnel, prestations régulières ou occasionnelles,
- les travaux effectués en relation avec le produit spécifique soumis à l'évaluation ou l'affaire traitée et la nature de ces liens.

Dans son livre, « Pour en finir avec les conflits d'intérêts »<sup>4</sup>, Martin Hirsch (conseiller d'Etat français) distingue des échelles de gravité et propose 4 catégories de conflits d'intérêts :

- la catégorie 1 : situations dans lesquelles les décisions prises vont avoir directement un impact sur le revenu ou le patrimoine du décideur.
- la catégorie 2 : situations où le lien est plus indirect et ne donne pas lieu à un avantage matériel
- la catégorie 3 : les situations où les avantages financiers ne concernent pas personnellement l'agent public, mais l'organisme auquel il appartient
- la catégorie 4 : les conflits d'intérêts qui n'ont aucune dimension financière, mais où la décision publique se verrait influencée par une amitié, un service rendu, une appartenance, ...

Nous pensons que, s'inspirant de ces différentes définitions, il est utile que le concept soit défini et approprié au niveau belge par un organe qui soit au dessus de la mêlée. D'où les propositions suivantes.

Prenant en compte les auditions à la Commission Santé publique dont question ci-dessus et les apports du colloque du 20 janvier 2012, nous proposons de créer en Belgique un dispositif qui combine l'har-

.....  
4 Paru chez Stock en octobre 2010

monisation et la régulation des conflits d'intérêts ; une proposition de loi a été déposée en ce début mai pour répondre à cet objectif. Elle vise la mise en place d'un registre national de l'expertise et d'un Conseil supérieur de l'expertise, couvrant les compétences du SPF Santé publique, environnement et sécurité de la chaîne alimentaire. Ce qui est recherché est que les organes institutionnels qui touchent à ces matières aient un modus operandi commun et transparent en vue de rétablir la crédibilité de tous. C'est l'option qui paraît la plus raisonnable et la plus applicable.

### *Comment ?*

Concrètement, une base de données serait créée sous forme d'un **registre national de l'expertise**. Celui-ci est hébergé par le SPF Santé publique sur un portail internet accessible à tous. Il contient les « portfolios » des experts scientifiques.

Le portfolio reprend non seulement un curriculum vitae, mais aussi une **déclaration des liens d'intérêts** qui ont lié ou lient toujours un scientifique à diverses instances. Il ne s'agit bel et bien que de liens sans qu'il n'y ait encore de conflit (cela dépendra de la donnée traitée). D'autre part une liste des domaines de compétences sera déposée, ce qui permettra d'une part de sélectionner les experts selon, entre autre, ce critère, mais aussi de différencier les domaines d'activités dans lesquels il y aura (ou non) des conflits. Ces portfolios sont certifiés avoir été remplis 'sur l'honneur' et il ne peut donc a priori pas y avoir de fausses déclarations. Le cas d'omissions manifestes devra être aussi envisagé. Une révision régulière s'impose dès lors que nous sommes dans un monde en mouvement, et que l'expertise n'est qu'une partie du travail de tous ces gens qui travaillent par ailleurs. Une révision complète des portfolios devra être faite tous les cinq ans.

L'inscription d'un portfolio dans le registre central de l'expertise désignerait dès lors les seuls experts autorisés à siéger dans les conseils d'avis qui sont constitués. Si un expert n'y figure pas, ce n'est pas a priori un problème, il lui suffit de s'inscrire dans le mécanisme décrit dans la loi, de déposer au sein du CSE un portfolio en bon et due forme. Il n'y a donc à ce stade pas de numerus clausus.

Quand l'autorité politique compétente sollicite un avis scientifique, elle doit faire appel à des experts inscrits dans le registre.

Une deuxième partie de la proposition de loi déposée concerne **l'établissement d'un Conseil supérieur de l'expertise**. Celui-ci aurait pour mandats principaux :

- Enoncer, faire évoluer et vérifier l'application des principes directeurs de la déontologie de l'expertise scientifique et technique par les institutions chargées des expertises institutionnelles en matière sanitaire et environnementale,
- Etablir une classification des conflits d'intérêts selon leur gravité en prenant notamment en compte les critères suivants :
  - la prise en compte du caractère actuel ou passé des intérêts
  - le degré d'implication de l'expert au sein de l'entreprise concernée par la procédure (intérêts financiers dans une entreprise, salariat ou participation à un organe décisionnel, prestations régulières ou occasionnelle,...)
  - les travaux effectués en relation avec le produit spécifique soumis à l'évaluation ou l'affaire traitée et la nature de ces liens
- Contrôler le bon respect de la procédure de composition des comités d'avis et l'application des règles établies par la proposition de loi.
- Jouer le rôle de conseil et/ou d'arbitre dans le cadre de cas manifestement litigieux

Il remet en outre des avis quant à la bonne gestion et application des procédures au sein du registre.

Le CSE serait composé de 10 personnalité scientifiques, nommées « par le Roi » (donc par le gouvernement) issues de différentes disciplines, dont l'ancienneté et la renommée permettent une indépendance maximale.

Ils ne peuvent avoir aucun conflit d'intérêts avec les entreprises privées ou les laboratoires de recherche. Ils doivent eux-mêmes suivre la procédure de dépôt de portfolios dans le registre du SPF.

La troisième partie de la proposition de loi instaure une obligation de transparence sur la composition des comités d'avis, sur le contenu des avis et y compris sur les avis de minorité éventuels. Ces données seraient accessibles au public sur le site internet qui héberge le registre national de l'expertise, ou via des liens à partir de celui-ci<sup>5</sup>.

### Sur la place des partenaires sociaux et de l'expertise citoyenne

Faut-il associer les citoyens et les partenaires sociaux, défenseurs d'intérêts collectifs ou marchands à l'élaboration des avis ? Du côté des associations, on est demandeur ; mais alors, peut-on parler d'expertise scientifique ? Il nous semble essentiel d'éviter la confusion, même si nous savons que la science n'émane pas de purs esprits et que des parties « intéressées » peuvent disposer d'une grande expertise scientifique.

### Extrait de l'avis du KCE no 147 sur le fonctionnement de la Commission de Remboursement des Médicaments :

<sup>5</sup> Voir le texte de la proposition sur le site de la Chambre : <http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwb.cfm?dossierID=2199&legislat=53&inst=K>

*La composition du comité d'experts varie d'un pays à l'autre. Nous distinguons deux modèles principaux: le **modèle délibératif** (Autriche et Belgique) et le **modèle évaluatif** (France, Pays-Bas et Suède). La différence fondamentale entre ces deux modèles réside dans la composition du comité d'experts qui conseille le décideur final.*

*Dans le modèle délibératif, les principales parties intéressées sont représentées dans le comité d'experts, tandis que dans le modèle évaluatif, ce comité est composé essentiellement d'experts scientifiques. La représentation équilibrée des préférences sociétales est de la plus haute importance. Ceci peut être garanti soit via une composition équilibrée des parties intéressées siégeant dans le comité soit via une consultation systématique de celles-ci par le comité d'experts. En Belgique et en France, les représentants du secteur pharmaceutique participent aux discussions au sein du comité d'experts. Ils sont présents durant le vote des propositions, qui se fait à main levée, mais n'ont pas le droit de vote.*

Pour sortir par le haut du dilemme entre ces deux modèles, on peut distinguer le type d'avis sollicité.

C'est ce que le professeur Denis Zmirou-Navier (INSERM) appelle l'analyse du risque, à distinguer de l'évaluation du risque définie plus haut.

*L'analyse du risque se situe en aval de l'évaluation du risque. Elle est définie comme le champ de l'étude des différentes options – techniques, réglementaires, économiques, action sur les comportements etc - qui se présentent pour maîtriser un risque identifié, et implique une évaluation des efficacités attendues, des contraintes et des coûts de divers ordres associés à ces options, ainsi qu'une évaluation des réactions des acteurs pouvant découler des mesures de gestion prises. L'analyse du risque a pour fonction d'éclairer les autorités en charge des décisions visant à gérer ce risque, autorités qui auront à arbitrer*

entre différents avantages et inconvénients, c'est-à-dire entre ceux qui gagneront et ceux qui perdront une part de liberté, de revenu, de qualité de vie, voire d'espérance de vie, **exercice politique par excellence**.

*Evaluation et analyse du risque sont en interaction constante mais la distinction est essentielle car les « experts » compétents dans les deux situations sont différents. La place des diverses parties prenantes y est également différente ainsi que les conditions qui assureront « l'indépendance » de l'expertise. Il s'agit de rendre clair qui est responsable de quoi afin que chacun ait à rendre compte, dans un contexte où l'incertitude est très souvent présente.<sup>6</sup>*

En effet, jusqu'à présent nous n'avons abordé que le point de vue scientifique de l'avis. Outre cet aspect des choses, et comme décrit plus haut, d'autres formes d'avis sont susceptibles d'être demandés. Il s'agit alors de l'avis des acteurs de terrain (associations de patients, de promotion de la santé, d'environnement, mutuelles, industrie pharma, ...), en un mot des « stakeholders ».

Ce double moment de l'expertise se retrouve également dans le même rapport du KCE :

- « La première phase est celle de l'Evaluation (« Assessment »). Cette phase est strictement descriptive et a pour but de quantifier les impacts cliniques, pharmacothérapeutiques et pharmacoéconomiques du médicament, en comparaison avec ses alternatives. Le rapport d'évaluation est élaboré par des experts internes de l'INAMI.
- La seconde étape, baptisée phase d'appréciation (« Appraisal »), cherche à évaluer la plus-value sociétale du médicament en pondérant tous les critères de décision pertinents c.à.d non seulement les critères d'évaluation de la première phase mais aussi d'autres paramètres sociétaux. »

Distinguer ces deux étapes pourrait clarifier le rôle de chacun et améliorer la qualité des avis donnés à l'autorité politique et donner une plus grande légitimité à sa décision et à l'information fournie à la population.

Nous souhaitons donc instaurer la possibilité pour les autorités compétentes de demander non seulement un avis scientifique mais aussi un avis sur « l'intérêt sociétal » d'une autorisation, d'une décision de remboursement, de traitement, ...

Le Ministre pourrait ou devrait dans certains cas, demander un avis d'opportunité sociétale, et dans ce cas, au lieu de rechercher l'indépendance, les comités devront être réglés de façon à ce que l'ensemble des intérêts soit parti prenantes des débats. Ceux-ci doivent être connus, rendus publics et les avis motivés. C'est en quelques sorte un modèle de concertation élargie qui est appliqué ici pour des matières qui ont trait à la santé, dans son sens le plus large.

### Le rôle des firmes pharmaceutiques dans la formation des professionnels

*« L'implication des firmes lors de la formation médicale continue est transparente (stands publicitaires et présence de délégués lors des réunions) mais également beaucoup moins transparente, avec une stratégie des firmes bien orchestrée, en sous-main souvent.*

*Une plus grande transparence est indispensable et des solutions peuvent être proposées pour limiter l'influence de conflits d'intérêt potentiels sur l'information scientifique liée aux médicaments....*

<sup>6</sup> Exposé du professeur Denis Zmirou-Navier, Université de Lorraine et Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Inserm U1085-IRSET, colloque REP 20 janvier 2012.

*...par une minimisation des influences directes de la sponsorship sur la formation professionnelle, par une labellisation des activités de formation continue, par le soutien d'une information pharmaco thérapeutique indépendante des firmes ».*<sup>7</sup>

Le Docteur Pierre Chevalier s'exprimait en ces termes au colloque du 20 janvier dernier. Dans ce domaine de la formation, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer l'indépendance du savoir dispensé, tant dans les formations initiales que dans les formations continues.

Les soins de santé et les systèmes de soins vont de plus en plus vers une commercialisation des services<sup>8</sup>. Et ceci s'applique à tous les endroits du système de santé, dans l'apprentissage, dans les années post-graduées et plus encore lors de l'entrée sur le marché des professionnels. Très tôt les professionnels sont abordés par les délégués pharmaceutiques par exemple. Ainsi des étudiants en troisième et quatrième master de médecine sont noyés d'informations partiales, entachées de contre-vérités scientifiques, avec des graphiques biaisés, des chiffres arrangés, des « sourires embêtés ». Mais c'est ainsi, nombre de services sont subsidiés tout ou en partie par des firmes qui font des études. C'est donnant donnant, mais malheureusement le win-win dans ce domaine n'est pas possible. Ce sont de véritables lois de marchés qui règlent la partition. La musique sonne faux et tout le monde applaudit. Car s'il est vrai qu'il faudrait interdire ces symbioses nuisibles, il faudrait aussi trouver d'autres moyens d'assurer, avec des fonds publics, et la survie de ces services qui essaient de bien faire leur boulot et la recherche indépendante au service du plus grand nombre..

Combien de fois ne voit-on pas des académiques poser dans des revues pour présenter les résultats (souvent incroyables) de nouvelles molécules ? Celles-ci passées à la loupe du magazine 'Prescrire' prennent

7 Dr Pierre Chevalier, médecin généraliste, président du GRAS asbl, expert INAMI, colloque REP 20 janvier 2012

8 Rapport 2008 de l'OMS : primary health care now more than ever.

bien souvent la voie de nouveautés 'non-innovantes'. Les plus values actuelles sont de plus en plus faibles, de plus en plus controversées.

Les conférences en formation continuée sont sponsorisées, de même que les voyages d'apprentissages vers la Turquie ou le Maroc. A-t-on besoin d'aller si loin pour apprendre à pratiquer la mésothérapie ?

On voit donc que les marchands des soins de santé ont une approche très variée. Et c'est à ce titre qu'il s'agit d'un réel problème sociétal. Nul n'est épargné, et les combats doivent sans doute avoir lieu à tous ces niveaux. Mais pour cela il faudra avant tout que ces mannes d'argent qui sont du domaine privé puissent revenir aux mains de ceux qui en ont le plus besoin, dans un système qui se veut avant tout solidaire du plus grand nombre, dans le domaine public. On n'arrivera jamais, sans ce processus, à contrôler ces puissances qui, d'un point de vue financier, sont parfois équivalentes aux ressources de plusieurs Etats réunis.

On voit néanmoins de plus en plus de cours se donner au départ de l'EBM<sup>9</sup>. Ainsi des revues comme Minerva, des initiatives comme Farmaka voient le jour. Plus avant encore, avec des sites internet comme le CEBAM, essaie-t-on d'avoir des mises à jour en temps réel des meilleures données concernant tous les aspects de la santé. La revue minerva est un mensuel qui est distribué vers la première ligne de soins et également consultable sur Internet ([www.minerva-ebm.be](http://www.minerva-ebm.be)). Il s'agit d'une excellente documentation d'EBM qui présente entre autre des analyses d'études sur différents sujets (des traitements, des facteurs de risque...). Avec à la fin chaque article, on trouve un focus spécifique pour la pratique du médecin généraliste. Cela permet d'aiguiser le sens critique des thérapeutes, et d'avoir une information la plus détachée possible de toute source de conflits. L'ASBL FARMAKA propose une délégation indépendante des firmes. L'équipe de FARMAKA décide d'un sujet cible, ils font le tour de

9 Evidence based medicine : médecine basée sur des preuves.

la littérature sur le sujet, résumant, compilant, croisent les données. Le résultat de ces analyses est en fin de compte une présentation sur la meilleure façon de prendre tel ou tel aspect de la santé en charge. Les délégués font ensuite le tour des médecins généralistes pour présenter cette réalisation enfin objective et déliée de tout intérêt direct, si ce n'est celui de l'amélioration de la prise en charge de la santé.

Finalement le CEBAM a pour but de former au mieux les patients et les soignants à la démarche EBM. On peut ainsi y retrouver diverses sources d'informations, puisées dans de multiples lieux qui s'occupent de la qualité. On a des recommandations de bonne pratique qui viennent par exemple de la SSMG (Société scientifique de médecine générale). Des liens sont possibles à partir du dossier de santé informatisé. Donc lors d'une consultation, si on se pose une question du meilleur usage par rapport à un problème de santé encodé, on peut directement aller interroger cette base de données qui aura été remise à jour régulièrement. C'est donc une aide précieuse et objective à la décision.

Selon le Dr Chevalier, l'université de Stanford en Californie pourrait servir d'exemples. Des directives ont été clairement fixées dans cet établissement aucune forme de cadeau personnel ne peut être accepté, dans toute circonstance des règles strictes sont précisées pour les activités formatives au niveau de la transparence des conflits d'intérêt, du choix des thèmes, du contenu des présentations l'université prévoit également une formation pour les étudiants, résidents, stagiaires et personnel, sur les conflits d'intérêt.

Mais des directives internes aux établissements n'ont pas la même portée qu'une loi. Dans ce domaine, le *Sunshine Act* américain reste l'exemple : c'est une réglementation qui oblige les laboratoires pharmaceutiques à déclarer, à partir de 2013, sur un site web en libre accès, toute somme ou tout cadeau dépassant 10 dollars donnés à des médecins et à des institutions médicales (de formation et/ou de soins).

Dans un communiqué datant de juillet 2010, la fondation française Sciences Citoyennes rappelait quelques données pour faire comprendre l'urgence qu'il y a à suivre l'exemple des Etats-Unis.

Les dépenses des industries pharmaceutiques pour influencer le Congrès et les agences publiques des Etats-Unis se sont élevées à **1,7 milliards de dollars** entre 2006 et 2009, par exemple. Leurs dépenses publicitaires en France s'élevaient à **2,8 milliards d'euros** en 2004 – chiffres « largement sous-estimés », selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Ainsi, en France, les laboratoires dépensent **25.000 euros par an et par médecin** pour (dés) informer les praticiens (IGAS 2007) ; **98% de la formation médicale continue est financée par l'industrie** (rapport Sénat 2005).

*« Ce lobby dispose non seulement d'appuis intéressés parmi les décideurs politico-sanitaires, mais aussi d'un réseau tentaculaire d'influence sur les professionnels de santé, dont il biaise à ce point la pratique qu'on parle désormais de « ghost management » : une gestion « fantôme », invisible mais omniprésente de tout ce qui concerne le médicament, la formation et l'information, sans oublier de l'influence sur les politiques à travers des expertises biaisées par les conflits d'intérêts des experts et des institutions »<sup>10</sup>.*

En Belgique, il existe la loi du 25 mars 1964 qui explicite à l'article 10 les limites qui doivent être respectées en matière de cadeaux par rapport à des prescripteurs. Néanmoins on se rend compte que la tentation est forte de contourner d'une façon ou d'une autre ces règles qui semblent cependant pleines de bon sens. Pour aider en quelque sorte à une certaine bonne application des mesures en vigueur, une plateforme déontologique appelée Mdeon est née. Elle est composée de diverses associations, de médecins, de pharmaciens,

<sup>10</sup> Communiqué & Transparence sur les conflits d'intérêts des médecins : suivons l'exemple d'Obama avec les Physician Payment Sunshine Provisions Par Sciences Citoyennes Mardi 20 juillet 2010

de l'industrie. Si d'aventure on se pose des questions sur l'une ou l'autre proposition faite par une firme vers des professionnels, il semble logique d'inviter les parties de consulter la plateforme pour garantir le respect de la déontologie.

Sans tomber dans les théories du grand complot généralisé, nous sommes également convaincus qu'une transparence doit être exigée par les autorités publiques vis-à-vis des firmes pharmaceutiques et une réglementation semblable au Sunshine Act en Belgique combinée avec des règlements européens, serait hautement souhaitable. Nous sommes déterminés à y travailler également.

Le Conseil supérieur de l'expertise dont question ci-dessus pourrait inscrire dans ses missions la contribution à la formation initiale et continuée des professionnels de santé, formation à la lecture critique des publications scientifiques et à la posture « vigie » des conséquences observées de la prescription des produits pharmaceutiques. Cette capacité à gérer l'information gagnera à être intégrée dans une approche de l'économie du système médico-commercial de santé.

## Conclusions

Nous sommes dans un monde marqué par l'incertitude, en particulier celles relatives à l'impact sur notre santé et sur les écosystèmes de multiples produits et substances fabriquées pour nous guérir ou du moins nous traiter ou pour des besoins matériels. Les autorités publiques sont dépassées par la rapidité de création de nouvelles substances ou technologies, et tâchent a priori ou souvent a posteriori, de réguler ce qui est sur le marché.

Aujourd'hui, beaucoup de « crises » apparaissent liées aux effets de médicaments, de substances chimiques, ...et derrière chaque cas se cache un processus de décision qui mérite d'être analysé.

Ces crises sont en fait des opportunités. Les remises en cause de certaines décisions et politiques publiques par les groupes citoyens ou par des experts impertinents sont intéressantes pour permettre aux systèmes sociaux de progresser. Le déficit de confiance qui règne à l'égard de certaines institutions de santé publique ou d'environnement est un signal d'alarme qui doit pousser les responsables politiques à procéder aux changements nécessaires.

Nous avons voulu, par ces travaux menés depuis plus d'un an, contribuer à apporter des propositions sur la table qui pourraient améliorer le processus de décision en matière de santé publique, d'environnement, de technologies, propositions qui pourraient se révéler utiles dans d'autres domaines de gouvernance. En effet, sans cela nous sommes contraints de travailler indéfiniment au cas par cas, en contestant ou approuvant des décisions non confortées par de bonnes bases scientifiques ou manquant de transparence et de légitimité démocratique.

Il faudra beaucoup de volonté politique pour les mettre en oeuvre et trouver des alliés dans la société civile. Nous sommes déjà heureux d'avoir suscité de la part de certains acteurs, comme le Conseil supérieur de la Santé, un processus de renforcement déontologique. Mais nous sommes convaincus que les déontologies et les bonnes pratiques volontaires ne suffisent pas, à terme, pour assainir structurellement le système. Des initiatives réglementaires et législatives sont nécessaires, même si elles ne maîtriseront jamais tout ce qui se passe dans le secret des consciences.

Espérant avoir ainsi fait avancer un peu la gouvernance, au profit de la santé de nos concitoyens et de nos enfants !

# JOURNALISTE ET DOCUMENTALISTE : QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ?

→JULIEN LECOMTE

Maître et agrégé en information et communication.

→AKÉMI ROBERFROID

Documentaliste à Etopia.

akemi.roberfroid@etopia.be

*Depuis que l'usage de l'Internet s'est répandu, les sources informationnelles se sont multipliées de façon exponentielle. C'est donc à d'incommensurables masses documentaires et diversifications de contenus que les journalistes sont aujourd'hui confrontés.*

*Forcés de répondre en aval à une exigence d'immédiateté, de partage de l'information en temps réel, la difficulté de traiter celle-ci en amont sans commettre d'erreur est bien réelle.*

Cet article vise à mettre au jour les dérives qu'est susceptible d'engendrer le lourd processus journalistique et invite le citoyen et le politique à se prêter à l'exercice constant d'une pensée critique...

## Contexte, contraintes et limites du travail journalistique

Une contrainte journalistique majeure est liée à la temporalité : du temps, la presse n'en a plus vraiment.

Les délais sont très restreints dans les fourmilières que sont les rédactions de médias comme les quotidiens en presse écrite ou les journaux télévisés : souvent, un article doit être produit pour le jour même ou le lendemain.

La « course au scoop » est aussi un phénomène bien connu : pour vendre, rien de tel qu'une information en exclusivité. Cette caractéristique se voit d'autant plus renforcée à l'heure des réseaux sociaux : dans l'affaire de l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn aux Etats-Unis, Jonathan Pinet, jeune militant UMP et étudiant en affaires publiques, tweete : « un pote aux Etats-Unis vient de me rapporter que #DSK aurait été arrêté par la police dans un hôtel à NYC il y a une heure » moins de quinze minutes après ladite arrestation. Re-transmis par plusieurs centaines d'internautes dont Arnaud Dassier, ce message s'est propagé à très grande vitesse.

S'il veut être le premier sur tous les sujets, le journaliste dispose d'un temps minimal pour sélectionner, vérifier et recouper les informations. S'il ne se dépêche pas, les réseaux sociaux et la concurrence auront vite fait de lui couper l'herbe sous le pied.

Cet impératif de quasi immédiateté peut poser problème. Par exemple, lors de la tuerie à Liège en décembre 2011, les journalistes ont commenté les événements en temps réel, en donnant parfois écho à des rumeurs démenties quelques heures plus tard. Lorsqu'une information s'avère partielle, voire fausse, les dégâts sont d'autant plus conséquents que celle-ci circule très rapidement dans toute la sphère médiatique. En se citant mutuellement, les médias s'auto-confortent dans leur propre sphère, se légitiment entre eux, s'attribuent un crédit

mutuel. C'est d'autant plus risqué que l'un d'entre eux est toujours susceptible de se tromper.

*« Prenant leur matériau à même source, peu à peu tous les médias en font le même récit. Et quand une exclusivité surgit, elle est aussitôt reprise par les concurrents, plus angoissés à l'idée d'avoir manqué quelque chose qu'à celle de trouver autre chose. La qualité, la diversité, mais aussi l'indépendance de l'information s'en trouvent gravement menacées. »<sup>1</sup>*

Si les réseaux sociaux renforcent certaines difficultés, la presse n'a pas toujours eu besoin d'eux pour commettre plusieurs erreurs. En 2008, par exemple, Europe 1 annonce la mort de Pascal Sevran. Morandini, Ruquier, Yahoo et même Wikipédia ont relayé rapidement celle-ci. Son décès a ensuite été démenti par un communiqué officiel.

Autre illustration : le 20 octobre 2011, la chaîne iTele reprend une information de CNN, qui reprend elle-même celle-ci de BFM TV : « la fille de Nicolas Sarkozy s'appellerait Dahlia ». La fille de Nicolas Sarkozy s'appelle en réalité Giulia. Les exemples de ce type sont multiples.

### **Multiplicité des énonciateurs et des attentes extérieures**

Cette limite du manque de temps alloué à la collecte, la vérification et à la confrontation des sources nuit d'autant plus à la critique documentaire lorsque les médias eux-mêmes ne citent pas correctement leurs sources. Ainsi, le 6 février 2012, La Libre titre la fin du « SAV des émissions » sur Canal + sans référer à sa source primaire qui est Télé2semaines, qui n'indique pas lui-même clairement d'où il tient cette information. Dès le lendemain, Omar Sy dément dans le Grand Journal. Le fait que les journalistes se citent mutuellement

les uns les autres est problématique dans la mesure où ils postulent parfois acquise la vérification des informations, alors que ce n'est pas toujours le cas.

Aux délais de plus en plus serrés, il faut ajouter l'accroissement du nombre de sources et des attentes vis-à-vis de la presse. Cela se traduit sur Internet, mais aussi dans l'environnement des médias : de plus en plus d'organisations, d'institutions et d'individus communiquent, s'expriment, émettent des rumeurs, tâchent de convaincre un public et sont à l'affût d'attention journalistique. Il faudrait donc relayer plus d'informations plus rapidement, mais le tri à réaliser est colossal : il convient de faire la part des choses entre les différents articles des concurrents, les dépêches des agences de presse, les publicités masquées, les communiqués de presse et autres faits rapportés, les réseaux sociaux, etc.

Autant dire que les conditions ne sont pas optimales pour filtrer les articles sous-tendus par des intérêts autres que l'information et éviter les biais (déformations involontaires, omissions, orientations idéologiques, voire erreurs, fausses déclarations et désinformation) ; pour pratiquer une réelle investigation / analyse de fond ou encore pour prendre un temps de réflexion distanciée par rapport aux thèmes « à l'agenda », c'est-à-dire aux informations que l'on met en avant, et à celles que l'on occulte en conséquence...

Dans ce contexte, le journaliste n'a parfois pas toutes les compétences / connaissances pour bien comprendre tous les sujets qu'il est amené à traiter. Obligé de faire face à de nombreux domaines et n'étant pas expert en tout, il se peut qu'un journaliste interprète mal certains propos, les retranscrive de manière inadéquate, ou les traduise et les oriente en fonction de ses propres présupposés lors du recueil de ceux-ci.

.....  
1 DE HAAN, p. 32.

« Les journalistes sont de plus en plus des ‘généralistes’ qui ‘touchent un peu à tout’ alors qu’auparavant, ils étaient davantage des ‘spécialistes’, experts dans certains domaines. Ils disposent aujourd’hui de moins en moins de temps pour recueillir, traiter et vérifier l’information en profondeur. Leurs articles sont de plus en plus courts et leurs deadlines, de plus en plus serrées [...] »

S’ils sont généralement bien formés, ils ne connaissent pas toujours bien la matière qu’ils couvrent et ne sont pas toujours suffisamment expérimentés. »<sup>2</sup>

### Canevas, contraintes éditoriales et formatage

Une fois les informations choisies et vérifiées, le travail journalistique n’est pas encore terminé. Nous pourrions développer les risques de traitement biaisé des contenus en fonction des préférences et orientations idéologiques propres à une rédaction ou à un individu. Cependant, nous nous contentons de mentionner cette problématique bien connue tout en ne l’abordant sciemment pas ici : ces présupposés sont d’ores et déjà bien présents, parfois outrancièrement et à tort, dans le sens commun. Au-delà de ces problématiques se posent plusieurs problèmes liés aux canevas éditoriaux et au formatage.

En effet, au niveau de la presse écrite, un article se plie généralement à un format d’un certain nombre de signes, généralement déterminé par les publicités qui l’encadrent. Tel article doit faire entre 2000 et 2500 signes. Pas un de plus. Et tant pis s’il en faut davantage pour expliquer correctement un phénomène. En fonction des sujets, certains textes se retrouvent donc incomplets ou trop compliqués par rapport à la compréhension dont un citoyen pourrait avoir besoin. Ce cadre est encore plus prégnant sur Internet où les articles sont généralement plus courts, et dans les médias audiovisuels. A la

.....  
2 LEROY, p. 36-37

télévision et à la radio, les séquences et reportages ont souvent une durée inférieure à trois minutes. Un témoignage ou un entretien avec un expert sont généralement réduits à une trentaine de secondes d’intervention dans le reportage.

### La complémentarité des missions du journaliste et du documentaliste

Si nous n’avons pas manqué d’attirer l’attention sur les dérives possibles des pratiques du journaliste et les dérapages auxquels il est susceptible d’achopper, le but de cet article n’est en aucun cas d’incriminer celui-ci. Nous en sommes conscients, le métier tient en effet d’une véritable gageure, notamment par l’aspect antinomique de ses missions : d’une part, il doit recueillir et vérifier l’information, donc prendre de la distance vis-à-vis de celle-ci, d’autre part il doit rédiger un article attrayant, apte à séduire et faire réagir le public. Rude exigence que de devoir jouer en même temps les juges et les vendeurs...

Face aux enjeux périlleux qu’induit cette double casquette, il nous a paru utile de mettre en avant la complémentarité des missions du journaliste et du documentaliste, aussi appelé « gestionnaire de l’information ».

En effet, le travail de collecte de l’information, de vérification et de recoupement des sources que doit effectuer le journaliste dans un premier temps n’est autre qu’une des tâches endossées par le documentaliste au quotidien. Contrairement au journaliste, le documentaliste n’a besoin de se soucier ni de l’impact communicationnel du message à élaborer ni de la concurrence. Exempté de l’aspect commercial du métier journalistique, il est capable d’adopter une démarche critique beaucoup plus désintéressée. Pour le documentaliste, l’information vaut pour elle-même, et ne dépend pas de buts

externes, comme séduire un public ou faire vendre. Il occupe de la sorte une position empreinte de réserve, marquée par une certaine prise de recul lorsqu'il doit observer un sujet de fond. Bien sûr, le documentaliste, comme tout le monde, a ses limites et n'entend pas pouvoir infirmer la mort d'une célébrité sans l'intervention de celle-ci ou de témoins avertis, mais il est, pour d'autres types d'informations, capable à tout le moins d'évaluer selon des critères rigoureux (source d'où provient l'information, identité de l'auteur ou de la personne interviewée, identification et récupération des documents primaires/en amont,...) la pertinence et la fiabilité des ressources qu'il compile.

### Des rapports au temps différents

A l'abri des impératifs d'immédiateté et de scoop propres au journaliste, le documentaliste gère le caractère durable, accessible et structuré de l'information. Il se veut aussi responsable de la conservation des publications récoltées en amont et produites par les rédacteurs en aval : c'est lui qui capitalise les archives, la documentation et les données, en garantit la sauvegarde, mais aussi la description, l'indexation, le classement et l'organisation. Ces opérations optimisent la recherche pour les besoins ultérieurs des journalistes.

Le documentaliste s'efforce généralement d'assurer la pérennité des ressources et s'inscrit dès lors dans une logique de durabilité qui, sans pour autant la contredire, n'épouse pas toujours dans sa continuité l'urgence journalistique.

Lorsqu'une recherche documentaire est soumise au documentaliste, il est fréquent que celui-ci juge utile – et même parfois indispensable – d'entretenir un dialogue avec le journaliste pour pousser la réponse au degré de précision souhaité. Par ailleurs, le gestionnaire de l'information apprécie de recourir à la médiation documentaire,

qui consiste à s'informer des connaissances de l'utilisateur de façon à mieux délimiter le périmètre de sa recherche. De telles démarches demandent du temps, ce dont le journaliste ne dispose pas toujours.

Ainsi, les rapports au temps requis au travail du journaliste d'une part et du documentaliste d'autre part ainsi que leurs préoccupations respectives – la primeur du message et la vente ou la vérité et la préservation de la mémoire – demeurent incompatibles à certains égards, dans certains contextes.

Le journalisme et les pratiques de documentation ne sont pas soumis aux mêmes contraintes temporelles ni aux mêmes demandes et formatages des contenus. En réalité, il est demandé au journaliste d'être documentaliste, tout en respectant des contraintes et en répondant à des attentes multiples et parfois contradictoires.

### Une alliance difficile

Dans les années 1990 et 2000, il était encore fréquent que les groupes de presse emploient des documentalistes pour « soulager » les journalistes d'une partie de leur labeur. L'émergence d'Internet a constitué pour ceux-ci une mutation passablement inquiétante dans la mesure où il leur fallait – en plus des tâches habituelles – à la fois maîtriser ce nouvel outil, faire face à la surabondance d'informations et au risque de dispersion documentaire, organiser les données et les signets, les stocker et les indexer afin de pouvoir les retrouver ultérieurement, etc.

Avec le temps, l'utilisation d'Internet a perdu sa part de mystère et, en même temps, le développement des sites de presse et l'apparition des réseaux sociaux ont accentué les délais de transmission de l'information : comme cela a été dit précédemment, même le citoyen assure désormais la diffusion de l'actualité en temps réel.

La concurrence s'est donc élargie pour la presse, rendant l'urgence d'autant plus difficile à gérer...

Est-ce parce qu'une collaboration, par essence chronophage, entre le documentaliste et le journaliste contribuait à ronger les délais infiniment restreints que les rédactions s'en sont séparé ?

Quelle que soit la raison pour laquelle les documentalistes ne sont plus guère sollicités par les entreprises de presse, force est de constater que leur choix d'émancipation ne constitue certainement pas l'option la plus commode s'il est question de maximiser l'évaluation des sources, la qualité de l'information et la pérennité des données. En effet, les erreurs susceptibles d'être commises par certains médias démontrent que la polyvalence a ses limites, et que l'urgence n'est en aucun cas l'alliée de la vérité, de la nuance ou de la complexité.

*« La domination d'un modèle de l'information marqué par l'urgence et l'événement a nécessairement un impact très lourd sur toute la conception de l'information. (...) La valorisation de l'instant est déjà très forte puisque tout ce qui est neuf et nouveau est privilégié, tout ce qui est lent et complexe a tendance à être évacué. (...) Tout ce qui dure trop longtemps lasse et n'attire plus l'attention. Il y a évidemment une contradiction entre la rapidité de l'information, la simplification qui en résulte et la complexité de l'histoire et des problèmes de société. »<sup>3</sup>*

Quel temps reste-t-il en effet au journaliste pour penser son sujet dès lors qu'il prend en charge, dès l'amont de la production rédactionnelle, des paramètres de type documentaire<sup>4</sup> et ce, en des délais records ? Bien que certains parviennent à éviter les écueils, il n'est pas rare que le métier soit desservi, que ce soit par l'approximation ou l'inexactitude des informations qui sont relayées, mais également par les fautes syntaxiques, orthographiques ou les coquilles que présentent les supports écrits de la presse...

<sup>3</sup> WOLTON, p. 98.  
<sup>4</sup> COTTE, p. 133.

## Quelques recommandations en conséquence

Le traitement critique de l'information, eu égard à la rigueur et l'attention qu'il exige, est intimement lié au temps qui y est consacré. L'évaluation de la fiabilité, de l'honnêteté ou de la pertinence d'un document ne peut se faire qu'en prenant une distance permettant d'en analyser les tenants et aboutissants, d'en questionner l'expertise, de le remettre en contexte, en perspective avec d'autres sources, etc. Si les pratiques journalistiques n'offrent pas ou plus un cadre suffisamment propice à ces procédures, c'est au citoyen désireux de se forger une opinion nuancée d'appliquer ces différents filtres.

Selon qu'il souhaite approfondir des sujets de fond ou qu'il désire simplement se tenir au courant de faits généralistes, le citoyen a le choix entre différentes attitudes et différents types de sources. Il peut se limiter à un tweet, à un avis ou à un article de quotidien, comme il peut en confronter plusieurs, consulter une revue de presse et, qui plus est, se renseigner sur les auteurs.

Il convient de noter aussi que certains thèmes sont encore investigués dans des articles de fond, selon un point de vue pluraliste par des journalistes spécialisés pour lesquels l'immédiateté n'est pas une priorité cruciale, ou encore par des auteurs/rédacteurs qui ne dépendent pas d'entreprises presse, et qui analysent certaines questions à la lumière d'un savoir mûr et approfondi.

Plutôt que de se limiter à un regard simpliste vis-à-vis de la presse, se contentant de lui faire une confiance aveugle (aveugle en regard des risques de biais, d'erreurs, de désinformation) ou de lui adresser une méfiance systématique, cet article invite d'abord à prendre un temps de réflexion critique. Les articles qui figurent dans les médias sont généralement d'excellentes portes d'entrée par rapport à des thèmes spécifiques et complexes. Mais c'est aussi dans cette mesure que nous invitons ceux qui désirent aller en profondeur à ne pas

se limiter à ce stade. Dans plusieurs dossiers, il est d'ailleurs plus qu'intéressant de diversifier les sources d'informations et de ne pas se limiter aux seules données relevant de l'actualité.

## Bibliographie

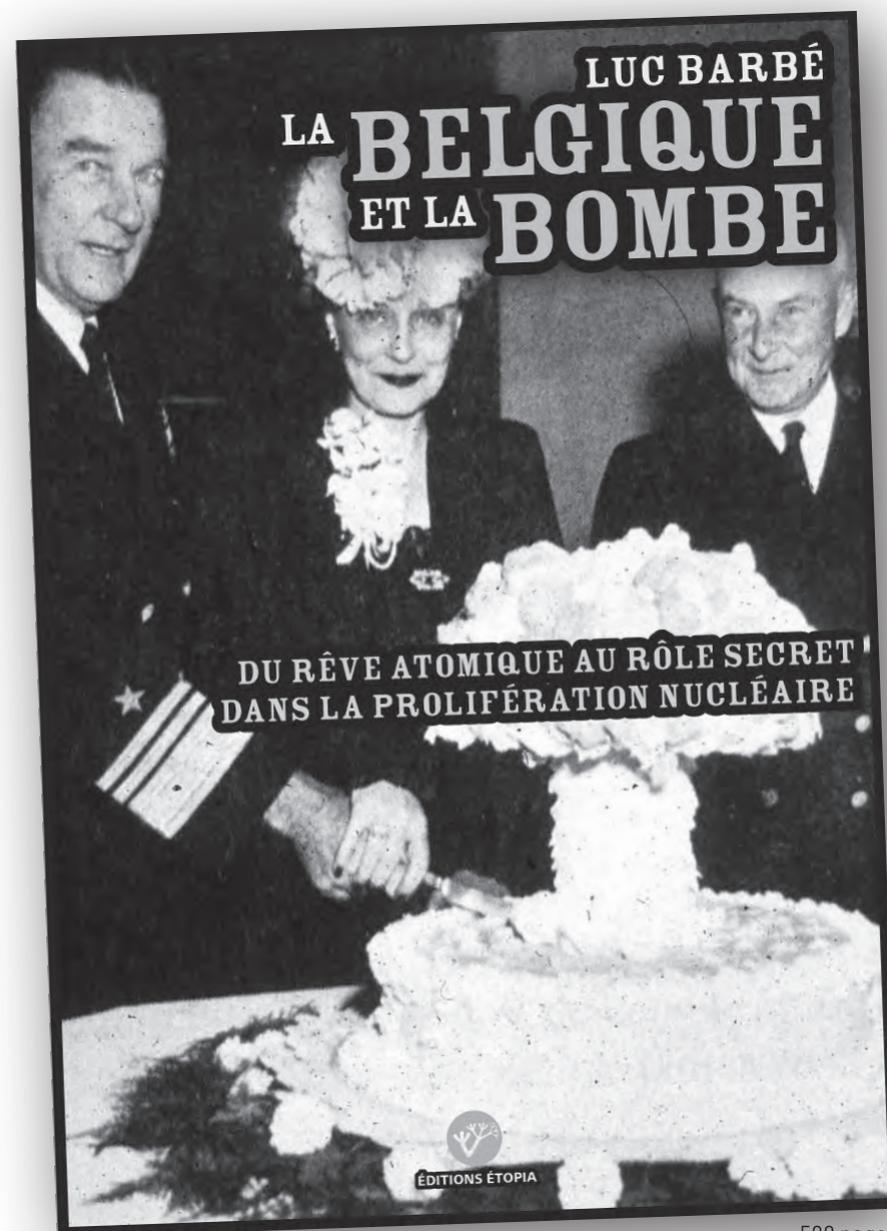
- COTTE, D. *Conséquences d'Internet sur les pratiques documentaires du journaliste*. In Les cahiers du journalisme, n°5, 1998. En ligne : [http://cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/05/11\\_Cotte.pdf](http://cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/05/11_Cotte.pdf)
- DE HAAN, M. *Sortir la presse de la casserole*. In La revue nouvelle, n°9, 2004. En ligne : [http://revue-nouvelle.be/IMG/pdf/031-035\\_dossier\\_de\\_Haan-4p.pdf](http://revue-nouvelle.be/IMG/pdf/031-035_dossier_de_Haan-4p.pdf).
- DELEU, CH. *Médias et nouvelles technologies : le journaliste pressé*. In Les cahiers du journalisme, n°5, 1998. En ligne : [http://cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/05/17\\_Deleu.pdf](http://cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/05/17_Deleu.pdf)
- DUBUC, B. PASCAL SEVRAN. *Nécrologies : quand les médias s'emballent*. In L'express, 22 avril 2008. En ligne : [http://lexpress.fr/actualite/societe/necrologies-quand-les-medias-s-emballent\\_472277.html](http://lexpress.fr/actualite/societe/necrologies-quand-les-medias-s-emballent_472277.html)
- HERLIN, R. *Un journalisme de références*. In Les cahiers du journalisme, n°3, 1997. En ligne : [http://cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/03/09\\_HERLIN.pdf](http://cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/03/09_HERLIN.pdf)
- LEROY, J (ed. resp.). *Gérer les relations presse*, 2011. En ligne : [http://fedweb.belgium.be/fr/binaries/G%C3%A9rer%20les%20relations%20avec%20la%20presse\\_interactif\\_FR\\_tcm119-153771.pdf](http://fedweb.belgium.be/fr/binaries/G%C3%A9rer%20les%20relations%20avec%20la%20presse_interactif_FR_tcm119-153771.pdf)
- PELISSIER, N., *Les mutations du journalisme à l'heure des nouveaux réseaux numériques*. In Annuaire Français des Relations Internationales, 2001. En ligne : <http://afri-ct.org/IMG/pdf/pelissier2001.pdf>
- WOLTON D., *Les contradictions de l'espace public médiatisé*, In Hermès, n°10, 1991. En ligne : [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15362/HERMES\\_1991\\_10\\_95.pdf?sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15362/HERMES_1991_10_95.pdf?sequence=1)

## LA BELGIQUE, LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

→ LUC BARBÉ  
chercheur-associé à Etopia.

barbe@telenet.be

Le fait que les premières bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki aient été produites grâce à de l'uranium du Congo belge est assez connu. Mais est-ce la seule contribution belge aux programmes nucléaires militaires ? Poser la question, ce n'est pas encore tout à fait y répondre. C'est pourquoi j'ai produit sur le sujet une recherche inédite. Analysant les programmes d'armement nucléaire d'une quinzaine de pays, j'ai vérifié si une contribution belge comme par exemple la fourniture de technologie nucléaire par une entreprise ou un centre de recherches belges y figurait. Il m'a fallu compulsier des dizaines de livres, de sites web et d'archives : les résultats sont bouleversants. La Belgique n'a pas uniquement aidé les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à se procurer la bombe atomique, elle a aussi joué un rôle dans les programmes nucléaires militaires d'une dizaine d'autres pays, en général avec l'approbation du gouvernement belge. Le tout très discrètement. La France, l'Irak, l'Iran, la Libye, Israël et la Corée du Sud, Taiwan et le Pakistan ont ainsi bénéficié, d'une manière ou d'une autre, d'un soutien ou d'une participation belge dans leurs efforts pour disposer de la bombe atomique. Je propose une étude pays par pays, qui raconte l'histoire de la prolifération nucléaire et analyse les tensions au Moyen-Orient sous l'angle particulier de la course à l'armement nucléaire. Elle se termine par une série de recommandations politiques concrètes.



500 pages

## De l'uranium congolais pour les Américains et les Anglais

La mine de Shinkolobwe au Congo a été longtemps la mine d'uranium la plus importante du monde. Union Minière fut durant dix ans le premier fournisseur d'uranium des Etats-Unis, qui ont donc construit des centaines d'armes nucléaires grâce à l'uranium congolais. Dès ce premier dossier, on découvre des procédures et des mécanismes que l'on retrouvera à d'autres moments de l'histoire de la prolifération nucléaire. Une entreprise privée qui met un gouvernement devant le fait accompli, des accords secrets entre des gouvernements ou des Premiers ministres qui mentent devant les Parlements, etc.

### Le Mossad à Olen

Le livre révèle plusieurs pages de notre histoire qui ne sont que peu ou pas connues. Ainsi, l'opération Plumbat, où le Mossad, le service de renseignement israélien, a réussi à se procurer 200 tonnes d'uranium provenant d'Union Minière en utilisant des entreprises allemandes et italiennes, au nez et à la barbe des autorités belges. Ce chapitre se lit comme un thriller. Une partie des armes nucléaires israéliennes a donc été produite grâce à de l'uranium congolais vendu par Union Minière.

### Belgonucleaire et le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN)

Ces deux « enfants » du rêve atomique belge ont joué un rôle-clé dans l'histoire de la prolifération. Dans les années '50 et '60, notre pays baignait dans une euphorie nucléaire plus grande encore que l'euphorie « dot com » d'il y a quelques années. Le CEN devint vite un centre de recherche de niveau international. Dès 1971, il

était actionnaire à 50% de l'entreprise Belgonucleaire. Le CEN et Belgonucleaire deviennent alors des experts de la technologie du plutonium et l'utilisent pour produire du combustible pour des centrales nucléaires (le MOX). Mais le plutonium est également utilisé pour la fabrication de bombes atomiques. J'ai eu accès à une partie des archives de Belgonucleaire : malgré les nombreuses journées passées à les éplucher, je n'y ai pas trouvé un mot sur les risques de prolifération nucléaire. Et jamais un administrateur (public) du CEN n'y évoque l'enjeu de la sécurité internationale...

Pourtant, Belgonucleaire a fourni de la technologie et du know how en matière de plutonium au Pakistan et à deux autres pays qui ont développé pendant des années un programme nucléaire militaire caché, en l'occurrence la Corée du Sud et Taiwan. Belgonucleaire a été aussi le « consultant nucléaire » de Mohammed Khadafi - qui a également essayé de se doter de la bombe. Sous pression des Etats-Unis, cette entreprise a dû se retirer des projets libyens. Une entreprise belge, propriétaire pour 50% d'un institut public de recherche, a donc diffusé pendant des années du know how nucléaire sensible vers des pays ayant un programme nucléaire militaire...

En 1986, le CEN a effectué une mission importante au Pakistan. Les détails en sont exposés pour la première fois dans le livre. Le Pakistan n'a jamais signé le Traité de non-prolifération alors qu'à cette époque, il n'y avait pas le moindre doute que le Pakistan voulait la bombe, coûte que coûte. Le CEN y a rencontré le top de l'establishment nucléaire, qui avait comme première mission de fabriquer une arme nucléaire. Autre dossier énigmatique : le professeur Brabers de la KULeuven, « mentor » d'A.Q. Khan, le père de la prolifération nucléaire (du Pakistan vers l'Iran et la Corée du Nord), a entretenu des contacts avec Khan pendant des années et a multiplié les visites sur place, jusqu'à devenir le premier recteur d'un institut de recherche dirigé par Khan.

Le CEN et Belgonucleaire ont conclu en 2010 un accord de coopération avec la Chine portant notamment sur le transfert de know how dans le domaine du plutonium. Or, il y a quelques années, la Chine a transféré en cachette de la technologie nucléaire à des pays comme l'Iran, le Pakistan et la Corée du Nord.

## L'Iran

Ces dernières années, plusieurs entreprises belges ont fourni à l'Iran des biens et technologies « dual use » ou « double usage » (civil et militaire). Dans un de ces dossiers, la Sûreté de l'Etat a été tellement négligente que son patron a dû démissionner. Le détail de ces fournitures est montré, de même que la difficile coopération entre différentes administrations qui font trop souvent primer l'aspect commercial sur la sécurité internationale. La lutte contre la prolifération nucléaire n'est donc pas terminée et la tension entre les intérêts commerciaux et la sécurité internationale reste importante.

## Israël et la bombe

Le livre fournit aussi un résumé de l'histoire de la bombe israélienne et décrit la stratégie d'ambiguïté du pays en la matière. Israël est la seule puissance nucléaire qui refuse de confirmer si elle dispose de la bombe. Cette doctrine s'avère payante jusqu'aujourd'hui (les raisons historiques qui ont fait d'Israël une puissance nucléaire sont rappelées dans l'ouvrage). Mais l'Iran pourrait changer la donne. J'estime, comme de nombreux experts, que l'Iran essaie de se doter de la bombe atomique. Une attaque israélienne sur l'Iran est à redouter : elle n'arrêterait pas le programme nucléaire iranien, au contraire.

## Janus

Un des constats les plus importants est que les tentatives de séparer le nucléaire civil du nucléaire militaire ont échoué. L'un après l'autre, les pays qui ont voulu la bombe ont utilisé leur programme nucléaire civil comme paravent : la France, la Libye, Israël, l'Irak, l'Iran, le Pakistan, la Corée du Sud, Taiwan, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Argentine... Il n'y pas d'« uranium civil » et d'« uranium militaire ». Les deux aspects sont étroitement liés. La technologie nucléaire est une technologie Janus, à deux visages. Pire, même : la politique internationale en la matière est contradictoire, et cela depuis un demi-siècle. Le traité de non-prolifération et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique sont des moteurs affichés de diffusion de la technologie nucléaire (civile). Or de cette manière ils augmentent le risque de prolifération nucléaire, alors qu'ils sont censés la limiter.

## L'armement nucléaire et la démocratie

Le parlement n'a pu donner son feu vert à un programme nucléaire militaire que dans très peu de pays. Le plus souvent, ce sont quelques hommes politiques (souvent en concertation avec des militaires) qui en ont décidé. Dans chaque programme nucléaire militaire, les principes élémentaires de la démocratie ont été bafoués. L'histoire de la prolifération nucléaire est parsemée de manipulations, intrigues et mensonges. Et ce, au plus haut niveau de l'Etat : présidents et premiers ministres. La course à la bombe semble faire s'évaporer le dernier brin d'éthique et de déontologie. Nous, citoyens, ne devons-nous pas essayer d'y mettre fin afin de replacer la politique étrangère et de sécurité dans le périmètre de la démocratie ?

## L'espoir

Le discours sur les armes nucléaires a beaucoup évolué au cours des vingt dernières années. De plus en plus d'hommes et femmes politiques, ainsi que des militaires (!) demandent ouvertement la destruction de toutes les armes nucléaires. Mais tant que les cinq membres du Conseil de sécurité auront des bombes atomiques, d'autres pays en voudront aussi. Dans le nouvel ordre international, la prolifération nucléaire est devenue immaîtrisable et très dangereuse.

## Recommandations

Le livre en contient beaucoup. Limitons-nous aux plus importantes.

Je plaide fermement pour un approfondissement de la recherche historique dans le domaine. Car il y a encore de nombreuses pages de l'histoire nucléaire belge qui ne sont pas connues. Le Centre d'Etude et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) pourrait jouer ici un rôle central. Pointons aussi le fait que l'Union Minière – aujourd'hui Umicore – a demandé à des historiens indépendants d'écrire son histoire, alors qu'elle n'était pas obligée de le faire. Un exemple à suivre pour le CEN et Belgonucléaire.

Quelle est la mission du CEN ? Pourquoi n'y a-t-il pas un contrat de gestion avec l'Etat fédéral ? Ne faut-il pas supprimer le projet « MOX » en Chine ? Il est temps de mettre fin à la diffusion de la technologie du plutonium.

La politique en matière d'exportation de biens et technologies nucléaires doit être revue je formule à cet égard plusieurs propositions concrètes. Si elle veut montrer l'exemple la Belgique doit en tout cas tout faire pour qu'il n'y ait plus d'armes nucléaires à Kleine Brogel.

Enfin, le livre évoque la dette de la Belgique vis-à-vis du Congo. Le site de Shinkolobwe est pollué et les habitants qui l'entourent courent des risques sanitaires. Assainissons ce site aussi vite que possible et prévoyons une indemnité pour les habitants.

Sur le plan international, un travail énorme nous attend : la réforme du Traité de non-prolifération et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, la réduction du nombre d'armes nucléaires et finalement leur élimination, etc. Un travail de Sisyphe ? Je ne le pense pas : l'assise pour une telle politique - dans les lieux de pouvoir également - est plus grande que jamais.

Un monde sans armes nucléaires n'est plus une utopie. C'est un objectif réalisable et cela dépendra de chacun d'entre nous.

*Informations pratiques :*

Edition Etopia 2012

Le livre est disponible en librairie au prix de 15 € (Diffusion Nord-Sud), sur les liseuses Kindle via Amazon (Libook) au prix de 4,99€. Mais on peut également l'obtenir auprès d'Etopia ([www.etopia.be](http://www.etopia.be))

# AU-DELÀ DU CHAHUT : L'AFFAIRE CHICHAH COMME SYMPTOME

---

→BENOIT LECHAT, MOHSSIN EL GHABRI

Etopia

→BRUNON MARTENS

Chercheur-associé à Etopia

→TAMIMOUNT ESSAÏDI

Echevine de l'Intégration sociale  
à Schaerbeek (Ecolo)

*Le chahut d'un débat sur le thème de l'extrême droite organisé à l'ULB le 8 février 2012, auquel avait été conviée la journaliste française Caroline Fourest, ainsi que les réactions qui s'en sont suivies, nous interrogent et nous désespèrent. Comment expliquer un tel déchainement de réactions suite à ce qu'il faut bien appeler un micro-événement ? La couverture médiatique de cet incident est emblématique d'une multitude de dynamiques souterraines qui dégradent les conditions du vivre-ensemble dans notre société.*

En réalité, cet incident a eu au moins le mérite de mettre sur le devant de la scène l'immense malaise identitaire dans lequel est prise notre société, avec, d'une part, une « majorité » sérieusement déstabilisée par la visibilité croissante de l'islam, et, d'autre part, des musulmans en proie à une hostilité de plus en plus décomplexée, conjuguée pour nombre d'entre eux à une précarité sociale persistante. Le drame mis

en lumière par cette affaire est que les replis communautaires - tant du côté de la majorité que de celui des minorités -, s'additionnent et se renforcent dans une dialectique infernale, qui s'alimente de ce type d'incident et de la couverture médiatique disproportionnée qu'on lui réserve ensuite. Or, l'enjeu de ce qui se joue aujourd'hui est considérable pour notre devenir commun. Mais au lieu de voir progresser la compréhension collective d'un enjeu qui préoccupe et qui va occuper la société belge durant les décennies à venir, nous avons aujourd'hui l'impression d'assister à une régression collective.

L'enjeu, c'est tout simplement la place de l'islam dans une société belge dont l'identité nationale est fragilisée, ainsi que les solutions pragmatiques que nous serons capables de mettre en œuvre pour que son intégration soit une réussite et pour que la démocratie en sorte enrichie et renforcée. Les discours simplistes qui se sont déchaînés au départ du micro-incident susmentionné sont stériles et collectivement désastreux. Loin de nous faire avancer sereinement dans le traitement démocratique de cet enjeu, ils ne font que figer les positions extrêmes les plus archaïques. Le chahut gagne du terrain et la surdité aussi. Il est urgent de sortir d'une dynamique où des oppositions en miroir alimentent les peurs et les rejets (racisme/refus de la liberté d'expression, islamisme/extrême droite,...). Il faut briser cet engrenage qui renforce celles et ceux qui voient un intérêt dans le pourrissement de la situation, et qui hypothèque sérieusement toute possibilité pour la société belge de construire son unité dans la diversité.

## Pour en finir avec le chahut

L'impression que nous gardons de l'incident et de son traitement médiatique, c'est d'abord qu'il fallait que le cliché ressemble au cliché. Le chahut d'une journaliste devenue célèbre par ses croisades contre « l'islamisme » ne pouvait être que le fait d'« islamistes » forcément

## Au-delà du chahut

intolérants et opposés à la liberté d'expression. Certains membres de la « communauté » universitaire s'investirent du devoir impérieux de réaffirmer les valeurs et la cohésion de cette dernière, presque trop heureux du cadeau inespéré d'un fauteur de trouble providentiel. Le chahut cache les évolutions autant qu'il cristallise les peurs.

Or, ce chahut couvre la musique qui émane du travail patient d'associations, d'intellectuels, de militants, qui depuis des années tentent d'aider à « dépasser les peurs »<sup>1</sup> et de faire droit démocratiquement aux demandes de reconnaissance qui émergent dans la société interculturelle. Au niveau local, la participation des « communautés » est dynamique sur le plan social, économique et politique. Nous devons accompagner ces processus dans l'esprit d'une société multiculturelle qui ose dire son nom et qui peut notamment se manifester à travers la présence de signes religieux dans l'espace public. Le chahut risque de mettre à mal ce travail patient et difficile, de renforcer les victimisations réciproques, les sentiments de ne pas être entendus ou respectés, et, pour certains, d'être tout juste tolérés au prix du sacrifice de leur identité, comme d'un « pas de porte » à payer obligatoirement.

Ce n'est d'ailleurs pas non plus en important les débats franco-français sur les « indigènes » de la république<sup>2</sup> et sur la laïcité, telle que cette dernière est promue par certains en France<sup>3</sup>, que la Belgique multi- et interculturelle trouvera le chemin de sa propre construction identitaire. Ces débats français sont aujourd'hui polarisés de façon caricaturalement binaire - hormis quelques exceptions -, ce qui renforce surtout le populisme politique.

Dépasser la dialectique de la peur et du repli demande un sursaut de responsabilité de la part des différents acteurs du débat public. Cela nécessite d'abord de replacer les difficultés dans leur justes proportions et de valoriser les expériences positives, ces dernières étant nombreuses pour qui veut bien les voir. La presse et le monde politique doivent œuvrer à la revalorisation du débat public sur les enjeux qui touchent à l'islam, car si ces questions semblent rapporter aujourd'hui commercialement et électoralement à quelques uns, c'est surtout au détriment du plus grand nombre et du vivre ensemble. La lutte contre le repli communautaire, quel qu'il soit, doit devenir un leitmotif pour les tenants d'un pluralisme culturel serein et conscient. Il convient donc de multiplier les occasions de rencontre, de débat et de tout ce qui contribue à faire éclater les schémas binaires.

Dépasser les peurs, c'est un chemin qui doit être parcouru par chacun, en commençant par comprendre et par accepter que la société interculturelle, ce n'est pas la soumission de l'un à l'autre, ni l'effacement des différences, ni l'exclusion de l'autre ou de sa culture. Il ne s'agit pas de renoncer à la prétention à l'universel<sup>4</sup> que contient la démocratie occidentale, mais cette prétention ne peut être assumée que si elle reconnaît la part d'indétermination et d'incertitude de cet universalisme. Or, cette part, l'universalisme occidental peut et doit reconnaître que d'autres civilisations l'ont aussi explorée. Il s'agit de continuer à construire une idée de la démocratie qui ne soit pas exclusivement ancrée dans la tradition occidentale. Baliser cette co-intégration des cultures par la reconnaissance de la séparation du religieux et de l'Etat, c'est aussi soutenir la construction d'un islam « de chez nous », face par exemple aux tenants de la sous-traitance à des Etats étrangers peu soucieux du vivre-ensemble dans la société

1 « Dépasser les peurs, construire un monde commun, diversité culturelle et écologie politique », ouvrage collectif paru aux Editions Etopia en 2009.

2 Un débat que les Belges feraient d'ailleurs mieux d'assumer face aux ressortissants de leur ancienne colonie. Il reste là un fameux contentieux historique, qui est loin d'être apaisé.

3 Voir par exemple, dans Le Monde du 11 février 2012 : « La gauche doit dé-lepeniser la laïcité ! », par Jean Baubérot, Dounia Bouzar, Joël Roman, Serge Hefez et soixante praticiens du lien social, et aussi le livre récemment paru de Henri Goldman, Le rejet français de l'islam, Editions PUF.

4 Marc Augé : « Nous ne vivons pas dans un monde achevé, dont nous n'aurions qu'à célébrer la perfection. L'idée même de démocratie est toujours inachevée, toujours à conquérir. Il existe dans l'idée de globalisation, et chez ceux qui s'en réclament, une idée de l'achèvement du monde et de l'arrêt du temps qu dénote une absence d'imagination et d'engluement dans le présent qui sont contraires à l'esprit scientifique et à la morale politique... », Pour une anthropologie de la mobilité, Ed. Payot.

belge. Il faut réaffirmer le principe de la laïcité politique qui suppose autant une expulsion du religieux hors du champ politique, qu'une mise à l'écart du politique du champ religieux - ce qui implique encore que le politique cesse de stigmatiser certaines religions. La sérénité des deux sphères passe par leur séparation. Il faut permettre un développement de l'islam de Belgique en soutenant les démarches qui participent de la citoyenneté. Nombreuses sont aujourd'hui les initiatives qui favorisent l'engagement citoyen et le vivre-ensemble, il est de la responsabilité du monde politique de les soutenir dans l'édification d'une société véritablement interculturelle. La première étape du travail politique est fondamentale : lutter contre les discriminations de toutes natures. Il ne saurait y avoir d'intégration dans le rejet et la démocratie « religieusement neutre » ne saurait être crédible si elle ne les combat pas.

# VARIA PHILOSOPHIQUE<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Voir aussi le dossier «philosophie de la nature» du numéro 7

# LA NATURE ET LES BRISURES DU RÉEL

→ERIC CLEMENS

Né en 1945, à Bruxelles, il poursuit une double activité fictionnelle, de poésie et de philosophie, marquée par l'interrogation et la passion du langage. Il a participé pendant plus de 20 ans à la revue TXT. Il donne des cours de philosophie dans diverses universités et institutions de Belgique, de France et du Québec. Auteur de nombreux ouvrages de philosophie : *Le même entre démocratie et philosophie* (1987), *La fiction et l'apparaître* (1993), *Un mot seul n'est jamais juste. Pour une démocratie des alternances* (1998), *Façons de voir* (1999), *La démocratie en questions, avec Erwin Jans* (2010) et *Les brisures du réel. Essai sur les transformations de l'idée de « nature »* (Editions Ousia, Bruxelles, 2010), auquel se réfère cet article. Il est également chercheur-associé d'Etopia.

De nos jours plus que jamais, le mot nature est mis à toutes les sauces. Son usage et ses dérivés dans des expressions aussi diverses que la nature humaine, la nature des choses, les lois de la nature, la protection de la nature, les produits naturels, une vie naturelle, etc.<sup>1</sup>, mérite des spécifications car la confusion menace à coup sûr cette omniprésence qui risque d'apparaître incantatoire ! Il s'agit, principalement, de cerner le mieux possible ce que, en un sens restreint, « nature » implique.

Dans le contexte écologique, ce n'est pas sans raisons, bien entendu, que le mot est devenu un maître-mot, puisque nous sentons les menaces qui pèsent sur notre planète – autrement dit sur la terre. Ce premier déplacement, du mot « nature » au mot « terre », précise déjà le sens qu'il convient de donner au mot, un sens limité à notre « biosphère » – autre déplacement précis. La confusion sur ce point

<sup>1</sup> Il y a un demi-siècle, le célèbre physicien Werner Heisenberg titrait encore *La nature dans la physique contemporaine*, un livre constamment réédité par Gallimard dans la collection de poche « Idées ».

n'est pas à craindre : personne ne pense que le soleil soit menacé par le pillage ou la pollution humaine, encore moins les innombrables étoiles dans les centaines de milliards de galaxies de l'univers. Il n'en reste pas moins que se pose alors une double question : comment désigner la « nature » au-delà et même en deçà de la « terre » ? Et en quoi ce qui déborde cette dernière peut-il néanmoins contribuer à la comprendre ?

M'appuyant sur une longue enquête à travers l'histoire de la philosophie – principalement Aristote, Kant, Whitehead et Merleau-Ponty –, comme à travers certaines sciences contemporaines, en particulier la physique et la biologie<sup>2</sup>, je voudrais proposer quelques aménagements qui, loin de n'être que de vocabulaire, pourraient aider à clarifier les débats...

## Le réel et ses stratifications

Ce qui frappe d'emblée dans l'enquête sur la dite « nature » à travers philosophies et sciences est l'effort plus ou moins rigoureux d'unification qui oscille entre deux pôles : le vitalisme et le mécanisme. Cependant, la croyance en un principe vital universel s'estompe progressivement dans l'histoire (sans pour autant disparaître totalement) au profit de la recherche des régularités dans les mobilités physiques. Mais le mécanisme lui-même ne doit pas être compris sur le modèle d'une horlogerie réglée, excluant le hasard et l'indétermination. Qu'en est-il dès lors, à l'issue de l'enquête, toute approximative qu'elle soit, vu l'ampleur du sujet ?

Il est significatif que, d'Aristote à Kant, de la kinésis (pouvoir originaire de la mobilité par soi de la *phusis* ou nature dans la perspective aristotélicienne) à la *Bewegung* (mobilité aux forces

<sup>2</sup> Eric Clémens, *Les brisures du réel. Essai sur les transformations de l'idée de « nature »*, éditions Ousia, Bruxelles, 2010, 208 pp.

attractives et répulsives qui régissent l'ensemble des phénomènes, c'est-à-dire la nature dans la perspective kantienne), le *mouvement* apparaît comme essentiel.

Et il est remarquable que Kant rejette la confusion qu'il appelle « hylozoïste » (littéralement de « matière vivante ») qui consiste à doter la matière en mouvement des propriétés de la vie sur terre. Quant aux sciences, surtout la physique, qu'elle analyse la force gravitationnelle ou les trois autres forces (électromagnétique, nucléaire forte et faible), de la microphysique à l'astrophysique, elle se sont presque entièrement mathématisées, évacuant tout principe final explicatif et même tout principe causal linéaire : pour l'analyse scientifique, il y a et il n'y a que des *relations interactives*. Ce que la biologie elle-même, sous l'impulsion du darwinisme, a confirmé de son côté avec la sélection naturelle et l'adaptation aux prises avec le hasard.

Autrement dit, si l'analyse des interactions (physiques) ou la combinaison des éléments (bio-chimiques) sont désormais seuls en question dans les sciences, non seulement les connotations vitalistes de la « nature » prise en un sens trop général doivent être entièrement écartées, mais l'idée même d'une « philosophie de la nature », avec ses présupposés principiels ou ses causalités simples, quels qu'ils soient, ne peut que ramener des confusions. Ne reste que la reprise descriptive des phénomènes du réel à travers les langages des sciences, une description qui, sans détermination a priori, montre une mobilité énergétique toujours « de passage » par des brisures - qui ne sont pas des cassures, mais des transformations - de l'énergétique-quantique au moléculaire-chimique au cellulaire-biotique, voire même à l'imaginaire-sémiotique (animal) et au langagier-symbolique (humain)... Encore ne faut-il présumer aucune téléologie, aucun programme finalisé, dans cette présentation provisoire de la stratification du réel par les discours des sciences - et même n'y voir aucune évolution hiérarchisée... Les strates en question n'ont abouti à l'existence humaine qu'en un seul

cas, tandis que, dans son immensité, l'univers connu ne doit être décrit qu'en termes physico-chimiques. Pour mettre les points sur les i : rien ne vient attester d'un « dessein intelligent » qui orienterait l'évolution de l'univers, encore moins d'un « principe anthropique » qui la déterminerait en direction d'un « sommet » humain. Ce qui ne signifie pas qu'aucune question de langages pour la pensée, telle celle que pose la notion de « vide quantique », ne subsiste, fût-ce au titre d'énigme sans solution.

Le réel désigne donc un ensemble ouvert qui comprend aussi bien le plus insaisissable (ce qui n'est plus isolable en éléments fixes et que tente de mathématiser la théorie des « cordes » - vibrations énergétiques formatrices des quarks, gluons, et nucléons à l'origine des noyaux atomiques...) que le plus familier (les mondes humains historiques et leurs aménagements culturels de la terre) ou le plus fascinant (l'univers, à la fois limité et infini, feuilleté d'énergies par couches ou strates entrecroisées dont l'élasticité sous-tend, sinon masque, l'espace-temps courbe d'énergie-matière en expansion). Sans oublier, ce qui est pour nous le plus vital du réel, la terre, la terre des mondes historiques avec les corps des humains !

### Du droit à la biosphère des corps humains

Bien entendu, ce fragment terrestre du réel - la nature au sens restreint - ne se sépare pas de l'ensemble ouvert, mais il nécessite une approche explicite et précise. Pour y parvenir, il s'agit d'abord d'écarter les expressions invocatoires : la terre n'est pas une matrice toute-puissante, déesse à la fois nourricière et mortelle des religions archaïques, pas plus qu'une matière première, objet des techno-sciences dont nous pouvons nous rendre « maître et possesseur » (Descartes), pas non plus une patrie originelle, source des pensées sacralisantes, à laquelle nous devrions une fidélité aveugle. Comment dès lors la

désigner si l'on veut conjuguer la rigueur avec l'éthique, en particulier celle de la responsabilité à l'égard des générations futures ?

Utilisé en sciences, le mot « biosphère » fournit une piste à suivre : de « sphères » à « bios ». D'une part, en tant que « sphère », la terre apparaît comme *englobement*, espace volumineux à la fois ouvert et relativement fermé. Ouverte, elle l'est par le haut puisqu'elle est traversée par des rayonnements et par le bas puisqu'elle est constituée de plaques et de magma, tous indispensables à sa survie : la terre est de fait reliée au réel de l'univers, à sa stratification et à son histoire. Mais relativement fermée, elle l'est aussi parce qu'elle englobe, qu'elle enserme la chaleur ou la lumière, l'air, l'eau et avec eux la vie : et qu'elle doit préserver cette relative autonomie. D'autre part, en tant que « bios », la terre apparaît comme *singularisations*, surgissement et évolution d'héritages génétiques, de subsistances agricoles, d'alternances saisonnières et journalières et même de visibilités paysagères et civilisationnelles. Quant à la vie elle-même, elle résulte d'un processus évolutif d'autoformations différenciées, autrement dit de singularités, d'apparitions de formes autonomes à profusion, qui se séparent et se changent, se brisent à la fois de la matière (le jeu des possibles moléculaires) et de l'environnement (la sélection perpétuée d'un milieu). La vie apparaît d'une double brisure transformatrice dans la matière (chimique) et dans l'environnement (physique). Tout cela se résume par l'expression qui désigne la terre en tant qu'*englobement de singularités* dont le volume, puis-je proposer : la *voluminosité vitalisante* conditionne un futur partageable. Et cela entraîne notre responsabilité : préserver notre droit partagé à la terre. A la terre, remarquons le bien, pas « de » la terre. La biosphère, ouverte spatialement et temporellement, n'est pas un « sujet », même pas « un » corps vivant et présent, mais ce qui permet au vivant de se reproduire dans l'évolution de ses diversités. Il n'y a pas de droit « de » la terre par « elle-même », pas plus du reste que de propriété « de » la terre par « nous-mêmes », mais, *face aux menaces humaines, un droit humain* à garder l'accès aux singularités englobées du vivant,

mieux à perpétuer ses apparitions évolutives singulières grâce à son enveloppement préservé...

Parmi ces phénomènes singuliers de la vie sur terre, nous nous gardons un souci particulier pour les corps humains – mieux même, une sollicitude ajoutée au souci de tous les phénomènes de la biosphère, de l'atmosphère aux végétaux et aux animaux. Mais là aussi, là encore, il s'agit d'approcher de ce que peuvent signifier les mots. Il convient d'abord de réactiver le rejet des conceptions a priori sur l'humain. Il s'agit d'une part des spiritualistes (l'âme pure) dont les conceptions sont le plus souvent abandonnées, mais sont résurgentes sous les formes du vitalisme qui invoque un principe vital supérieur censé expliquer les phénomènes corporels (jusqu'aux adorateurs de l'« hypothèse Gaia » et de la terre comme « corps global »).

Et d'autre part des mécanistes (le corps machine) dont les conceptions sont largement répandues dans les milieux scientifiques, y compris quand ils commettent des « théories » génétiques qui confondent les bases du cerveau et les langages de la pensée, les espèces biologiques et les sociétés humaines, jusqu'au plus immédiatement scandaleux, le déterminisme éducatif (la sélection des enfants soi-disant déviants de naissance, mais aussi toutes les formes d'« évaluation » soi-disant scientifique, au premier rang par les approximations du trop fameux QI<sup>3</sup>). Car il est nécessaire ensuite de marquer la brisure - encore une fois : ce qui se transforme sans rompre avec ce qui l'a au moins partiellement rendu possible - du corps humain par rapport au corps vivant. Notre corps n'est pas un simple microcosme du macrocosme (lequel d'ailleurs : énergétique, galactique, moléculaire...?) : encore et toujours, méfiance face aux métaphores et aux analogies qui perdent les différenciations ! Notre corps, certes biologique, est un corps traversé et transformé de langages.

3 Il semble toujours nécessaire de rappeler les critiques précises de Stefan Jay Gould dans *La mal-mesure de l'homme. L'intelligence sous la toise des savants*, Paris, éd. Ramsay, 1983 (Le livre de poche, Biblio-Essais, 1992) qui montrent la continuité du racisme et du sexisme aux réifications de l'intelligence.

Nous sommes, nous existons en tant que corps humains par et dans nos langages. Au pluriel : par tout ce qui donne sens aux choses – à tous les sens du mot sens, entre sensible et signification. Sans entrer dans la genèse du phénomène « corps humain », remarquons au moins que cette relation formatrice aux langages - parlé et écrit comme technique, vestimentaire, culinaire, affectif, érotique, esthétique...-, loin de lui procurer une puissance sur les choses, le met d'abord en situation d'inachèvement et d'indétermination. Le corps humain se forme depuis son inexpérience due aux brisures qu'introduisent les langages - depuis les inter-dits sexuels et culturels structurant les relations familiales et sociales, - entre « son » corps, les autres corps et les choses. Tout l'enjeu d'un monde humain surgit de là : de la transformation du réel terrestre et vivant par l'écart des langages qui permet aux humains inexpérimentés d'expérimenter des mondes, chaque civilisation de la vie sur terre dans l'histoire. Cette inexpérience de l'être parlant doit-elle être soulignée face aux créations et aux destructions des existences individuelles, entre amour et névrose, et des histoires collectives, entre cultures et guerres ?

Mais pourquoi ces remarques ? Parce qu'elles soulèvent un aspect peut-être sous-estimé de l'écologie. Préserver la terre n'a de sens qu'à condition de préserver les brisures qui laissent les humains et leurs mondes ouverts. Notre droit à la terre, à la biosphère, ne prend sens qu'en tant que droit à l'humanité dans la biosphère : à l'expérience dans notre inexpérience constitutive de notre existence corporelle dans les langages. Cela exige de *ne pas amener nos brisures à la rupture* d'avec les stratifications du réel, mais en même temps de *garder cet écart dans les brisures* qui permet aussi bien le développement d'une vie dans un milieu à distance du physico-chimique et de l'environnement que l'avènement inlassable de l'humanité - de ses langages formateurs - à distance du biologique. Double exigence qui nous laisse en équilibre instable ? Mieux : en déséquilibre qui seul permet dans l'évolution chaotique - son jeu entre hasard et régulations - du réel ce que je - nous ? - ne renonce pas à appeler

une progression *politique*. Aux risques de nos langages *ouverts*. D'où la tâche essentielle de favoriser les créations *poétiques*<sup>4</sup>, si l'on veut dépasser les fermetures religieuses, métaphysiques ou idéologiques...

En ultime ressort, d'où la tâche primordiale, sans laquelle la préservation de la biosphère n'a aucun sens humain, de favoriser l'éducation à l'autonomie de tous les corps des femmes et des hommes, un par un, chacun, de son droit à la survie matérielle à son droit à l'apprentissage parlant, agissant et pensant inachevable...

#### Puis-je risquer de récapituler sans conclure que :

- le réel est un *jeu (hasards et régulations) formateur dans le temps de brisures de la mobilité*, que nous percevons et connaissons de façon stratifiée par les sciences et les expériences ;
- la terre est une biosphère dont l'environnement physique et les éléments biochimiques permettent, par une double brisure avec eux, la *formation de milieux de vivants singuliers* ;
- chaque corps humain est *existentiellement formé et se formant par des langages* qui, dans l'écart du réel, lui permettent de rendre sensible en les créant tant bien que mal les mondes partageables.

<sup>4</sup> Ici s'impose une autre méditation sur toutes les formes de créativité, ludiques, techniques, artistiques, scientifiques, etc., qui gardent le sens de leur inachèvement, de leur indétermination - de leur inexpérience !

